

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MARS 1919.

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR L'EXERCICE 1919

EXPOSÉ GÉNÉRAL

MESSIEURS,

Le Budget général de l'État pour l'exercice 1919 est présenté sous la forme du budget unique : les Voies et Moyens, d'une part, et l'ensemble des dépenses, d'autre part, font l'objet d'un seul et même projet de loi.

Recettes et dépenses sont détaillées dans des tableaux annexés.

Le tableau des recettes n° XVII comprend sous des sections distinctes :

1° Les ressources ordinaires de l'État, composées des impôts, des péages, des capitaux et revenus et des remboursements ;

2° Les ressources exceptionnelles, constituées par les recettes qui, à raison de leur importance et de leur caractère temporaire, ne peuvent être confondues avec les revenus permanents du Trésor : tel, par exemple, le produit de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre ;

3° Les ressources extraordinaires ou recettes de capital comprenant, entre autres, le produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles, les sommes provenant de tous remboursements d'avances faites sur l'emprunt, notamment les recettes à faire par les services du ravitaillement, de la reconstitution agricole du pays, etc.

H

Les développements vont suivre et seront distribués au fur et à mesure de leur impression.

En ce qui concerne les dépenses, des tableaux distincts sont formés pour chaque Ministère, pour le service de la Dette publique, pour les Dotations et pour les Dépenses extraordinaires. Ils sont numérotés de I à XV.

Désireux de réduire autant que possible les travaux législatifs d'ordre financier, le Gouvernement a réuni dans ces tableaux des éléments divers qui auraient pu constituer la matière de plusieurs lois séparées. C'est ainsi qu'ils comprennent à la fois les charges propres à l'exercice 1919, subdivisées en dépenses normales et dépenses provoquées par la guerre, et les crédits destinés à couvrir les dépenses afférentes à des exercices antérieurs et restant à liquider.

Les dépenses arriérées se rapportant au service ordinaire n'ont pas été subdivisées parce que, normales ou dues à la guerre, elles incombent en totalité au compte des Puissances centrales.

La méthode synthétique suivie de la sorte dans la confection du budget général aura le triple avantage d'accélérer le travail législatif en l'abrégeant, de diminuer la quantité des documents parlementaires et surtout de présenter dans un seul cadre la situation budgétaire du pays.

Comme jadis, la justification des crédits est donnée par des tableaux de développements et par des notes particulières dans les cas où des explications détaillées ont paru utiles.

*
* *

Les Voies et Moyens de l'exercice 1919 sont évalués aux chiffres totaux suivants :

Recettes ordinaires (y compris une somme de 69,420,340 francs à titre de recettes arriérées)	fr.	598,345,429	»
Recettes exceptionnelles		300,000,000	»
Recettes extraordinaires			
{ normales		1,600,000	»
{ de guerre		1,686,000,000	»

Les prévisions de dépenses, classées d'après les indications ci-dessus, sont réunies, par Département et service, dans le tableau ci-après :

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1919.					DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES ORDINAIRES		DÉPENSES EXTRAORDINAIRES		Dépenses ordinaires arriérées incombant en totalité au compte de la guerre.	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	
	normales.	de guerre.	normales.	de guerre.		normales.	de guerre.
1	2	3	4	5	6	7	8
Dette publique fr.	240,270,979 67	319 615,000 »	»	»	1,230 329,720 45	»	»
Dotations	6,165,000 »	1,222,500 »	»	»	3,980,000 »	»	»
Justice	44,567,800 »	10 052 000 »	685,000 »	4,735,000 »	17,913,500 »	230,000 »	5,880,000 »
Affaires Étrangères	8,543,476 »	3 885,622 »	»	»	3,338,500 »	»	»
Intérieur	11,130,070 »	15,524,500 »	»	15,800,000 »	11,587,496 »	»	1,000,090,000 »
Sciences et Arts	58,394,335 »	40,011,233 »	»	»	54,575,412 »	»	»
Agriculture	23,465,615 »	2,094,325 »	»	235,450,000 »	3,023,330 »	»	»
Travaux publics	61,710,000 »	8,199,300 »	80,110,000 »	89,875,000 »	15,319,700 »	26,437,000 »	500,000 »
Industrie, Travail et Ravitaillement	40,256,500 »	1,110,000 »	»	845,800,000 »	38,981,000 »	»	6,190,000 »
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.	499 202 351 »	916,123 035 »	68,719,800 »	»	908,918,300 »	14,727,500 »	»
Colonies	1,520,304 »	518 750 »	»	»	2,367,495 »	»	»
Guerre	93,289,455 »	1,210,689 534 »	»	»	433,605,226 »	13,207,000 »	»
Finances	30,796,250 »	21 423,600 »	5,296,730 77	»	30,775,000 »	350,000 »	»
Affaires Économiques	22,081,750 »	3,172,850 »	»	1,008,418,640 »	74,250 »	»	»
Non-Valeurs et Remboursements	7,615,000 »	»	»	»	2,940,000 »	»	»
TOTAUX fr.	1,149,008,885 67	2,553,642,749 »	154,811,530 77	2,200,078,640 »	2,757,728,929 45	54,951,500 »	1,012,660,000 »
TOTAL : fr. 9,882,882,234 89							

(III)

FN. 1071

Les crédits s'élèvent au total à fr. 9,882,882,234 89

Mais il importe de remarquer immédiatement que cette charge formidable ne tombe pas entièrement au compte de la nation. Elle comprend des dépenses qui doivent être remboursées par nos ennemis et dont le tableau fait apparaître le montant :

Colonne 3	fr.	2,553,642,749	»
— 5		2,200,078,640	»
— 6		2,757,728,929	45
— 8		1,012,660,000	»

ENSEMBLE. fr. 8,524,110,318 45

Reste au compte du pays. fr. 1,358,771,916 44

Dans ce dernier total prennent place :

1° Les dépenses ordinaires et exceptionnelles propres à l'exercice 1919 (col. 2).	fr.	1,149,008,885	67
2° Les dépenses extraordinaires normales de l'exercice (col. 4).		154,811,530	77
3° Les dépenses extraordinaires arriérées normales (col. 7).		54,951,500	»

TOTAL ÉGAL. fr. 1,358,771,916 44

DÉPENSES ORDINAIRES DE 1919.

Les dépenses d'administration générale et des régies se sont notablement accrues; du chiffre de 800 millions qu'elles atteignaient en 1914, elles passent à 1 milliard 449 millions.

Cette augmentation résulte exclusivement, peut-on dire, de l'extension nécessaire du personnel de l'État et du renchérissement de tous les travaux, fournitures et consommations de service.

L'accroissement des frais de personnel du chef des augmentations de traitement est très considérable parce que les nouveaux barèmes établis deux ou trois ans avant la guerre n'avaient encore sorti que partiellement leurs effets en 1914.

En regard des dépenses ordinaires et exceptionnelles propres à l'exercice 1919, montant à fr.	1,149,008,885 67
se rangent les ressources ordinaires du Trésor, qui atteignent seulement	598,345,429 »
	<hr/>
Excédent de dépenses présumé fr.	550,663,456 67
	<hr/>

Le déficit eût été plus élevé encore sans les recettes arriérées et anormales montant à 69,420,340 francs, qui sont indiquées en renvoi au tableau des Voies et Moyens, et si, dès à présent, il avait été possible d'évaluer complètement le surcroît de dépenses de personnel qui résultera de la création de nouveaux services et d'un relèvement prochain des traitements des agents de l'État.

Il sera paré, dans une assez large mesure, au déficit de l'ordinaire en 1919 par des recettes *exceptionnelles* évaluées à 300,000,000 de francs. (Tableau des Voies et Moyens, 2^e section.)

Des recettes adventives de même espèce entreront dans les budgets des années suivantes, mais pour un montant beaucoup moindre.

La situation du budget ordinaire est appelée à s'améliorer par le relèvement des voies et moyens à mesure que reprendra l'activité économique de la Nation. Il ne serait cependant pas raisonnable d'espérer que le déficit pourra être éliminé du budget, dans les prochaines années, par le seul effet de l'accroissement progressif du produit de nos anciennes sources de recettes. Aussi, le Gouvernement n'a-t-il pas hésité à proposer immédiatement la création de nouveaux impôts, dont le plein rendement, toutefois, ne pourra être obtenu qu'après un certain temps. Ces ressources nouvelles sont indispensables pour aider à rétablir l'équilibre du budget. Le crédit du pays est intéressé au plus haut point à ce que ce résultat soit obtenu le plus rapidement possible.

Les Départements ministériels se feront un impérieux devoir d'appliquer tous leurs efforts à maintenir les dépenses publiques dans la limite de ce qui est strictement indispensable.

Malgré tout ce qui sera tenté et entrepris dans ce sens, il est malheureusement certain que le pays, dans l'état d'épuisement où il se trouve, ne pourra pas, par ses propres moyens, solder ses dépenses ordinaires, d'ici à long-temps. Le Budget belge était en équilibre avant les hostilités; il incombe, dès lors, à nos agresseurs de combler le déficit dont ils sont cause.

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les crédits proposés pour les dépenses extraordinaires à supporter par la Nation elle-même (colonnes 4 et 7), visent des dépenses à contracter en 1919 et d'autres à liquider au compte des exercices antérieurs.

Les crédits afférents à l'exercice 1919 ne sont destinés à aucune entreprise nouvelle, à aucun travail nouveau de grande importance. Leurs objets principaux sont la continuation des travaux d'Auvers, de la jonction Nord-Midi, des lignes de Bruxelles-Midi à Gand Saint-Pierre, de Schaerbeck-Hal (y compris le tunnel du Cinquantenaire), l'établissement de doubles voies, etc.

Les dépenses extraordinaires propres à l'exercice courant sont estimées à	fr. 154,811,530 77
Et celles arriérées à	54,951,500 »
	<hr/>
ENSEMBLE	fr. 209,763,030 77
	<hr/>

Comme dans le passé, ces dépenses de capital incomberont à l'emprunt pour la presque totalité, car les recettes extraordinaires formant contrepartie ne sont évaluées qu'à 1,600,000 francs (Tableau des Voies et Moyens, chap. VI, A).

DÉPENSES PROVOQUÉES PAR LA GUERRE.

Parmi les dépenses provoquées par la guerre, se rangent principalement,

I. — POUR L'EXERCICE COURANT :

A. — A l'ordinaire (colonne 3) :

- 1° Les suppléments d'allocation en matière de milice ;
- 2° Les charges de l'emprunt de restauration monétaire ;
- 3° Les indemnités pour vie chère ;
- 4° Les travaux de reconstitution à exécuter, ensuite des dévastations, commises par l'ennemi, à nos voies ferrées, etc. ;
- 5° Comme charge la plus importante, les frais supplémentaires résultant du maintien de notre armée sur pied de guerre.

B. — A l'extraordinaire (colonne 5) :

- 1° L'Office central des prisonniers de guerre ;
- 2° Le service de l'organisation sanitaire imposée par les événements de guerre ;
- 3° La reconstitution agricole du pays ;
- 4° Les réfections extraordinaires à exécuter aux routes, aux canaux, aux rivières, aux ports et aux côtes, aux casernes et à d'autres bâtiments publics ;

- 5° Le ravitaillement de la population civile, les allocations aux chômeurs, etc.;
- 6° Les indemnités à payer par la Nation aux sinistrés de la guerre;
- 7° Les subsides à attribuer au Fonds du Roi Albert.

II. — POUR LES EXERCICES ANTÉRIEURS :

A. — A l'ordinaire (colonne 6) :

Les dépenses restant à liquider sous la plupart des rubriques reprises sous la section A des dépenses de l'exercice courant.

A cela s'ajoutent des dépenses qui ne sont pas nées de la guerre, mais qui, cependant, doivent être supportées par les Centraux parce qu'ils sont responsables de la perte des revenus dont le pays disposait en temps de paix pour y faire face.

Ce sont, en ordre principal :

- 1° Pour une partie de l'année 1914 et pour les années 1915 à 1918 inclus, les intérêts et l'amortissement de la Dette publique antérieure à la guerre;
- 2° Les traitements et autres allocations dus pour la même période de temps à des milliers d'agents et ouvriers de l'État qui ont dû abandonner leur poste pendant l'occupation;
- 3° Des créances pour travaux et fournitures.

B. — A l'extraordinaire (colonne 8) :

Les frais de l'Office central des prisonniers; ceux du ravitaillement de la Nation pendant l'occupation du pays; les charges extraordinaires imposées par l'ennemi aux provinces et aux communes ou qu'elles ont dû contracter elles-mêmes à raison des nécessités causées par la guerre: le Gouvernement projette de les indemniser de ces charges au moyen du crédit de 1 milliard sollicité à cette fin.

Ainsi que nous l'avons marqué plus haut, les dépenses provoquées par la guerre montent à fr. 8,524,110,318.45.

Certaines d'entre elles constituent de simples avances à recouvrer en totalité ou en partie comme il a été dit déjà. Les recettes à provenir de ce chef figurent au tableau des Voies et Moyens comme ressources extraordinaires de guerre et sont évaluées à 1 milliard 686 millions de francs.

Les crédits proposés pour les dépenses de guerre ne correspondent pas à la somme totale qui sera nécessaire à cette fin; ils se rapportent uniquement aux dépenses qu'on prévoit pouvoir effectuer ou engager en 1919. Des crédits de l'espèce se reproduiront pendant toute une suite d'années, et il s'y

ajoutera, notamment, les charges afférentes aux emprunts de toute nature que l'État pourra être amené à contracter pour les dépenses de guerre et pour couvrir les déficits du budget ordinaire.

Les insuffisances de recettes pour acquitter les dépenses ordinaires, les dépenses extraordinaires et les dépenses de guerre prévues au budget général seront couvertes :

Par les avances de nos Alliés ;

Par le produit de l'emprunt ;

Par les moyens de paiement qui seront stipulés dans certaines lois, notamment dans la loi relative à la réparation des dommages résultant des faits de guerre qui prévoit des acquittements en titres du Trésor ;

Par le produit des nouveaux impôts et principalement par les acomptes à recevoir sur l'indemnité de guerre que nos ennemis auront à nous verser.

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
LÉON DELACROIX.

Projet de loi contenant le Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1919, ainsi que diverses dispositions concernant les impôts nouveaux, les délais de prescription fiscale et la garantie pour le recouvrement.

Wetsontwerp houdende de algemeene Begrooting van de Ontvangsten en de Uitgaven over het dienstjaar 1919, alsmede verscheidene bepalingen betreffende de nieuwe belastingen, de termijnen van fiscale verjaring en de waarborg voor de invordering.

ALBERT,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances.

TITRE PREMIER.

§ 1^{er}. — **DISPOSITIONS FISCALES.**

Contributions directes.

Impôts nouveaux. — Délais de prescription fiscale.
— Garantie pour le recouvrement.

ARTICLE PREMIER.

§ 1^{er}. — Les impôts nouveaux ou supplémentaires dont il est question à l'article 2 de la loi transitoire de finances du 28 décembre 1918, continueront d'être perçus pour l'exercice 1919.

§ 2. — Remise ou modération de la taxe sur les spectacles et autres divertis-

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op voordracht van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal den wetgevenden Kamers in Onzen Naam door Onzen Minister van Financiën voorgelegd worden.

TITEL EÉN.

§ 1^{er}. — **FISCALE BEPALINGEN.**

Rechtstreeksche belastingen.

Nieuwe belastingen. — Termijnen van fiscale verjaring. — Waarborg voor de invordering.

ARTIKEL EÉN

§ 1. — De nieuwe of aanvullende belastingen waarvan sprake in artikel 2 van de overgangswet van financiën van 28 December 1918, zullen voor het dienstjaar 1919 verder geheven worden.

§ 2. — Kwijtschelding of vermindering van de taks op de vertooningen en

sements publics peut être accordée par le Ministre des Finances, si l'organisateur établit que le produit des recettes, sous la seule déduction des frais normaux, a été versé à des œuvres philanthropiques, ou d'un caractère artistique, littéraire, scientifique ou d'utilité publique.

ART. 2.

Sont portés à cinq ans les délais de prescription pour l'exigibilité des droits fraudés et pour les poursuites en recouvrement d'impôts directs et de taxes y assimilées.

Cette disposition sort ses effets à partir du 1^{er} janvier 1919.

ART. 3.

Les officiers ministériels chargés de procéder à une vente de meubles ou d'immeubles ne peuvent se dessaisir du produit de celle-ci que sous déduction des impositions directes non encore acquittées dont les biens vendus sont la garantie; le cas échéant, ils sont personnellement responsables, jusqu'à concurrence dudit produit, du paiement des impositions restant dues, à la condition d'avoir été dûment prévenus par l'administration.

§ 2. — DISPOSITIONS DIVERSES.

A. — Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

ART. 4.

Le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est auto-

andere openbare gemakkelijkheden mag door den Minister van Financiën verleend worden indien de inrichter bewijst dat de opbrengst van de ontvangsten, na aftrek slechts van de normale kosten, gestort is geworden aan menschlievende werken, of aan werken van artistieken, letterkundigen of wetenschappelijken aard, of van openbaar nut.

ART. 2.

Worden op vijf jaar gebracht de termijnen van verjaring voor den eisch van ontdoken rechten en voor de vervolgingen tot invordering van de rechtstreeksche belastingen en de daarmede gelijkgestelde taksen.

Deze bepaling wordt van 1^{er} Januari 1919 af van kracht.

ART. 3.

Ministerieele ambtenaren die gelast zijn tot eene veiling van roerende of onroerende goederen over te gaan mogen zich van dezer opbrengst niet ontdoen dan na aftrek der nog niet betaalde rechtstreeksche belastingen waarvan de verkochte goederen de zekerheid uitmaken; desvoorkomend zijn zij persoonlijk gehouden, tot beloop van gezegde opbrengst, tot de betaling van de verschuldigd blijvende belastingen, mits daarvan door het Beheer behoorlijk verwittigd geweest te zijn.

§ 2 — VERSCHIEDENE BEPALINGEN.

A. — Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien.

ART. 4.

De Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien wordt

risé à faire payer par avance sur la caisse des comptables, sous réserve de régularisation ultérieure de la manière indiquée à l'article 23 de la loi du 15 mai 1846, les secours et indemnités de toute nature qui seront alloués sur le tableau X (Ministère des Chemins de fer, etc.) aux agents ou à leurs familles, ainsi qu'aux victimes d'accidents ou à leurs ayants droit.

ART. 5.

En attendant la conclusion de nouveaux arrangements destinés à remplacer ceux faisant l'objet du traité de Berlin du 11 juillet 1872 pour l'exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, le Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes est autorisé à continuer l'exploitation de ce chemin de fer, en 1919, et à payer à la Société anonyme royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg le loyer de 219,600 francs, sous réserve de faire compte dans les arrangements à intervenir.

ART. 6.

Des créances arriérées au montant total de fr. 603.16 et concernant les exercices 1907 à 1909 sont relevées de la prescription.

B. — Ministère de la Guerre.

ART. 7.

Les objets mis hors de service ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus

gemachtigd om bij voorbaat te doen uitbetalen ten laste der kas van Staatsrekenplichtigen, onder voorbehoud van latere regeling volgens de wijze aangeduid bij artikel 23 der wet van 15 Mei 1846, de hulp gelden en vergoedingen van allen aard welke, ter aanrekening van tabel X (Ministerie van Spoorwegen, enz.), verleend zullen worden aan beambten of aan hunne familieleden, als ook aan de slachtoffers van ongevallen of aan dezer rechthebbenden.

ART. 5.

In afwachting dat nieuwe schikkingen getroffen worden tot vervanging van die welke het voorwerp uitmaken van het verdrag van Berlijn van 11 Juli 1872 voor de exploitatie van den spoorweg van Spa naar de groothertogelijke grens, is de Minister van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien gemachtigd de exploitatie van dien spoorweg, in 1919, voort te zetten en aan de Koninklijke - Groothertogelijke Naamlooze Maatschappij der Willem-Luxemburg spoorwegen het huurgeld van 219,600 frank te betalen, onder voorbehoud van rekening te maken bij het treffen der nieuwe schikkingen.

ART. 6.

Achterstellige schuldvorderingen tot een gezamenlijk bedrag van fr. 603.16 betreffende de dienstjaren 1907 tot 1909 worden van de verjaring opgeheven.

B. — Ministerie van Oorlog.

ART. 7.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, evenals de afval, eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtin-

par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

D'autre part, les sommes que percevront les divers établissements et services de l'armée du chef de fournitures et travaux exécutés pour compte des organismes de l'armée ou de la gendarmerie, resteront acquises aux établissements et services fournisseurs qui les déduiront de leurs allocations budgétaires propres.

Toutefois, jusqu'à la remise de l'armée sur le pied de paix, la valeur de ces cessions ne sera pas payée à ceux-ci : ces cessions feront l'objet de « factures d'ordre » ne donnant pas lieu à liquidation.

ART. 8.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement et, le cas échéant, pour la nourriture des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1919, d'après les bases ci-après :

I. — LOGEMENT.

Pour les troupes installées en cantonnement ordinaire :

1° Par logement d'officier général et par nuit : 3 francs ;

Par logement d'officier supérieur et par nuit : 2 francs ;

gen van den Dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen, door toedoen van het Krijgswezen, verkocht worden, en de opbrengst daarvan zal afgetrokken worden van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten wegens onderscheidene redenen ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

Van anderen kant, zullen de sommen die door de inrichtingen en diensten van het leger geïnd worden uit hoofde van leveringen en werken uitgevoerd voor rekening der inrichtingen van het leger of der gendarmerie, verworven blijven aan de leverende inrichtingen en diensten die ze van hunne eigen begrotingsverstrekkingen zullen aftrekken.

De waarde dezer leveringen zal echter tot den terugkeer van het leger op vredesvoet, aan deze laatste niet worden uitbetaald; deze leveringen zullen het voorwerp uitmaken van « factures d'ordre » die tot geene vereffening aanleiding geven.

ART. 8.

De aan de inwoners te betalen vergoedingen voor het inkwartieren en, desgevallend, voor de voeding der officieren, onderofficieren en soldaten, worden, voor het dienstjaar 1919, naar volgende grondprijzen vastgesteld :

I. — INKWARTIERING.

Voor de in gewoon kantonnement ingekwartierde troepen :

1° Per opperofficier-logement en per nacht : 3 frank ;

Per hoofdofficier-logement en per nacht : 2 frank ;

Par logement d'officier subalterne et par nuit : 1 franc.

Lorsque la troupe est cantonnée d'une façon durable, les indemnités sont réduites de moitié à partir du quatrième jour.

2° Par lit de sous-officier et soldat et par nuit : 20 centimes.

Pour les troupes installées en cantonnement-abri :

1° La paille de couchage étant fournie par l'Administration militaire, par homme et par nuit : 5 centimes;

2° La paille de couchage étant fournie par l'habitant :

a) Par homme pour la première nuit : 30 centimes;

b) Pour les nuits suivantes jusqu'à renouvellement de la paille : 5 centimes.

II. — NOURRITURE.

Pour les officiers, d'après les prix usuels dans la localité.

Pour les sous-officiers et soldats, par jour : 4 francs.

ART. 9.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux, mulets ou autres animaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces animaux.

ART. 10.

Les corps et services de l'armée qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs restent débiteurs ou crédi-

Per lager-officier-logement en per nacht : 1 frank.

Wanneer de troep op blijvende wijze gekantonneerd is, worden de vergoedingen, van den vierden dag af, met de helft verminderd.

2° Per onderofficier of soldatenbed en per nacht : 20 centiem.

Voor de in schuilkantonnement ingekwartierde troepen :

1° Het slaapstroo door het militair beheer geleverd zijnde, per man en per nacht : 5 centiem;

2° Het slaapstroo door den inwoner geleverd zijnde :

a) Per man voor den eersten nacht : 30 centiem;

b) Voor de volgende nachten en tot dat het stroo hernieuwd is : 5 centiem.

II. — VOEDING.

Voor de officieren volgens de in de lokaliteit betaalde gewone prijzen.

Voor de onderofficiieren en soldaten, per dag : 4 frank.

ART. 9.

De inwoners die zullen moeten voorzien in de inkwartiering der paarden, muilezels of andere dieren zullen, als vergoeding, recht hebben op den mest dezer dieren.

ART. 10.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve kredieten ontvangen, blijven tegenover

teurs, vis-à-vis du Trésor, de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

ART. 11.

Eu égard aux circonstances actuelles et tenant compte des dispositions de l'article 5 de la loi budgétaire du 25 mai 1914, portant notamment qu'en cas de mobilisation de l'armée, l'imputation des dépenses ordinaires a lieu sans distinction d'articles, le Ministre de la Guerre est autorisé, moyennant notification préalable au Ministre des Finances et à la Cour des comptes, à transférer d'un article à l'autre, à mesure des nécessités, une partie des crédits portés au tableau XII (Ministère de la Guerre).

Les crédits nécessaires aux dépenses du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1919 restent compris dans ceux prévus pour l'armée pour le dit exercice.

TITRE II.

§ 1^{er}. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE.

ART. 12.

Il est ouvert pour les dépenses de nature ordinaire, tant normales qu'exceptionnelles, de l'exercice 1919, des crédits qui se répartissent de la manière suivante entre les divers services de l'État, conformément aux tableaux I à XV annexés à la présente loi.

de Schatkist schuldenaars of schuld-eischers voor het verschil in meer of min tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun verschuldigd zijn uit hoofde hunner verstrekkingen; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgebracht.

ART. 11.

Ten aanzien der huidige omstandigheden en rekening houdend met de beschikkingen van artikel 5 der begrootingswet van 25 Mei 1914, waarbij wordt bepaald dat, in geval van mobilisatie van het leger, de aanrekening der gewone uitgaven zonder onderscheid van artikelen geschiedt, is de Minister van Oorlog er toe gemachtigd, mits voorafgaande kennisgeving aan het Ministerie van Financiën en aan het Rekenhof, naarmate de noodwendigheden, een deel der kredieten ingeschreven in tabel XII (Ministerie van Oorlog) van 't een op 't ander artikel over te dragen.

De tot de uitgaven van het korps der Gendarmerie noodige kredieten voor het dienstjaar 1919 blijven begrepen in deze voorzien voor het leger voor dit dienstjaar.

TITEL II.

§ 1. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD.

ART. 12.

Voor normale zooals voor uitzonderlijke uitgaven van gewonen aard van het dienstjaar 1919 worden kredieten geopend, die volgenderwijze over de verschillende staatsdiensten verdeeld worden, overeenkomstig de aan deze wet gehechte tabellen I tot XV.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES. — UITGAVEN.		
	PROPRES A L'EXERCICE. — <i>Aan het dienstjaar eigen.</i>		ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent en totalité au compte de la guerre.) — <i>Achterstellige.</i> (Deze uitgaven kunnen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)
	Charges normales. — <i>Normale lasten.</i>	Charges de guerre. — <i>Oorlogslasten.</i>	
Dette publique Tableau <i>Openbare Schuld Tabel</i> I.	240,270,979 67	319,615,000 »	1,230,329,720 45
Dotations <i>Dotatiën</i> — II	6,165,000 »	1,222,500 »	3,980,000 »
Justice <i>Justitie</i> — III.	44,567,800 »	10,052,000 »	17,913,500 »
Affaires étrangères <i>Buitenlandsche zaken</i> — IV.	8,543,476 »	3,885,622 »	3,338,500 »
Intérieur <i>Binnenlandsche zaken</i> — V.	11,130,070 »	15,524,500 »	11,587,496 »
Sciences et Arts <i>Wetenschappen en Kunsten</i> — VI.	18,394,335 »	40,011,233 »	54,575,412 »
Agriculture <i>Landbouw</i> — VII.	23,465,615 »	2,094,825 »	3,023,330 »
Travaux publics <i>Openbare Werken</i> — VIII.	61,710,000 »	8,199,300 »	15,319,700 »
Industrie, Travail et Ravitaillement <i>Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.</i> — IX.	40,256,300 »	1,110,000 »	38,981,000 »
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes <i>Spoorwegen, Zeewezen, Posten en Telegrafien.</i> — X.	499,202,351 »	916,123,035 »	908,918,300 »
Colonies <i>Koloniën</i> — XI.	1,520,304 »	318,750 »	2,367,495 »
Guerre <i>Oorlog</i> — XII	93,289,455 »	1,210,689,534 »	433,605,226 »
Finances <i>Financiën</i> — XIII.	30,796,250 »	21,423,600 »	30,775,000 »
Affaires Économiques <i>Staatshuishoudkundige Zaken</i> — XIV.	22,081,750 »	3,172,850 »	74,250 »
Non-Valeurs et Remboursements <i>Onwaardigen en Terugbetalingen.</i> — XV.	7,615,000 »	»	2,940,000 »
TOTAUX <i>Te samen</i> fr.	1,149,008,885 67	2,553,642,749 »	2,757,728,929 45

§ 2. — DÉPENSES DE NATURE
EXTRAORDINAIRE.

ART. 13.

Il est ouvert, pour les dépenses de nature extraordinaire de l'exercice 1919, des crédits répartis conformément au tableau XVI annexé à la présente loi.

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN
AARD.

ART. 13.

Voor de uitgaven van buitengewonen aard van het dienstjaar 1919 worden kredieten geopend, verdeeld overeenkomstig aan deze wet gehechte tabel XVI.

MINISTÈRES.	DÉPENSES. — UITGAVEN.			
	PROPRES A L'EXERCICE.		ARRIÉRÉES.	
	Aan het dienstjaar eigen.		Achterstellige.	
	Charges normales. <i>Normale lasten.</i>	Charges de guerre. <i>Oorlogslasten.</i>	Charges normales. <i>Normale lasten.</i>	Charges de guerre. <i>Oorlogslasten.</i>
Justice <i>Justitie</i>	685,600 »	4,735,000 »	230,000 »	5,880,000 »
Intérieur <i>Binnenlandsche Zaken</i>	»	45,800,000 »	»	4 000,090,000 »
Agriculture <i>Landbouw</i>	»	235,450 000 »	»	»
Travaux publics <i>Openbare Werken</i>	80 110,000 »	89,875,000 »	26,437 000 »	500,000 »
Industrie, Travail et Ravitaillement <i>Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading</i>	»	865,800,000 »	»	6,190,000 »
Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes <i>Spoorwegen, Zeezaken, Posten en Telegrafen.</i>	68,719,800 »	»	14,727,500 »	»
Guerre <i>Oorlog</i>	»	»	13,207,000 »	»
Finances <i>Financiën</i>	5,296,730 77	»	350,000 »	»
Affaires Économiques <i>Staatshuishoudkundige Zaken</i>	»	1,008,418,640 »	»	»
TOTAUX <i>Te samen</i> fr.	154,814 530 77	2,200,078 640 »	54,951,500 »	1,012,660,000 »

TITRE III.

Voies et moyens.

ART. 14.

Les recettes de l'État pour l'exercice 1919 sont évaluées aux sommes

TITEL III.

's Lands Middelen.

ART. 14.

De ontvangsten van den Staat over het dienstjaar 1919 worden geraamd op de

suivantes, conformément au tableau XVII annexé à la présente loi :

Recettes ordinaires (y compris 69,420,340 francs de recettes arriérées) fr.	598,345,429
Recettes exceptionnelles	300,000,000
Recettes extraordinaires normales	1,600,000
Recettes extraordinaires de guerre	1,686,000,000

TITRE IV.

Recettes et dépenses pour ordre.

ART. 15.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1919 sont évaluées respectivement à la somme de fr. 2,975,304,731.80, conformément au tableau XVIII annexé à la présente loi.

ART. 16.

La présente loi sortira ses effets à partir du 1^{er} janvier 1919.

Donné à Bruxelles, le 18 mars 1919.

volgende sommen, overeenkomstig aan deze wet gehechte tabel XVII :

Gewone ontvangsten (waaronder 69,420,340 frank achterstellige ontvangsten) fr.	598,345,429
Uitzonderlijke ontvangsten	300,000,000
Normale buitengewone ontvangsten	1,600,000
Buitengewone oorlogsontvangsten	1,686,000,000

TITEL IV.

Ontvangsten en uitgaven voor ordre.

ART. 15.

De ontvangsten en de uitgaven voor ordre over het dienstjaar 1919 worden wederzijdsch geraamd op fr. 2,975,304,731.80, overeenkomstig aan deze wet gehechte tabel XVIII.

ART. 16.

Deze wet wordt van 1^{er} Januari 1919 af van kracht.

Gegeven te Brussel, den 18^{er} Maart 1919.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Premier Ministre,
Ministre des Finances.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De eerste Minister,
Minister van Financiën,

LEON DELACROIX.

REMARQUE. — L'autorisation de percevoir, en 1919, les impôts directs et indirects, en principal et additionnels au profit de l'État, a été accordée par l'article premier de la loi transitoire de finances du 28 décembre 1918.

OPMERKING. — De toelating om, over 1919, de rechtstreeksche en onrechtstreeksche belastingen, in hoofdsom en opcentiemen ten voordeele van den Staat te heffen, is verleend geworden bij artikel één van de overgangswet voor de financiën van 28^{er} December 1918.

(A)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TITRE II

S 1^{er}. — DÉPENSES DE NATURE ORDINAIRE

TABLEAUX I à XV

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1949

TITEL II

S 1^{er}. — UITGAVEN VAN GEWONEN AARD

TABELLEN I tot XV

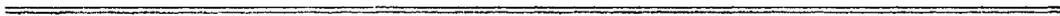
VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSEN DE DEPARTEMENTEN
EN DIENSTEN

(12)

TABLEAU I

—

DETTE PUBLIQUE



TABEL I

—

OPENBARE SCHULD

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.			
1 ^{re} SECTION.			
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>			
1	Dettes à 2 $\frac{1}{2}$ %	5,498,990 78	»
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	80,637 50	»
2 ^{me} SECTION.			
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1880, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.</i>			
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances.	226,000 »	»
4	Rachat des droits de fanal	24,000 »	»
3 ^{me} SECTION.			
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>			
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.			
5	Dettes à 3 % (1 ^{re} série).	17,885,510 76	»
6	— (2 ^e série).	98,965,748 70	»
7	— (5 ^e série).	8,511,657 »	»
8	Intérêts à 5 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	810 75	»
A REPORTER. fr.		131,193,355 49	»

TABEL I. — OPENBARE SCHULD.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		DIENST DER EIGENLIJK GEZEGDE SCHULD.	
		1 ^o SECTIE.	
		<i>Schuld wier oorsprong dagteekent van vroeger dan 1 October 1830.</i>	
5,498,990 78	24,745,458 51	Schuld aan 2 ¹ / ₄ t. h.	1
80,637 50	362,868 75	Rent op naam van Z. D. den prins van Waterloo	2
		2 ^o SECTIE.	
		<i>Jaarrenten verschuldigd aan de Regeering der Nederlanden krachtens het verdrag van 5 November 1842 en de internationale overeenkomsten van 31 October 1879, van 29 Juni 1895 en van 8 Maart 1902, welke respectievelijk goedgekeurd werden door de wetten van 29 April 1880, van 11 September 1895 en van 24 Mei 1902.</i>	
226,000 »	1,020,000 »	Jaarrente voor onderhoud der vaart van Terneuzen en dezer aanhoorigheden.	3
24,000 »	110,000 »	Afkkoop der vuurbaakgelden.	4
		3 ^o SECTIE.	
		<i>Schuld aangegaan sedert 1830.</i>	
		§ 1. Kroozen en aflossing.	
17,885,510 76	80,510,530 17	Schuld aan 5 t. h. (1 ^o reeks)	5
98,965,748 70	439,873,352 10	— (2 ^o reeks)	6
8,511,657 »	38,295,318 30	— (3 ^o reeks)	7
810 75	3,651 71	Interesten aan 3 t. h. op de som van 27,025 frank voorloopig ingehouden op den inkooprij der lijn van de naamloze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	8
131,193,353 49	584,921,179 54	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT fr	131,493,353 49	»
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor, intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor épuis (<i>Credit non limitatif</i>)	36,000,000 »	1,200,000 »
10	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair	100,000 »	»
	§ 2. Annuités diverses.		
11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	»
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 »	»
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 »	»
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 »	»
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Heshaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	838,287 69	»
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt	190,900 »	»
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,375 »	»
18	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,980 »	»
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	64,895 »	»
20	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	795,955 »	»
21	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,392 50	»
22	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	»	»
	À REPORTER fr.	180,387,707 68	1,200,000 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
131,193,355 49	584,921,179 54	OVERDRACHT.	
37,200,000 »	137,500,000 »	Kroozen, allossing en kosten der kapitalen ontleend en te ontleenen gedurende de jaren 1914 tot en met 1919 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der Schatkistbons; interesten der obligatiën van de Nationale Verdediging verwisseld tegen vervallende Schatkistbons. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	9
100,000 »	6,710,000 »	Bijzondere vergunning beschikt tot de terugbetaling der Schatkistbons uitgegeven onder pari.	10
§ 2. Jaarrenten van verschillenden aard.			
300,000 »	300,000 »	Rente op naam der stad Brussel.	11
612,000 »	2,448,000 »	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatiematerieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870 goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende.	12
8,471,837 »	34,177,348 »	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877 (Art 55 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	13
672,330 »	3,025,485 »	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning van den spoorweg van Bergen tot Manage. (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857 goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	14
858,287 69	3,862,298 45	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd - Hesbaye-Condroz - (lijn van Landen tot Ciney).	15
190,900 »	859,050 »	Jaarsom tot en met 1957 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt.	16
8,575 »	39 762 50	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen der « Grande Compagnie du Luxembourg ».	17
160,980 »	765,367 50	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	18
64,895 »	302,610 »	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Ecloo-Gent	19
795,955 »	3,467,535 »	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij - Liégeois-Limbourgeois -.	20
958,592 50	4,316,507 50	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge ».	21
»	40,610 »	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven.	22
181,587,707 68	782,735,753 49	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	180,387,707 68	1,200,000 »
23	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,280 »	»
24	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,665 »	»
25	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	107,057 50	»
26	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	795,082 50	»
27	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre Occidentale	1,328,250 »	»
28	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	95,095 »	»
29	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	32,180 »	»
30	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	76,735 »	»
31	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	5,300,000 »	»
32	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	350,000 »	»
	§ 5. Autres charges.		
33	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	9,685 49	»
34	Rente annuelle à 5 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	40,991 40	»
35	Minimum de produit garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	»
36	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.	1,500,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	191,149,729 57	1,200,000 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
181,587,707 68	782,735,753 49	OVERDRACHT.	
979,280 »	4,892,830 »	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	23
137,665 »	641,240 »	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	24
107,057 50	456,495 »	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Entre-Sambre-et-Meuse ».	25
795,082 50	3,402,742 50	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	26
1,328,250 »	6,181,115 50	Jaarsom tot en met 1948 te betalen voor den dienst der aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van West-Vlaanderen.	27
95,095 »	454,340 »	Jaarsom tot en met 1925 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	28
32,180 »	147,110 »	Jaarsom tot en met 1965 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	29
76,735 »	352,645 »	Jaarsom tot en met 1965 te betalen voor den dienst der gewone aandelen van de naamlooze Maatschappij der spoorwegen van Maeseyck.	30
5,300,000 »	»	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen.	31
350,000 »	»	Jaarsom door den Staat tot en met 1986 te betalen aan de Naamlooze Vennootschap van het Kanaal en de Zeevaartinrichtingen van Brussel.	32
		§ 3. Andere lasten.	
9,685 49	38,741 96	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875).	33
40,991 40	204,957 »	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1893).	34
10,000 »	2,000 »	Minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Yeuene (Onbepaald krediet).	35
1,500,000 »	500,000 »	Kosten rakende den dienst der verschillende schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen en door de Naamlooze Maatschappij genaamd « Lloyd Royal belge ». Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.	36
192,349,729 57	800,019,970 43	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
37	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)	12,000,000 »	138,000,000 »
38	Pensions diverses. (<i>Credit non limitatif</i>).	25,265,000 »	1,115,000 »
39	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	4,200 10	»
40	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (<i>Credit non limitatif</i>).	8,900,000 »	»
41	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		46,733,200 10	139,115,000 »
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
42	Intérêts à 3 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor	1,400,000 »	»
43	Intérêts à 2 1/4 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	»
44	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	985,000 »	»
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU CHAPITRE III fr.		2,388,050 »	»

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK II.	
		VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.	
150,000,000 »	410,000,000 »	Vergelding in zake van militie. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	37
26,380,000 »	8,475,000 »	Verschillende pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	38
4,200 40	»	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. 1 ^y) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren.	39
8,900,000 »	415,000 »	Pensioenen der gemeenteprofessoren en onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der lagere aangenomene en aanneembare scholen alsmede der leden van het personeel der provinciaal of vrije geagreerde normaalscholen en der daaraan toegevoegde oefenscholen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	40
564,000 »	2,256,000 »	Pensioenen der vroegere Retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de Pensioenkas voor weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	41
185,848,200 40	421,146,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		HOOFDSTUK III.	
		KROOZEN WEGENS BORGTUCHTEN EN CONSIGNATIËN.	
1,400,000 »	5,000,000 »	Kroozen aan 5 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat.	42
3,050 »	15,250 »	Kroozen aan 2 1/3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie.	43
985,000 »	1,148,500 »	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld met de consignatiën; Kroozen aan 3 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wordende toegepast tot de voltrekking der minderjarigheid aan de moedig gemaakte minderjarigen na de consignatie.	44
		(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)	
2,388,050 »	9,163,750 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
CHARGES RÉSULTANT DE LA GUERRE.			
45	Intérêts, commission et frais des bons du Trésor émis, en vue de la Restauration monétaire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918	»	177,800,000 »
46	Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique	»	1,500,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE IV fr.	»	179,300,000 »
RÉCAPITULATION.			
	Chapitre I.	191,149,729 57	1,200,000 »
	Id. II	46,733,200 10	139,115,000 »
	Id. III	2,388,050 »	»
	Id. IV	»	179,300,000 »
	TOTAUX DU TABLEAU I (Dette publique) fr.	240,270,979 67	319,615,000 »

TABEL I. — OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IV.	
		LASTEN DOOR DEN OORLOG ONTSTAAN.	
477,800,000 »	»	Interesten, commissie en kosten der Schatkistbons uitgegeven wegens de muntherstelling, overeenkomstig het besluit-wet van 9 November 1918.	45
1,500,000 »	»	Verschillende kosten betreffende de uittrekking der Duitse munten in omloop in België	46
479,300,000 »	»	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		OPSOMMING	
192,349,729 57	800,019,970 45	Hoofdstuk -I.	
185,848,200 40	421,146,000 »	Id. II.	
2,388,050 »	9,163,750 »	Id III	
479,300,000 »	»	Id IV	
559,885,979 67	1,230,329,720 45	TOTALEN VAN TABEL I (Openbare Schuld).	

TABLEAU II

—

DOTATIONS



TABEL II

—

DOTATIËN

TABLEAU II. — DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE PREMIER.		
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909).	3,300,000 »	»
	CHAPITRE II.		
2	Sénat	473,000 »	750,000 »
	CHAPITRE III.		
3	Chambre des Représentants	1,600,000 »	220,000 »
	CHAPITRE IV.		
	COUR DES COMPTES.		
4	Traitements des membres de la Cour	69,000 »	»
5	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité	640,000 »	»
6	Matériel et dépenses diverses.	75,000 »	40,000 »
7	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>).	5,000 »	»
8	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	3,000 »	»
9	Subvention de vie chère (membres de la Cour, fonctionnaires, employés et agents salariés).	»	212,500 »
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	792,000 »	252,500 »
	RÉCAPITULATION.		
	Chapitre I.	3,300,000 »	»
	Id. II	473,000 »	750,000 »
	Id. III	1,600,000 »	220,000 »
	Id. IV	792,000 »	252,500 »
	TOTALS DU TABLEAU II (Dotations). . . . fr.	6,165,000 »	1,222,500 »

TABEL II. — DOTATIËN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incumbent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,300,000 »	»	EERSTE HOOFDSTUK. Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 30 December 1909)	1
1,223,000 »	280,000 »	HOOFDSTUK II. Senaat	2
1,820,000 »	3,370,000 »	HOOFDSTUK III. Kamer der Volksvertegenwoordigers	3
69,000 »	»	HOOFDSTUK IV. REKENHOF. Jaarwedden der leden van het Hof	4
640,000 »	330,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel der bureelen. Jaarwedden van beschikbaarheid	5
115,000 »	»	Materieel en verscheidene uitgaven	6
3,000 »	»	Eerste termijn der in voorkomend geval te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>).	7
3,000 »	»	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en dienstlieden, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan dezulken onder die personen die slechts een gering pensioen geneten	8
212,500 »	»	Duurte toeslag (leden van het Hof, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten) . . .	9
4,044,500 »	330,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
3,300,000 »	»	OPSOMMING. Hoofdstuk I.	
1,223,000 »	280,000 »	Id. II.	
1,820,000 »	3,370,000 »	Id. III.	
4,044,500 »	330,000 »	Id. IV.	
7,387,500 »	8,980,000 »	TOTALEN VAN TABEL II (Dotatiën).	

(16)

TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

TABEL III

MINISTERIE VAN JUSTITIE

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	957,000 »	76,000 »
3	Matériel	275,000 »	»
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	30,000 »	»
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	23,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE I . . . fr.		1,315,000 »	76,000 »
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	352,000 »	»
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel, du greffe	9,000 »	»
8	Cours d'appel — Personnel	1,741,000 »	9,000 »
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	50,000 »	»
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	4,935,000 »	145,000 »
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	55,000 »	»
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	3,010,000 »	»
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	75,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II . . . fr.		10,227,000 »	154,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Total der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		MIDDENBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1.
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1.
1,033,000 »	1,400,000 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	2
975,000 »	35,000 »	Materieel	3
30,000 »	»	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenen.	4
23,000 »	1,000 »	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	5
1,391,000 »	1,436,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		RECHTERLIJKE MACHT	
352,000 »	242,000 »	Hof van verbreking. — Personeel	6
9,000 »	5,000 »	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffies.	7
1,750,000 »	1,150,000 »	Hoven van beroep. — Personeel	8
50,000 »	10,000 »	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	9
5,080,000 »	2,480,000 »	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	10
53,000 »	10,000 »	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies.	11
3,010,000 »	1,264,000 »	Vrederechten en politierechtbanken. — Personeel	12
73,000 »	13,000 »	Vrederechten en politierechtbanken — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	13
10,381,000 »	5,176,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	62,000 »	»
15	Cour militaire. — Matériel	5,000 »	»
16	Conseils de guerre. — Personnel	156,000 »	30,000 »
17	Conseils de guerre — Matériel	12,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III . . . fr.	235,000 »	30,000 »
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Credit non limitatif</i>). (Y compris 6,000 francs sur exercices antérieurs à 1910)	2,700,000 »	900,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels.	1,000 »	»
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	16,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	2,717,000 »	900 000 »
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	80,000 »	120,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK III.	
		KRIJGSGERECBT.	
		Krijsgerechthof. — Personeel — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal.	14
62,000 »	10,000 »		
		Krijsgerechthof. — Materieel.	15
5,000 »	500 »		
		Krijgsraden. — Personeel	16
186,000 »	27,000 »		
		Krijgsraden. — Materieel	17
42,000 »	4,000 »		
265,000 »	38,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
		HOOFDSTUK IV.	
		GERECHTSKOSTEN.	
		Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven verrekend.) Kosten van betekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.) (Daarin begrepen 6,000 frank op dienstjaren vóór 1910.)	18
3,600,000 »	900,000 »		
		Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen.	19
4,000 »	100 »		
		Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	20
46,000 »	17,900 »		
3,617,000 »	918,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		PALRIZEN VAN JUSTITIE.	
		Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vredegerechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergoeding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der Krijgsraden.	21
200,000 »	10,000 »		

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	350,000 »	»
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	250,000 »	»
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; indemnités, frais de route et autres des conseillers de Gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen — Matériel (Les magistrats qui font partie des commissions toucheront les indemnités de vacation et les frais de route et de séjour au même titre que les autres membres.)	70 000 »	»
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique	42,000 »	»
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		692 000 »	»
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	319,800 »	»
28	Clergé inférieur du culte catholique	6,470,000 »	»
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	450,000 »
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	108,000 »	»
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	13 000 »	»
A REPORTER. fr.		7,810,800 »	450,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VI.	
		OFFICIEËLE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.	
		Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuis van den <i>Moniteur</i> .	22
350,000 »	98,000 »		
		Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken.	23
250 000 »	40,000 »		
		Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; vergoedingen, reiskosten en andere kosten van de regeringsraden en van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel (De magistraten, die van de commissiën deel uitmaken, zullen vacatiegehden ontvangen en voor reis- en verblijfskosten vergoed worden zooals de overige leden.)	24
70,000 »	7,000 »		
		Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen.	25
12 000 »	1,000 »		
		Jaarwedden en vergoedingen van beampten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten.	26
40,000 »	2,000 »		
692,000 »	118,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII.	
		EEREDIENSTEN.	
		Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	27
319 800 »	75,000 »		
		Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	28
6 470,000 »	1,330,000 »		
		Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilering van de kerken.	29
1,350,000 »	43,000 »		
		Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel	30
108,000 »	100,000 »		
		Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven.	31
13,000 »	»		
8,260,800 »	1,548,000 »	OVER TE DRAGEN	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	7,810,800 »	450,000 »
32	Culte israélite. — Personnel	35,000 »	»
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000 »	»
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	7,836,800 »	450,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	BIENFAISANCE.		
	<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>		
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,000,000 »	2,000,000 »
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	230,000 »	72,000 »
37	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	10,000 »	»
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	900,000 »	»
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement	3,000,000 »	»
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles	1,200,000 »	»
41	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Provisoirement, ces dépenses pourront s'effectuer au moyen d'avances qui n'excéderont pas 150,000 francs par juridiction ; il sera justifié de l'emploi des fonds dans le délai de quatre mois)	3,000,000 »	»
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,343,000 »	2 072,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES	AANWIJZING		Artikelen.
1919.	ARRIÉRÉS.			
Total des crédits.	(Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.		
— Totaal der credieten.	— ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			
	(Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)			
8,260,800 »	1,548,000 »	OVERDRACHT.		
35,000 »	68,000 »	Israëlitische eeredienst — Personeel		31
1,000 »	»	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.		33
10,000 »	»	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd.		34
8,306,800 »	1,616,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.		
HOOFDSTUK VIII				
WELDADIGHEID.				
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>				
7,000,000 »	2,000,000 »	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (<i>Onbepaald krediet.</i>)		35
302,000 »	17,000 »	Toelagen te verleen: 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van de militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.		36
10,000 »	6,000 »	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van de opzieners der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten.		37
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>				
900,000 »	410,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten.		38
3,000,000 »	500,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen.		39
1,200,000 »	75,000 »	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.		40
3,000,000 »	1,750,000 »	Onderhoud en opvoeding van de kinderen door den Minister van Justitie of door de rechterlijke overheid toevertrouwd aan privaatspersonen of aan openbare of private maatschappijen of instellingen van liefdadigheid of van onderwijs (<i>Onbepaald krediet.</i>) (Voorloopig zullen deze uitgaven mogen gedaan worden door middel van voorschotten die 150,000 frank per rechtsmacht niet mag overtreffen; het geldverbruik zal verrechtvaardigd worden binnen het tijdperk van vier maanden).		41
5,000 »	10,000 »	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.		42
15,417,000 »	4,768,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII		

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. (<i>Credit non limitatif</i>)	5,000,000 »	»
44	Salaires des détenus.	80,000 »	»
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	60,000 »	»
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	30,000 »	»
47	Traitements des fonctionnaires et employés	1,900,000 »	100,000 »
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	50,000 »	»
49	Frais d'impression et de bureau	40,000 »	»
50	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs — Subsidés aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance.	300,000 »	»
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles	275,000 »	230,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.		7,735,000 »	350,000 »
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	»
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	105,000 »	»
54	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Credit non limitatif</i>)	50,000 »	»
A REPORTER fr.		155,000 »	»

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IX. GEVANGENISSEN.	
5,000,000 »	1,800,000 »	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren. (<i>Onbepaald krediet</i>)	43
80,000 »	29,000 »	Werkloon der gevangenen	44
60,000 »	44,000 »	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	45
30,000 »	3,000 »	Reiskosten van de leiden der commissiën, der ambtenaren en beambten	46
2,000,000 »	541,000 »	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	47
50,000 »	25,000 »	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	48
40,000 »	16,000 »	Druk- en kantoorkosten	49
300,000 »	»	Patronaten tot voorkoming van misdaden en landlooperij. Bescherming der minder-jarigen. — Toelagen aan de magistraten voor de uitvoering der wet op de kinderbescherming.	50
525,000 »	90,000 »	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen.	51
8,085,000 »	2,515,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX	
		HOOFDSTUK X. POLITIEKOSTEN.	
60,000 »	21,000 »	Maatregelen van openbare veiligheid	52
		HOOFDSTUK XI.	
		WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.	
105,000 »	15,000 »	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhingende diensten.	53
50,000 »	3,000 »	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1919 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	54
155,000 »	18,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT fr.	155,000 »	»
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos) (<i>Crédit non limitatif</i>).	30,000 »	»
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	»
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	40,000 »	»
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE XI fr.	275,000 »	»
	CHAPITRE XII. DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget	30,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XIII.		
60	Subventions pour cherté de vie (magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés).	»	5,750,000 »
61	Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre. (<i>Crédit non limitatif</i>).	»	150,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.	»	5,900,000 »

TABEL III — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
155,000 »	18,000 »	OVERDRACHT	
30,000 »	3,000 »	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschijnen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1919 en de gesloten dienstjaren.) (<i>Onbepaald krediet.</i>)	55
30,000 »	3,000 »	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	56
40,000 »	»	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangelde diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren.	57
20,000 »	3,000 »	Te verleenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangelde diensten.	58
275,000 »	29,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XI	
		<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XII.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtswetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven.</p>	59
		<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XIII.</p> <p>Duurtetoelag (rechters, ambtenaren, beambten en bezoldigde bedienden)</p> <p>Commissie van onderzoek in zake de inbreuken op de regelen van het volkenrecht, op de wetten en de gebruiken van den oorlog. (<i>Onbepaald krediet</i>)</p>	60 61
5,900,000 »	1,250,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XIII	

TABLEAU III. — MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RECAPITULATION.			
1^{re} Section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1,315,000 »	76,000 »
Id. II		10,227,000 »	154,000 »
Id. III		235,000 »	30,000 »
Id. IV		2,717,000 »	900,000 »
Id. V		80,000 »	120,000 »
Id. VI		692,000 »	»
Id. VII		7,856,800 »	450,000 »
Id. VIII		13,345,000 »	2,072,000 »
Id. IX		7,735,000 »	350,000 »
Id. X		60,000 »	»
Id. XI		275,000 »	»
Id. XII		30,000 »	»
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES		44,567,800 »	4,152,000 »
2^e Section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XIII		»	5,900,000 »
TOTAL DU TABLEAU III (Ministère de la Justice)		44,567,800 »	10,052,000 »

TABEL III. — MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING. 1 ^o Sectie. — Gewone uitgaven.	
1,391,000 »	1,436,000 »	Hoofdstuk I.	
10,381,000 »	5,176,000 »	Id. II	
265,000 »	38,500 »	Id. III.	
3,617,000 »	918,000 »	Id. IV.	
200,000 »	10,000 »	Id. V.	
692,000 »	118,000 »	Id. VI.	
8,306,800 »	1,616,000 »	Id. VII.	
15,417,000 »	4,768,000 »	Id. VIII	
8,085,000 »	2,515,000 »	Id. IX.	
60,000 »	21,000 »	Id. X.	
275,000 »	29,000 »	Id. XI.	
30,000 »	18,000 »	Id. XII.	
48,719,800 »	16,663,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
		2 ^o Sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
5,900,000 »	1,250,000 »	Hoofdstuk XIII	
54,619,800 »	17,913,500 »	TOTAAL VAN TABEL III (Ministerie van Justitie).	

TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TABEL IV

MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Articles,	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»	
	b) Frais de représentation	9,000 »	»	
2	Personnel des bureaux : traitements et indemnités tenant lieu de traitements; indemnités pour travaux extraordinaires et secours	895,000 »	»	
3	Matériel et service des automobiles	250,000 »	250,000 »	
4	Fonds secrets	50,000 »	»	
5	Achat de décorations d'ordres de chevalerie	100,000 »	175,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.		1,525,000 »	425,000 »	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS				
6	Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués. (Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)			
		Traitements.	Frais de représentation.	
			Frais de logement.	
			Total.	
	a) Allemagne	»	»	»
	b) Autriche-Hongrie	»	»	»
	c) Brésil	26,000	45,000	20,000
	d) Bulgarie	»	»	»
	e) Chine	26,000	33,000	»
	f) Danemark et Norvège	30,000	30,000	20,000
	g) Espagne	30,000	40,000	20,000
	h) États-Unis	30,000	90,000	20,000
	i) France	30,000	90,000	»
	j) Grande-Bretagne	30,000	90,000	20,000
	A REPORTER. . . . fr	202,000	420,000	100,000
				722,000

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.																																																												
Total des crédits, — Totaal der credieten.																																																															
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.																																																													
		EERSTE HOOFDSTUK.																																																													
		HOOFDBEHEER.																																																													
		a) Jaarswedde van den Minister	1																																																												
21,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1																																																												
9,000 »	»	Personeel der burealen : jaarwedden en vergoedingen in plaats van jaarwedden; vergoedingen voor buitengewone werken en bijstand.	2																																																												
895,000 »	1,560,000 »	Materieel en dienst der automobielen	3																																																												
500,000 »	95,000 »	Geheime uitgaven	4																																																												
250,000 »	»	Aankoop van ceretekens voor ridderorden	5																																																												
275,000 »	»																																																														
1,950,000 »	1,635,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.																																																													
		HOOFDSTUK II.																																																													
		GEZANTSCHAPPEN																																																													
		Jaarwedden der diplomatieke ambtenaren, plaatselijke toelagen voor kosten van vertegenwoordiging en huisvesting en toelagen aan sommige onbezoldigde ambtenaren. (De Regering wordt gemachtigd te beschikken, ten gunste van bezoldigde of niet bezoldigde diplomatieke ambtenaren, over de sommen ongebruikt gebleven op de verschillende toekenningen van dit artikel.)	6																																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%;">Jaarwedden.</th> <th style="width: 10%;">Voor-tel- lingskosten.</th> <th style="width: 10%;">Kosten van huisvesting.</th> <th style="width: 10%;">TOTAAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Duitschland</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>b) Oostenrijk-Hongarije</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>c) Brazilië</td> <td style="text-align: right;">26,000</td> <td style="text-align: right;">45,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">91,000</td> </tr> <tr> <td>d) Bulgarië</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>e) China</td> <td style="text-align: right;">26,000</td> <td style="text-align: right;">35,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">61,000</td> </tr> <tr> <td>f) Denemarken en Noorwegen</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">80,000</td> </tr> <tr> <td>g) Spanje</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">40,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">90,000</td> </tr> <tr> <td>h) Vereenigde-Staten</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">90,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">140,000</td> </tr> <tr> <td>i) Frankrijk</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">90,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">120,000</td> </tr> <tr> <td>j) Groot-Brittanje</td> <td style="text-align: right;">30,000</td> <td style="text-align: right;">90,000</td> <td style="text-align: right;">20,000</td> <td style="text-align: right;">140,000</td> </tr> <tr> <td>OVER TE DRAGEN. fr.</td> <td style="text-align: right;">202,000</td> <td style="text-align: right;">420,000</td> <td style="text-align: right;">100,000</td> <td style="text-align: right;">722,000</td> </tr> </tbody> </table>		Jaarwedden.	Voor-tel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL.	a) Duitschland	»	»	»	»	b) Oostenrijk-Hongarije	»	»	»	»	c) Brazilië	26,000	45,000	20,000	91,000	d) Bulgarië	»	»	»	»	e) China	26,000	35,000	»	61,000	f) Denemarken en Noorwegen	30,000	30,000	20,000	80,000	g) Spanje	30,000	40,000	20,000	90,000	h) Vereenigde-Staten	30,000	90,000	20,000	140,000	i) Frankrijk	30,000	90,000	»	120,000	j) Groot-Brittanje	30,000	90,000	20,000	140,000	OVER TE DRAGEN. fr.	202,000	420,000	100,000	722,000	
	Jaarwedden.	Voor-tel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL.																																																											
a) Duitschland	»	»	»	»																																																											
b) Oostenrijk-Hongarije	»	»	»	»																																																											
c) Brazilië	26,000	45,000	20,000	91,000																																																											
d) Bulgarië	»	»	»	»																																																											
e) China	26,000	35,000	»	61,000																																																											
f) Denemarken en Noorwegen	30,000	30,000	20,000	80,000																																																											
g) Spanje	30,000	40,000	20,000	90,000																																																											
h) Vereenigde-Staten	30,000	90,000	20,000	140,000																																																											
i) Frankrijk	30,000	90,000	»	120,000																																																											
j) Groot-Brittanje	30,000	90,000	20,000	140,000																																																											
OVER TE DRAGEN. fr.	202,000	420,000	100,000	722,000																																																											

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN					
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.				
		Traitement.	Frais de représentation.	Frais de logement.	Total.		
	REPORT. fr.	202,000	420,000	100,000	722,000		
k)	Grèce	26,000	30,000	20,000	76,000		
l)	Italie	30,000	45,000	20,000	95,000		
m)	Japon	26,000	35,000	»	61,000		
n)	Grand-Duché de Luxembourg	26,000	25,000	20,000	71,000		
o)	Mexique	26,000	35,000	20,000	81,000		
p)	Pays-Bas	30,000	40,000	20,000	90,000		
q)	Perse	26,000	25,000	»	51,000		
r)	Portugal	26,000	30,000	20,000	76,000	2,809,500	»
s)	Roumanie	26,000	30,000	20,000	76,000		
t)	Russie	»	»	»	»		
u)	Saint-Siège	30,000	45,000	20,000	95,000		
v)	Serbie	30,000	30,000	20,000	80,000		
w)	Suède	30,000	30,000	20,000	80,000		
x)	Suisse	30,000	25,000	20,000	75,000		
y)	Turquie	»	»	»	»		
	Traitement d'un chef de mission occupant le poste d'agent et consul général au Caire	30,000	25,000	20,000	75,000		
	Traitements des conseillers et secrétaires	684,000	60,000	316,000	1,060,000		
	Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. Indemnités temporaires à des agents diplomatiques, en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	100,000	»	»	100,000		
		1,378,000	930,000	656,000	2,964,000		
	Frais d'installation des agents diplomatiques				185,500		
					3,149,500		

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.				Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			Jaarwedden.	Voorstel- lingskosten.	Kosten van huisvesting.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. fr.	202.000	420.000	100.000	722.000
		k) Griekenland	26.000	30.000	20.000	76.000
		l) Italië	30.000	45.000	20.000	95.000
		m) Japan	26.000	35.000	»	61.000
		n) Groothertogdom Luxemburg	26.000	25.000	20.000	71.000
		o) Mexico	26.000	35.000	20.000	81.000
		p) Nederland	30.000	40.000	20.000	90.000
		q) Perzië	26.000	25.000	»	51.000
		r) Portugal	26.000	30.000	20.000	76.000
		s) Rumenië	26.000	30.000	20.000	76.000
		t) Rusland	»	»	»	»
		u) Heilige-Stoel	30.000	45.000	20.000	95.000
		v) Servië	30.000	30.000	20.000	80.000
		w) Zweden	30.000	30.000	20.000	80.000
		x) Zwitserland	30.000	25.000	20.000	75.000
		y) Turkije	»	»	»	»
		Jaarwedde van eenen gevolmachtigden minister, die den post van agent en consul generaal te Cairo bekleedt.	30.000	25.000	20.000	75.000
		Jaarwedden der gezantschapsraads heeren en secretarissen	684.000	60.000	316.000	1.060.000
		Voorkomende opslag aan in het jaar bevordende ambtenaren. Tijdelijke toelagen aan diplomatieke ambtenaren in vergoeding voor buitengewone lasten in het belang van den nationalen handel gedragen; of door eenen bezwaarden munt- of staathuishoudkundigen toestand in het land hunner residentie opgelegd	100.000	»	»	100.000
			1.378.000	930.000	656.000	2.964.000
		Kosten van aanstelling der diplomatieke agenten				185.500
3.149.500 »	70.000 »					3.149.500

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE III. CONSULATS.		
7	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi	1,665 000 »	110,000 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.		
8	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses	400,000 »	»
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	Traitements et indemnités des chanceliers des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations	440 400 »	»
10	Traitements et indemnités des drogmans, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur compte; équipement et gratification des khavan Imprévus	300 000 »	»
11	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'Administration centrale; entretien et aménagement de des hôtels appartenant à l'Etat servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels	300 000 »	»
12	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers	15,000 »	»
13	Frais de chancellerie, loyers, mobiliers, chauffage, éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents	220,000 »	»
14	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national	240,000 »	»
15	Garde militaire de la Légation belge à Pékin (y compris les avances faites à titre de frais de voyage à des militaires embarquant pour la Chine, ainsi que celles relatives au solde de primes payées dans le même but aux soldats rentrant en Belgique, à l'expiration de leur engagement)	162 860 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V. fr	1,678,260 »	»

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,775,000 »	75,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK III.</p> <p style="text-align: center;">CONSULATEN.</p> <p>Jaarwedden der consulaire ambtenaren en vergoedingen aan enkele onbezoldigde agenten, met de bevoegdheid voor de Regering, om de ongebruikt gebleven sommen tot een beliep van 50,000 frank aan de consulaire rondreizen te besteden.</p>	7
400,000 »	100,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IV.</p> <p style="text-align: center;">REISKOSTEN.</p> <p>Reiskosten voor agenten van den buitendienst en van het Hoofdbeheer, kosten van koeriers, rijdende boden, verschillende reizen.</p>	8
440,400 »	50,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK V.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHILLENDE UITGAVEN BETREFFENDE DE GEZANTSCHAPPEN EN CONSULATEN</p> <p>Jaarwedden en vergoedingen voor de kanseliers, dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der gezantschappen</p>	9
300,000 »	210,000 »	<p>Jaarwedden en vergoedingen voor dragomans, vertolkers en voor het bestuurlijk en het ondergeschikt personeel der consulaten. Bezoldigingskosten van dragomans en tolken terugbetaald op rekening. Uitrusting en belooning der Kavan, onvoorziene onkosten</p>	10
300,000 »	280,000 »	<p>Kosten van briefwisseling van het hoofdbeheer met de agentschappen, alsmede van briefwisseling onder deze; aankoop en onderhoud van vlaggen, wapenborden, zegels, stempels; aankoop, afschrift en vertaling van stukken; bureaubehoeftigheden geleverd door het hoofdbeheer; onderhoud en meubelen der huizingen welke aan den Staat toebehooren en tot woonst dienen aan de diplomatieke en consulaire agenten; verschillende uitgaven betreffende die huizingen; buitengewone en toevallige kosten.</p>	11
15,000 »	8,000 »	<p>Voorloopige hulpgelden aan Belgen die zich zonder middelen van bestaan in den vreemde bevinden; mogelijke kosten van overbrenging naar het vaderland; toelagen aan de Belgische gestichten van barmhartigheid in vreemde landen opgericht</p>	12
220,000 »	110,000 »	<p>Kanselarijcosten, huishuur, meubelen, verwarming, verlichting, onderhoudskosten, bureaubehoeftigheden aangekocht door de agenten</p>	13
240,000 »	»	<p>Buitengewone en tijdelijke verleeningen aan agenten van den consulaire dienst in vergoeding van uitzonderlijk op hen genomen lasten in 't belang van den nationalen koophandel</p>	14
162,860 »	72,000 »	<p>Militaire wacht van het Belgisch gezantschap, te Peking (met inbegrip der voorschotten gedaan als reiskosten aan militairen die zich naar China inschepen, alsook der voorschotten betreffende het saldo van premie met hetzelfde inzicht betaald aan soldaten welke na afloop van hunnen diensttijd naar België terugkeeren).</p>	15
1,678,260 »	730,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VI.			
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.			
16	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie et de funérailles, etc. — Dépenses imprévues non libellées au budget	200,000 »	»
17	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage	8,000 »	»
18	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1915, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	700 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		208,700 »	»
CHAPITRE VII			
COMMERCE. — ÉMIGRATION.			
19	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	142,000 »	»
20	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken: échantillons, mobilier et matériel; publications; bibliothèque	45,000 »	30,000 »
21	Service de l'émigration	39,000 »	»
22	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	7,516 »	»
23	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres	3,500 »	»
24	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.	10,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.		247,016 »	30,000 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der crédieten.			
		HOOFDSTUK VI.	
		BUITENGEWONE ZENDINGEN, WACHTGELDEN, VERSCHILLENDE UITGAVEN.	
		Buitengewone zendingen, wachtgelden, vergoedingen voor buitengewone werken, kosten van ziekte en van begrafenissen, enz. — Onvoorzien uitgaven niet afzonderlijk vermeld op de begroting.	16
200,000 »	60,000 »		
		Aandeel van België voor het laatste der verlopen jaren, in de kosten van het Internationaal Bureau van het Bestendig Hof van arbitrage.	17
8,000 »	»		
		Aandeel van België voor het jaar 1915, in de kosten van het Bijzonder Bureau voor de uitwisseling van bescheiden en inlichtingen over den slavenhandel.	18
700 »	»		
208,700 »	60,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII.	
		KOOPHANDEL. — LANDVERHUIZING.	
		Verschiedende kosten en aanmoedigingen voor den koophandel; aankoop van bescheiden over koophandel; uitgave van de <i>Consulaire Verzameling</i> en van andere werken, waarbij de koophandel en de nijverheid belang hebben.	19
142,000 »	45,000 »		
		Officieel kantoor voor handelsinlichtingen en voortdurende tentoonstelling van Laeken: stalen; meubelen en materieel; tijdschriften; boekerij.	20
75,000 »	20,000 »		
		Dienst der landverhuizing.	21
39,000 »	15,000 »		
		Aandeel van België in de kosten der Internationale Vereeniging voor de uitgave der toltarieven.	22
7,516 »	»		
		Aandeel van België in de kosten van het Bestendig Bureau en van de Internationale Commissie voor de suiker.	23
3,500 »	14,000 »		
		Jaarwedde van eenen Belgischen ambtenaar bij het Internationaal Koloniaal Instituut.	24
10,000 »	»		
277,016 »	94,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
25	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>) . . .	4,000 »	»
26	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse; secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	6,000 »	»
27	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent (<i>pour mémoire</i>)	»	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.	10,000 »	»
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IX.			
SERVICES DIVERS.			
28	Travaux d'aménagement de l'hôtel de la Légation à Paris (<i>pour mémoire</i>)	»	»
29	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.)	»	620,000 »
30	Dépenses en faveur de militaires belges (secours, rapatriement, renvoi dans leurs foyers à l'étranger)	»	75,000 »
31	Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre	»	60,000 »
32	Service de la propagande	»	500,000 »
32 ^{bis}	Bureau documentaire belge	»	150,622 »
33	Frais relatifs à la Conférence de la Paix	»	1,000,000 »
34	Service temporaire des passeports :		
	a) Service de Bruxelles fr. 72,000 »	»	200,000 »
	b) Services de province 128,000 »	»	»
35	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	»	375,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE IX . . . fr.	»	2,980,622 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUITENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VIII	
		PENSIOENEN, HULPGELDEN EN ACHTERSTALLIGE SCHULDVORDERINGEN.	
4,000 »	»	Eerste termijn van de des voorkomend te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	25
6,000 »	2,500 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beampten of onbepaalde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden; verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.	26
»	»	Achterstallige schuldvorderingen der vorige jaren die niet konden vereffend worden op de begrooting van het jaar, waarop zij betrekking hebben (<i>voor herinnering</i>).	27
10,000 »	2,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	
		TWERDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK IX.	
		VERSCHIEDENE DIENSTEN.	
»	»	Inrichtingswerken van het hotel van het Gezantschap te Parijs (<i>voor herinnering</i>).	28
620,000 »	175,000 »	Vergoedingen aan de agenten van buitenlandschen dienst wegens oorlogstoestand (verlies door wissels, enz.)	29
75,000 »	25,000 »	Uitgaven ten gunste van belgische soldaten (onderstand, terugzending naar het vaderland, of naar hunne woonst in het buitenland)	30
60,000 »	55,000 »	Ondersteuning aan Belgen in het buitenland uit hoo'de van oorlogsfeiten	31
500,000 »	255,000 »	Propagandadienst	32
150,622 »	42,000 »	Belgisch documentatie-bureau	32 ^{bis}
1,000,000 »	»	Kosten betreffende de Conferentie voor den Vrede	33
		Tijdelijke dienst der paspoorten :	34
		<i>a</i>) Dienst voor Brussel fr. 72,000 »	
200,000 »	»	<i>b</i>) Diensten der provinciën 128,000 »	
375,000 »	»	Duurtetoelag aan ambtenaars, beampten en bezoldigde agenten	35
2,980,622 »	532,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	

TABLEAU IV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RECAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I.		1,523,000 »	425,000 »
Id. II		2,809,500 »	340,000 »
Id. III		1,665,000 »	110,000 »
Id. IV		400,000 »	»
Id. V		1,678,260 »	»
Id. VI		208,700 »	»
Id. VII		247,016 »	30,000 »
Id. VIII		10,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	fr 8,543,476 »	905,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IX		»	2,980,622 »
	TOTAL DU TABLEAU IV (Ministère des Affaires Étrangères)	fr 8,543,476 »	3,885,622 »

TABEL IV. — MINISTERIE VAN BUTENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
4,950,000 »	1,655,000 »	Hoofdstuk I.	
3,149,500 »	70,000 »	Id. II.	
1,775,000 »	75,000 »	Id. III	
400,000 »	100,000 »	Id IV	
1,678,260 »	730,000 »	Id. V.	
208,700 »	60,000 »	Id. VI.	
277,016 »	94,000 »	Id VII	
10,000 »	2,500 »	Id VIII	
9,448,476 »	2,786,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
2,980,622 »	552,000 »	Hoofdstuk IX	
12,429,098 »	3,338,500 »	TOTAAL VAN TABEL IV (Ministerie van Buitenlandsche Zaken).	

(46)

TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

TABEL V

MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation.	9 000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité Indemnité annuelle des Conseillers du Gouvernement auprès du Département et frais relatifs au Conseil consultatif. Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	571,680 »	535,800 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	125,000 »	175,000 »
4	Frais de route et de séjour; missions	6,000 »	3,000 »
TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.		732,680 »	713,800 »
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	6,000 »	»
6	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861)	65,000 »	»
7	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	14,500 »	1,500 »
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		85,500 »	1,500 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBESTUUR.	
	»	a) Jaarwedde van den Minister	1
21,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1
9,000 »	»	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. Jaarlijkse vergoeding van de regeeringsraden bij het Departement en kosten betreffende de Raadplegendenraad. Kosten van het Raadplegend Comité voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer. (De magistraten, welke deel uitmaken van het Comité, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jurv's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	2
4,407,480 »	732,000 »	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> .	3
300,000 »	142,000 »	Reis- en verblijfkosten; zendingen	4
9,000 »	200 »		
1,446,480 »	874,200 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	»	Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten van den Staat, en aanvang nemende in 1919 of vóór den 1 ^{en} Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet</i> .)	5
6,000 »	1,000 »	Toelage aan de Centrale Voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861).	6
65,000 »	105,000 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene die personen die een gering pensioen genoten.	7
16,000 »	2,000 »		
87,000 »	108,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnités du membre-secrétaire et des autres membres rétribués composant le personnel attaché à la Commission. Traitement du bibliothécaire-adjoint et des autres membres du personnel attaché spécialement à la bibliothèque de la Commission centrale de statistique.	15,000 »	»
9	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	400 »	»
10	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Rémunération de travaux effectués par le personnel du service en vue de la reconstitution.	10,800 »	16,200 »
11	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. Frais de reconstruction et de réinstallation de la bibliothèque dans les anciens locaux	4,500 »	20,500 »
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.		30,700 »	36,700 »
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
12	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	490,000 »	150,000 »
13	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité:		
	Province d'Anvers 247,500 »		
	Id. de Brabant 375,000 »		
	Id. de la Flandre occidentale 285,000 »		
	Id. de la Flandre orientale. 300,000 »		
	Id. de Hainaut 300,000 »	1,650,000 »	825,000 »
	Id. de Liège 367,500 »		
	Id. de Limbourg 195,000 »		
	Id. de Luxembourg 180,000 »		
	Id. de Namur 225,000 »		
A REPORTER. . . . fr.		2,140,000 »	975,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK III. ALGEMEENE STATISTIEK.	
15,000 »	9,000 »	Middelcommissie voor statistiek : zitpenningen der leden; vergoedingen aan het lid-secretaris en aan de andere betaalde leden die het aan de Commissie verbonden personeel uitmaken. Wedde van bijgevoegde bibliothecaris en van de andere leden van het personeel verbonden aan de bibliotheek van de Centrale Commissie voor Statistiek.	8
400 »	»	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen.	9
27,000 »	16,000 »	Middelcommissie voor statistiek : kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de Middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek. Vergelding voor werken uitgevoerd door het personeel van den dienst met het oog op herstelling	10
25,000 »	3,700 »	Bibliotheek voor statistiek : aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek. Herstellungs- en herinrichtingskosten der bibliotheek in de oude lokalen.	11
67,400 »	28,700 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III	
		HOOFDSTUK IV. PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.	
640,000 »	1,207,150 »	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	12
		Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid : Provincie Antwerpen. 247,500 » Id. Brabant. 375,000 » Id. West-Vlaanderen. 285,000 » Id. Oost-Vlaanderen 300,000 » Id. Henegouws 300,000 » Id. Luik 367,500 » Id. Limburg 195,000 » Id. Luxemburg 180,000 » Id. Namen 225,000 »	13
3,115,000 »	2,280,450 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT fr.	2,440,000 »	975,000 »
14	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 410 000 »		
	Id. de Brabant 410 000 »		
	Id. de la Flandre occidentale 80 000 »		
	Id. de la Flandre orientale 120 000 »		
	Id. de Hainaut 80 000 »	400,000 »	400,000 »
	Id. de Liège 70 000 »		
	Id. de Limbourg 50 000 »		
	Id. de Luxembourg 60 000 »		
	Id. de Namur 120 000 »		
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Province d'Anvers 82,500 »		
	Id. de Brabant 84,000 »		
	Id. de la Flandre occidentale 99 000 »		
	Id. de la Flandre orientale 112 500 »		
	Id. de Hainaut 142,500 »	563,000 »	283,000 »
	Id. de Liège 108 000 »		
	Id. de Limbourg 50,500 »		
	Id. de Luxembourg 93 000 »		
	Id. de Namur 78,000 »		
16	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 30 juillet 1903 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire royal chargé d'administrer la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'administration des Affaires provinciales et communales; prestations extraordinaires de ce service	100,000 »	30,000 »
17	Participation de l'État dans les dépenses de police de la ville de Bruxelles	350,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	3,555,000 »	1,740,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1918.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
3,115,000 »	2,280,450 »	OVERDRACHT. Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :	14
800,000 »	250,000 »	Provincie Antwerpen 410,000 » Id. Brabant 110,000 » Id. West-Vlaanderen 80,000 » Id. Oost-Vlaanderen 120,000 » Id. Henegouw 80,000 » Id. Luik 70,000 » Id. Limburg 50,000 » Id. Luxemburg 60,000 » Id. Namen 120,000 »	
850,000 »	1,397,000 »	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beampten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpgelden: Provincie Antwerpen 82,500 » Id. Brabant 84,000 » Id. West-Vlaanderen 99,000 » Id. Oost-Vlaanderen 112,500 » Id. Henegouw 142,500 » Id. Luik 108,000 » Id. Limburg 50,500 » Id. Luxemburg 93,000 » Id. Namen 78,000 »	15
150,000 »	17,000 »	Weg- en omreiskosten; kosten ontstaan door zendingen bevolen door het middenbestuur voor de uitvoering door dit bestuur der wet van 30 Juli 1903 op de bestendigheid der gemeentebedieningen; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing der grenspalen van het Rijk. Bureelkosten van den Koninklijken Commissaris belast met het bestuur van het onzijdig gedeelte op het grondgebied van Moresnet. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken; buitengewone uitoetening van dezen dienst.	16
350,000 »	583,334 »	Deelneming van den Staat in de politie-uitgaven van de stad Brussel	17
5,265,000 »	4,527,784 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
18	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	35,000 »	»
19	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	20,000 »	»
20	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Elaboration de statistiques électorales. Reconstitution des archives. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales	20,000 »	5,000 »
21	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. Frais d'instances électorales mis à charge de l'État (Crédit non limitatif).	375,000 »	»
22	Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif)	125,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		575,000 »	5,000 »
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
23	Juridictions contentieuses en matière de milice et de rémunération. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Traductions. Frais divers	400,000 »	»
24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses.	106,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		506,000 »	»
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
25	Commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline. Secrétaire-archiviste de l'inspection générale : traitement de disponibilité	321,100 »	»
A REPORTER fr.		321,100 »	»

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
HOOFDSTUK V.			
KIEZAKEN			
35,000 »	6,000 »	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten : a) voor de he-ziening der kiezerslijsten; b) voor de wetgeveude verkiezingen (vergoedingen aan het personeel der arrondissementscommissariaten.	18
20,000 »	18,000 »	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in stralzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek.	19
25,000 »	2,000 »	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der wetten betreffende de verkiezingen. Opmaken van kiesstatistieken. Herinrichting van het archief Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezsaken.	20
375,000 »	15,000 »	Vervaardiging en ronddeling van het kiespapier door den Staat te leveren Zitpenningen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de bureelen der wetgeveude verkiezingen, in uitvoering van artikel 14 ⁹ van het Kieswetboek. Kiesersgedingkosten den Staat ten laste gelegd. (Onbepaald krediet).	21
125,000 »	1,000 »	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatsspoorwegen. (Onbepaald krediet.)	22
580,000 »	42,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
400,000 »	200,000 »	Gedling beslissende rechtamachten in zake militie en vergelding. Vergoedingen aan de leden, de geneesheeren en aan het ondergeschikt personeel. Vertalingen. Verschillende kosten.	23
106,000 »	62,000 »	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot de militie en de militie vergelding. Materieel benoodigd voor de verrichtingen. Aankoop en inbinding van boekwerken. Verschillende uitgaven	24
506,000 »	262,000 »	TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK VI.	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
321,100 »	1,391,400 »	Hoogere bevelhebberschappen; staven: jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfskosten Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen: slaggevers der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Verplaatsingsgelden aan de leden der tuchtraden Secretaris-archiefbewaarder van de algemeene inspectie: wachtgeld.	25
321,100 »	1,391,400 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT . . . fr.	324,100 »	»
26	Commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance	15,000 »	»
27	Conseils civiques de revision: indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils	77,500 »	»
28	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	14,550 »	»
29	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	30,000 »	»
30	Tir national de Belgique: personnel permanent. Frais de route et de séjour du greffier	41,300 »	»
31	Tir national de Belgique: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,340 »	»
32	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 »	»
33	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province. Commission des stands de tir: indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.	150,000 »	»
34	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	30,000 »	»
35	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (<i>Credit non limitatif</i>).	25,000 »	»
36	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures	5,000 »	20,000 »
37	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 »	»
38	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures, frais de bureau	50,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.	826,790 »	20,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG.)

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Total des crédits.			
321,400 »	1,391,400 »	OVERDRACHT.	
15 000 »	35,000 »	Hoogere bevelhebberschappen; staven : kantoorkosten; dienstlokalen. Briefwisselingskosten.	26
77,500 »	135,000 »	Burgerlijke revisieraden : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten aan de voorzitters, leden, secretarissen-verslaggevers en geneesheeren, alsmede aan den afgevaardigde bij gemeente raden	27
14,550 »	66,000 »	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : jaarweelden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten.	28
30,000 »	30,000 »	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht. Druk- en inbindingskosten.	29
41,300 »	180,000 »	Nationale schietbaan van België : bestendig personeel. Reis- en verblijfkosten van den griffier	30
7,340 »	16,000 »	Nationale schietbaan van België : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	31
50,000 »	25,000 »	Groote jaarlijkse schietprijskampen : inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	32
150,000 »	150,000 »	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schiëtschietbanen in de provinciën. Commissie der schietbanen : vergoeding aan den secretaris; verblijf- en verplaatsingskosten; bureelkosten; drukwerk	33
30,000 »	30,000 »	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, trofeeën-schietprijzen	34
25,000 »	25,000 »	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdperken; vergoedingen aan de officieren, onderofficieren, korporals, brigadiers en schutters wegens uitvoering van een ordedienst buiten de gemeente waar zij verblijf houden. (Onbepaald krediet.)	35
25,000 »	»	Kosten van verpleging van in dienst gewonde leden van de burgerwacht. Hulp gelden aan de schutters die zich in nood bevinden ten gevolge van gebrekkelijkheden ontstaan uit in dienst bekomen verwondingen, of aan de hulpbehoevende weduwen en weezen van schutters die aan dergelijke verwondingen zijn overleden.	36
10,000 »	»	Jaarlijkse toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	37
50,000 »	35,000 »	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algehele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige brandweermannen. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der brandweerkorpsen. Technisch comité van den branddienst; reiskosten. Vergoeding aan den secretaris; aankoop van werken en publicatiën betreffende het korps der brandweer; druk- en bindwerken, kantoorkosten.	38
846,790 »	2,118,400 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
39	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	400,000 »	»
40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	30,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	430,000 »	»
	CHAPITRE IX. CROIX DE FER.		
41	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864 Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1850. Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1850 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1850 et de combattants de 1850	200,000 »	»
	CHAPITRE X. SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.		
42	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités. Frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces inspections	395,000 »	»
43	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie et Office vaccinogène de l'Etat : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons.	470,000 »	25,000 »
44	Conseil supérieur d'hygiène publique. Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Impressions et dépenses diverses	245,000 »	»
	A REPORTER. fr.	780,000 »	25,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VIII.	
		BURGERLIJKE DECORATIE, KONINGINSCH E MEDAILLIE EN BELOONINGEN IN GELD.	
		Burgerlijke decoratie : aankoop van eeretekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking.	39
100,000 »	207,500 »		
		Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefte; uitvaardiging der diploma's.	40
30,000 »	5,000 »		
130,000 »	212,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	
		HOOFDSTUK IX.	
		IJZEREN KRUIS.	
		Toelagen van 400 frank voor de weduwen en weezen der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, wier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864. Toelagen van 500 frank aan de behoeftige weduwen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850. Buitengewone hulp aan de weduwen der strijders van 1850 en aan de weezen van gedekoreerden met het Herinneringskruis van 1850 en van strijders van 1850.	41
200 000 »	25,000 »		
		HOOFDSTUK X.	
		GEZONDHEIDSDIENST.	
		Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en Koepokgesticht van den Staat : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen. Reis- en verblijfkosten. Werken gedaan door het personeel voor dit toezicht.	42
395,000 »	225,000 »		
		Toezicht over den gezondheidsdienst. Toezicht der apotheken Laboratorium van bacteriologie en Koepokgesticht van den Staat : kantoorkosten, kosten van materieel, alsook voor het nemen en ontfeden van stalen.	43
195,000 »	123,000 »		
		Hoogere openbare gezondheidsraad Provinciale geneeskundige commissiën en andere commissiën van den gezondheidsdienst afhaingende : vergoedingen, zitpenningen, reis- en verblijfkosten. Drukkosten en verschillende uitgaven.	44
215,000 »	250,000 »		
805,000 »	598,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION, DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT fr	780,000 »	25,000 »
45	Service sanitaire des ports de mer et des frontières. Prophylaxie des maladies contagieuses. Subsidés et dépenses diverses Subsidés pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer. Impressions et dépenses diverses	1,090,000 »	5,000 »
46	Subsidés aux sages-femmes et élèves sages-femmes Conférences. Publications relatives aux sciences médicales : subsidés, souscriptions et achats de livres	45,000 »	»
47	Subside à la Société royale de médecine publique et à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique. Mesures de propagande contre l'alcoolisme et la tuberculose : subsidés et dépenses diverses Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions	229 000 »	»
48	Office international d'hygiène publique: part d'intervention de la Belgique	9 400 »	»
49	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses, service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de séjour. Travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services	380,000 »	»
50	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses, service d'expertise des viandes de boucherie : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyses d'échantillons. Impressions et dépenses diverses. Frais de participation aux expositions et aux congrès	199 000 »	30,000 »
51	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités. Frais de route et de séjour. Travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection	75,000 »	»
52	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel. Frais d'études et d'expériences. Frais de participation aux expositions et aux congrès Impressions et dépenses diverses	10,000 »	20,000 »
53	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	1 450,000 »	»
54	Académie royale de médecine.	60,000 »	15,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	4.327,400 »	95 000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES		
55	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse.	10,000 »	»
	A REPORTER fr	10 000 »	»

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
<p>805,000 »</p> <p>1,095,000 »</p> <p>45,000 »</p> <p>229,000 »</p> <p>9,400 »</p> <p>380,000 »</p> <p>229,000 »</p> <p>75,000 »</p> <p>30,000 »</p> <p>1,450,000 »</p> <p>75,000 »</p>	<p>598,000 »</p> <p>320,000 »</p> <p>28,000 »</p> <p>50,000 »</p> <p>47,000 »</p> <p>100,000 »</p> <p>100,000 »</p> <p>18,000 »</p> <p>22,000 »</p> <p>1,000,000 »</p> <p>45,000 »</p>	<p>OVERDRACHT</p> <p>Gezondheidsdienst der zeehavens en der grenzen. Prophylaxis van besmettelijke ziekten. Toelagen en verschillende uitgaven. Toelagen tot aanmoediging van proefondervindelijke opzoekingen over den kanker. Drukkosten en verschillende uitgaven.</p> <p>Toelagen aan vroedvrouwen en leerlingen-vroedvrouwen. Voordrachten. Uitgave van schriften betrekkelijk de geneeskunde: toelagen, inschrijvingen en aankoop van boeken.</p> <p>Toelage aan de Koninklijke Maatschappij van openbare geneeskunde en aan de Maatschappij van geneeskundige hydrologie en klimatkennis van België. Maatregelen van propaganda tegen de jeneverplaaig en de tuberculose: toelagen en verschillende uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en aan de congressen in het belang der openbare gezondheid ingericht. Zendingen.</p> <p>Internationaal gesticht voor openbare gezondheid: tuischenkomst van België . . .</p> <p>Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch: personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen. Reis- en verblijfkosten. Werken gedaan door het personeel betrekkelijk dezer diensten.</p> <p>Toezicht over de fabricatie en den handel in eetwaren en centraal ontledingslaboratorium. Keurdienst van het vleesch: kantoor- en materieelkosten, van staalneming en ontleding. Drukwerk en allerhande uitgaven. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen.</p> <p>Toezicht der gezondheidswerken: personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Vergoedingen. Reis- en verblijfkosten. Werken gedaan door het personeel betrekkelijk het toezicht.</p> <p>Toezicht der gezondheidswerken: kantoor- en materieelkosten. Studie- en proefkosten. Kosten van deelneming aan de tentoonstellingen en congressen. Drukwerk en allerhande kosten.</p> <p>Aanmoedigingen voor de verbeteringen die de openbare gezondheid aangebelangen . . .</p> <p>Koninklijke Akademie van geneeskunde</p>	<p>45</p> <p>46</p> <p>47</p> <p>48</p> <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p>
<p>4,422,400 »</p>	<p>2,328,000 »</p>	<p>TOTAAL VAN HOOFDSTUK X.</p>	
		<p>HOOFDSTUK XI.</p> <p>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de begrooting — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten van het hoofdbestuur, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden.</p>	<p>55</p>
<p>10,000 »</p>	<p>2,000 »</p>	<p>OVER TE DRAGEN.</p>	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	10,000 »	»
56	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques.	25,000 »	»
57	Frais de célébration des Fêtes nationales; frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles.	60,000 »	»
58	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.	96,000 »	»
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XII.			
SERVICES DIVERS.			
59	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et complément de 1901 à 1910.	10,000 »	»
60	Recensement général de la population	5,000 »	»
61	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial d'Anvers	»	»
62	Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau	50,000 »	»
63	Frais de la Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial	»	»
64	Achat de toiles bleues, de cocardes, brassards, etc; confection de blouses	»	»
65	Secours aux gardes civiques qui ont été déportés en Allemagne	»	200,000 »
66	Frais de rapatriement des réfugiés; frais de transport et secours; frais de bureau, locaux et mobilier; rémunération du personnel; dépenses diverses et imprévues	»	10,000,000 »
67	Dépenses diverses et imprévues résultant des événements de guerre	»	1,000,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	68,000 »	11,200,000 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919. — Total des crédits. — Totaal der credieten.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Les dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
10,000 »	2,000 »	OVERDRACHT.	
25,000 »	»	Toelagen aan den Bond der gewezen politieke gevangenen van den oorlog. Toelagen aan de maatschappijen om hen te helpen bij het aankoop van een vaandel. Toelagen en aanmoediging tot verspreiding van vaderlandsheevende gevoelens.	56
60,000 »	61,000 »	Kosten tot viering der Nationale Feesten; verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel.	57
1,000 »	200 »	Jaarrenten en pensioenen: 1 ^o aan gewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en we zen van beamten overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst.	58
96,000 »	63,200 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XI.	
TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XII			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
10,000 »	2,500 »	Uitenzetting van den toestand des Rijks van 1876 tot 1900 en aanvulling van 1901 tot 1910.	59
5,000 »	64,000 »	Algemeene volkstelling.	60
»	7,014 »	Aankoop en hernieuwing van meubelen voor het provinciaal hotel van Antwerpen.	61
50,000 »	50,000 »	Gebeurlijk aandeel van tusschenkomst van den Staat in het studiekapitaal van de Nationale Maatschappij van waterbezorging.	62
»	20,000 »	Kosten der Commissie belast met de studie der vraagstukken betreffende de gemeentee- en provinciekiezingen.	63
»	250,000 »	Aankoop van blauw katoen, kokarden, armbanden, enz.; maken van kiefen.	64
200,000 »	»	Onderstand aan de burgerwachten, die naar Duitschland weggevoerd werden.	65
10,000,000 »	10,088 »	Kosten voor terugkeer der vluchtelingen; kosten van vervoer en onderstand; bureelkosten, lokalen en huisraad; vergelijking van het personeel; verschillende en onvoorziene uitgaven.	66
1,000,000 »	100,000 »	Verschillende en onvoorziene uitgaven wegens oorlogsgebeurtenissen.	67
11,265,000 »	503,602 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU V. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	65,000 »	11,200,000 »
68	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre	»	15,000 »
69	Frais de la Commission de reconnaissance nationale Indemnités des secrétaires	»	40,000 »
70	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs	»	100,000 »
71	Subvention de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.	»	1,587,500 »
	TOTAL DU CHAPITRE XII fr.	65,000 »	12,942,500 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		732 680 »	713,800 »
Id. II		85,500 »	1,500 »
Id. III		30,700 »	36,700 »
Id. IV		3,555,000 »	1,710,000 »
Id. V		575,000 »	5,000 »
Id. VI		506,000 »	»
Id. VII		826,790 »	20,000 »
Id. VIII		130,000 »	»
Id. IX		200,000 »	»
Id. X		4,327,400 »	95,000 »
Id. XI		96,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	11,065,070 »	2,582,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XII		65,000 »	12,942,500 »
	TOTAL DU TABLEAU V (Ministère de l'Intérieur) fr.	11,130,070 »	15,524,500 »

TABEL V. — MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
11,265,000 »	503,602 »	OVERDRACHT.	
15,000 »	610 »	Verblijfsvergoedingen toegekend wegens oorlogsfeiten	68
40,000 »	»	Kosten van de Commissie van Nationale Erkentelijkheid. Vergoedingen der secretarissen.	69
100,000 »	»	Toelagen aan gemeenten voor het opbouwen van herinneringsgebouwen	70
1,587,500 »	493,500 »	Duurtetoeslag aan de ambtenaars, beambten en bezoldigde bedienden	71
13,007,500 »	997,712 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XII.	
		OPSOMMING. Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
1,446,480 »	874,200 »	Hoofdstuk I.	
87,000 »	108,000 »	Id. II.	
67,400 »	28,700 »	Id. III.	
3,265,000 »	4,527,784 »	Id. IV.	
580,000 »	42,000 »	Id. V.	
506,000 »	262,000 »	Id. VI.	
846,790 »	2,118,400 »	Id. VII.	
130,000 »	212,500 »	Id. VIII.	
200,000 »	25,000 »	Id. IX.	
4,422,400	2,328,000 »	Id. X.	
96,000 »	63,200 »	Id. XI.	
13,647,070 »	10,589,784 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
13,007,500 »	997,712 »	Hoofdstuk XII.	
26,654,570 »	11,587,496 »	TOTAAL VAN TABEL V (Ministerie van Binnenlandsche Zaken).	

(66)

TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

TABEL VI

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	737,888 »	67,500 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. Travaux exceptionnels de restauration de l'hôtel ministériel et des bureaux. Acquisition et entretien d'une automobile à l'usage du Ministre. Frais du Bulletin du Ministère	360,138 »	125,783 »
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	8,000 »	22,000 »
5	Frais de route et de séjour; missions. Salaires de deux chauffeurs d'automobiles au service de l'administration centrale. (Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.)	12,300 »	150 »
	TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.	1,148,526 »	215,433 »
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)	230,000 »	»
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1919.	128,000 »	»
	A REPORTER . . . fr	358,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.

1919. 1919. Total des crédits. — Totaal der credieten.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	
803,388 »	1,434,182 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. (Inbegrepen eene som van 40,000 frank als tijdelijke last.)	2
485,924 »	100,079 »	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, kleine uitgaven. Huurprijzen van gebouwen dienende tot kantoren aan het hoofdbeheer; belastingen; huurkosten. Uitzonderlijke werken van herstelling van het ministerieel hotel en van de kantoren. Aankoop en onderhoud van een automobiel ten dienste van den Minister. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	3
30,000 »	1,000 »	Bibliotheek van het Departement: aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek.	4
12,650 »	350 »	Reis- en verblijfskosten; zendingen. Loonen van twee automobielbedieners in dienst bij het hoofdbeheer. (Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last)	5
1,363,959 »	1,535,811 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
230,000 »	240,000 »	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeenteleeraars en -onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomene en aanneembare lagere scholen, bestuurders, leeraars, studie-meesters der aangenomene provinciale of vrije normaalscholen en onderwijzers op de aan laatst gemelde toegevoegde oefenscholen, en ingaande in 1919 of vóór 1 ^{er} Januari van gemeld jaar. (Onbepaald krediet.)	6
128,000 »	230,000 »	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en -onder- wijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^{er} Januari 1919.	7
358,000 »	490,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	358,000 »	»
8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »	»
9	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'Administration de l'Instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867)	»	»
10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	52,400 »
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	450,600 »	52,400 »
	CHAPITRE III. SCIENCES ET LETTRES.		
11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 5 ^o avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 ^o septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des Sciences et des Lettres	398,850 »	»
12	Institut historique belge de Rome	35,000 »	»
13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Publication d'une collection des grands écrivains du pays	234,900 »	1,050,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	663,750 »	1,050,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
358 000 » 25,000 »	490,000 » 125 000 » 1,794 »	OVERDRACHT. Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkas sen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand. Teruggave aan de Kas voor weduwen en weezen van het bestuur van het Openbaar Onderwijs der deelen van pensioen door haar betaald ter ontlasting van den Staat (wet van 15 Maart 1867) Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene der personen die een gering pensioen genieten.	8 9 10
503,000 »	618 794 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
393,850 » 35,000 » 1,284,900 »	188,400 » 40,500 » 125,000 »	HOOFDSTUK III. WETENSCHAPPEN EN LETTEREN. Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan families van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek) Uitgave der <i>Bibliotheca belgica</i> . Internationale dienst van bibliographie; opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van studeertafels in de zoologische, physiologische en biologische stations in het buitenland. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken, drukwerk en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van Wetenschappen en Letteren Belgisch historisch Instituut te Rome Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën. Verschillende kosten. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der <i>Chronologische tafel</i> der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers.	11 12 13
1,713,750 »	353,900 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	663,750 »	1,050,000 »
14	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité ; jetons de présence ; frais d'impression ; prix des concours ; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers ; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	63,000 »	»
15	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité.	143,000 »	»
16	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 72,000 francs en charge temporaire.</i>)	148,000 »	»
17	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité	60,000 »	»
18	Institut royal météorologique : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 32,870 francs en charge temporaire.</i>)	54,500 »	»
19	Bibliothèque royale : personnel ; traitements de disponibilité ; rédaction du catalogue général	224,700 »	»
20	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (<i>Y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire.</i>)	415,000 »	»
21	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité	140,000 »	»
22	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> . (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	149,700 »	»
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel ; traitements de disponibilité.	125,000 »	»
24	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique	35,000 »	»
25	Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité	130,000 »	»
26	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc. Inspection des archives communales.	39,100 »	»
27	Échanges littéraires internationaux : comité, traitements du personnel. Local et matériel ; frais d'expédition et d'emballage ; frais divers	42,200 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	2,432,950 »	1,050,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,713,750 »	353,900 »	OVERDRACHT.	
63,000 »	10,000 »	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	14
143,000 »	110,000 »	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden; jaarwedden van beschikbaarheid.	15
148,000 »	»	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 72,000 frank als tijdelijke last.</i>)	16
60,000 »	40,000 »	Koninklijk weerkundig instituut : personeel; loon der dienstlieden; jaarwedden van beschikbaarheid.	17
54,500 »	»	Koninklijk weerkundig instituut : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 32,870 frank als tijdelijke last.</i>)	18
224,700 »	180,000 »	Koninklijke bibliotheek : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; opstel des algemeen catalogus.	19
415,000 »	7,500 »	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. (<i>Inbegrepen eene som van 29,000 frank als tijdelijke last.</i>)	20
140,000 »	76,500 »	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid.	21
149,700 »	80,500 »	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (<i>Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last.</i>)	22
125,000 »	36,000 »	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid . . .	23
35,000 »	»	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling.	24
130,000 »	36,000 »	Staatsarchieven in de provinciën : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid. . . .	25
39,100 »	»	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven, vervoer, enz. Inspectie der gemeentearchieven	26
42,200 »	9,000 »	Internationale letterkundige uitwisselingen : comiteit jaarwedden van het personeel lokaal en materieel; kosten van verzending en inpakking; verschillende kosten.	27
3,482,950 »	939,400 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
28	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,500 »	»
29	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	3,000 »	»
30	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	2,800 000 »	»
31	Enseignement supérieur organisé en Belgique non occupée, en pays alliés ou neutres, à l'intention des jeunes gens belges réfugiés ou internés; subs. des	»	»
32	Enseignement supérieur à l'armée	20,000 »	»
33	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants	1,500,000 »	»
34	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires . . .	138 000 »	»
35	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys (<i>Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.</i>)	192 000 »	»
36	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers. (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.</i>)	20 000 »	»
37	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894).	27,200 »	»
38	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i>)	8,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.		4,709,700 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES	AANWIJZING		Artikelen.
1919.	ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)			
Total des crédits.	—			
Totaal der credieten.	—			
	ACHTERSTELLIGE			
	UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)			
HOOFDSTUK IV.				
HOOGER ONDERWIJS.				
1,500 »	»	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris		28
3,000 »	»	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten		29
2,800,000 »	5,000 000 »	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschofen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet van het personeel der hoogeschofen deel uitmaken.		30
»	6,000 »	Hooger onderwijs ingericht in de niet bezette streek van België, in geallieerde of onzijdige landen, voor uitgewekene of geïnterreeerde Belgische Jonge lieden : toelagen.		31
20,000 »	»	Hooger Onderwijs in het leger		32
1,500,000 »	1,443,000 »	Materieel van 's Staatshoogeschofen en harer aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen. Toelagen tot aanmoediging op de hoogeschofen, van de beweging ten voordeele van lichamelijke opleiding der studenten.		33
138,000 »	90 000 »	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universiteits diploma's		34
192,000 »	20,000 »	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's (Inbegrepen eene som van 47,000 frank als tijdelijke last.)		35
20 000 »	2,000 »	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders. (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last)		36
27,200 »	3,000 »	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken (art. 17, litt. f, der wet van 12 April 1894).		37
8,000 »	5,000 »	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last)		38
4,709,700 »	6,571,000 »	OVER TE DRAGEN.		

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	4,709,700 »	»
39	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	7,500 »	»
40	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint.	3,000 »	»
41	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	30 000 »	»
42	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	»
43	Frais de publication du vingt et unième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	»	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	4,771,200 »	»
	CHAPITRE V.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN		
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur	2,300 »	»
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen (<i>Y compris une somme de 16,310 francs en charge temporaire</i>)	18,930 »	»
46	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: traitements du personnel, indemnités, commission d'enquête (<i>Y compris une somme de 3,540 francs en charge temporaire</i>)	63,900 »	3,500 »
47	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État: frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau. (<i>Y compris une somme de 15,500 francs en charge temporaire</i>)	30,000 »	3,400 »
48	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège.	156,875 »	»
	A REPORTER fr.	274,005 »	8,900 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
4,709,700 »	6,571,000 »	OVERDRACHT.	
7,500 »	»	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's: reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der Commissie.	39
3,000 »	»	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's: vergoeding aan den hulpsecretaris	40
30,000 »	20,000 »	Kosten van den universiteitswedstrijd: druk van de be kroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aabelangende	41
21,000 »	»	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die noodzakelijk het belang van het hooger onderwijs teogen. Inschrijvingen.	42
»	500 »	Drukkosten van het een en twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het op Staatskosten gegeven hooger onderwijs.	43
4,771,200 »	6,591,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
2,300 »	2,959 »	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs: jaarwedden van den secretaris, van den bibliothecaris en van den afzender.	44
18,930 »	»	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen Bibliothek: aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten. Kosten van de commissie tot hervorming van het middelbaar onderwijs. (Inbegrepen eene som van 16,310 frank als tijdelijke last.)	45
69,400 »	90,950 »	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handarbeid het onderricht der gymnastiek en van het muziek; nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs. jaarwedden van het personeel, vergoedingen, commissie van onderzoek. (Inbegrepen eene som van 3,500 frank als tijdelijke last.)	46
35,400 »	»	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemeenschappelijke dienst met het beheer van lager onderwijs); nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten, vergoedingen; zendingen; kantoorkosten. (Inbegrepen eene som van 15,300 frank als tijdelijke last.)	47
156,875 »	192,837 »	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	48
282,905 »	286,746 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. -- MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	274,005 »	8,900 »
49	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire.)	24,000 »	»
50	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, cours temporaires préparatoires : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)	130,000 »	20,000 »
51	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel. (Y compris une somme de 2,400 francs en charge temporaire)	6,700 »	»
52	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881 et aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881) Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). — Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'Etat pour filles. Subsides aux écoles belges à l'étranger. Traitements ou indemnités aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. — Traitements ou indemnités à des professeurs chargés de l'enseignement dans les écoles belges pour réfugiés	5,289,544 »	200,000 »
53	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées. Bourses aux élèves belges à l'étranger (Y compris une somme de 74,000 francs en charge temporaire.)	34,500 »	5,000 »
54	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. Traitements ou indemnités aux professeurs de ces établissements, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants	188,908 »	»
55	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	49,100 »	»
56	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers (Y compris une somme de 17,250 francs en charge temporaire.)	45,750 »	»
57	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 »	»
58	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	95,000 »	»
	A REPORTER. fr.	6,139,504 »	233,900 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des credits. — Totaal der credieten.			
282,905 »	286,746 »	OVERDRACHT.	
		Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graden voor jongens te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. (Inbegrepen eene som van 8,000 frank als tijdelijke last.)	49
24,000 »	43,469 »	Examenjury's van het middelbaar onderwijs: tijdelijke voorbereidende leergangen; reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen. (Inbegrepen eene som van 65,000 frank als tijdelijke last.)	50
150,000 »	28,624 »	Examenjury's van het middelbaar onderwijs: materieel. (Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last.)	51
6,700 »	»	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881) en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten) — Jaarwedde en reiskosten van een lid van het personeel van het middelbaar normaal onderwijs belast met kunstvoordrachten in de Rijks middelbare scholen voor meisjes — Toelagen aan de Belgische scholen in het buitenland. — Jaarwedden of vergoedingen aan de leden van de gestichten van middelbaar onderwijs van den Staat in het leger of in het buitenland — Voorschotten aan hunne vrouwen, hunne bloedverwanten in de af- of opklommende lijn — Jaarwedden of vergoedingen aan leeraren belast met het onderwijs in de Belgische scholen voor uitgewekenen	52
5,489,541 »	1,971,119 »	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen. Beurzen voor de Belgische leerlingen in het buitenland (Inbegrepen eene som van 74,000 frank als tijdelijke last.)	53
39,500 »	69,000 »	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van Ieperen, afgeschaft Jaarwedde of vergoedingen aan de professors van die gestichten, in het leger of in het buitenland Voorschotten aan hunne vrouwen, aan hunne bloedverwanten in de af- of opklommende lijn	54
188,908 »	57,337 »	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	55
49,100 »	22,391 »	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs zitpenningen, reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd Drukwerk, leveringen en onderscheidene kosten. (Inbegrepen eene som van 15,250 frank als tijdelijke last.)	56
45,750 »	»	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is.	57
2,000 »	»	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten.	58
95,000 »	8,280 »		
6,373,404 »	2,456,966 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	6,139,504 »	233,900 »
59	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impressions intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	40,000 »	»
60	Frais de publication des 21 ^e et 22 ^e rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen.	19,000 »	»
61	Musée pédagogique de l'enseignement moyen, Organisation des cours et conférences	10,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V fr.	6,208,504 »	233,900 »
	CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2 000 »	»
63	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres, jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions autographiques, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4 500 »	5,000 »
64	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements des inspecteurs des classes ménagères. Traitements de disponibilité	641,400 »	»
65	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées et aux inspectrices des classes ménagères. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; indemnités extraordinaires pour frais de bureau à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	326,000 »	131,500 »
66	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	160,800 »	»
	A REPORTER fr.	1,134,700 »	136,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
6 373,404 »	2,456,966 »	OVERDRACHT.	
40,000 »	»	Uitgave van schoolboeken; aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankoop van boekwerken en allerlei aankopen voor den bijzonderen dienst van het middelbaar onderwijs; drukkosten betreffende uitsluitend gemelden dienst; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs, vergoedingen; reiskosten. (<i>Inbegrepen eensom van 20,000 frank als tijdelijke last.</i>)	59
19,000 »	»	Kosten van uitgave van de 21 ^e en 22 ^e driejaarlijksche verslagen over der staat van het middelbaar onderwijs.	60
10,000 »	»	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs. Inrichting van leergangen en voordrachten.	61
6,442,404 »	2,456,966 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
		HOOFDSTUK VI.	
		LAGER ONDERWIJS.	
2,000 »	»	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedden van de secretarissen en van den boekbewaarder.	62
9,500 »	2,000 »	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaren, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den Raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden Raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	63
641,400 »	50,000 »	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hooftopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedde van den agent-controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen. Jaarwedden van de opzieners der huishoudklassen. Jaarwedden van beschikbaarheid	64
437,500 »	76,500 »	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hooftopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 3 ^o aan de afgevaardigde opziensters en aan de opziensters der huishoudklassen. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; buitengewone vergoedingen aan kantonnale opzieners voor kantoorkosten; reiskosten van den agent controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht.	65
160,800 »	5,000 »	Jaarwedden van de diocesane hooftopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten.	66
1,271,200 »	133,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	1,134,700 »	136,500 »
67	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours temporaire pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours temporaires et conférences d'imitation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.)	1,110,000 »	»
68	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 3 de la loi organique de l'enseignement primaire (1914). Frais des cours préparatoires à l'examen d'inspecteur. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours trébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (Y compris une somme de 30,000 en charge temporaire.)	40,000 »	20,000 »
69	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	35,000 »	»
70	Achats de livres et fournitures classiques à l'intention des écoles pour réfugiés établies à l'étranger	»	»
71	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	88,000 »	212,000 »
72	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles. Subsidés aux écoles normales agréées.	750,000 »	»
73	Écoles normales belges à l'étranger.	»	»
74	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	233,000 »	»
75	Indemnités aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement, de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'enseignement primaire	50,000 »	»
76	Frais de l'inspection médicale scolaire	100,000 »	»
	À REPORTER. . . . fr.	3,832,700 »	368,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÈRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,271,200 »	133,500 »	OVERDRACHT.	
		Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat Tijdelijke leergangen tot verbetering van de professoren van hantwerk bij de normale scholen Tijdelijke normaal-leergangen en inleidingvoorochten : 1 ^o ten bate van het personeel van het toezicht en der lagere normaalscholen. 2 ^o ten bate der onderwijzers en onderwijzeressen der zemeente-aangenomen en vrije gesubsidieerd-scholen Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der examens van bekwaamheid voor het onderwijs van verschillende vakken in de tijdelijke normaal-leergangen onderwezen. Kosten van verschillende aard Toelagen aan de bestuurders der normaalgestichten om een deel der kosten van de toepassingskosten te dekken. <i>(Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last).</i>	67
1,410,000 »	400,000 »		
		Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 24 der organieke wet op het lager onderwijs (1913) Kosten der voorbereidende leergangen tot het examen van opziener Kosten der examen-jury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnen opziener van het lager onderwijs; kosten der Probel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres. <i>(Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last)</i>	68
60,000 »	30,000 »		
		Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des beheers van lager onderwijs.	69
35,000 »	8,000 »		
		Aankoop van schoolboeken en behoeften ten gerieve der scholen voor uitgewekenen in het buitenland.	70
»	2,000 »		
300,000 »	30,000 »	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	71
		Beurzen' voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	72
750,000 »	50,000 »		
		Belgische normaalscholen in het buitenland	73
		Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die nae het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten.	74
332,000 »	100,000 »		
		Vergoedingen aan onderwijzers en onderwijzeressen dragers van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs van zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der grondwet op het lager onderwijs.	75
50,000 »	30,000 »		
100,000 »	40,000 »	Kosten voor het geneeskundig toezicht der scholen	76
3,908,200 »	538,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	3,539,700 »	368,500 »
77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »	150,000 »
78	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subside en faveur du service ordinaire de l'instruction primaire à réparer, conformément aux dispositions de la loi organique de 1911, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non-adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. Part de l'État dans les indemnités de direction aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. (Crédit non limitatif).	19,000,000 »	»
79	Enseignement primaire à l'armée	»	»
80	Subsides complémentaires et subsides extraordinaires à accorder dans des cas tout-à-fait exceptionnels par application de la loi organique de l'enseignement primaire (Crédit non limitatif).	3,500,000 »	300,000 »
81	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidiées, pour garçons.	30,000 »	»
82	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées aux instituteurs: Subside aux communes et aux directions des écoles adoptables à titre d'intervention de l'État dans les augmentations de traitement accordées par périodes biennales et triennales de services aux instituteurs diplômés ou dispensés, non mariés et vivant en commun (Crédit non limitatif).	5,800,000 »	»
83	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux, adoptés et adoptables, en congé pour maladie, rappelés sous les drapeaux, ayant contracté un engagement comme volontaires de guerre ou absents pour tout autre fait résultant de la guerre.	100,000 »	30,000 »
84	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1919 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	90,000 »	»
85	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914.	435,000 »	»
86	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	10,000 »	»
87	Part de l'État dans la délivrance, par les communes, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (Crédit non limitatif).	300,000 »	»
88	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 88 à l'article 78 et vice versa).	3,150,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	36,054,700 »	848,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
3,908,200 »	538,500 »	OVERDRACHT.	
250,000 »	50,000 »	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model ontwerpen.	77
19,000,000 »	5,000,000 »	Gewone jaarlijksche dienst van het Lager onderwijs: toelagen ten behoeve van den gewonen dienst van het lager onderwijs te verleenen overeenkomstig de bepalingen van de grofwet van 1914 onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen. Aandeel van den Staat in de bestuursvergoedingen aan schoolhoolden, titularis van eene klasse of die het bestuur hebben van ten minste vijf klassen. (Onbepaald krediet.)	78
»	75,000 »	Lager onderwijs bij het leger	79
3,800,000 »	1,600,000 »	Aanvullen en buitengewone toelagen te verleenen in gransch uitzonderlijke gevallen, bij toepassing van de wet tot regeling van het Lager onderwijs. (Onbepaald krediet.)	80
30,000 »	15,000 »	Toelagen voor het onderwijs van den handelenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens.	81
5,800,000 »	2,000,000 »	Aandeel van den Staat in de wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeentelid onderwijzers. Toelagen aan de gemeenten en aan de bestuurs- en aannemingscholen als deelnemers van den Staat in de verhoogingen van jaarwedde, bij tweejarige en driejarige tijdvakken verleend aan de getuigen en of van het examen ontslagen ongehuwde en in gemeenschap levende onderwijzers. (Onbepaald krediet.)	82
130,000 »	100,000 »	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers die gemeentelid, aangenomen en aannemingscholen, met verlof wegens ziekte, onder de wapens herroepen, een verbintenis als krijgsvrijwilliger hebben aangegaan of voor elk onder van den oorlog voortspruitende feit afwezig zijn vervangen.	83
90,000 »	60,000 »	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor 1919 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.	84
433,000 »	175,000 »	Vergeldende toelage aan de lagere vrije scholen waarop toezicht wordt gehouden die beantwoorden aan de eischen bepaald bij artikel 15 der wet tot inrichting van 1914.	85
10,000 »	4,500 »	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	86
300,000 »	300,000 »	Aandeel van den Staat in het afleveren door de gemeenten van schoolbehoeften, indien de toekenning bij artikel 22 van de wet tot inrichting voorzien, daartoe niet volstaat. (Onbepaald krediet.)	87
3,150,000 »	1,260,000 »	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen en kinderkribben. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen (Fordeu, desjeunillende, toegelaten de overdrachten van artikel 88 op artikel 78, en omgekeerd.)	88
36,903,200 »	11,178,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	36,054,700 »	848,500 »
89	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales, adoptées et adoptables	460,000 »	»
90	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire	85,000 »	»
91	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,000 »	»
92	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire.)	5,300 »	»
93	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	75,000 »	25,000 »
94	Frais de publication du 24 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914), achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	36,706,200 »	873,500 »
	CHAPITRE VII BEAUX-ARTS. <i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
95	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aller à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	355,000 »	»
	A REPORTER fr.	355,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTENSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Articles.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
36,903,200 »	44,478,000 »	OVERDRACHT.]	
460,000 »	445,000 »	Bijwelden te verleen en aan de wereldlijke gediplomeerde bewaarschoolonderwijzers en van de gemeentelijke aangenomen en aanneembare scholen.	89
85,000 »	50,000 »	Toelagen voor de gemeenten of de besturen der bijzondere inrichtingen tot steun van de huishoudklassen van lagere graad.	90
6,000 »	»	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	91
5,500 »	2,000 »	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurkosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. (Inbegrepen eene som van f,200 frank als tijdelijke belasting)	92
100,000 »	10,000 »	Schriften het lager onderwijs aangebelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekeries der normaalscholen en voor de kantonale boekeries. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekeries en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	93
20,000 »	»	Kosten van uitgave van het 24 ^e verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1912, 1913 en 1914), aankoop en verzending van exemplaren; inbindingskosten; verscheidene uitgaven.	94
37,579,700 »	44,355,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII.	
		SCHOONE KUNSTEN.	
		<i>Aanmoedigen en aan de beeldende en graphische kunsten.</i>	
355,000 »	90,000 »	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provincien om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gedenkpenningen voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van oadyngst, inpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken tot onderzoek of anderszins gezond te; aandeel van het bestuur van schoone kunsten in de kosten van het indermaal verhand van werken tot bescherming der oudheidkundige werken en kunstgewochten, verscheidene uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aannemelijkheid voor de uitvoering van god-dienstige meubelenwerken van een erkend kunstkarakte. Toelagen en aanmoedigen aan kunstenaars, die blyken van verheerlijking te hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; toelagen; hulpgeden aan familiën van overleden kunstenaars.	95
355,000 »	90,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	355,000 »	»
96	Expositions générales des beaux-arts : part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000 »	»
97	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers	2,000 »	»
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
98	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	183,405 »	»
99	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	280,000 »	»
100	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	12,000 »	»
101	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	1,000 »	»
102	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	»
103	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	50,000 »	»
104	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »	»
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>		
105	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	109,625 »	»
106	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	446,500 »	»
107	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	224,700 »	»
	À REPORTER fr.	1,801,230 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG)

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
355,000	90,000	OVERDRACHT.	
100,000	40,000	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school.	96
2,000	5,000	Hoogere Raad voor schoone kunsten Jaarwedde van den secretaris. Verschillende uitgaven.	97
183,405	110,000	<i>Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.</i> Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel en de aankopen voor het museum van oude kunst.	98
280,000	300,000	Academiën en teekenscholen; toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	99
12,000	14,000	Opzicht der academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende.	100
1,000	»	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	101
17,000	10,000	Toelagen aan jonge kunstooefenaren om ze te ondersteunen in hunne studiën	102
30,000	56,560	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome.	103
20,000	15,000	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven.	104
109,625	36,300	<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i> Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst en Wiertz-Museum. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; kosten van toezicht	105
446,500	80,000	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum: materieel; verschillende en onvoorziene kosten.	106
224,700	196,700	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen.	107
1.801.230	983.560	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	4,801,230 »	»
108	Musées royaux du Cinquantenaire: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	254,000 »	»
	<i>Monuments publics.</i>		
109	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	70,000 »	»
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
110	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	»
111	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	200,000 »	»
112	Commission royale des monuments et des sites. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	21,300 »	»
113	Commission royale des monuments et des sites: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de garde de manuscrits, de remballage, de transport des objets d'art se trouvant dans la région dévastée, et qui furent évacués à l'intérieur du pays, à l'intervention de la Commission royale des monuments et des sites	34,000 »	55,000 »
114	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.	13,000 »	»
115	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie: rédaction, publication; dépenses diverses	5,000 »	»
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	222,725 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	2,746,235 »	55,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1819.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
1,801,230 »	953,560 »	OVERDRACHT.	
254,000 »	60,000 »	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen. Aanwezigheidspenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdelingscomiteeten. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven.	108
		<i>Openbare monumenten.</i>	
70,000 »	30,000 »	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen	109
		<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
125,000 »	50,000 »	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	110
200,000 »	50,000 »	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunst karakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	111
21,300 »	19,000 »	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaardeden van werkzaamheid en beschikbaarheid.	112
89,000 »	20,000 »	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobiliair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de selschrijvers en kosten van uitgaven. Kosten van bewaking, van behandeling van wederinpakking van vervoer van kunstvoorwerpen, beru tende in het verwoest gebied, en die binnenlands overgebracht werden door tussenkomst van de Koninklijke commissie voor de monumenten en de landschappen.	113
13,000 »	10,000 »	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfkosten der brieuwisselende leden dezer Commissie.	114
5,000 »	4,000 »	Bulletin der Commissiën van kunst en oudheid : opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	115
		<i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>	
222,725 »	149,000 »	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zowel van personeel als van materieel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde.	116
2,801,235 »	1,343,560 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	2,746,255 »	55 000 »
117	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	120 033 »	»
118	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	74,000 »	»
119	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	72,190 »	»
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	280,000 »	»
121	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	14,000 »	»
122	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	1 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.	3,307,480 »	55,000 »
	CHAPITRE VIII		
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
123	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au budget	14,000 »	»
124	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	5,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	16,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
2,801,253 »	1,345,560 »	OVERDRACHT.	
120,035 »	89,000 »	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	117
74,000 »	51,000 »	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	118
72,190 »	130,000 »	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	119
280,000 »	350,000 »	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedijgingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken, nationale concerten; hulpelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging voor de muzikale tooneelkunde. Uitgave der werken van oude Belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven. (Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.)	120
14,000 »	3,000 »	Toezicht der muziekscholen. — Verbeteringsraad der muzikale studiën	121
1,000 »	4,000 »	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het bestuurs- en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhaingende van het bestuur van Schoone Kunsten.	122
3,362,480 »	1,972,560 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII	
		HOOFDSTUK VIII.	
		VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
41,000 »	3,300 »	Hulpelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten van het hoofdbestuur welke zich in eene ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet beschreven.	123
5,000 »	»	Toelagen aan de verbonden der Belgische turngenootschappen	124
16,000 »	3,300 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IX.			
SERVICES DIVERS.			
125	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	68,000 »	432,000 »
126	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales.	2,775,000 »	»
127	Subventions de vie chère aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et privées subsidiées, ainsi qu'au personnel administratif enseignant des écoles normales agréées. (Credit non limitatif.)	»	22,000,000 »
128	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés de l'État	»	8,024,000 »
129	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2 ^e annuité)	12,500 »	»
130	Cathédrale de Tournai. — Dégagement	175,000 »	»
131	Musée des beaux-arts de Huy. Acquisition et aménagement	19,250 »	»
132	Jubé de l'église de Sainte-Waudru à Mons. Reconstitution (1 ^{re} annuité)	15,300 »	»
133	Musées royaux du Cinquantenaire. Acquisitions de vitrines	15,230 »	»
134	Théâtre royal de la Monnaie. — Subside	212,595 »	»
135	Rapatriement des objets d'art évacués de la région dévastée et rassemblés en France. Manutention, emballage, transports; paiement du personnel; frais divers	»	75,000 »
136	Rapatriement des œuvres d'art moderne ayant figuré aux expositions étrangères en 1914, et aux expositions organisées, pendant la guerre, dans les pays neutres ou alliés	60,000 »	»
137	Service des beaux-arts à l'étranger (bureau de Londres). Frais divers	»	»
138	Subsides aux écoles pour enfants belges, réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres	»	1,000,000 »
139	Subsides aux communes et aux directions des écoles adoptables ou privées subsidiées pour leur permettre de payer les traitements dus à leurs instituteurs pour les exercices 1914 à 1919 inclus. (Credit non limitatif.)	»	6,000,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		3,352,875 »	37,531,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK IX.	
		VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
500,000 »	»	Middelbaar onderwijs — Opbouw en meubilering van lokalen	125
2,775,000 »	1,000 »	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor scholen en normaal- scholen.	126
22,000,000 »	23,000,000 »	Duurttoeslag aan de onderwijzers en onderwijzeressen van de lagere gemeente en bewaars-aangenomen of bijzondere onderst-onde scholen, alsmede aan het behee- rend en onderwijzend personeel der normaalscholen (Onbepaald krediet)	127
8,024,000 »	1,948,081 »	Duurttoeslag aan ambtenaren, beambten en toonarbeiders van den staat.	128
12,500 »	»	Museum van schoone kunsten te Doornijk. — Bijdrage van den Staat (2 ^e annuïteit) . . .	129
175,000 »	»	Hoofdkerk te Doornijk. — Vrijmaking	130
19,250 »	»	Museum van schoone kunsten te Hoei. — Aankoop en inrichting	131
15,300 »	»	Orksaal van de kerk Sainte-Waudru te Bergen. Wederoprichting (1 ^e annuïteit) . . .	132
15,230 »	»	Koninklijke museums van het Jubelpark Aankoop van toonkasten	133
212,595 »	»	Muntschouwburg. — Toelage	134
75,000 »	»	Terugzending naar het vaderland van kunstvoorwerpen, overgebracht van het verwoest gebied naar Frankrijk. Behandeling, wederinpakking, vervoer; betaling van het personeel; verschillende kosten.	135
60,000 »	»	Terugzending naar het vaderland van werken van hedendaagsche kunst, die, in 1914, aanwezig waren in vreemde tentoonstellingen en in tentoonstellingen welke, tijdens den oorlog, in onzijdige of geallieerde landen ingericht werden.	136
»	3,000 »	Dienst der Schoone kunsten in het buitenland (kantoor van Londen). Verschillende kosten.	137
1,000,000 »	150,000 »	Toelagen aan scholen voor uitgewekene Belgische kinderen ingericht in België, geallieerde en onzijdige landen.	138
6,000,000 »	4,000,000 »	Toelagen aan de gemeenten en aan de besturen der aanneembare en vrije gesubsidieerde scholen om de aan hunne onderwijzers verschuldigd gebleven jaarwelden te kunnen betalen voor de dienstjaren 1914 tot en met 1919. (Onbepaald krediet.)	139
40,883,875 »	29,102,081 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1,148,526 »	315,433 »
Id. II		450,600 »	52,400 »
Id. III		2,432,950 »	1,050,000 »
Id. IV		4,771,200 »	» »
Id. V		6,208,504 »	233,900 »
Id. VI		36,706,200 »	873,500 »
Id. VII		3,307,480 »	55,000 »
Id. VIII		16,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	55,041,460 »	2,480,233 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IX		3,352,375 »	37,531,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VI (Sciences et Arts). fr.	58,394,335 »	40,011,233 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING. Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
1,363,950 »	1,535,811 »	Hoofdstuk I.	
503,000 »	618,794 »	Id. II.	
3,482,950 »	939,400 »	Id. III.	
4,771,200 »	6,591,500 »	Id. IV.	
6,442,404 »	2,456,966 »	Id. V.	
37,579,700 »	11,355,000 »	Id. VI.	
3,362,480 »	1,972,560 »	Id. VII.	
46,000 »	3,300 »	Id. VIII.	
57,521,693 »	25,473,331 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
40,883,875 »	29,102,081 »	Hoofdstuk IX.	
98,405,568 »	54,575,412 »	TOTAAL VAN TABEL VI (Wetenschappen en Kunsten).	

TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABEL VII

MINISTERIE VAN LANDBOUW

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale.	495,980 »	»
3	Matériel.	246,000 »	30,000 »
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	60,000 »	»
5	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	3,000 »	»
6	Quote-part du Département dans le traitement du Conseiller artistique et dans les frais de fonctionnement au Comité supérieur de contrôle, des commissions d'enquêtes, etc.	10,000 »	»
7	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers	33,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		879,980 »	30,000 »
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
8	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>).	40,000 »	»
9	Secours à accorder, à défaut de pension à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	6,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		46,000 »	»

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW.

1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		Artikelen.
1919.	— ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)			
Total des crédits.				
— Totaal der credieten.				
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.				
EERSTE HOOFDSTUK				
MIDDENBESTUUR.				
21,000 »	»	a) Jaarwedge van den Minister		1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon		
495,980 »	400,000 »	Jaarweden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambteuren, beampten en bedienden — Jaarweden van het toezichtspersoneel naar het Middenbestuur verzonden.		2
276,000 »	»	Materieel		3
60,000 »	»	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden		4
3,000 »	4,450 »	Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement		5
10,000 »	»	Vandeel van het Departement in de jaarwedge van den Kunstraadsheer en in de kosten van werking van den Hoogeren toezichtsraad, der onderzoekingscommissiën, enz		6
35,000 »	»	Vergoedingen aan de Staatsraadsheeren. Verscheidene onkosten.		7
909,980 »	404,450 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.		
HOOFDSTUK II.				
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.				
10,000 »	»	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)		8
6,000 »	»	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambte- naren, beampten of bezoligde agenten, aan hunne wifluwen of verwanten wier stenn zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren Verleening van hulpgelden in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene dier personen die een gering pensioen genieten.		9
16,000 »	»	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.		

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
10	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enfèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achats de vaccins, toxines et sérums. Recherches de nouveaux sérums. Subsidés. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables. — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers	3,222,000 »	200,000 »
11	Inspection vétérinaire: traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés: indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	300,000 »	»
12	Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	40,000 »	»
13	Conseil supérieur de l'agriculture: traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres: subsidés. — Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. — Sociétés coopératives de crédit agricole: subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Statistiques agricoles; impressions, etc.	500,000 »	»
<i>Enseignement vétérinaire.</i>			
14	Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; traitements d'activité et de disponibilité	165,000 »	»
15	Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études.	170,000 »	25,000
<i>Enseignement de la maréchalerie.</i>			
16	École centrale pratique de maréchalerie. — Personnel; matériel. — Conférences de maréchalerie — indemnités	45,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE III. fr		4,442,000 »	225,000

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Total der credieten.			
		HOOFDSTUK III. LANDBOUW.	
3,422,000 »	810,000 »	Schadeloosstellingen voor afgemaakt vee op bevel der overheid; schadeloosstellingen wegens tuberculose onder het vee en de zwijnen; schadeloosstellingen wegens hoornvee gestorven of voor het verbruik ongeschikt verklaard om reden van koolziekte; betaalkosten dezer schadeloosstellingen — Kosten voort te spruiten uit het wegnemen en vernietigen der doode lichamen van beesten, voor het verbruik ongeschikt verklaard; kosten van aankoop, vervoer en benutting van ontsmetstoffen — Allerhande kosten voor tuberculineering en gezondheidsinstellingen op de grens — Aankoop van inentstoffen, toxinen en serums. Naspeuring van nieuwe serums. Toelagen. — Aanmoediging tot gezondmaking der stallen — Toelagen aan de provinciale landbouwfondsen, aan de maatschappijen van onderlinge verzekering en herverzekering tegen sterfte onder het vee. Verschillende uitgaven — Verbetering van de rassen der huisdieren Toelagen aan de provinciën en aanmoedigingen Toelagen aan maatschappijen en syndicaten tot veefokking Aankoop van voorwerpen voor verzamelingen Allerhande kosten.	10
300,000 »	»	Veeartsenijtoezicht : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen, omreiskosten; plaatsvervangende inspecteurs veeartsen, aangenomen veeartsen; vergoedingen; huipgelden aan voormalige Rijksveeartsen, aan weduwen of weezen van deze agenten die zich in nood bevinden; reisbeurzen voor veeartsen.	11
40,000 »	»	Inspectie van den veeartsenijdienst : materieel, kantoorkosten, bulletijn van den dienst van gezondheidspolitie, drukwerk en verschillende uitgaven voor de gezondheidspolitie der huisdieren.	12
500,000 »	250,000 »	Hoogere landbouwraad : jaarwedde van den secretaris. — Provinciale landbouwmaatschappijen, landbouwcomices, vrije landbouwwerengingen : toelagen. — Landbouwprijskampen, -tentoonstellingen of -congressen; toelagen en aanmoedigingen voor landbouwmaatschappijen en inzonderheid aan de vereenigingen tot stand gekomen onder hopplanters. — Aanmoedigingen aan uitgaven over landbouw; uitgave van het <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; kosten wegens het verleenen van landbouwdecoratiën; zendingen en bijzondere commissiën in het belang van landbouw. — Samenwerkende maatschappijen voor landbouwkrediet : toelagen voor kosten van eerste instelling en voor den toezichtsdienst ingericht door de centrale kassen van landbouwkrediet. Landbouwstatistieken; drukwerken, enz <i>Veeartsenijkundig onderwijs.</i>	13
165,000 »	110,300 »	Personeel van 's Rijks veeartsenijnschool; jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid.	14
195,000 »	»	Materieel van 's Rijks veeartsenijnschool; kosten der toezichtcommissie en der jury's; studiebeurzen. <i>Onderwijs der hoefmederij.</i>	15
45,000 »	»	Praktische middenschool voor hoefmederij. — Personeel; materieel. — Voordrachten over hoefmederij. — Vergoedingen.	16
4,667,000 »	4,170,300 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.			
<i>Sciences agricoles. — Industries rurales. — Génie rural.</i>			
17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture de l'État : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	192,225 »	»
18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et de surveillance et des jurys. .	175,000 »	»
19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection.	31,000 »	»
20	Conférences agricoles : traitements du personnel indemnités, frais divers — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides — Inspection — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole — Bibliothèques agricoles, matériel — Congrès; expositions; enquêtes — Encouragements aux publications agricoles. — Rapports et communications — Frais divers	695,800 »	»
21	Service des agronomes de l'État : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route. — Matériel	312,000 »	10,000 »
22	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture; frais d'études. Traitements d'activité et de disponibilité Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Souscriptions; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole Commission pour l'étude des sols et des climats. Enquêtes; statistiques; impressions. Divers et imprévus	269,000 »	»
23	Institut international d'agriculture : frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au Comité permanent; indemnité de résidence. Divers	25,000 »	»
24	Station agronomique de l'État et laboratoires d'analyses de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités	250,000 »	»
25	Station agronomique de l'État et laboratoires d'analyses de l'État, dépenses de matériel, salaires, etc. — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'État. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	300,000 »	173,000 »
26	Industries rurales. Constructions rurales. Main d'œuvre agricole. — Études et vulgarisation	60,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		2,310,025 »	183,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES	AANWIJZING		Artikelen.
1919.	ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)			
Total des crédits.	—	HOOFDSTUK IV.		
Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	LANDBOUWONDERWIJS.		
		<i>Landbouwwetenschappen. — Landelijke nijverheden. — Landelijke vakkunde.</i>		
192,225 »	150,000 »	Personeel van het Landbouw-Instituut en van de landbouwscholen van den Staat : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; vergoedingen.		17
175,000 »	»	Materieel van het Landbouw-Instituut en van de landbouwscholen van den Staat; verbeteringen, exploitatie-kosten; kosten voor de bestuurs- en toezichtscommissiën en voor de jury's		18
31,000 »	10,000 »	Studiebeurzen voor leerlingen van landbouwscholen van den Staat of aan het toezicht onderworpen.		19
695,800 »	150,000 »	Voordrachten over landbouw : jaarwedden van het personeel, vergoedingen, allerhande kosten — Middelbaar en lager landbouwonderwijs; toelagen. — Toezicht — Aankoop van werken die als prijzen uitgereikt worden ter gelegenheid der landbouwconferenties. — Landbouwonderwijs in de normaalscholen. — Landbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen) — Prijskampen onder de leerlingen der verschillende landbouwscholen. — Verbeteringsraad voor het landbouwonderwijs. — Landbouwboekery, materieel — Congressen; tentoonstellingen; onderzoeken — Aanmoedigingen voor landbouwuitgaven. — Verslagen en mededeelingen. — Verscheidene uitgaven.		20
322,000 »	40,000 »	Dienst der landbouwkundigen van den Staat : jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, dagloonen, vergoedingen en reiskosten. — Materieel.		21
269,000 »	»	Kosten der proef- en bewijsvelden voor den landbouw; studiekosten. Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid. Proefnemingen en aanschouwelijke lessen betreffende de voeding van het vee. Inschrijvingen; zendingen en bijzondere commissiën in het belang van het onderwijs der landbouwwetenschap Commissie voor de studie der gronden en klimaten. Onderzoeken; statistieken; drukwerk; allerlei en onvoorziene onkosten.		22
25,000 »	5,000 »	Internationaal Landbouw-Instituut : kosten van deelneming van België; jaarwedde van den gemachtigde bij het Bestendig Comité; schadeloosstelling van verblijf. — — —		23
250,000 »	50,000 »	Landhuishoudkundige inrichting van den Staat en ontledingslaboratoriums van den Staat : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, vergoedingen		24
475,000 »	50,000 »	Landhuishoudkundige inrichting van den Staat en ontledingslaboratoriums van den Staat : uitgaven voor materieel, loonen, enz — Raadgevende Commissie der ontledingslaboratoriums van den Staat. — Toelagen aan provinciale, gemeentelijke en private laboratoriums — Kosten voortspuitende uit het uitvoeren van de wet op het vervalschen der meststoffen		25
60,000 »	»	Landelijke nijverheden Landelijke gebouwen Landbouwbandwerk. — Studien en verspreidingen.		26
2.495,025 »	435,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.		

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre, — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE V.			
OFFICE HORTICOLE.			
27	Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	54,600 »	»
28	Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture, Salaires et secours. Musée forestier	142,000 »	30,000 »
29	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture; frais d'études. — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe du Département de l'Agriculture); frais d'études, matériel. — Frais de développement des relations commerciales à l'étranger — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture; enquêtes, statistiques, impressions, divers et imprévus — Convention phylloxérique internationale: exécution — Service phytopathologique: indemnités au personnel — Inspection de l'horticulture et service des conseillers d'horticulture: traitements, indemnités et frais de route	115,000 »	»
30	Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat: traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	82,050 »	»
31	Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et des jurys	51,400 »	10,000 »
32	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	40,000 »	»
33	Enseignement horticole moyen et primaire: subsides. Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. — Cours colonial	110,000 »	»
34	Conseil supérieur de l'horticulture; associations horticoles: subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles: subsides. Jardins ouvriers et Ligue du coin de terre: subsides	67,000 »	40,000 »
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.		632,050 »	80,000 »
CHAPITRE VI.			
EAUX ET FORÊTS.			
35	Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses	1,700,000 »	100,000 »
A REPORTER. . . . fr.		1,700,000 »	100,000 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK V.	
		TUINBOUWDIENST.	
54,600 »	34,580 »	Staatskruidtuin. Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid	27
172,000 »	5,000 »	Staatskruidtuin. Uitgaven voor materieel en bewerking. Loonen en hulpelden. Boschnuseum.	28
115,000 »	20,000 »	Kosten voor velden voor proefnemingen en aanschouwelijke lessen voor tuinbouw; studiekosten — Officieel bureau voor handelsinlichtingen (behoorend bij het Departement van Landbouw); studiekosten, materieel — Kosten van uitbreiding der handelsbetrekkingen in den vreemde — Inschrijvingen, zendingen en bijzondere commissiën in het belang van den tuinbouw; onderzoeken, statistieken, drukwerk, allerhande en onvoorziene uitgaven. — Internationale overeenkomst tot bestrijding der wijngaardluis; uitvoering — Dienst voor plantenziektenleer; vergoedingen aan het personeel — Tuinbouwtoezicht en dienst van raadgevers voor tuinbouw; wedden, vergoedingen en reiskosten.	29
82,050 »	15,000 »	Personeel der Staats-tuinbouwscholen: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; vergoedingen	30
64,400 »	2,000 »	Materieel der Staats-tuinbouwscholen; verbeteringen; ontginningskosten; kosten voor bestuurscommissiën en jury's.	31
10,000 »	»	Studiebeurzen voor leerlingen der inrichtingen voor tuinbouwonderwijs van den Staat of aan toezicht onderworpen.	32
110,000 »	50,000 »	Middelbaar en lager tuinbouwonderwijs: toelagen. Tuinbouwonderwijs in de scholen voor volwassenen (winterscholen) Voordrachten over tuinbouw. Aankoop van werken bestemd om als prijzen te worden gegeven ter gelegenheid der voordrachten over tuinbouw. — Koloniale leergang.	33
107,000 »	25,000 »	Hoogere Tuinbouwraad; tuinbouwverenigingen: toelagen — Prijskampen, tentoonstellingen of congressen voor tuinbouw: toelagen. — Werkmanstuinen en werk van het plekje grond: toelagen.	34
712,050 »	151,580 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
		HOOFDSTUK VI.	
		WATERS EN BOSSCHEN.	
1,800,000 »	500,000 »	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten; verschillende uitgaven.	35
1,800,000 »	500,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	1,700,000 »	400 000 »
36	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de conservation et de protection. Service de consultations en matière forestière. Station de recherches et de production de semences forestières. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers	80,000 »	»
37	Forêts domaniales. Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	295,000 »	155,000 »
38	Terrains incultes et bois ruinés: mise en valeur, conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. — Service du boisement des fanges et autres terrains incultes: traitements, frais d'études et d'enquête	120,000 »	180,000 »
39	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses — Commission de pisciculture; Conseil supérieur de la chasse; répression du trafic illicite du gibier et du poisson en temps prohibé	100,000 »	40,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	2.295,000 »	475,000 »
	CHAPITRE VII. VOIRIE COMMUNALE. <i>Voirie urbaine et vicinale, cours d'eau, tramways et messageries.</i>		
40	Subsidés aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux; transport de matériaux de pavage ou d'empierrement.	9,600,000 »	»
41	Subsidés aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole.	200,000 »	»
42	Subsidés aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés	2,000,000 »	»
43	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires techniques du service de la voirie communale et du personnel du service de l'hydraulique agricole. Indemnités des fonctionnaires techniques, du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers — Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures — Jetons de présence aux membres du Comité des tramways. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. — Dépenses diverses	122,060 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	11,922,060 »	»

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,800,000 »	500,000 »	OVERDRACHT. Hoogere Raad der bosschen. Weerkundige staties. Aanmoedigingen aan boschmaatschappijen. Toelage aan eigenaars van merkwaardige bosschen voor bewarings- en beschermingsmiddelen. Dienst van raadgevingen in boschzaken. Statie voor proeven en voortbrengst van boomzaden. Prijskampen, voordrachten en proefvelden. Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, dagloonen, schadeloosstellingen. Allerhande kosten.	36
80,000 »	12,000 »	Domeinbosschen. Teelt- en verbeteringswerken; boschwoningen en bauen bestemd om de ontginning der Staatsbosschen te vergemakkelijken.	37
450,000 »	110,000 »	Braaklanden en verwoeste bosschen: vruchtbaar maken, bebossching, hervorming tot weiden, teenbosschen of vijvers; toelagen aan de gemeenten en aan openbare gestichten; verschillende uitgaven. — Bebosschingsdienst der moeraslanden en andere braaklanden: jaarwedden, kosten voor studie en onderzoek.	38
300,000 »	12,000 »	Vischteelt en jacht; herbevolking der waterloopen; vergoedingen aan de agenten genoemd in artikel 24 der wet van 19 Januari 1885; verschillende uitgaven. — Commissie van vischteelt; Hoogere Raad voor de jacht: beleugeling van den ongeoorloofden handel in wild en visch gedurende den gesloten tijd.	39
140,000 »	4,000 »		
2,770,000 »	638,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VII.</p> <p style="text-align: center;">GEMEENTEWEGEN.</p> <p style="text-align: center;"><i>Stedelijke en buurtwegen, waterloopen, tramwegen en vervoerdiensten.</i></p> <p>Toelagen aan de gemeenten en aan de wateringgen voor uitbreiding en verbetering der gemeentewegen, verbetering der onbevaarbare en ontvlotbare waterloopen en der slijkerge of moerassige gronden; vervoer der materialen voor bestrating of besteeuiging.</p>	40
9,600,000 »	»	Toelagen aan de landelijke gemeenten om haar te helpen het goed onderhoud te verzekeren der, met Staatusschenkomst, als gemeente wegen van landelijk belang, verbeterde wegen.	41
200,000 »	»	Toelagen aan de provinciën om de gemeenten te helpen het goed onderhoud te verzekeren der verbeterde buurtwegen van groot verkeer.	42
2,000,000 »	»	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der technische ambtenaren van den dienst der gemeentewegen en van het personeel van den landelijken waterdienst. Verpoedingen aan de technische ambtenaren, aan het personeel van den landelijken waterdienst en aan de commissarissen der wegen. — Loon voor technische studien, proefnemingen en schrijfwerk. — Aanwezigheidspenningen voor de leden van het Comité der tramwegen. — Loon van tijdelijke beambten en dragers van 't nivelleermaterieel, kettingdraggers, enz. — Verschillende uitgaven.	43
122,060 »	37,000 »		
11,922,060 »	37,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	11,922,060 »	»
44	Frais de route et de séjour du personnel du service de l'hydraulique agricole	15,000 »	»
45	Matériel de bureau, impressions Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie Matériel d'études et d'expériences. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	17,000 »	10,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	11,954,060 »	10,000 »
	CHAPITRE VIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
46	Dépenses imprévues non libellées au budget: secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 9	10,000 »	»
47	Rentes annuelles et pensions accordées: 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	11,500 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE IX. SERVICES DIVERS. <i>Agriculture et horticulture.</i>		
48	Exploitation des fermes en France	300,000 »	»
49	Institut agricole de l'Etat. — Aménagement des locaux	150,000 »	»
50	Station agronomique. — Aménagement des locaux	223,000 »	»
	A REPORTER fr.	673,000 »	»

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14 922,060 »	37,000 »	OVERDRACHT.	
15,000 »	23,000 »	Reis- en verblijfkosten van het personeel van den landelijken waterdienst	44
27,000 »	4 000 »	Bureelbehoeften, drukwerk. Aankoop van technische werken. Aankoop en herstelling van plaatsbeschrijvingstoestellen. Studie- en proefmaterieel. Bureelkosten voor het personeel van den landelijken waterdienst.	45
14,964,060 »	64,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	
HOOFDSTUK VIII. ONVOORZIENE UITGAVEN.			
10,000 »	»	Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet beschreven; hulp gelden te verleen en kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten, welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Uitzonderlijk te verleen hulp aan andere, dan onder artikel 9 vermelde personen.	46
4,500 »	»	Jaarrenten en pensioenen: 1 ^o aan gewezen agenten die in staat niet zijn hun ambt te vervullen; 2 ^o aan weduwen en weezen van beambten, overleden in 't uitoefenen van hunnen dienst.	47
11,500 »	»	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK IX.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
<i>Landbouw en tuinbouw</i>			
300,000 »	»	Uithating der hoeven in Frankrijk	48
150,000 »	»	Landbouw-Instituut van den Staat. — Inrichting der lokalen	49
225,000 »	»	Landhuishoudkundige inrichting. — Inrichting der lokalen	50
675,000 »	»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VII. — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	675,000 »	»
51	Jardin botanique de l'État. — Aménagement des locaux	»	20,000 »
52	Écoles d'horticulture de l'État - Aménagement des locaux	50,000 »	»
53	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement. Création et réfection de chemins de vidange	200,000 »	400,000 »
54	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	»	669,825 »
	TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.	925,000 »	1,089,825 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		879,980 »	30,000 »
Id. II		16,000 »	»
Id. III		4,442,000 »	225,000 »
Id. IV		2,310,025 »	185,000 »
Id. V		632,050 »	80,000 »
Id. VI		2,295,000 »	475,000 »
Id. VII		11,954,060 »	10,000 »
Id. VIII		11,500 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	22,540,615 »	1,005,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IX		925,000 »	1,089,825 »
	TOTAL DU TABLEAU VII (Ministère de l'Agriculture). . . . fr.	23,465,615 »	2,094,825 »

TABEL VII. — MINISTERIE VAN LANDBOUW (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
675,000 »	»	OVERDRACHT.	
20,000 »	»	Staatskruidtuin. — Inrichting der lokalen	51
50,000 »	»	Tuinbouwscholen van den Staat. — Inrichting der lokalen	52
600,000 »	140,000 »	Domeinbraaklanden en domeinbosschen : bebossching, herbossching, gezondmaking. Oprichting en herstelling van opruimenwegen.	53
669,825 »	»	Duurtetoeslag aan de aambtenaren, bedienden en bezoldigde agenten.	54
2,014,825 »	140,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	
OPSOMMING.			
Eerste sectie. — Gewone uitgaven.			
909,980 »	404,450 »	Hoofdstuk I.	
16,000 »	»	Id. II.	
4,667,000 »	1,170,300 »	Id. III.	
2,493,025 »	435,000 »	Id. IV.	
712,030 »	151,580 »	Id. V.	
2,770,000 »	638,000 »	Id. VI.	
11,964,060 »	64,000 »	Id. VII.	
11,500 »	»	Id. VIII.	
23,545,615 »	2,883,330 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.			
2,014,825 »	140,000 »	Hoofdstuk IX.	
25,560,440 »	3,023,330 »	TOTAAL VAN TABEL VII (Ministerie van Landbouw).	

(114)

TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

TABEL VIII

MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale.	1,330,000 »	»
3	Matériel	249,000 »	317,300 »
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	100,000 »	»
5	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	75,000 »	»
6	Délégués et conseillers de Gouvernement. Conseiller artistique Comité supérieur de contrôle.	100,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.	1.904,000 »	317,300 »
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.			
<i>Affaires générales.</i>			
7	Etudes de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'Administration des Ponts et Chaussées — Frais divers de transport. — Congrès, subsides — Téléphones. — Expositions diverses	153,000 »	252,000 »
8	Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service	803,000 »	130,000 »
	A REPORTER fr.	960,000 »	382,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon.	
1,350,000 »	2,000,000 »	Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het Hoofdbestuur verzonden.	2
566,300 »	6,700 »	Materieel	3
100,000 »	20,000 »	Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden	4
75,000 »	60,000 »	Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement	5
100,000 »	10,000 »	Afgevaardigden en Regeeringsraden. Kunstraadsbeer. Hooger Comité van toezicht .	6
2,221,300 »	2,096,700 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN PROVINCIES.	
		<i>Algemeene Zaken.</i>	
407,000 »	55,000 »	Bestudeeren van ontwerpen, opmaken van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen: instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz. Aandeel in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handelsmuseum. Kosten van zendingen in den vregende voor studies betreffende de verschillende diensten van het Beheer van Bruggen en Wegen. Allerhande onkosten van vervoer — Congressen, toelagen — Telefoon. — Allerhande tentoonstellingen.	7
935,000 »	320,000 »	Dienstmotorvoertuigen, -motorrijwielen en -rijwielen	8
1,342,000 »	375,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	960,000 »	382,000 »
	<i>Annales des Travaux publics.</i>		
9	Publication du recueil Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, déplacements, divers	40,000 »	»
	<i>Routes.</i>		
10	Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés.	20,000,000 »	500,000 »
	<i>Bâtiments civils.</i>		
11	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Chauffage éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers — Impositions. — Divers	4,000,000 »	2,000,000 »
	<i>Casernement des gendarmeries.</i>		
12	Casernement des gendarmeries et des bâtiments militaires. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. Entretien, réparations, renouvellement, ameublement, etc. Construction, extension, amélioration, location d'immeubles, impositions, téléphone, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau; indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires. Eau, chauffage, vidange, divers	1,386,000 »	»
	<i>Travaux hydrauliques.</i>		
13	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques. — Entretien, reconstruction, amélioration, administration. Passages d'eau et dépendances : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation.	15 000 000 »	»
14	Ports, côte, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsidés.	7,500,000 »	»
	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtiments civils et du Casernement.</i>		
15	Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacement. — Jurys d'examen : frais divers	2,900,000 »	»
16	Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement — Gardiens de monuments : frais d'habillement — Frais de concours et d'examen	7,763,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	59,531 000 »	2,882,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1 342.000 »	375.000 »	OVERDRACHT.	
		<i>Annalen der Openbare Werken.</i>	
40.000 »	1.000 »	Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, verplaatsingen, allerhande.	9
		<i>Wegen</i>	
20 500.000 »	4 500.000 »	Wegen : onderhoud, verbetering, herstel, — Beplantingen der wegen : aanlegging en onderhoud. — Openbare parken, squares en wielersbanen : aanlegging en onderhoud. — Deskundig onderzoek — Toelagen.	10
		<i>Burgerlijke gebouwen.</i>	
6 000 000 »	500.000 »	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen; aankoop van meubelen; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. — Aankoop van onroerende goederen. Openbare feesten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz., der lokalen gebruikt voor de buitendiensten van Bruggen en Wegen Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoefte voor den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggenden gemeenten. — Huurgelden — Belastingen — Allerhande.	11
		<i>Kazerneering der gendarmeries.</i>	
1,386,000 »	2 698.000 »	Kazerneering der gendarmeries en der militaire gebouwen. Lokalen van den dienst der kazerneering van de gendarmeries. Onderhoud, herstelling, vernieuwing, meubeleering, enz. Aanbouw, uitbreiding, verbetering, huur van onroerende goederen, belastingen, telefoon, kosten van algemeen toezicht, plans, kantoorbehoefte; vergoedingen voor buitengewone of bijgevoegde werken Waterbezorging, verwarming, ruiming, allerhande.	12
		<i>Waterwerken.</i>	
15,000,000 »	1.500.000 »	Vaarten, rivieren, polders, bevoelingen in de Kempen, beplantingen en telegraaflijnen — Onderhoud, heraanlegging, verbetering, beheer. Overzetveren en aanhoorigheden : onderhoud, heraanlegging, verbetering, oprichting, exploitatie.	13
7.500.000 »	600,000 »	Bavens, kust, vuurtorens, bakens : gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, administratie. — Behoosching der domeinduinen. — Werken betreffende den gezondheidstoestand; toelagen	14
		<i>Personeel van Bruggen en Wegen, van de Burgerlijke en Kazerneering.</i>	
2,900,000 »	1 020,000 »	Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs : jaarwedden, kantoorkosten en kosten van verplaatsing — Examenjury's : allerhande uitgaven.	15
7,765.000 »	1,789.000 »	Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen; hydrografen en bijgevoegde hydrografen; bouwmeesters; ambtenaren en agenten belast met den dienst van de kazerneering der gendarmerie : jaarwedden, loon, vergoedingen, verplaatsingskosten. — Wachters van monumenten : kleedingskosten. — Kosten voor vergelijkende en andere examens.	16
62 433 000 »	12 983.000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES			
17	Traitements d'attente des agents en disponibilité.	60,000 »	»
18	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>). . .	30,000 »	»
19	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou au membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents	60,000 »	»
20	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 19.	25,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		175,000 »	»
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IV.			
21	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers	50,000 »	»
22	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.	»	5,000,000 »
23	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre	30,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE IV fr.		80,000 »	5,000,000 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK III.	
		JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
60,000 »	80,000 »	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.	17
30,000 »	10,000 »	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen (<i>Onbepaald krediet</i>) . . .	18
60,000 »	100,000 »	Te verleenen hulp, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beampten of loontrekkende agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp-gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en bedienden die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier families in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Jaarlijksche renten en pensioenen verleend krachtens rechterlijke beslissingen aan gewezen agenten of aan weduwen en wezen van gewezen agenten.	19
25,000 »	»	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven, inbegrepen de kosten van briefwisseling der buitendiensten. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 19 vermeldte personen, die geen recht op pensioen hebben.	20
175,000 »	190,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK IV.	
50,000 »	30,000 »	Commissie belast met de studie der vraagstukken betreffende de inrichting van de omstreken van Antwerpen.	21
3,000,000 »	»	Duurtetoeslag aan de ambtenaren, beampten en loontrekkende bedienden	22
30,000 »	»	Verblijfvergoedingen toegekend uit hoofde van oorlogsgebeurtenissen	23
3,080,000 »	30,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	

TABLEAU VIII. — MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1,904,000 »	317,300 »
Id. II		59,551,000 »	2,882,000 »
Id. III		175,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr	61,630,000 »	3,199,300 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IV		80,000 »	5,000,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VIII (Ministère des Travaux publics) fr.	61,710,000 »	8,199,300 »

TABEL VIII. — MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
<p style="text-align: center;">Total des crédits.</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;">Totaal der credieten.</p>			
		<p>OPSOMMING.</p> <p>Eerste sectie. — Gewone uitgaven.</p>	
2,221,300 »	2,096,700 »	Hoofdstuk I.	
62,433,000 »	12,983,000 »	Id. II.	
175 000 »	190,000 »	Id. III.	
64,829,300 »	15,269,700 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		<p>Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.</p>	
5,080,000 »	50,000 »	Hoofdstuk IV.	
69,909,300 »	15,319,700 »	TOTAAL VAN TABEL VIII (Ministerie van Openbare Werken).	

(124)

TABEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVTALLEMENT

TABEL IX

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1.	a) Traitement du Ministre	21 000 »	»
	b) Frais de représentation	9 000 »	»
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	700 000 »	»
3	Indemnités des conseillers de gouvernement	36 000 »	»
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	125 000 »	»
5	Frais de route et de séjour.	30 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE I . . . fr	921 000 »	»
CHAPITRE II			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	7 000 »	»
7	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minime	25 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr	32 000 »	»
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE.			
8	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication. — Décorations industrielles — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : subsides et dépenses diverses	178 000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	178 000 »	»

TABEL IX. — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) --- ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	} 1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	
700 000 »	595,000 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beamtten en bedienden	2
36,000 »	»	Vergoedingen voor Regeeringsraden	3
125 000 »	10.000 »	Materieel : kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	4
30,000 »	10.000 »	Reis- en verblijfkosten	5
921,000 »	615,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I	-
		HOOFDSTUK II.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN	
7,000 »	1,000 »	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	6
25 000 »	2.000 »	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis. — Hulp gelden in uitzonderlijke omstandigheden te verleenen aan gewezen agenten of aan de weduwen en weezen derzelve, welke slechts een gering pensioen genieten	7
32 000 »	3 000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		HOOFDSTUK III.	
		NIJVERHEID.	
478 000 »	8 000 »	Aanmoedigingen voor nuttige werken. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken — Kosten wegens het drukken en het uitgeven. — Nijverheidssecretariaten — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk — Commissiën, congressen, studien — Tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading : toelagen en verschillende uitgaven.	8
478,000 »	8,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	178,000 »	»
9	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	32,000 »	»
10	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	50,000 »	»
11	Inspection de l'industrie — Matériel et dépenses diverses	8,000 »	»
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie	12,500 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III fr.	300,500 »	»
	CHAPITRE IV. ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
13	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	125,000 »	»
14	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	2,950,000 »	100,000 »
15	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1919 serait dépassée	10,000 »	»
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	107,000 »	»
17	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 »	»
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique	40,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	3,203,000 »	100,000 »
	CHAPITRE V. MÉTIERS ET NÉGOCES.		
19	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	16,000 »	»

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSYELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
178,000 »	8,000 »	OVERDRACHT.	
52,000 »	2,000 »	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom: brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen.	9
50,000 »	34,000 »	Nijverheidsopzicht. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	10
8,000 »	500 »	Nijverheidsopzicht. — Materieel en verschillende uitgaven	11
12,500 »	6,000 »	Hoogere handels- en nijverheidsraad	12
300,500 »	50,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
		HOOFDSTUK IV.	
		NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.	
125,000 »	5,000 »	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begiftiging van wege den Staat. — Studietoelagen en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven.	13
3,050,000 »	1,700,000 »	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs: toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studien, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken.	14
10,000 »	»	Leerschool voor verminkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begroting voor 1919 voorzien, wordt overschreden.	15
107,000 »	20,000 »	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.	16
4,000 »	500 »	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Materieel en verschillende uitgaven.	17
10,000 »	8,500 »	Hoogere Raad voor het vakonderwijs	18
3,303,000 »	1,734,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		AMBACHTEN EN NERINGEN.	
16,000 »	30,000 »	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven — Bijzondere eere-teekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	19
16,000 »	30,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT . . . fr.	16,000 »	»
20	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	75,000 »	»
21	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	40,000 »	»
22	Conseil supérieur des métiers et négoce	8,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr	139,000 »	»
	CHAPITRE VI. POIDS ET MESURES.		
23	Traitements et indemnités du personnel. — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim	252,000 »	»
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité	17,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VI . . . fr	269,000 »	»
	CHAPITRE VII. TRAVAIL.		
25	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsidés à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	82,000 »	»
26	Conseils de prud'hommes — Traitements et indemnités — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	102,500 »	»
27	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes: personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	425,000 »	5,000 »
	À REPORTER. . . . fr.	609,500 »	5,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
16,000 »	30,000 »	OVERDRACHT.	
75,000 »	67,000 »	Volmakingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden — Bekwaamheid examens — Beroeps museums, -tentoonstellingen -bibliotheken en -wedstrijden — Aanmoedigingen voor de huishoudkundige en beroeps-genootschappelijke vereenigingen en voor de praktijk van het leerlingchap bij de kleinhandelaars, de kleinijverzaars en de ambachtslieden	20
40,000 »	47,000 »	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinijverzaars en der ambachtslieden.	21
8,000 »	18,000 »	Hoogere Raad van ambachten en neringen	22
139,000 »	162,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
		HOOFDSTUK VI. MATEN EN GEWICHTEN.	
252,000 »	160,000 »	Jaarweden en vergoedingen van het personeel. — Bureel- en reiskosten. — Kosten van opzicht en tijdelijke vervinging.	23
17,000 »	2,000 »	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit.	24
269,000 »	162,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII. ARBEID.	
82,000 »	20,000 »	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders en aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt.	25
102,500 »	40,000 »	Werkrechtscraden. — Jaarweden en vergoedingen. — Herziening der kiezerslijsten. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissementscommissariaten; gedingkosten. — Kiespapier. — Verschillende uitgaven.	26
430,000 »	430,000 »	Oprichting van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen: personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	27
614,500 »	190,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	609,500 »	5,000 »
28	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	30,000 »	5,000 »
29	Conseil supérieur du Travail.	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.	659,500 »	10,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
30	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsidés aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales.	10,000 »	»
31	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	60,000 »	»
32	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses.	493,000 »	23,000 »
33	Subsidés aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (<i>Credit non limitatif</i>).	450,000 »	»
34	Commission des accidents du travail. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	10,000 »	»
35	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés.	34,000 »	»
36	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses.	225,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	1,284,000 »	25,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.	Totaal der credieten.		
614,500 »	190,000 »	OVERDRACHT.	
35,000 »	7 000 »	Opzicht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven.	28
20,000 »	15,000 »	Hoogere Arbeidsraad	29
669,500 »	212,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	
HOOFDSTUK VIII.			
MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG.			
10,000 »	3,000 »	Drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verzendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg.	30
60,000 »	40,000 »	Beschermingscomiteeten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen.	31
520,000 »	125,000 »	Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eeretekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven.	32
450,000 »	1,080,000 »	Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. (Onbepaald krediet.)	33
10,000 »	9 000 »	Commissie voor arbeidsongevallen. — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen.	34
34,000 »	2,000 »	Aanmoedigingen voor de huishouds- en beroepsverenigingen van werklieden] of beambten.	35
223,000 »	1,000 »	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen. — Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakverenigingen, der gelijkstellige arbeidsbeurzen en der voorzorgs- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven	36
1,309,000 »	1,260,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE IX.		
	PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
37	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	30,000,000 »	»
38	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900) — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,400,000 »	»
39	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	240,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.	31,640,000 »	»
	CHAPITRE X.		
	MINES.		
40	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement	48,000 »	»
41	Conseil des mines : matériel	5,000 »	»
42	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	562,000 »	»
43	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	120,000 »	»
44	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i>	50,000 »	»
45	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	33,000 »	»
46	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse	3,000 »	»
47	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	63,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	884,000 »	»

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IX.	
		DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.	
30,000,000 »	28,000,000 »	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911).	37
1,400,000 »	2,000,000 »	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke verzorgskassen en aan de eikenle maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde Kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (Onbepaald krediet)	38
210,000 »	330,000 »	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteeten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken.	39
31,610,000 »	30,330,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	
		HOOFDSTUK X.	
		MIJNEN.	
48,000 »	68,000 »	Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	40
5,000 »	300 »	Raad der mijnen : materieel	41
562,000 »	230,000 »	Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs.	42
120,000 »	26,000 »	Werklieden-afgevaardigden bij het opzicht der mijnen	43
50,000 »	5,000 »	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> .	44
33,000 »	22,000 »	Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten. — Verschillende uitgaven.	45
3,000 »	4,000 »	Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas.	46
63,000 »	10,000 »	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten.	47
884,000 »	385,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	884,000 »	»
48	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions. — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines.	20,000 »	»
49	Commission consultative des machines à vapeur	1,500 »	»
50	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.	25,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.	930,500 »	»
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
51	Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XII.		
	SERVICES DIVERS.		
52	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	»
53	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses.	6,000 »	»
54	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910	50,000 »	»
55	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912 (Huitième versement.)	750,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	896,000 »	»

TABEL IX. -- MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES	AANWIJZING	Artikelen.
1919.	ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)		
Total des crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	
Totaal der credieten.	(Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
884,000 »	385,500 »	OVERDRACHT.	
20,000 »	2,000 »	Aardkundige dienst: materieel. — Drukken; vertalingen — Onderhoud van het peilmaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene kaart der mijnen.	48
1,500 »	100 »	Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen	49
25,000 »	7,900 »	Commissie tot herziening der mijnverordeningen. — Werkplaats voor beproovingen. — Modelreddingspost.	50
930,500 »	395,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK X	
		HOOFDSTUK XI.	
		ONVOORZIENE UITGAVEN.	
8,000 »	1,000 »	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begrooting	51
		TWEEDE SECTIE. -- UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK XII.	
		VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
90,000 »	»	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890.	52
6,000 »	1,000 »	Geneeskundige onderzoekingen in de steenkoelmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven.	53
50,000 »	5,000 »	Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksoptelling op 31 December 1910.	54
750,000 »	3,000,000 »	Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst, gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Achtste omkeering)	55
896,000 »	3,006,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	896,000 »	»
36	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés. — Frais de participation des Départements ministériels — Jury international. — Dépenses diverses	4,000 »	»
57	Frais de liquidation des bureaux belges au Havre, à Paris et à Londres	»	100,000 »
58	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	»	875,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE XII fr.	900,000 »	975,000 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I fr.		921,000 »	»
Id. II		31,000 »	»
Id. III		300,500 »	»
Id. IV		3,203,000 »	100,000 »
Id. V		139,000 »	»
Id. VI		269,000 »	»
Id. VII		639,500 »	10,000 »
Id. VIII		1,284,000 »	25,000 »
Id. IX		31,610,000 »	»
Id. X		930,500 »	»
Id. XI		8,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	39,356,500 »	135,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XII		900,000 »	975,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) -fr.	40,256,500 »	1,110,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
896,000 » 4,000 » 100,000 » 875,000 » 1,875,000 »	3,006,000 » 5,000 » 25,000 » 1,000,000 » 4,036,000 »	OVERDRACHT. Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913 - Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen commissariaat der Reggering — Toelagen — Kosten voor deelname der ministerieele Departementen — Internationale Jury — Verschillende uitgaven Kosten voor het vereffenen der Belgische kantoren in Le Havre, te Parijs en te Londen Duurtetoeslag aan de ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten TOTAAL VAN HOOFDSTUK XII.	56 57 58
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
921,000 » 32,000 » 300,500 » 3,303,000 » 139,000 » 269,000 » 669,500 » 1,309,000 » 31,610,000 » 930,500 » 8,000 »	615,000 » 3,000 » 50,500 » 1,734,000 » 162,000 » 162,000 » 212,000 » 1,260,000 » 30,350,000 » 395,500 » 1,000 »	Hoofdstuk I. Id. II. Id. III. Id. IV. Id. V. Id. I. Id. VII. Id. VIII. Id. IX. Id. X. Id. XI.	
39,491,500 »	34,943,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
1,875,000 »	4,036,000 »	Hoofdstuk XII.	
41,366,500 »	38,981,000 »	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

(140)

TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABEL X

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERLIJN EN TELEGRAFEN

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires Service de la publicité et de la presse Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	900,000 »	»
3	Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle	60,000 »	»
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	200,000 »	»
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux; entretien et réparation d'automobiles	150,000 »	50,000 »
6	Honoraires des avocats.	111,000 »	»
7	Encouragements aux unions professionnelles	25,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.	1,476,000 »	50,000 »
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	815,311 »	»
9	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	182,000 »	»
10	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	5,179,170 »	1,000,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	6,176,481 »	1,000,000 »

TABEL A. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.

1919. 1919.	DEPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des credits. — Total der credits.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBREKKEER.	
21,000 »	1,750 »	a) Jaarwedde van den Minister	1
9,000 »	750 »	b) Kosten van vertoon	1
900,000 »	918,500 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraads- heer: zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wet- geving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Dienst van publiciteit en pers. De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.	2
60,000 »	»	Reis- en verblijfkosten, zendingen van de leden van het Hooger Comité van toezicht.	3
200,000 »	125,500 »	Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand, allerhande premieën, vergoedingen en toelagen.	4
200,000 »	30,000 »	Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting van het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen; onderhoud en herstelling van motorwagens	5
411,000 »	435,975 »	Honoraria van de advocaten	6
25,000 »	»	Aanmoediging aan vakvereenigingen	7
4,526,000 »	4,512,475 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
		SPOORWEGEN.	
		AFDDELING I. — Gemeenschappelijke diensten.	
815,314 »	3,388,614 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	8
182,000 »	761,500 »	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	9
6,179,170 »	80,000 »	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	10
7,176,481 »	4,233,114 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	6,176,481 »	1,000,000 »
11	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 »	»
12	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	163,000 »	»
13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	23,000 »	»
14	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc, n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers	125,000 »	»
	SECTION 2. — Voies et travaux.		
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,745,851 »	»
16	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route	14,168,991 »	»
17	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	19,200,000 »	500,000,000 »
18	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des voies, bâtiments ouvrages d'art et dépendances du railway. (Y compris 1,000,000 de francs pouvant être affectés à des dépenses de reconstruction prévues au Budget extraordinaire)	31,203,742 »	125,000,000 »
	Est autorisée l'imputation sur l'article 18 du prix des fournitures de laitier à effectuer pendant l'année en vertu du marché adjugé le 2 mars 1910.		
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,598,551 »	»
20	Rémunérations des ouvriers	46,590,698 »	»
21	Primes d'économie et de régularité	3,818,626 »	»
22	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	117,911,000 »	5,040,000 »
23	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	78,306,435 »	100,067,000 »
	SECTION 4. — Transports.		
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	31,148,844 »	»
25	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	24,899,041 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	381,314,780 »	731,107,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
7,176,481 »	4,233,144 »	OVERDRACHT.	
265,500 »	»	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.	11
163,000 »	160,000 »	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne familie	12
23,000 »	»	Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres.	13
125,070 »	70,000 »	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Kas der werklieden niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers.	14
AFDEELING 2. — Wegen en werken.			
3,715,851 »	13,509,492 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	15
14,168,991 »	55,224,485 »	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	16
519,200,000 »	2,679,000 »	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	17
156,203,742 »	57,205,611 »	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de sporen, gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg. (Met inbegrip van 1,000,000 frank, kunnende bestemd worden tot uitgaven van herbouwing voorzien in de Buitengewone Begroeting.) Wordt veroorloofd de kwijting uit artikel 18 van den prijs der leveringen van hoogovenslakken, te doen gedurende het jaar krachtens aanneming toegewezen den 2 Maart 1910.	18
AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.			
3,598,551 »	15,293,841 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	19
46,590,598 »	175,392,960 »	Bezoldiging van de werklieden	20
3,818,626 »	14,171,678 »	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	21
122,951,000 »	5,300,000 »	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	22
178,373,155 »	71,058,000 »	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	23
AFDEELING 4. — Vervoer.			
31,148,844 »	110,638,088 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	24
24,899,041 »	55,639,284 »	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden	25
1,412,421,780 »	580,645,581 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT . . . fr	381,314,780 »	731,107,000 »
26	Primes de régularité	1,484,908 »	»
27	Frais d'exploitation	13,937,853 »	4,816,000 »
28	Publicité commerciale	394,000 »	150,000 »
29	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mons-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	2,130,000 »	»
30	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »	»
	SECTION 5. — Perception et contrôle des recettes		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,299,270 »	»
32	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	133,212 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE II . . . fr	401,724,023 »	736,103,000 »
	CHAPITRE III.		
	OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	140,500 »	»
34	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	1,804,000 »	»
35	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	143,000 »	90,000 »
36	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu	6 223,650 »	17,181,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE III . . . fr.	8,613,150 »	17,271,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des credits. — Totaal der credieten.			
1,112,421,780 »	580,615,581 »	OVERDRACHT.	
1,484,908 »	6,329,235 »	Regelmatigheidspremiën	26
18,783 853 »	423,000 »	Exploitiatiekosten	27
544,000 »	30,000 »	Adverteerkosten	28
2,130,000 »	»	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	29
10,000 »	50,000 »	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagen- ladingen vaststellen.	30
		AFDEELING 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.	
2,290,270 »	9,273,228 »	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	31
153 212 »	587 900 »	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	32
1,137 827 023 »	597,338,944 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		HOOFDSTUK III.	
		AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
440 500 »	920,000 »	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	33
1,804 000 »	4,697,000 »	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	34
235,000 »	10,000 »	Kantoorbehoefden, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotech- nisch Comité aan de internationale electriciteitscommissie, enz	35
23 401 650 »	657 700 »	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetgasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurtlijn van Bergen Boussu.	36
25,884,450 »	6 284,700 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
37	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés — Conseil supérieur de la Marine — Commissions techniques	2,605,233 »	85,000 »
38	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	520,391 »	120,000 »
39	Remises. (<i>Crédit non limitatif</i>)	2,315,000 »	»
40	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche	1,244,095 »	»
41	Traction et matériel	7,489,328 »	12,318,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	14,171,047 »	12,523,000 »
CHAPITRE V.			
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.			
SECTION 1^{re} — Services communs.			
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	403,410 »	11,000 »
43	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	216,257 »	»
44	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	410 000 »	414,000 »
SECTION 2 — Postes.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	12,238,462 »	1,204,700 »
46	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	17,264,110 »	»
47	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	1,475,660 »	»
48	Transport des dépêches	622,425 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	32,330,324 »	1,629,700 »

TABEL X. --- MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) --- ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des credits. --- Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IV.	
		ZEEWEZEN.	
2,690,233 »	4,236,000 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten — Hoogere Raad van het Zeewezen. — Technische commissiën	37
640,391 »	1,597,500 »	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	38
2,315,000 »	4,392,000 »	Uitkeeringen. (<i>Onbepaald krediet</i>).	39
1,244,095 »	77,879 »	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij	40
19,807,328 »	980,520 »	Trekdienst en materieel	41
26,697,047 »	11,283,899 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.	
		AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
114,410 »	849,816 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	42
216,257 »	838,848 »	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	43
824,000 »	126,000 »	Materieel, werktuigen, gereedschap, voorraad papier, inkt, enz., voor het maken van de zegels, enz.	44
		AFDEELING 2. — Posterijen.	
13,413,162 »	25,258,427 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	45
17,264,110 »	26,494,091 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	46
1,475,660 »	»	Aandeel van het Beheer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers	47
622,425 »	63,500 »	Vervoer van de postpakketten	48
33,960,024 »	53,630,682 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	32,330,324 »	1,629,700 »
»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif.</i>) (<i>Pour mémoire.</i>) . . .	»	»
49	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »	»
50	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, à leurs enfants ou à leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales)	9,527,640 »	9,090,100 »
51	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »	»
52	Bonification d'un intérêt annuel de 5 % sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes chèques postaux (<i>Credit non limitatif.</i>)	12,000 »	»
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	10,516,845 »	118,735 »
54	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	5,365,541 »	660,000 »
55	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	7,552,940 »	20,700,000 »
56	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	14,000 »	»
57	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	4,500 »	»
58	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 55 et 58 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	»	100,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr	65,337,040 »	32,298,535 »
	CHAPITRE VI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
59	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	190,000 »	»

TABEL X. -- MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der crédieten.			
33,960,024 »	53,630,682 »	OVERDRACHT.	
»	»	Vergoedingen te betalen aan de vergoeninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartkosten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage gewaarborgde minste opbrengst, premie voor geregelde vaart, uitkeering van lootselden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet.</i>) (<i>Ter herinnering.</i>)	»
10,000 »	»	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	49
18,617,740 »	3,428,780 »	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Papier, inkt en verschillende voorraad (veraardiging van postwaarden.)	50
3,250 »	»	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	51
12 000 »	41,194 »	Vergoeding van een jaarlijkschen interest van 3 % op de waarborgstorting door de houders van postcheck rekeningen (<i>Onbepaald krediet.</i>)	52
		Afdeeling 3. — Telegraaf en telefoon.	
10,635,580 »	38,409,773 »	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	53
6,025,541 »	17,978,775 »	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand. (<i>Met inbegrip van eene som van 40,000 frank als tijdelijke last.</i>)	54
28,252,940 »	1,592,060 »	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benodigdheden	55
14,000 »	33,900 »	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	56
4,500 »	22 500 »	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureau te Bern.	57
100,000 »	40 000 »	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels. (De kredieten, opgenomen in artikelen 55 en 58, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het eene artikel naar het andere overgebracht.)	58
97,635,575 »	115,177,664 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
		HOOFDSTUK VI	
		WACHTGELDEN.	
190,000 »	666,900 »	Jaarwedde van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld.	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE VII. PENSIONS.		
60	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif</i>)	85,000 »	»
	CHAPITRE VIII SECOURS.		
61	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	150,000 »	»
	CHAPITRE IX. CAISSE DES OUVRIERS.		
62	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	5,398,291 »	»
	CHAPITRE X		
63	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,279,800 »	»
	CHAPITRE XI DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
64	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 61. — Commissions d'examen — Dépenses imprévues non libellées au Budget Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 13, 16, 19, 24, 51, 53, 57, 42, 48 et 55 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	35,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
	CHAPITRE XII.		
65	Subvention de vie chère { fonctionnaires et employés ouvriers	» »	63,623,000 » 48,520,000 »
66	Subside pour le ravitaillement	»	2,000,000 »
67	Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc.	740,000 »	3,734,500 »
	TOTAL DU CHAPITRE XII fr.	740,000 »	117,877,500 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
85,000 »	400,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VII PENSIOENEN.</p> <p>Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1919 of vóór den 1^{en} Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet.</i>)</p>	60
150,000 »	»	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII. HULPGELDEN.</p> <p>Hulpgelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren</p>	61
5,398,291 »	7,012,500 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IX WERKLIEDENKAS.</p> <p>Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen</p>	62
1,279,800 »	2,313,840 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK X.</p> <p>Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)</p>	63
35,000 »	100,000 »	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XI VERSCHIEDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Hulpgelden bij uitzondering te verleen en aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 61. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.</p> <p>De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 3, 8, 15, 16, 19, 24, 31, 33, 37, 42, 43 en 53 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.</p>	64
63,623,000 »	166,526,928 »	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XII.</p>	
48,520,000 »	»	<p>Duurtetoelag } ambtenaren en beambten. } werklieden</p>	65
2,000,000 »	»	Toelage voor bevoorrading	66
4,474,500 »	301,350 »	Zeewezen — Vernieuwing van het drijvend materieel, enz	67
118,617,500 »	166,827,378 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK XII	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGR. SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1 476,000 »	30,000 »
Id. II		401,724,023 »	736,103,000 »
Id. III		8 613 150 »	17,271,000 »
Id. IV		14 174 047 »	12,523,000 »
Id. V		65 337,040 »	32,298,533 »
Id. VI		190,000 »	»
Id. VII.		85,000 »	»
Id. VIII.		150,000 »	»
Id. IX		5 398,291 »	»
Id. X		1.279,800 »	»
Id. XI		35,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	498 462 351 »	798,245 535 »
Deuxième Section — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XII.		740 000 »	117,877,500 »
	TOTAL DU TABLEAU X (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.) fr.	499,202,351 »	916,123,035 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR. (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Total der credieten.			
OPSOMMING.			
Eerste sectie. — Gewone uitgaven.			
1,526,000 »	1,512,475 »	Hoofdstuk I	
1,137,827,023 »	597,338,944 »	Id II	
25,884,150 »	6,284,700 »	Id III	
26,697,047 »	11,283,899 »	Id IV.	
97,635,375 »	115,177,664 »	Id V.	
190,000 »	666,900 »	Id VI	
85,000 »	400,000 »	Id VII.	
150,000 »	»	Id VIII.	
5,398,291 »	7,012,500 »	Id IX.	
1,279,800 »	2,313,840 »	Id X.	
35,000 »	100,000 »	Id XI.	
1,296,707,886 »	742,090,922 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
Tweede sectie — Uitzonderlijke uitgaven.			
118,617,500 »	166,827,378 »	Hoofdstuk XII	
1,415,325,386 »	908,918,300 »	TOTAAL VAN TABEL X (Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.)	

(156)

TABLEAU XI

MINISTÈRE DES COLONIES

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

TABEL XI

MINISTERIE VAN KOLONIEN

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

TABLEAU XI. — MINIST. DES COLONIES (DÉPENSES MÉTROPOLITAINES).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale	969,304 »	»
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	15,000 »	10,000 »
4	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier Bibliothèque Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	285 000 »	50,000 »
5	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	40,000 »	»
6	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	35,000 »	»
7	Premier terme des pensions. (<i>Credit non limitatif</i>).	2,000 »	»
8	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées ci-avant	10,000 »	»
9	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	12,000 »	»
10	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE I. fr		1,420,304 »	60,000 »

TABEL XI. — MINIST. VAN KOLONIËN (UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBEHERR.	
		a) Jaarwedge van den Minister	1
21,000 »	»	b) Kosten van vertoon.	
9,000 »	»	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld.	2
969,304 »	594,000 »	Reis- en verblijfkosten en zendingen in het buitenland.	3
25,000 »	»	Materieel. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.	4
335,000 »	30,000 »	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i>	5
40,000 »	»	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen.	6
55,000 »	150,000 »	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	7
2,000 »	»	Te verleen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of toottrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaren en beambten, die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensionneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. — Hulpgelden bij uitzondering te verleen aan personen die geen recht op pensioen hebben en die niet onder de bovengenoemde kunnen geraangschikt worden.	8
10,000 »	»	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	9
12,000 »	»	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	10
2,000 »	»		
1,480,304 »	774,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	

TABLEAU XI. — MIN. DES COLONIES (DÉPENSES MÉTROPOLITAINES) (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE II.			
44	Subvention rétroactive de vie chère aux agents civils de l'État (1915 à 1918). — Subvention exceptionnelle au personnel de l'État pour l'année 1918 (15 ^e mois) — Subvention de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	»	375,000 »
12	Office de Londres : Location de bureaux. — Impositions — Matériel et fournitures de bureau. — Frais de voyage et frais de séjour du personnel	»	35,000 »
13	Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de la décentralisation administrative accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel	100,000 »	48,750 »
	TOTAL DU CHAPITRE II fr.	100,000 »	458,750 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
	Chapitre I	1,420,304 »	60,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
	Chapitre II	100,000 »	458,750 »
	TOTAL DU TABLEAU XI (Ministère des Colonies. Dépenses métropolitaines) fr.	1,520,304 »	518,750 »

TABEL XI. — MIN. VAN KOLONIEN (UITG. VAN HET MOEDERLAND) (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven kunnen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
<p style="text-align: center;">Total des crédits.</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;">Totaal der credieten.</p>			
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK II.			
375,000 »	330,000 »	Terugnwerkende toeslag voor levensduurte aan de burgerlijke beambten van den Staat (van 1915 tot 1918) Buitengewone toeslag aan het personeel van den Staat voor het jaar 1918 (15 ^{de} maand). Duurtetoelag aan de ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten.	11
35,000 »	1,243,495 »	Kantoor te Londen : Huur van burealen. — Belastingen. — Materieel en kantoor behoeften. — Reis- en verblijfkosten van het personeel.	12
148,750 »	»	Wedden van het personeel in beschikbaarheid gesteld ten gevolge van de bestuurlijke decentralisatie voltrokken ter uitvoering van het koninklijk besluit van 28 Juli 1914. Toeslag voor levensduurte aan gemeld personeel.	13
558,750 »	1,593,495 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
OPSOMMING.			
Eerste sectie. — Gewone uitgaven.			
1,480,304 »	774,000 »	Hoofdstuk I.	
Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.			
558,750 »	1,593,495 »	Hoofdstuk II.	
2,039,054 »	2,367,495 »	TOTAAL VAN TABEL XI (Ministerie van Koloniën. Uitgaven van het Moederland).	

(162)

TABLEAU XII.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TABEL XII

MINISTERIE VAN OORLOG

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements et indemnités du personnel civil	635,000 »	409,000 »
2bis	Subvention de vie chère au personnel civil	»	515 000 »
3	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre	11,000 »	264 000 »
4	Matériel	120,000 »	370 000 »
5	Bibliothèque du Ministère de la Guerre; travaux d'impressions des règlements et instructions militaires; service photographique; service topographique; Institut cartographique	260,400 »	1,484 600 »
TOTAL DU CHAPITRE I fr.		1,056,400 »	2,942,600 »
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES.			
6	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes	50,064,983 »	469,712,416 »
CHAPITRE III.			
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.			
7	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; service pharmaceutique.	2,148,550 »	36,351,450 »
8	Frais d'internement en pays neutre des prisonniers de guerre belges	»	315,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III fr.		2,148,550 »	36,666,450 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		MIDDENBEHEER.	
21,000 »	»	a) Jaarwedge van den Minister	1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1
1,044,000 »	800,000 »	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	2
545,000 »	420,000 »	Duurtetoeslag aan het burgerlijk personeel	2bis
275,000 »	»	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog.	3
390,000 »	110,000 »	Materieel	4
1,745,000 »	1,291,500 »	Bibliotheek van het Departement van Oorlog; werken van het drukken der militaire reglementen en onderrichtingen; photographische dienst; topographische dienst; Landkaartinstituut	5
3,999,000 »	2,321,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I	
		HOOFDSTUK II.	
		JAARWEDDEN EN VERGOEDINGEN DER OFFICIEREN; SOLDIJ EN BIJGELDEN DER TROEPEN.	
519,777,401 »	70,207,426 »	Jaarwedden en vergoedingen der officieren; soldij en bijgelden der troepen	6
		HOOFDSTUK III.	
		MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.	
38,500,000 »	1,500,000 »	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen; apotheekdienst	7
315,000 »	2,685,000 »	Kosten van interneering in onzijdig land der Belgische krijgsgevangenen	8
38,815,000 »	4,185,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
9	Personnel de l'École militaire	216,340 »	»
10	Personnel de l'École de guerre	29,070 »	21 830 »
11	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 »	»
12	Dépenses d'administration de l'École de guerre.	7,550 »	24,950 »
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		352,960 »	46,780 »
CHAPITRE V.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL D'ARTILLERIE.			
13	Traitements et indemnités du personnel civil des établissements d'artillerie. (<i>Pour mémoire.</i>)	»	»
14	Armement de l'armée — Établissements d'artillerie. — Harnachement des troupes de toutes armes	5,623,820 »	160,442,516 »
CHAPITRE VI			
MATÉRIEL DU GÉNIE ET SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.			
15	Matériel du génie et services techniques du génie	3 320 000 »	26,076,000 »
CHAPITRE VII.			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
16	Nourriture des troupes. — Fourrages	18,440 000 »	207,373 363 »
17	Service du couchage.	1,000,000 »	16,140,030 »
18	Habillement des troupes	7 000,000 »	167,220,500 »
19	Transports, charbons, essences	1,430,000 »	57,570,000 »
20	Achat de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée.	1,303,650 »	3,988,350 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		29,173,650 »	452,292 243 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

1919. 1919.	OÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IV.	
		MILITAIRE ACADEMIE	
216,340 »	40,000 »	Personeel der Militaire School	9
50,900 »	10,000 »	Personeel der Krijgsschool	10
100,000 »	5,000 »	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	11
32,500 »	1,000 »	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool	12
399,740 »	56,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.	
»	»	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel van de artillerie inrichtingen. (Voor memorie.)	13
166 066,336 »	110,600,000 »	Wapening van het leger. — Artillerieinrichtingen. — Paardentuig der troepen van alle wapens.	14
		HOOFDSTUK VI.	
		MATERIEEL DER GENIE EN TECHNISCHE DIENSTEN DER GENIE.	
29,396,000 »	42,298,000 »	Materieel der genie en technische diensten der genie	15
		HOOFDSTUK VII.	
		VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN.	
225,813,363 »	17,000,000 »	Voeding der troepen. — Voeder	16
17,140,030 »	3,250,000 »	Stapendienst	17
174,220,300 »	5,000,000 »	Kleding der troepen	18
59,000,000 »	140,800,000 »	Vervoer, kolen, benzine	19
5,292,000 »	»	Aankoop van paarden voor het op peil houden der legereffectieven	20
481,465,893 »	166,050,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE VIII			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
21	Traitements divers et honoraires.	217,090 »	214,905 »
22	Indemnités de déplacement et frais de représentation et de missions.	559,000 »	91,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.	776,090 »	305,905 »
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions et secours	548,000 »	11,188,000 »
CHAPITRE X.			
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
24	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre.	»	25,453,000 »
24 ^{bis}	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés	»	2,325,800 »
25	Dépenses diverses et dépenses imprévues	225,000 »	6,717,824 »
26	Réquisitions de véhicules automobiles	»	20,000 »
27	Réquisitions diverses et dégâts	»	1,000,000 »
28	Dépenses des Commissions provinciales et récupération	»	15,500,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr	225,000 »	51,016,624 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK VIII.	
		ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.	
431,995 »	120,000 »	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	21
650,000 »	1,000 »	Vergoedingen voor verplaatsing, kosten van representatie en van zendingen	92
1,081,995 »	121,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	
		HOOFDSTUK IX.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
11,736,000 »	6,796,300 »	Pensioenen en hulpgelden	23
		HOOFDSTUK X.	
		VERSCHILLENDE UITGAVEN EN ONVOORZIENE UITGAVEN.	
25,453,000 »	20,000 »	Uitgaven betreffende het onderhoud der krijgsgevangenen f.	24
2,325,800 »	»	Uitgaven betreffende het onderhoud der vrijgestelde Russische krijgsgevangenen.	24 ^{bis}
6,942,824 »	970,000 »	Verschillende uitgaven en onvoorziene uitgaven	25
20,000 »	4,980,000 »	Opvordering van motorvoertuigen	26
1,060,000 »	25,000,000 »	Verschillende opvorderingen en schade	27
15,500,000 »	»	Uitgaven der provinciale Commissies en invordering	28
51,241,624 »	30,970,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK X	

TABLEAU XII. — MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Chapitre I		1,036,400 »	2,942,600 »
Id. II		50,064 985 »	469,712,416 »
Id. III		2,148,550 »	36,666,450 »
Id. IV		352,960 »	46,780 »
Id. V		5,623,820 »	160,442,516 »
Id. VI		3,320,000 »	26,076,000 »
Id. VII.		29,173,650 »	452,292,243 »
Id. VIII		776,090 »	305,905 »
Id. IX		548,000 »	11,188,000 »
Id. X		225,000 »	51,016,624 »
	TOTAL DU TABLEAU XII (Ministère de la Guerre). fr.	93,289,455 »	1,210,689,534 »

TABEL XII. — MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORVERBOD DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING.	
3,999,000 »	2,321,500 »	Hoofdstuk I.	
519,777,401 »	70,207,426 »	Id. II.	
38,815,000 »	4,185,000 »	Id. III.	
399,740 »	56,000 »	Id. IV.	
166,066,336 »	110,600,000 »	Id. V.	
29,396,000 »	42,298,000 »	Id. VI.	
481,465,893 »	166,050,000 »	Id. VII.	
1,081,993 »	121,000 »	Id. VIII.	
11,736,000 »	6,796,300 »	Id. IX.	
51,241,624 »	30,970,000 »	Id. X	
1,303,978,989 »	433,605,226 »	TOTAAL VAN TABEL XII (Ministerie van Oorlog).	

(261)

TABLEAU XIII

MINISTÈRE DES FINANCES

TABEL XIII

MINISTERIE VAN FINANCIËN

TABLEAU XIII. — MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions	2,000,000 »	»
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	100,000 »	»
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	20,000 »	»
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	1,955,000 »	100,000 »
6	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires (Les magistrats qui font partie du conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département).	4,000 »	»
7	Service de la Monnaie	22,400 »	»
8	Documents statistiques	10,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . fr.		4,141,400 »	100,000 »
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	196,000 »	3,600 »
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	79,950 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		275,950 »	3,600 »

TABEL XIII. — MINISTERIE VAN FINANCIËN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWURF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven konden, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HIDDENBESTUUR.			
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	1
2,000,000 »	1,606,000 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden — Jaarwedden der beambten mit de provinciën naar het middenbestuur verzonden — Wachtgehden van agenten in beschikbaarheid — Examencommissies, studien en zendingen.	2
100,000 »	75,000 »	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	3
20,000 »	»	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur.	4
2,055,000 »	»	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	5
4,000 »	3,300 »	Raad van beroep in zake tuchtstraffen.	6
		De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zeffden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor alle de andere raden en commissiën ahangende van het Departement).	
22,400 »	»	Munddienst.	7
10,000 »	»	Statistische bescheiden	8
4,241,400 »	1,654,300 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN.			
199,600 »	42,250 »	Jaarwedden van de agenten der Schatkist — Wachtgehden van agenten in beschikbaarheid	9
79,950 »	2,650 »	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist	10
279,550 »	44,900 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II	

TABLEAU XIII. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Arti-les.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.			
41	Surveillance générale. Traitements	693,900 »	»
42	Service de la conservation du cadastre. Traitements	1,459,500 »	»
13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes	3,410,400 »
14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).	2,780,000 »
15	Service des douanes et de la recherche maritime	10,858,400 »	»
16	Service des laboratoires	32,500 »	»
17	Suppléments de traitement	500,000 »	»
18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	120,000 »	»
19	Frais de bureau et de tournées	150,000 »	»
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	1,536,000 »	»
21	Police en matière de douane et d'accise	25,010 »	»
22	Matériel	626,900 »	300,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III . . . fr.		22,222,600 »	300,000 »
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	777,900 »	»
24	Traitements du personnel du domaine	500,000 »	»
25	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif).	2,000,000 »	»
26	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 »	»
27	Frais de bureau et dépenses diverses	38,400 »	»
A REPORTER . . . fr.		3,351,300 »	»

TABEL XIII. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
HOOFDSTUK III.			
BESTUUR DER RECHTSTREEKSCHÉ BELASTINGEN, DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIËN.			
693,900 »	660 000 »	Algemeen toezicht. Jaarwedden	11
1,459,500 »	630 000 »	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	12
3,440,400 »	2,300,000 »	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. } Vaste jaarwedden	13
2,780,000 »	770,000 »		} Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen. (Onbepaald krediet)
10,858,400 »	19,000 000 »	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee	15
32,500 »	600 »	Dienst van de laboratoriums	16
500 000 »	»	Bijjaarwedden	17
120 000 »	»	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	18
150,000 »	»	Bureel- en omreiskosten	19
1,536,000 »	»	Vergoedingen, premien en uitgaven van verschillenden aard	20
25,000 »	»	Politie in zake van douanen en accijnzen	21
926,900 »	»	Materieel	22
22,522,600 »	23,360,600 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
HOOFDSTUK IV.			
BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIËN.			
777,900 »	783,000 »	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	23
500,000 »	175 000 »	Jaarwedden van het personeel des domeins	24
2,000,000 »	563,000 »	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers — Kosten van inning. (Onbepaald krediet.)	25
35,000 »	4,400 »	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	26
38,400 »	14,000 »	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	27
3,351,300 »	1,543,400 »	OVER TE DRAGEN	

TABLEAU XIII. — MINISTÈRE DES FINANCES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	3,351,300 »	»
28	Matériel	46,000 »	»
29	Dépenses du domaine	630,000 »	»
30	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,500 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV . . . fr.	4,048,800 »	»
	CHAPITRE V. PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
31	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Credit non limitatif.</i>)	60 000 »	»
32	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	37,500 »	»
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 52	5,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V . . . fr.	102,500 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE VI. SERVICES DIVERS.		
34	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses	5,000 »	»
35	Jury d'honneur: jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc	»	40,000 »
36	Subventions de vie chère allouées aux fonctionnaires, employés et agents salariés.	»	20,980,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE VI . . . fr.	5,000 »	21,020,000 »

TABEL XIII. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
3,351,300 »	1,543,400 »	OVERDRACHT.	
46,000 »	13,000 »	Materieel	28
650,000 »	400,000 »	Uitgaven van het domein	29
1,500 »	800 »	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, die kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	30
4,048,800 »	1,957,200 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
60,000 »	»	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1919 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	31
37,500 »	»	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en wezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening.	32
5,000 »	5,000 »	Onvoorziene uitgaven welke in de begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 52 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben.	33
102,500 »	5,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V	
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK VI.	
		VERSCHIEDENE DIENSTEN.	
5,000 »	»	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Commissie tot studie der goedkope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven	34
40,000 »	»	Eerejury : zitpenningen der leden en secretarissen, reiskosten, enz.	35
20,980,000 »	3,723,000 »	Duurtetoelag toegekend aan de ambt-naars, beambten en loontrekkende agenten	36
21,025,000 »	3,723,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	

TABLEAU XIII. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		4,141,400 »	100,000 »
Id. II		275,950 »	3,600 »
Id. III		22,222,600 »	300,000 »
Id. IV		4,048,800 »	»
Id. V		102,500 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	30,791,250 »	403,600 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre VI		5,000 »	21,020,000 »
	TOTAL DU TABLEAU XIII (Ministère des Finances). fr.	30,796,250 »	21,423,600 »

TABEL XIII. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
4,241,400 »	1,684,300 »	Hoofdstuk I	
279,550 »	44,900 »	Id II	
22,522,600 »	23,360,600 »	Id III	
4,048,800 »	1,957,200 »	Id IV.	
102,500 »	3,000 »	Id V	
31,194,850 »	27,052,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
21,025,000 »	3,723,000 »	Hoofdstuk VI.	
52,219,850 »	30,775,000 »	TOTAAL VAN TABEL XIII (Ministerie van Financiën)	

(182)

TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

TABEL XIV

MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
1	b) Indemnité de représentation	9,000 »	»
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. — Études et missions.	471,750 »	828,250 »
3	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement. — Jetons de présence et frais de route et de séjour des membres du Comité juridique.	30 000 »	70,000 »
4	Matériel	415,000 »	879,400 »
5	Bibliothèque	125,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE Ier		1,071,750 »	1,777,350 »
CHAPITRE II.			
6	Œuvres de l'hygiène sociale de l'enfance. Subsidés aux œuvres de l'hygiène sociale de l'enfance	21,000,000 »	1,000,000 »
CHAPITRE III.			
COMITÉS D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET AUTRES ORGANISMES DE L'ESPÈCE QUI SERAIENT CRÉÉS À L'ÉTRANGER. — LIQUIDATION DES DÉPENSES APPARENTES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE SUPPRIMÉ ET AUX ORGANISMES QUI S'Y RATTACHAIENT.			
7	Traitements et indemnités des membres et du personnel. — Missions — Études	»	113,000 »
8	Frais de route, de séjour et de déplacements	»	30,000 »
9	Matériel	»	60,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III		»	203,000 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Arti- elen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HIDDENBEHEER.	
21,000 „	„	a) Jaarwedge van den Minister.	1
9,000 „	750 „	b) Kosten van vertoon	1
1,300,000 „	10,000 „	Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden alsmede die der leden van den Regeeringsraad — Studien en zendingen.	2
100,000 „	„	Reis-, verblijf en verplaatsingskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden, alsmede van de leden van den Regeeringsraad, — Zittingen en reis- en verblijfkosten van de leden van het Gerechtelyk Comité.	3
1,294,100 „	40,000 „	Materieel	4
125,000 „	2,000 „	Bibliotheek	5
2,849,100 „	52,750 „	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II.	
22,000,000 „	„	Werken voor maatschappelyk kinderenwelzijn. Toelagen aan werken voor maatschappelyk kinderenwelzijn.	6
		HOOFDSTUK III.	
		COMITEETEN VOOR ECONOMISCHE STUDIEËN EN ANDERE SOORTGELYKE ORGANIS- MEN, WELKE IN HET BUIVENLAND ZOUDEËN WORDEN INGESTELD. — AANZUIVE- RING VAN DE UITGAVEN STAANDE IN VERBAND MET DEN AFGESCHAFTEN STAATS- HUISHOUDKUNDIGEN RAAD EN DAARAAËN VERBONDEËN ORGANISMEN.	
113,000 „	5,000 „	Jaarwedden en vergoedingen van de leden en van het personeel — Zendingen. — Studien.	7
30,000 „	1,000 „	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten	8
60,000 „	15,500 „	Materieel	9
203,000 „	21,500 „	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
10	Premier terme de pension à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	»
11	Secours à accorder à défaut de pension ou dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime	»	»
12	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées à l'article 11, qui n'ont pas droit à une pension	10,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV fr.	10,000 »	»
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE V.			
13	Indemnités de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.	»	192,500 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
	Chapitre I	1,071,750 »	1,777,350 »
	Id. II	21,000,000 »	1,000,000 »
	Id. III	»	203,000 »
	Id. IV	10,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	22,081,750 »	2,980,350 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
	Chapitre V	»	192,500 »
	TOTAL DU TABLEAU XIV (Ministère des Affaires économiques). fr.	22,081,750 »	3,172,850 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IV.	
		PENSIOENEN. — HULPGELD. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
		Eerste pensioen-termijn te verleen en aan ambtenaren, beambten en dienstlieden.	10
		Hulpgeld te verleen en bij gebrek aan pensioen of in buitengewone omstandigheden in geval van gering pensioen	11
		Onvoorziene uitgaven niet voorkomende op de begrooting Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en van begraafnis van overleden ambtenaren en beambten, in werkelijken dienst of oprustgeld, wier familie in eenen ongelukkigen toestand verkeert — Hulpgeld te verstrekken bij uitzondering aan personen niet vermeld bij artikel 11, die geen recht hebben op pensioen.	12
10,000 »	»		
10,000 »	»	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK V.	
192,500 »	»	Duurtetoelagen aan ambtenaars, beambten en bezoldigde agenten.	13
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
2,849,100 »	52,750 »	Hoofdstuk I.	
22,000,000 »	»	Id. II.	
203,000 »	21,500 »	Id. III.	
40,000 »	»	Id. IV.	
25,062,100 »	74,250 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
192,500 »	»	Hoofdstuk V.	
25 254,600 »	74,250 »	TOTAAL VAN TABEL XIV (Ministerie van Staatshuishoudkundige Zaken).	

(188)

TABLEAU XV

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

TABEL XV

ONWAARDEN EN TERUGBETALINGEN

TABLEAU XV. — NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-valeurs sur la contribution foncière	700,000 »	»
2	Non-valeurs sur la contribution personnelle et les taxes sur les automobiles et autres véhicules à moteur	950,000 »	»
3	Non-valeurs sur le droit de patente, la taxe sur les revenus et profits réels et la taxe sur les spectacles et divertissements publics	400,000 »	»
4	Non-valeurs sur la redevance fixe des mines	5,000 »	»
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	20,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.		2,075 000 »	»
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits indûment perçus et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers — Remboursements d'avances faites par le Trésor	900,000 »	»
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits indûment perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	500,000 »	»
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent tableau.</i> — Remboursements divers	4,100,000 »	»
9	<i>Marine.</i> — Restitutions de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'Administration de la Marine	»	»
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage	»	»
11	Déficits de comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	»
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		5,540,000 »	»
RÉCAPITULATION			
Chapitre I		2,075,000 »	»
Id. II		5,540,000 »	»
TOTAL DU TABLEAU XV (Non-Valeurs et Remboursements). fr.		7,615,000 »	»

TABEL XV. — ONWAARDEN EN TERUGBETALINGEN.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE HOOFDSTUK. ONWAARDEN.	
700,000 »	»	Onwaarden op de grondbelasting	1
950,000 »	»	Onwaarden op de personeele belasting en de taxe op de automobielen en andere motorvoertuigen.	2
400,000 »	»	Onwaarden op het patentrecht, de belasting op de werkelijke inkomsten en winsten en de taxe op de vertooningen en openbare vermakelijkheden.	3
5,000 »	»	Onwaarden op den vasten jaarcijns der mijnen	4
20,000 »	»	Oninbare kosten van vervolgingen wegens de belastingen in de vier voorgaande artikelen vermeld. (De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)	5
2,075,000 »	»	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
		HOOFDSTUK II. TERUGBETALINGEN.	
900,000 »	»	<i>Rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten en terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren. — Terugbetaling van voorschotten gedaan door den Staatsschat	6
500,000 »	20 000 »	<i>Registratie en domeinen.</i> — Teruggave van verkeerdelijk geheven rechten, van boeten, van kosten, enz., in zake van registratie, van domeinen, enz. — Terugbetaling van gelden erkend aan derde personen toe te behooren.	7
4,100,000 »	»	<i>Thesaurie en andere besturen van ontvang in den tegenwoordigen tabel niet vermeld.</i> — Terugbetalingen van verschillenden aard.	8
»	»	<i>Zeevexen.</i> — Teruggave van loods- en andere rechten, ten onrechte door het Zeewezen geheven.	9
»	»	<i>Stoomvaartdienst tusschen Antwerpen en de vreemde havens.</i> — Terugbetaling der loodsrechten	10
40,000 »	2,920,000 »	Tekort bij rekenplichtigen van Staat (De kredieten, onder dit hoofdstuk gebracht, zijn niet beperkend.)	11
3,540,000 »	2,940,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		OPSOMMING.	
2,075,000 »	»	Hoofdstuk I.	
3,540,000 »	2,940,000 »	id. II.	
7,615,000 »	2,910,000 »	TOTAAL VAN TABEL XV (Onwaarden en Terugbetalingen).*	

(192)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TITRE II

§ 2. — DÉPENSES DE NATURE EXTRAORDINAIRE

TABLEAU XVI

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES DÉPARTEMENTS
ET SERVICES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1919

TITEL II

§ 2. — UITGAVEN VAN BUITENGEWONEN AARD

TABEL XVI

VERDEELING VAN DE UITGAVEN TUSSCHEN DE DEPARTEMENTEN
EN DIENSTEN

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. — UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normalo uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
1	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi. — Plans. — Acquisition de terrains — Travaux de construction et de parachèvement. — Restauration de la prison d'Audenarde	175,000 »	400,000 »	575,000 »
2	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Ameublement	»	300,000 »	300,000 »
3	Église de Notre-Dame, à Lackeu. — Parachèvement.	160,000 »	»	160,000 »
4	Construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. — Ameublement de l'église.	75,000 »	»	75,000 »
5	Église des SS -Pierre-et-Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges.	50,000 »	15,000 »	65,000 »
6	Camp d'internement	»	200,000 »	200,000 »
7	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort	100,000 »	»	100,000 »
8	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges. — Installation du chauffage central et de l'éclairage électrique. — Ameublement	»	50,000 »	50,000 »
9	Asiles d'aliénés de l'État, à Tournai et à Mons. — Reconstruction de l'asile de Mons. — Restauration de l'asile de Tournai	25,000 »	670,000 »	695,000 »
10	Institution royale de Messines. — Acquisition d'un immeuble. — Ameublement	»	800,000 »	800,000 »
11	Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités	»	100,000 »	100,000 »
12	Office central belge pour les prisonniers de guerre	»	2,000,000 »	2,000,000 »
13	Construction de la nouvelle école de bienfaisance à Saint-Servais-lez-Namur	100,000 »	»	100,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.		685,000 »	4,735,000 »	5,420,000 »
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
14	Reconstitution du service sanitaire du Bas-Escaut et du port d'Anvers.	»	300,000 »	300,000 »
15	Sources minérales de Spa : frais d'études et premiers travaux d'aménagement	»	100,000 »	100,000 »
A REPORTER. . . . fr.		»	400,000 »	400,000 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der voorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
39,000 »	»	39,000 »	Bouwen van celgevangenhuizen te Oudenaarde en Charleroi. — Plans. — Aankoop van gronden — Werken tot aanbouw en voltooiing. — Herstelling van de gevangenissen te Oudenaarde.	1
50,000 »	»	50,000 »	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat — Aankoop van gronden — Meubelen.	2
88,000 »	»	88,000 »	Onze-Lieve-Vrouw-kerk van Laeken. — Voltooiing.	3
»	»	»	Bouwen van eene nieuwe kerk en van eene pastorie in de parochie Sint-Martinus, te Aalen — Meubiteering van de kerk.	4
»	»	»	Kerk der HH Petrus en Paulus, te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen.	5
»	80,000 »	80,000 »	Interneeringskamp	6
»	»	»	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschvoorde voor het bouwen van de kerk te Boschvoorde.	7
1,000 »	300,000 »	301,000 »	Bouwen van een toeluchthuis voor vrouwen, te Brugge. — Inrichtingen van de middenverwarming en van de elektrische verlichting. — Meubiteering.	8
42,000 »	»	42,000 »	Staatskrankzinnigengestichten te Doornik en te Bergen. — Heropbouw van het gesticht te Bergen — Herstelling van het gesticht te Doornik.	9
»	»	»	Koninklijk gesticht te Meessen. — Aankoop van een eigendom. — Meubelen . . .	10
10,000 »	»	10,000 »	Tusschenkomst van den Staat in de kosten van het wederopmaken der registers van den burgerlijken stand in den oorlog vernietigd.	11
»	3,600,000 »	3,600,000 »	Belgische middendienst voor de krijgsgevangenen	12
»	»	»	Oprichting van de nieuwe weldadigheidsschool te Sint-Servaas-bij-Namen. . . .	13
230,000 »	5,880,000 »	6,110,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.	
			MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
»	»	»	Herstel van den gezondheidsdienst van de Neder-Schelde en van den haven van Antwerpen.	14
»	»	»	Minerale bronnen van Spa; kosten van studie en eerste geschikmakingwerken . . .	15
»	»	»	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. — UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	REPORT . . . fr.	»	400,000 »	400,000 »
16	Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre Provisoirement et en égard aux événements, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances successives de 100,000 francs dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées sur l'article 16 au Haut Commissaire du Gouvernement belge en France.	»	6,000,000 »	6,000,000 »
17	Fonds du Roi Albert. Subside. (Arrêté-loi du 23 septembre 1916).	»	9,400,000 »	9,400,000 »
18	Dépenses des provinces et des communes nécessitées par les événements de guerre dont la charge serait reprise par l'État	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	»	15,800,000 »	15,800,000 »
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
19	Reconstitution de l'agriculture. Achats de bétail, engrais, semences, etc, pour les besoins immédiats de l'agriculture	»	180,000,000 »	180,000,000 »
20	Subsides aux communes et aux waterings dévastées par la guerre, pour études et frais de projet, et pour les aider à réparer les dommages à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages destinés à l'irrigation et à l'assèchement de terrains fangeux ou marécageux. Indemnités aux agents voyers pour frais occasionnés par des enquêtes au sujet de dommages de guerre.	»	40,050,000 »	40,050,000 »
21	Fonctionnement de services, missions, commissions et comités spéciaux pour l'étude et l'examen des projets de reconstitution des régions dévastées par la guerre et pour le contrôle de l'exécution; subsides pour l'établissement de ces projets; mesures pour la vulgarisation des meilleurs procédés de reconstruction des habitations détruites et de reconstitution du sol. Expériences, démonstrations, statistiques, impressions et divers	»	400,000 »	400,000 »
22	Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole. Travaux de nivellement et de reconstitution du sol. Cultures dans les régions dévastées. Achats d'engrais, de semences, de machines, d'animaux. — Subsides et encouragements à divers agents temporaires. Indemnités; salaires. — Matériel et divers	»	15,000,000 »	15,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. . . . fr	»	235,450,000 »	235,450,000 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN.

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der voorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
»	»	»	OVERDRACHT.	
»	90,000 »	90,000 »	Gezondheidsdienst en inrichting voortvloeiende uit de oorlogsgebeurtenissen . . .	16
			Voorloopig en ten aanzien van de gebeurtenissen, bij afwijking van artikel 15 der organische wet van het Rekénhof van 29 October 1846, kunnen achtereenvolgende voorschotten van 100,000 frank, waarvan de verrechtvaardiging later zal geschieden, op artikel 16 aan den Hooger Belgischen Commissaris in Frankrijk, verleend worden.	
»	»	»	Koning Albert fonds. Toelage. (Besluit-wet van 23 September 1916)	17
»	1,000,000,000 »	1,000,000,000 »	Uitgaven der provinciën en gemeenten, door de oorlogsgebeurtenissen veroorzaakt, en waarvan de last door den Staat mocht worden overgenomen.	18
»	1,000,090,000 »	1,000,090,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN.	
			MINISTERIE VAN LANDBOUW.	
»	»	»	Herstelling van den landbouw. Aankoop van meststoffen, zaden, enz., voor de onmiddelijke behoeften van den landbouw.	19
»	»	»	Toelagen aan de gemeenten en aan de wateringén door den oorlog verwoest, voor studiën en kosten van ontwerpen en om haar te helpen de schade te herstellen aan de gemeenteweg toegebracht alsmede aan de onbearbare en onvlotbare waterloopén en aan de werken bestemd tot de besproeiing en droogmaking der slijkerige of moerassige gronden. Vergoedingen aan de agenten der buurtwegen voor onkosten veroorzaakt door onderzoeken nopens den oorlog.	20
»	»	»	Werking der diensten, zendingen, commissies en bijzondere comiteiten voor studie en onderzoek der ontwerpen van heropbouw der door den oorlog verwoeste streken en voor het uitvoeringstoezicht; toelagen voor het tot stand brengen dezer ontwerpen; maatregelen voor de vulgarisatie der beste heropbouwwijze van de vernielde woningen en grond. Proefnemingen, demonstraties, statistieken, druk- en verschillende andere onkosten.	21
»	»	»	Herstel van vee en landbouwgeriefwerken. Gelijkmaking en herstelling van den grond. Bebouwingen in de verwoeste streken. Aankoopingen van meststoffen, zaden, machienen, dieren — Toelagen en aanmoedigingén aan verschillende tijdelijke bedienden. Vergoedingen, dienstloonen. — Materieel en verschillende behoeften.	22
»	»	»	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

AUCUNES.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
23	Routes et raccords, Expropriations et travaux. Construction, redressements et amélioration. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État. Création. — Subsidés aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations — Construction de ponts et subsidés pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés; subsidés aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	15,000,000 »	30,000,000 »	45 000,000 x
24	Bâtiment à construire sur un terrain appartenant à l'État et situé à l'angle du quai des Dominicains et de la rampe du pont Saint-Michel sur la Lys, à Gand.	»	»	»
25	Palais de Justice de Gand. Appropriation et transformation.	100,000 »	»	100,000 »
26	Hôtel du Gouvernement provincial à Anvers. Agrandissement.	200,000 »	»	200,000 :
27	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruges. Achèvement.	200,000 »	»	200,000
28	Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Parachèvement.	50,000 »	»	50,000
29	Hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles. Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.	100 000 »	»	100,000
30	Bâtiments de l'État : protection contre l'incendie.	50,000 »	»	50,000
31	Palais du Cinquantenaire. — Musées royaux des arts décoratifs et industriels.	100,000 »	375,000 »	475,000
32	Mont des Arts. — Agrandissement et dégagement des Musées royaux de peinture et de sculpture.	1,000,000 »	»	1,000,000
33	Tir national à Schaerbeek. — Réfection des installations.	400,000 »	»	400,000
34	Casernement des gendarmeries et des bâtiments militaires. — Locaux du service du casernement des gendarmeries — Construction, appropriation, extension, amélioration, réquisition et achat d'immeubles, expropriation et aménagement.	2,810,000 »	12,500,000 »	15,310,000
35	Canaux, rivières, évacuation des eaux des polders du nord de la Flandre et installations maritimes d'Anvers : expropriation, travaux, dragages, y compris ceux relatifs aux programmes définis par les lois du 10 mai 1900, du 30 mars 1906 et du 15 mai 1912.	55,000,000 »	40,000,000 »	95,000,000
36	Ports et côtes : expropriation et travaux.	4,500,000 »	7,000,000 »	8,500,000
37	Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges.	3,900,000 »	»	3,900,000
38	Achat de matériaux : frais divers.	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	80,110,000 »	89,875,000 »	169,985,000

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der voorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
			MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
5,000,000 »	500,000 »	5,500,000 »	Wegen en verbindingen. Onteigeningen en werken. Aanleggen, herstellen en verbeteren. Squares en openbare parken afhankelijk van de staatswegen. Aanlegging. — Toelagen aan de gemeenten voor werken tot verbetering der staatswegen in den doortocht der agglomeraties. — Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Afskoop door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten bestaande op de vergunde wegen en bruggen; toelagen aan de provincies en gemeenten voor dergelijken afskoop.	23
75,000 »	»	75,000 »	Gebouw op te richten op een grond toebehoorende aan den Staat en gelegen op den hoek der Dominicanenkanaal en der belling van de Sint-Michiëlbrug over de Leie te Gent.	24
»	»	»	Justitiepaleis van Gent. — Geschiktmaking en verandering	25
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Antwerpen. — Vergrooting	26
200,000 »	»	200,000 »	Hotel van het provinciaal Bestuur te Brugge. Voltooiing	27
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Hasselt. Algeheele voltooiing	28
»	»	»	Hotel van het provinciaal Bestuur te Brussel. Verbetering en uitbreiding der provinciale inrichtingen aan den kant der Lombardstraat.	29
»	»	»	Staatsgebouw : bescherming tegen brand	30
150,000 »	»	150,000 »	Paleis van het Jubelpark. Koninklijke Museums voor sier- en nijverheidskunsten . .	31
»	»	»	Kunstherg. — Vergrooting en vrijmaking der Koninklijke Museums voor schilder- en beeldhouwkunst.	32
12,000 »	»	12,000 »	Nationale Schietbaan te Schaerbeek. — Herstelling der inrichtingen	33
800,000 »	»	800,000 »	Kazerneering der gendarmeries en der militaire gebouwen. Lokalen van den dienst der kazerneering der gendarmeries. — Aanbouw, geschiktmaking, uitbreiding, verbetering, opeisching en aankoop van onroerende goederen, onteigening en meubeleering.	34
3,000,000 »	»	3,000,000 »	Vaarten, rivieren, afvoer van het water der polders van het Noorden van Vlaanderen en haveninrichtingen van Antwerpen : onteigening, werken, uitboggeringen, met inbegrip van deze welke betrekking hebben op de programma's bepaald bij de wetten van 10 Mei 1900, van 30 Maart 1906 en van 15 Mei 1912.	35
2,700,000 »	»	2,700,000 »	Havens en kusten : onteigening en werken	36
»	»	»	Verhooging van het kapitaal van de Maatschappij der Haveninrichtingen van Brugge.	37
2,500,000 »	»	2,500,000 »	Aankoop van bouwstoffen : allerhande onkosten	38
3,437,000 »	500,000 »	26,937,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit don oorlog.	Total des crédits. — Totaal der crediten.
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT.				
Ravitaillement.				
39	Personnel : traitements et indemnités	»	700,000 »	700,000 »
40	Matériel : loyers, mobilier, fournitures de bureau, achats de livres, dépenses diverses.	»	300,000 »	300,000 »
41	Frais de route et de séjour dans le pays et à l'étranger. — Indemnités du personnel des missions à l'étranger. — Loyers, fournitures de bureaux, frais divers . . .	»	800,000 »	800,000 »
42	a) Ravitaillement de la population civile de la Belgique.	»	644,000,000 »	644,000,000 »
	b) Subsidés aux œuvres de secours	»	200,000,000 »	200,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT . fr.	»	845,800,000 »	845,800,000 »
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.				
43	Chemin de fer. — Voies et Travaux	39,590,600	»	39,590,600 »
44	Id. Aménagement du quartier de la Putterie	1,000,000	»	1,000,000 »
45	Id. Jonction Nord-Midi	11,850,700	»	11 850,700 »
46	Id. Traction et matériel	3,000,000	»	3,000,000 »
47	Services de l'électricité	2,574,000	»	2 574,000 »
48	Id. de la Marine	3,523,500	»	3,523,500 »
49	Administration des Postes	3,000,000	»	3 000,000 »
50	Id. des Télégraphes et des Téléphones	4,181,000	»	4,181,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES fr.	68,719,800	»	68,719,800 »

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		Articelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.			
			MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.		
			Bevoorrading.		
»	10,000 »	10,000 »	Personeel : jaarwedden en vergoedingen	39	
»	30,000 »	30,000 »	Materieel : huur, huisraad, bureelbenodigheden, boekenaankoop, uitgaven van verschillenden aard.	40	
»	150,000 »	150,000 »	Reis- en verblijfkosten in België en in het buitenland. — Vergoedingen voor het personeel van zendingen in het buitenland. — Huur, bureelbenodigheden, uitgaven van verschillenden aard	41	
»	6,000,000 »	6,000,000 »	a) Bevoorrading van de Belgische burgerlijke bevolking	42	
»	»	»	b) Toelagen aan onderstandinstellingen		
»	6.190,000 »	6.190,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.		
			MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.		
10,000,000 »	»	10,000,000 »	Spoorwegen. — Weg en Werken	43	
»	»	»	Id. Beschikbaarstelling van den wijk Putterie	44	
»	»	»	Id. Noord-Zuid Verbinding	45	
»	»	»	Id. Trekdienst en materieel	46	
650,000 »	»	650,000 »	Dienst der electriciteit.	47	
77,500 »	»	77,500 »	Id. der Zeewezen	48	
300,000 »	»	300,000 »	Bestuur der Posterijen.	49	
3,700,000 »	»	3,700,000 »	Id. der Telegrafen en Telephoon.	50	
14,727,500 »	»	14,727,500 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.		

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919.	Dépenses résultant de la guerre.	Total des crédits.
		Normale uitgaven van 1919.	Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Totaal der credieten.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.				
51	Armement, munitions, outillage, charroi avec harnais pour l'artillerie de campagne, l'infanterie, la cavalerie et le génie; armement des forts de la Meuse et d'Anvers, munitions pour bouches à feu des forts d'Anvers, installations électriques dans les forts et travaux divers relatifs à la réorganisation de l'armée, etc	»	»	»
52	Matériel de guerre du génie; construction et aménagement des ouvrages, bâtiments, voies ferrées, routes, réseaux téléphoniques, etc., dans les positions fortifiées, polygones et camps d'instruction	»	»	»
53	Outillage scientifique de l'École militaire	»	»	»
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE. . . . fr.	»	»	»
MINISTÈRE DES FINANCES.				
54	Exécution des conventions conclues entre l'État belge et S. M. l'impératrice du Mexique ainsi qu'entre l'État belge et les Princesses Louise, Stéphanie et Clémentine de Belgique. (Loi du 30 mars 1914)	676,730 77	»	676,730 77
55	Avances au fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	20,000 »	»	20,000 »
56	Augmentation de la part d'intervention de l'État dans le capital de la Société anonyme du Canal et des Installations Maritimes de Bruxelles	2,200,000 »	»	2,200,000 »
57	Acquisition, aménagement, construction et ameublement de locaux pour le service de la conservation des hypothèques et autres services du Département des Finances	1,700,000 »	»	1,700,000 »
58	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	200,000 »	»	200,000
59	Acquisitions d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	500,000 »	»	500,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES fr.	5,296,730 77	»	5,296,730 7
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.				
Cours et tribunaux des dommages de guerre.				
60	Traitements et indemnités du personnel	»	1,942,900 »	1,942,900
61	Indemnités de voyage et de séjour du personnel	»	1,135,700 »	1,135,700
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,078,600 »	3,078,600

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING		Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der voorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		
			MINISTERIE VAN OORLOG.		
10,000,000 »	»	10,000,000 »	Bewapening, munities, voertuigen, met paardegetuigen, voor de veldartillerie, de infanterie, de cavalerie en de genie; bewapening der forten van de Maas en van Antwerpen, munities voor vuurmonden der forten van Antwerpen, elektrische inrichtingen in de forten en verschillende werken betrekkelijk de herinrichting van het leger, enz.	51	
3,162,000 »	»	3,162,000 »	Krijgsmaterieel voor de genie; opbouw en geschiktmaking van de werken, gebouwen, spoorbanen, wegen, telefonische netten, enz. in de verdedigingsstellingen, polygoonen en onderrichtingskampen.	52	
45,000 »	»	45,000 »	Wetenschappelijke toestellen van de Militaire school.	53	
13,207,000 »	»	13,207,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OORLOG.		
			MINISTERIE VAN FINANCIËN.		
»	»	»	Uitvoering der overeenkomsten getroffen tusschen den Belgischen Staat en H. M. de Keizerin van Mexico alsmede tusschen den Belgischen Staat en de Prinsessen Louise, Stephanie en Clementine van België. (Wet van 30 Maart 1914.)	54	
»	»	»	Voorschotten aan het waarborgs fonds ingesteld bij artikel 20 der wet van 24 December 1903 op de herstelling der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen.	55	
»	»	»	Verhooging van het aandeel van den Staat in het kapitaal van de Naamlooze Venootschap der Vaart- en Haveninrichtingen van Brussel.	56	
50,000 »	»	50,000 »	Aankoop, inrichting, aanbouw en meubilering van lokalen voor den dienst van de bewaring der hypotheeken en andere diensten van het Departement van Financiën.	57	
»	»	»	Geschiktmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen.	58	
300,000 »	»	300,000 »	Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het boschdomein en tot uitbreiding en regelmatigmaking van de grenzen der Staatseigendommen, namelijk der domeinduinen.	59	
350,000 »	»	350,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.		
			MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.		
			Hoven en rechtbanken voor oorlogsschade.		
»	»	»	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel	60	
»	»	»	Reis- en verblijfvergoedingen van het personeel	61	
»	»	»	OVER TE DRAGEN.		

TABLEAU XVI. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE 1919. UITGAVEN VAN 1919.		
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses résultant de la guerre. Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. Totaal der credieten.
	REPORT. fr.	»	3,078,600 »	3,078,600 »
62	Matériel	»	200,000 »	200,000 »
63	Frais de justice	»	5,140,040 »	5,140,040 »
64	Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre. (Crédit non limitatif)	»	1,000,000,000 »	1,000,000,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. fr.	»	1,008,418,640 »	1,008,418,640 »
	RÉCAPITULATION.			
	Ministère de la Justice	685,000 »	4,735,000 »	5,420,000 »
	Id. de l'Intérieur	»	15,800,000 »	15,800,000 »
	Id. de l'Agriculture	»	235,450,000 »	235,450,000 »
	Id. des Travaux publics	80,410,000 »	89,875,000 »	169,985,000 »
	Id. de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	»	845,800,000 »	845,800,000 »
	Id. des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	68,719,800 »	»	68,719,800 »
	Id. de la Guerre.	»	»	»
	Id. des Finances	5,296,730 77	»	5,296,730 77
	Id. des Affaires Économiques	»	1,008,418,640 »	1,008,418,640 »
	TOTAL DU TABLEAU XVI (DÉPENSES EXTRAORDINAIRES). fr.	154,811,530 77	2,200,078,640 »	2,354,890,170 77

TABEL XVI. — BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

DÉPENSES ARRIÉRÉES. — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.			AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Dépenses normales des exercices antérieurs. — Normale uitgaven der vorige dienstjaren.	Dépenses résultant de la guerre. — Uitgaven voortvloeiende uit den oorlog.	Total des crédits. — Totaal der credieten.		
»	»	»	OVERDRACHT.	
»	»	»	Materieel	62
»	»	»	Gerechtskosten	63
»	»	»	Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade. (<i>Orbepaald krediet.</i>)	64
»	»	»	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN STAATSHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.	
			OPSOMMING.	
230,000 »	5,880,000 »	6,110,000 »	Ministerie van Justitie.	
»	1,000,090,000 »	1,000,090,000 »	Id. van Binnenlandsche Zaken.	
»	»	»	Id. van Landbouw.	
26,437,000 »	300,000 »	26,937,000 »	Id. van Openbare Werken.	
»	6,190,000 »	6,190,000 »	Id. van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.	
14,727,500 »	»	14,727,500 »	Id. van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen.	
13,207,000 »	»	13,207,000 »	Id. van Oorlog.	
350,000 »	»	350,000 »	Id. van Financiën.	
»	»	»	Id. van Staatshuishoudkundige Zaken.	
54,951,500 »	1,012,660,000 »	1,067,611,500 »	TOTAAL VAN TABEL XVI (BUITENGEWONE UITGAVEN).	

1906

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TITRE III

VOIES ET MOYENS

TABLEAU XVII

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1919

TITEL III

S LANDS MIDDELEN

TABEL XVII

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.		
		CHAPITRE PREMIER.		
		IMPÔTS.		
		CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
	1	Contribution foncière (y compris l'impôt supplémentaire sur les grands propriétaires)	59,000,000 »	
	2	Contribution personnelle	Principal (y compris 7,125,000 francs pour la valeur locative)	18,750,000 »
			15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,812,500 »
			20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,425,000 »
			Amendes et frais d'expertise	12,500 »
	3	Droit de patente	24,000,000 »	100,950,000 »
	4	Taxe sur les revenus ou bénéfices réalisés dans les sociétés par actions et dans certaines professions financières et industrielles	Principal	20,000,000 »
			20 centimes additionnels	4,000,000 »
	5	Taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur	700,000 »	
	6	Taxe sur les spectacles cinématographiques	1,200,000 »	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	7	Redevance fixe sur les mines	Principal	24,000 »
			25 centimes additionnels	6,000 »
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.		
	8	Douanes	Droits d'entrée	(1) 41,525,700 »
			a. Vins étrangers	(2) 2,925,000 »
			b. Vins mousseux	90,000 »
			c. Vins de fruits secs (pour mémoire)	»
			d. Eaux-de-vie indigènes	(3) 1,500,000 »
			e. Bières	(4) 6,500,000 »
			f. Vinaigres de bières	(5) 3,250 »
			g. — autres que de bières	(6) 6,500 »
			h. Acide acétique	(7) 3,250 »
			i. Sucres de canne et de betterave	(8) 10,400,000 »
			j. Glucoses et autres sucres non cristallisables	500,000 »
			k. Margarine	100,000 »
			l. Tabacs	étrangers
	indigènes	1,000,000 »		
	9	m. Produits divers	3,600,000 »	76,286,200 »
		A REPORTER. fr.	68,885,700 »	»

(1) Déduction faite, d'une part, de 38 % du produit des droits d'entrée sur les bières, soit 350,000 francs; de 25 % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 525,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les sucres, soit 70,000 francs; de 35 % du produit des mêmes droits sur les vinaigres et acides acétiques, soit 21,000 francs, et de 35 % du produit des mêmes droits sur les sirops et melasses, soit 2,800 francs, ensemble une somme de 968,800 francs à attribuer au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1880. — Déduction faite, d'autre part, du produit probable du droit d'entrée sur les bestiaux et sur les viandes fraîches, soit 1,100,000 francs et du prélèvement probable d'une somme de 6,405,000 francs sur le produit des mêmes droits sur les autres marchandises, soit, au total 7,505,800 francs, à attribuer au fonds spécial créé par la loi du 19 août 1889.

(2) Déduction faite de 35 % du produit probable, soit 1,575,000 francs, à attribuer au fonds communal.

(3)	Id.	id.	700,000 francs,	id.
(4)	Id.	id.	3,800,000 francs,	id.
(5)	Id.	id.	1,750 francs,	id.
(6)	Id.	id.	3,800 francs,	id.
(7)	Id.	id.	1,750 francs,	id.
(8)	Id.	id.	5,600,000 francs,	id.

TABEL XVII. — 'S LANDS MIDDELEN.

RESTUREN.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.	
		EERSTE SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN.			
		EERSTE HOOFDSTUK. BELASTINGEN.			
		RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN.			
	1	Grondbelasting (inbegrepen de aanvullende belasting op de groote eigenaars)	39,000,000 »		
	2	Personeele belasting {	Principaal (erinbegrepen 7,125,000 frank voor de huurwaarde)	18,750,000 »	
15 gewone opcentiemen op het principaal			3,812,500 »		
20 buitengewone opcentiemen bij het principaal der belasting op de huurwaarde			1,425,000 »		
		Roeten en kosten van schatting	12,500 »		
	3	Patentrecht	24,000,000 »	100,930,000 »	
		Principaal	20,000,000 »		
		20 opcentiemen	4,000,000 »		
	4	Taxe op de inkomsten of winsten behaald in de vennootschappen en in sommige financiële en nijverheidsberoepen	13,000,000 »		
	5	Taxe op de automobielen en andere motorvoertuigen	700,000 »		
	6	Taxe op de kinematographische vertooningen	1,200,000 »		
	7	Vaste jaarrechten op de mijnen	Principaal	24,000 »	
			25 opcentiemen	6,000 »	
RECHTSTREEKSCH E BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN.		DOUANEN, ACCIJNZEN EN VERSCHIEDENE ONTVANGSTEN.			
	8	Douanen	41,525,700 »		
		Invoerrechten	(¹)		
		a. Buitenlandsche wijnen	(²) 2,925,000 »		
		b. Schuimwijnen	20,000 »		
		c. Wijnen van gedroogd fruit (voor memorie)	»		
		d. Inlandsche brandewijnen	(³) 1,500,000 »		
		e. Bieren	(⁴) 6,500,000 »		
		f. Bierazijnen	(⁵) 3,250 »		
	9	Accijnzen	g. Andere dan bierazijnen	(⁶) 6,500 »	
			h. Azijazuur	(⁷) 3,250 »	
			i. Riet- en beetsuikers	(⁸) 10,400,000 »	
			j. Glucosen en andere onkristalliseerbare suikers	500,000 »	
			k. Margarine	100,000 »	
			l. Tabak {	uitlandsche	1,000,000 »
				inlandsche	1,000,000 »
		m. Verschillende opbrengsten	3,600,000 »		
		OVER TE DRAGEN. fr.	68,883,700 »		

(¹) Na aftrek, enerzijds, van 33 t. h. van de opbrengst der invoerrechten op de bieren, 't zij 350,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de brandewijnen, 't zij 535,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de suikers, 't zij 70,000 frank; van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de azijnen en de azijnzuren, 't zij 21,000 frank, en van 35 t. h. van de opbrengst derzelfde rechten op de siropen en m-fassen, 't zij 2,300 frank, te zamen eene som van 968,300 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860. — Na aftrek, anderzijds, der vermoedelijke opbrengst van het invoerrecht op vee en op het versch vleesch, 't zij 1,100,000 frank, en eene som van 6,405,500 frank vooraf te nemen op de opbrengst der zelfde rechten op de andere goederen, 't zij te zamen 7,505,500 frank, toe te kennen aan het bijzonder fonds ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889

(²) Na aftrek van 35 t. b. van de vermoedelijke opbrengst, 't zij 1,375,000 frank, toe te kennen aan het gemeentefonds.

(³)	Id.	id.	id.	700,000 frank,	id.
(⁴)	Id.	id.	id.	3,800,000 frank,	id.
(⁵)	Id.	id.	id.	1,750 frank,	id.
(⁶)	Id.	id.	id.	3,800 frank,	id.
(⁷)	Id.	id.	id.	1,750 frank,	id.
(⁸)	Id.	id.	id.	3,600,000 frank,	id.

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. fr.	68,885,700 »	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	10	a. Frais d'essai des ouvrages et des matières d'or, d'argent et de platine	2,800 »	
		b. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, taxe d'ouverture des débits de boissons, taxe additionnelle sur les eaux-de-vie, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, rétributions du chef du rajustage des poids et taxes de vérification des poids et mesures, remboursement des frais de travaux d'irrigation dans la Campine, etc. (1)	6,800,000 »	7,402,500 »
		c. Produit du contentieux	600,000 »	
		ENREGISTREMENT, ETC.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	11	Enregistrement et transcription	60,000,000 »	
	12	Greffe	1,200,000 »	
	15	Hypothèques Droits d'inscription	500,000 »	
	14	Successions	(2) 40,000,000 »	115,000,000 »
	15	Timbre	10,000,000 »	
	16	Naturalisations	10,000 »	
	17	Amendes en matière d'impôts	400,000 »	
	18	Amendes de condamnations en matières diverses et dommages-intérêts	800,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		290,216,200 »

(1) Deduction faite du produit net probable.

1° De la taxe d'ouverture des débits de boissons, soit fr.	190,000 »
2° De la taxe additionnelle sur les eaux-de-vie, soit	104,500 »

TOTAL. fr. 294,500 »

à attribuer au fonds spécial, mais y compris 3,000,000 francs, produit probable de la taxe de libération des alcools (arrêté royal du 31 janvier 1919).

(2) Y compris 10,000,000 francs de droits arriérés.

TABEL XVII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

RESTUUR.	Artikelen	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ruilingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. fr.	68,883,700	
RECHT- STREEKSCHE BELASTIN- GEN, DOG UANEN EN ACGIZZEN (vervolg).	10	Verscheidene ont- vangsten.	a. Kosten van keuring van werken en stoffen van goud, van zilver en van platina 2,500	
			b. Buitengewone en toevallige ontvangsten, huurgeld van gebouwen, openingstaxe op de dranklijsterijen, bijgevoegde taxe op de brandewijnen, vergeldingen wegens uittreksels van het kadaster, taxes voor buitengewone werken van lading en lossing van schepen, vergeldingen uit hoofde van het in ordebrengen der gewichten en taxes van verificatie der gewichten en maten, terugbetaling der kosten van bewateringswerken in de Kempen, enz. (1) 6,800,000	7,402,500
			c. Opbrengst der betwistbare zaken 600,000	
		REGISTRATIE, ENZ.		
REGISTRA- TIE EN DOMEINEN.	11	Registratie en overschrijving.	60,000,000	
	12	Griffie	1,200,000	
	15	Hypotheken. Inschrijvingsrechten	500,000	
	14	Erfenissen	(2) 40,000,000	
	15	Zegel	10,000,000	115,000,000
	16	Inburgeringen.	10,000	
	17	Boeten in zake van belastingen	400,000	
	18	Boeten van veroordeelingen in zaken van verschillenden aard, schadeloosstellingen en interesten	890,000	
		TOTAAL VAN HOOFDSTUK I. fr.		290,216,200

(1) Na aftrek der vermoedelijke zuivere opbrengst :

1° Van de openingstaxe op de dranklijsterijen fr.	190,000
2° Van de bijgevoegde taxe op de brandewijnen	101,500

TOTAAL. fr. 291,500

toe te kennen aan het bijzonder fonds, maar in begrepen 2,000,000 frank, vermoedelijke opbrengst van de alcohol vrijgevings-taxe (koninklijk besluit van 31 Januari 1919)

2) Daarin begrepen 10,000,000 frank achterstellige rechten.

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
CHAPITRE II.				
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	19	Rivières et canaux	2,000,000 »	2,500,000 »
	20	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	500,000 »	
	21	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. Droits de quai et de bassin	20,000 »	
GAREMINS DE FER,	22	Part revenant à l'État dans le produit net de l'avant-port de Gand	40,000 »	167,000,000 »
	25	Chemin de fer	167,000,000 »	
MARINE, POSTES, ETC.	24	Télégraphes et téléphones	7,500,000 »	34,540,300 »
		a. Taxes des correspondances en général.	23,700,300 »	
		b. — sur les mandats et bons de poste	500,000 »	
		c. Produit du service des chèques et virements postaux	400,000 »	
		d. Taxes sur les abonnements	70,000 »	
		e. — sur les effets de commerce	500,000 »	
		f. — sur les permis de pêche	9,000 »	
	25	Postes	(¹) 25,070,300 »	
	26	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	2,000,000 »	
	27	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	170,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE II fr				204,100,300 »
CHAPITRE III.				
CAPITAUX ET REVENUS.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	28	Domaines (valeurs capitales)	(²) 3,500,000 »	7,685,000 »
	29	Forêts	500,000 »	
	50	Dépandances du chemin de fer	750,000 »	
	51	Établissements et services régis par l'État	35,000 »	
	52	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	1,150,000 »	
	53	Revenus des domaines	1,950,000 »	
A REPORTER fr			7,685,000 »	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 41,950,000 francs, comprenant une recette de 70,000 francs du chef des abonnements aux journaux, une recette de 500,000 francs à provenir de l'encaissement et de l'acceptation des effets de commerce, une recette de 9,000 francs du chef de la taxe sur les permis de pêche, une recette de 400,000 francs du chef du produit du service des chèques et virements et une recette de 1,000 francs du chef des frais d'encaissement des impôts par quittances postales. Ces derniers produits appartiennent intégralement à l'État. La part de 41 % dévolue au fonds communal s'établit donc sur 41,170,000 francs, et s'élève ainsi à 16,379,700 francs.

(2) Y compris une recette anormale de 3 millions de francs.

TABEL XVII. — 'S LANDS' MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.			
HOOFDSTUK II.							
WEGGELDEN.							
REGISTRATIE EN DOMEINEN	19	Rivieren en vaarten	2,000,000	2,560,000 .			
	20	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der Scheldekaaien, te Antwerpen	500,000				
	21	Voorhaven van Oostende en vlotdok van Nieupoort Kaai- en dokrechten	20,000				
	22	Deel aan den Staat toekomende in de zuivere opbrengst der voorhaven van Gent	40,000				
SPOORWEGEN.	23	Spoorweg	167,000,000	167,000,000 .			
	24	Telegraaf en telefoon	7,500,000				
ZEEWIJZEN POSTERIJEN, ENZ	25	<ul style="list-style-type: none"> a. Taxes der correspondentiën in 't algemeen 25,700,500 b. — op de mandaten en postbous 500,000 c. Opbrengst van den checksdienst en schuldfrekeningen 400,000 d. Taxes op de abonnementen 70,000 e. — op de handelseffecten 500,000 f. — op vischverloven 9,000 g. Kosten van inning der belastingen door postquitactiën 1,000 	(1) 25,070,500	34,540,500 .			
		26	Opbrengst van den stoombootdienst tusschen Oostende en Dover		2,000,000		
		27	Opbrengst van den overzetsdienst van Antwerpen naar het Vlaamsch Hoofd		170,000		
		TOTAAL VAN HET HOOFDSTUK II fr.				304,100,500 .	
		HOOFDSTUK III.					
		KAPITALEN EN INKOMSTEN.					
		REGISTRATIE EN DOMEINEN	28		Domeinen (kapitale waarden)	(2) 3,500,000	
			29		Boschen	500,000	
30	Aanhoorigheden der spoorwegen		750,000				
31	Gestichten en diensten beheerd door Staat		35,000				
32	Verscheidene en toevallige opbrengsten, erinbegrepen die der examens voor de hoogeschole		1,150,000				
33	Inkomsten der domeinen		1,050,000				
OVER TE DRAGEN fr.			7,685,000				

(1) De onzuivere opbrengst der posterijen wordt geschat op 41,980,000 frank, begrijpende eene ontvangst van 70,000 frank uit hoofde der inschrijving op dagbladen, eene ontvangst van 500,000 frank, voort te komen van het innen en aanvaarden der handelseffecten, eene ontvangst van 9,000 frank uit hoofde van de taxe op de verloven tot visschen, eene ontvangst van 400,000 frank uit hoofde van den checksdienst en schuldfrekeningen, en eene ontvangst van 1,000 frank voort te komen van het innen der belastingen door postquitactiën. Die laatste opbrengsten behooren in hun geheel den Staat toe. Het deel van 41 t. h. aan het gemeentefonds toegekend, wordt dus berekend op 41,170,000 frank en bedraagt dus 16,879,700 frank.

(2) Daarin begrepen eene buitengewone ontvangst van 3 miljoen frank.

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		Report. fr.	7,685,000 »	
POSTES, ETC.	34	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des Postes	100,000 »	
	35	Produit de la vente des permis de pêche	210,000 »	
PRISONS.	36	Produits divers des prisons.	500,000	
	37	de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	(4) 12,500,000 »	
	38	— des droits de chancellerie	10,800 »	
	39	— des actes des commissariats maritimes	150,000 »	
	40	— des droits de pilotage	5,600,000 »	
	41	— des droits d'écluse	500 »	
	42	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	200,000 »	58,000,505 »
	43	— des établissements de bienfaisance de l'État	100,000 »	
	44	— des laboratoires d'analyses de l'État	140,000 »	
TRÉSORÉ- RIE, ETC.	45	Part réservée à l'État par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.	(2) 16,000,000 »	
	46	Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3 ^e alinéa.)	11,000,000 »	
	17	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor (<i>pour mémoire</i>)	»	
	18	Dividendes des actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo (<i>pour mémoire</i>)	»	
	41	Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux	5,920,000 »	
	50	Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie	181,000 »	
	»	Quote-part de l'État dans le dividende attribué aux actionnaires de la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	»	
	51	Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime	(3) 1,063,208 »	
CHAPITRE IV.				
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBU- TIONS DIRECTES, ETC.	52	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	1,000,000 »	
	55	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	325,000 »	
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	51	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables.	20,000 »	
	55	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	700,000 »	
		A REPORTER fr.	2,045,000 »	

(1) Y compris les produits arriérés de 1914 à 1918 évalués à fr. 10,150,000 »
(2) Y compris les produits arriérés de 1914 à 1918 évalués à 10,450,000 »
(3) Y compris les intérêts arriérés de 1914 à 1918 évalués à 1,899,640 »

TABEL XVII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUREN.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL
		OVERDRACHT. . . fr.	7,685,000	
POSTERIJEN ENZ.	54	Inschrijvingen op den <i>Moniteur</i> , enz., ontvangen door het Postbestuur	100,000	
	55	Opbrengst van het afgeven der vischverloven	210,000	
GEVANGENISSEN	56	Verschillende opbrengsten der gevangenis	500,000	
	57	Opbrengsten van de belegging der gelden voor borgtochten en consignatiën	12,500,000 ⁽¹⁾	
	58	— der rechten van kanselarij	10,800	
	59	— der akten van de waterschout-beambten.	150,000	
	40	— der loodsgelden	5,600,000	
	41	— der sluisgelden	500	
	42	— der regie van den <i>Moniteur</i> (Koninklijk besluit van 21 Juni 1868)	200,000	58,060,505
	43	— der weldadigheidsgestichten van den Staat	100,000	
	44	— der Staatslaboratoriums voor oplossingen	140,000	
TRUBAARIE, ENZ.	45	Deel den Staat voorbehouden door de wet van 26 Maart 1900 in de jaarlijksche winsten verwezenlijkt door de Nationale Bank van België.	16,000,000 ⁽²⁾	
	46	Bonificatie van een vierde ten honderd per halfjaar op het overschot der gemiddeld boven 275 miljoen frank in omloop zijnde bankbriefjes van de Nationale Bank van België. (Wet van 26 Maart 1900, art. 2, 5 ^e alinea.)	11,000,000	
	47	Opbrengst der belegging van de beschikbare fondsen der Schatkist (<i>voor memorie</i>)	•	
	48	Dividenten van de aandelen der Spoorwegmaatschappij van den Congo (<i>voor memorie</i>).	»	
	49	Interesten en dividenden der aandelen van de Nationale Maatschappij der Buurtspoorwegen	3,920,000	
	50	Opbrengst der bijdrage te betalen door de provinciën die vrijgesteld zijn aan de kazerneering van de gendarmerie te voorzien	181,000	
	»	Aandeel van den Staat in het dividend toegekend aan de aandeelhouders der Naamlooze Vennootschap der Vaart- en der Zeemrichtingen van Brussel (<i>voor memorie</i>)	» ⁽³⁾	
	51	Interesten der obligatiën van vennootschappen voor zeevarende	1,955,205	
HOOFDSTUK IV.				
TERUGBETALINGEN.				
RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN, ENZ.	52	Kosten van ontvangst der provincie- en gemeentecentiemen	1,000,000	
	53	Terugbetaling, door de gemeenten, der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	525,000	
REGISTRATIE EN DOMINIEN.	54	Saldo der door het Rekenhof afgesloten rekeningen — Tekort van wege de Staatsrekenplichtigen	20,000	
	55	Invordering van voorschotten gedaan door de verschillende Departementen	700,000	
		OVER TE DRAGEN. . . fr.	2,015,000	

(1) Daarin begrepen de achterstellige opbrengsten van 1914 tot 1918 beraamd op fr. 10,150,000

(2) Daarin begrepen de achterstellige opbrengsten van 1914 tot 1918 beraamd op 10,450,000

(3) Daarin begrepen de achterstellige interesten van 1914 tot 1918 beraamd op 1,899,640

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS (SUITE).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		REPORT. fr.	2,045,000 »	
PRISONS.	56	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	92,984 »	
	57	„ remboursement par les provinces des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »	
	58	Recettes diverses et accidentelles.	(1) 19,820,700 »	
	59	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »	
	60	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances, des frais de personnel du bureau spécial chargé du service de la masse	10,200 »	45,968,624 »
	61	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	30,000 »	
TRÉSORERIE, ETC.	62	Part d'intervention de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie.	230,000 »	
	63	Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	31,580 »	
	64	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	(2) 20,071,800 »	
	65	Recouvrement des frais d'entretien et d'éducation des enfants <i>internés</i> dans les établissements de l'État ou placés chez des particuliers ou dans des établissements publics ou privés	225,000 »	
	66	Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 »	
	67	Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900	(3) 5,400,000 »	
		TOTAL DE LA 1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES. fr.		598,545,420 »
DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE V.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	68	Impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre	100,000,000 »	500,000,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	69	Produit du butin de guerre	200,000,000 »	

(1) Y compris les remboursements à faire par les caisses des veuves et orphelins. fr. 17,620,700 »

(2) Y compris les remboursements arriérés des années antérieures 14,700,000 »

(3) Y compris le versement à effectuer pour 1918. 1,700,000 »

TABEL XVII. — 'S LANDS MIDDELEN (VERVOLG).

BESTUUR.	Artikelen.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTAAL.
		OVERDRACHT. fr.	2,045,000	
GEVANGENISSEN	56	Abonnementen der provinciën voor herstellingen van onderhoud der arresthuizen en gerechtshuizen, aankoop en onderhoud van hun mobilier.	22,984	
	57	Terugbetaling door de provinciën der opcentiemen op de onwaarden der rechtstreeksche belastingen	60,000	
	58	Verschillende en toevallige ontvangsten	(1) 19,820,700	
	59	Aandeel der stad Oostende in de kosten van den dienst der sluizen van de handelsdokken	1,360	
	60	Voorafneming op de gelden van het kleedingfonds van het tolwezen, ten titel van terugbetaling wegens voorschotten van de kosten des personeels van het bijzonder bureau belast met den dienst van het fonds	10,200	45,968,624
	61	Ontvangst uit hoofde van met verjaring geslagen ordonnanciën	50,000	
THESAURIE, ENZ.	62	Bijdrage der Nationale Bank van België in de kosten van de Thesaurie	250,000	
	63	Terugbetaling door de provincie Brabant en verschillenden van geringe uitgaven voor het Justitie-paleis van Brussel	51,580	
	64	Deel der provinciën en der gemeenten in het betalen der pensioenen van de gemeenteonderwijzers. (Wet van 16 Mei 1876.)	(2) 20,071,800	
	65	Invoordering van de kosten van onderhoud en opvoeding van de kinderen in de Staatsinrichtingen <i>geïnterneerd</i> of bij partikulieren of in openbare of private instellingen <i>uitbested</i>	225,000	
	66	Jaarsom tot en met 1939 te betalen door de Spoorwegmaatschappij « Est français » uit hoofde der naasting door haar van de sectie Vireux tot aan de Belgische grens van het vroeger spoorwegnet « Grand Central belge »	20,000	
	67	Door China te doene storting tot aflossing van het vergoedingsaandeel toegekend aan de Belgische maatschappijen en bijzonderen ten gevolge der onlusten van 1900	(3) 5,400,000	
		TOTAAL DER 1 ^{ste} SECTIE. — GEWONE ONTVANGSTEN. fr.		598,545,429
		TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE ONTVANGSTEN.		
		HOOFDSTUK V.		
RECHTSTREEKSCHE BELASTINGEN, ENZ.	68	Bijzondere en buitengewone belasting op de oorlogswinsten	100,000,000	500,000,000
REGISTRATIE EN DOMEINEN	69	Opbrengst van den oorlogsbuit	200,000,000	

(1) Daarin begrepen de terugbetalingen te doen door de kassen voor weduwen en wezen 17,840,700

(2) Daarin begrepen de achterstellige terugbetalingen van de vorige jaren 14,760,000

(3) Daarin begrepen de storting te doen voor 1918 1,700,000

TABLEAU XVII. — VOIES ET MOYENS.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL
TROISIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
CHAPITRE VI.				
§ A. — Recettes extraordinaires normales.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	70	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles.	1,500,000 »	1,600,000 »
	71	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes. . .	100,000 »	
§ B. — Recettes extraordinaires de guerre.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	72	Reconstitution agricole et industrielle — Vente d'objets et d'animaux de toute nature achetés par l'Etat ou récupérés en Allemagne, de produits de l'exploitation de terrains, d'engrais, de semences, de bien-fonds remis en valeur, etc.	142,000,000 »	1,686,000,000 »
	75	Remboursement par l'ennemi des frais des troupes belges d'occupation en Allemagne	210,000,000 »	
TRÉSORERIE, ETC	74	Produit de la vente d'articles de ravitaillement	644,000,000 »	
	75	Remboursements à faire par le Comité national de Secours et d'Alimentation et par la Société coopérative d'Avances et de Prêts	660,000,000 »	

TABEL XVII. — 'S LANDS MIDDELEN.

Artikelen.	RESTUREN.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.	TOTALEN.
DERDE SECTIE. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.				
HOOFDSTUK VI.				
§ A. — Normale buitengewone ontvangsten.				
REGISTRATIE EN DOMINIEN	70	Opbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen	1,500,000	1,600,000
	71	Verkooprijks van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	100,000	
§ B. — Buitengewone oorlogsontvangsten.				
REGISTRATIE EN DOMINIEN	72	Landbouw- en nijverheidsheropbouwings. — Verkoop van allerlei voorwerpen en d'eren door den Staat gekocht of terugbekomen in Duitschland, van producten van grondexploitatie, van meststoffen, van zaden, van in waarde teruggebrachte grondgoederen, enz.	142,000,000	1,686,000,000
	75	Terugbetaling door den vijand van de kosten der Belgische bezettingstroepen in Duitschland	210,000,000	
TRESAURIE ENK	74	Opbrengst van den verkoop van voedingsartikelen	644,000,600	
	75	Terugbetalingen te doen door het Nationaal Comité voor Onderstand en Voeding en door de Samenwerkende Vennootschap van Voorschotten en Leeningen	660,000,000	

(220)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TITRE IV

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE

TABLEAU XVIII

PRÉVISIONS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

BEGROOTING VAN HET DIENSTJAAR 1949

TITEL IV

ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER

TABEL XVIII

VOORZIENINGEN DER ONTVANGSTEN EN DER UITGAVEN

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
TITRE I. — FONDS DE TIERS.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu à l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	9,000,000 •	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	5,000,000 •	
3	Cautionnements versés en numéraire en exécution de la loi du 24 décembre 1905 sur les accidents du travail.	250,000 •	
4	Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants (lois du 3 juin 1870 et du 18 septembre 1875).	265,000 •	
5	Fonds spécial de rémunération des miliciens (lois du 3 juin 1870 et du 5 avril 1875).	100,000 •	
6	Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886, art. 2, et loi du 19 mai 1898) et fonds spécial de réserve (Convention monétaire du 4 novembre 1908, approuvée par la loi du 15 mars 1909.)	12,500,000 •	
7	Fonds spécial des dotations pour la constitution des pensions de vieillesse	17,840,000 •	
8	Fonds de garantie institué par l'article 20 de la loi du 24 décembre 1905 sur les accidents du travail	100,000 •	
9	Fonds provinciaux. } Versements faits directement dans la caisse de l'Etat 6,250,000 •	35,000,000 •	
	} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception. 28,500,000 •		
	} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception 250,000 •		
10	Fonds commun. — Versements faits par les communes dans la caisse de l'Etat.	4,000,000 •	
11	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	29,250,500 •	
12	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862).	2,500,000 •	
15	Fonds spécial des communes institué par la loi du 19 août 1880	7,800,000 •	
14	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	1,000,000 •	
15	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	18,000,000 •	
16	Versements effectués chez les receveurs des contributions par les trésoriers des succursales de la Caisse générale d'épargne et de retraite	300,000 •	

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER.

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
TITEL I. — GELDEN VAN DERDE PERSONEN.			
HOOFDSTUK I.			
<i>Gelden van derde personen in den Staatsschat nedergelegd en wier terugbetaling plaats heeft door tusschenkomst van den Minister van Financien.</i>			
1	Borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat door de rekenplichtigen van Staat, de gemeenteontvangers en de ontvangers der goedschulzen en der weldadigheidsbureelen, tot zekerheid van hun beheer, en door belasting-schuldigen, handelaars of commissiënarissen, tot waarborg der betaling van tol-, accijns-rechten, enz.	9,000,000	•
2	Borgtochten in geld gestort door de aannemers, aanbesteders, concessionarissen van openbare werken, en door de handelsagenten	3,000,000	•
3	Borgtochten in geld gestort wegens uitvoering der wet van 24 December 1903 op de arbeidsongevallen	250,000	»
4	Borgtochten in geld gestort door plaatsvervangers (wetten van 3 Juni 1870 en 18 September 1875).	265,000	»
5	Bijzonder vergeldingsfonds der miliciens (wetten van 3 Juni 1870 en 3 April 1875).	100,000	•
6	Voorzieningsfonds van het Muntwezen (wet van 17 Mei 1886, art. 2, en wet van 19 Mei 1898) en bijzonder reservefonds (Muntovereenkomst van 4 ^e November 1908, goedgekeurd door de wet van 15 ^e Maart 1909).	12,500,000	•
7	Bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen	17,840,000	»
8	Waarborgfonds ingericht bij artikel 20 der wet van 24 December 1903 op de arbeidsongevallen.	100,000	•
	Rechtstreeks in de Staatskas gedaan stortingen	6,250,000	»
9	Provinciale fondsen. Belastingen geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijzen, na aftrek van de inningkosten	28,500,000	•
	Inkomsten geïnd door de rekenplichtigen van het bestuur der registratie en domeinen, na aftrek der inningkosten.	250,000	•
10	Gemeentefonds. — Stortingen door de gemeenten in den Staatsschat gedaan	4,000,000	»
11	Gemeentefonds ingesteld door de wet van 18 Juli 1860.	29,250,500	•
12	Reserve van het gemeentefonds (art. 2 der wet van 20 December 1862).	2,500,000	•
13	Bijzonderfonds der gemeenten ingesteld door de wet van 19 Augustus 1889	7,800,000	»
14	Plaatselijke gelden. — Stortingen gedaan door de gemeenten om, door de provinciale overheid, besteed te worden aan plaatselijke uitgaven	1,000,000	»
15	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der rechtstreeksche belastingen voor rekening der Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	18,000,000	»
16	Stortingen gedaan bij de ontvangers der belastingen door de schatmeesters der succursalen van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	500,000	•

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
17	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	150,000	•
18	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne et de retraite.	2,000,000	•
19	Versements et remboursements effectués dans les bureaux des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite et de la Caisse d'assurances	550,000,000	•
20	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	12,000,000	•
21	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	2,000,000	•
22	— — — des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	4,000,000	•
23	— — — de l'Intérieur	1,000,000	•
24	— — — des Affaires Étrangères	200,000	•
25	— — — de la Justice	800,000	•
26	— — — des Colonies	200,000	•
27	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	800,000	•
28	— — — des professeurs et instituteurs communaux	5,000,000	•
29	— — — de l'ordre judiciaire	700,000	•
30	— — — des officiers de l'armée	1,400,000	•
31	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	500,000	•
32	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	550,000	•
33	Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	1,700,000	•
34	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre.	4,000,000	•
35	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	10,000,000	•
36	Caisse des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés.	50,000	•
37	Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central Belge.	500,000	•
38	Recettes effectuées par l'Administration des Chemins de fer de l'État pour le compte d'administrations en relations de service mixte et international ainsi que des sociétés concessionnaires. Restitutions au budget pour ordre comme valeurs de rempli. Recette correspondante à la quote-part due par la Belgique dans le loyer des lignes grand-ducales	16,000,000	•
39	Recettes effectuées par l'Administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation. Profits et pertes résultant des remboursements effectués	12,500,000	•
			1,056,965,200 •

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
17	Nederleggingen gedaan bij de ontvangers der registratie en domeinen, voor rekening van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas	150,000 »	
18	Terugbetalingen van leeningen aan den landbouw gedaan door de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas.	2,000,000 »	
19	Stortingen en terugbetalingen gedaan in de postbureelen, voor rekening van de Algemeene Spaar- en Lijfrentkas en de Verzekeringkas	350,000,000 »	
20	Lijfrentkas ingesteld door de wet van 16 Maart 1865	12,000,000 »	
21	Kas der weduwen en weezen van het Departement van Financiën.	2,000,000 »	
22	— — — — — Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegra- fen	4,000,000 »	
23	— — — — — Binnenlandsche Zaken	1,000,000 »	
24	— — — — — Buitenlandsche Zaken	200,000 »	
25	— — — — — Justitie	800,000 »	
26	— — — — — Koloniën	200,000 »	
27	— — — — — der professoren, ambtenaars en beambten der besturende en onderwijzende orde van het Bestuur van het openbaar onderwijs.	800,000 »	
28	— — — — — der gemeente professoren en onderwijzers.	5,000,000 »	
29	— — — — — der rechterlijke orde	700,000 »	
30	— — — — — der officieren van het leger	1,400,000 »	
31	Voorzieningsfonds der loodsen en andere agenten van het Zeewezen.	500,000 »	1,055,963,200 »
32	Centraal voorzieningsfonds der gemeente-secretarissen	550,000 »	
33	Kleedingsfonds van het bestuur der Staatsspoorwegen	1,700,000 »	
34	Fonds voor plaatsvervangng door het Departement van Oorlog.	4,000,000 »	
35	Pensioen- en hulpfonds der werklieden van den spoorweg	10,000,000 »	
36	Kas van weduwen en weezen der agenten van weldadigheids- en krankzinnigen- gestichten	50,000 »	
37	Verzekerings- en lijfrentefonds der van den Grand Central Belge overgenomen ambtenaren en beambten	500,000 »	
38	Ontvangsten gedaan door het Bestuur van Staatsspoorwegen voor rekening van andere beheeren in gemeend en internationaal verkeer, alsmede van vergunning- houdende maatschappijen. Teruggaven aan de begrooting voor order, als weder te beleggen geldwaarden. Ontvangst overeenstemmende met het aandeel door België verschuldigd in den huurprijs der groot hertogelyke lijnen	10,000,000 »	
39	Ontvangsten door het bestuur der Posterijen gedaan voor rekening der vreemde postbesturen waarmede het in betrekking is. Winsten en verliezen voortvloeiende uit gedane uitkeeringen	12,500,000 »	

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
40	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	2,500,000	»
41	Fonds pour l'encouragement du service militaire	12,000	»
43	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public pour le compte de tiers	500,000	»
45	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	200,000,000	»
44	Transport de correspondances internationales par la Compagnie des wagons lits, par l'Agence continentale et anglaise et par les compagnies de navigation avec lesquelles le Gouvernement n'a pas de contrat	60,000	»
45	Remise des correspondances par exprès	30,000	»
46	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000	»
47	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	120,000	»
48	Fonds de prévoyance destiné à assurer une pension de retraite aux agents du Bureau international des tarifs douaniers.	15,000	»
49	Paievements de la Caisse des dépôts et consignations pour le compte de la Caisse d'épargne	5,000,000	»
50	Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles (répression de la traite des esclaves)	6,000	»
51	Fonds disponibles de l'École de médecine vétérinaire et de l'Institut agricole de l'Etat	75,000	»
52	Masse d'habillement et d'équipement des employés de la douane	250,000	»
55	Bureau permanent institué en exécution de la Convention de Bruxelles du 5 mars 1902, relative au régime des sucres.	51,000	»
54	Fonds spécial des volontaires de réserve (arrêté royal du 10 octobre 1904).	50,000	»
55	Congo belge.	100,000,000	»
56	Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	100,000	»
57	Fondation Georges Montefiore Levi (arrêté royal du 27 novembre 1909)	20,000	»
58	Fondation Emile Harzé (arrêté royal du 30 mai 1911).	2,000	»
59	Fonds provenant du legs Henschling instituant un prix quinquennal de statistique (arrêté royal du 24 juillet 1885).	1,500	»
60	Fondation Emile Jouniaux (arrêté royal du 5 octobre 1888)	500	»
61	Fondation d'un prix dit de la Belgica à donner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique (arrêté royal du 20 mars 1904)	1,500	»
62	Donation André Carnegie « Fonds des Héros »	60,000	»
63	Fondation Baron Janssen (arrêté royal du 29 mars 1912)	6,000	»
64	Frais d'encaissement des impôts par quittance postale.	20,000	»
65	Fondation d'un prix dit « Prix Carton de Wiart » (arrêté royal du 13 octobre 1915)	200	»
66	Sommes versées au profit de militaires belges en campagne.	625,000	»
67	Fonds trouvés en possession des militaires tués à l'ennemi	140,000	»

TABEL. XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
40	Ontvangsten door het bestuur der Telegrafien gedaan voor rekening van vreemde telegraafdiensden waarmede het in betrekking is	2,500,000	»
41	Fonds ter aanmoediging van den krijgsveld	12,000	»
42	Gelden van allen anderen aard in de kassen van den Staatsschat gestort voor rekening van derde personen	500,000	»
43	Inning en uitbetaling door het Postbestuur van handelseffekten	200,000,000	»
44	Vervoer van internationale briefwisseling door de « Compagnie des wagon-lits », door de « Agence continentale et anglaise » en door de maatschappijen voor zeevaart waarmede de Regeering gene overeenkomst heeft getrokken	60,000	»
45	Bestelling der briefwisseling bij expresbode	50,000	»
46	Beschikbare gelden der weldadigheids- en krankzinnigeugestichten	200,000	»
47	Internationaal bureel voor de uitgave der tollarieven	120,000	»
48	Voorzorgfonds bestemd om aan de agenten van het Internationaal Bureel der tollarieven een rustpensioen te verzekeren	15,000	»
49	Betalingen door de Kas van nederleggingen en bewaargevingen voor rekening der Spaarkas	3,000,000	»
50	Bijzonder bureel ingericht in uitvoering van artikel 82 van de Algemeene Akte der Conferentie van Brussel (betreffende van den slavenhandel)	6,000	»
51	Beschikbare gelden der Vecartsenijschool en van het Landbouwinstituut van den Staat	75,000	»
52	Kleeding- en uitrustingsfonds der tolbeambten	250,000	»
53	Bestendig Bureel opgericht in uitvoering der Conventie van Brussel in dato 5 ^o Maart 1902, betreffende de behandeling van de suiker	51,000	»
54	Bijzonderfonds der reserve vrijwilligers (koninklijk besluit van 10 ^o October 1904)	50,000	»
55	Belgische Congo	100,000,000	»
56	Verzekerings- en lijfrentefonds der van de Naamloze Vennootschap der spoorwegen van West Vlaanderen overgenomen ambtenaren en beambten	100,000	»
57	Stichting Georges Montefiore Levi (koninklijk besluit van 27 ^o November 1909)	20,000	»
58	Stichting Emiel Harzé (koninklijk besluit van 30 Mei 1911)	2,000	»
59	Fonds voorkomende van het legaat Heuschling waarbij een vijfjarige prijs voor statistiek wordt ingesteld (koninklijk besluit van 24 ^o Juli 1875)	1,500	»
60	Stichting Emiel Jonniaux (koninklijk besluit van 5 ^o October 1888)	500	»
61	Stichting van eenen prijs genaamd « La Belgica » te begeben door de Klasse van wetenschappen der koninklijke Academie van België (koninklijk besluit van 20 ^o Maart 1904)	1,500	»
62	Schenking André Carnegie « Heldenfonds »	60,000	»
63	Stichting Baron Janssen (koninklijk besluit van 29 ^o Maart 1912)	6,000	»
64	Kosten van incassering der belastingen door postquintantie	20,000	»
65	Stichting van eenen prijs genaamd « Prijs Carton de Wiart » (koninklijk besluit van 15 October 1915)	200	»
66	Sommen gestort ten voordeele van Belgischen te veld zijnde strijders	625,000	»
67	Gelden in 't bezit gevonden van strijders voor den vijand gevallen	140,000	»

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>			
Ministère des Finances.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
68	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	2,400,000	°
60	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	500,000	°
70	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	56,000,000	°
71	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	4,500,000	°
72	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	2,000	°
75	Taxes payées anticipativement sur les automobiles, les spectacles cinématographiques, etc.	75,000	°
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
74	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	700,000	°
75	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000	°
76	Consignations de toute nature	15,000,000	°
Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.			
<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>			
77	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	65,000,000	°
78	Prix de transport perçus et afférents aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas en relation directe, bien qu'étant tarifées avec celles du chemin de fer de l'Etat (ports au delà)	170,000	°
79	Comptes pour ordre	6,000,000	°
80	Garanties versées par les abonnés au chemin de fer	300,000	°

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK II.			
<i>Door derde personen in den Staatsschat nedergelegde fondsen wier terugbetaling rechtstreeks geschiedt door de rekenplichtigen die dezelve ontvangen hebben.</i>			
Ministerie van Financiën.			
<i>Bestuur der rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen.</i>			
68	Verdeeling van de opbrengst der boeten, beslagleggingen en verbeurdverklaringen in zake van rechtstreeksche belastingen, douanen en accijnzen (kas der betwistbare zaken)	2,400,000 »	
69	Fonds voorbehouden in de opbrengst der boeten, beslagleggingen, verbeurdverklaringen en benaderingen	500,000 »	
70	Belastingen en opbrengsten ingevorderd ten bate der gemeenten	56,000,000 »	
71	Sommen gestort tot waarborg van in voorkomend geval verschuldigde rechten en boeten	4,500,000 »	
72	Kosten betaald aan de bijzondere commissarissen (art. 88 der gemeentewet)	2,000 »	
75	Voorafbetaalde taksen op de automobielen, vertooningen der cinema's, enz.	78,000 »	
<i>Bestuur der registratie en domeinen.</i>			
74	Onderscheidene boeten en andere ontvangsten onderworpen en niet onderworpen aan regiekosten	700,000 »	
75	Boeten en gerechtskosten in zake boschwezen.	10,000 »	
76	Consignatiën van allen aard	15,000,000 »	
Ministerie van Spoorwegen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafien.			
A — Bestuur der Spoorwegen.			
77	Inning en uithetaling voor rekening van derden, wegens vervoer van goederen (voorschotten en terugbetalingen)	65,000,000 »	
78	Ontvangen vervoerprijzen betreffende den afstand afgelegd op de spoorwegen wier standplaatsen niet in rechtstreeks verkeer zijn alhoewel getarifeerd zijnde met die van den Staatsspoorweg (verdere vervoerprijzen)	170,000 »	
79	Rekeningen voor order	6,000,000 »	
80	Waarborgen gestort door de geabonneerden aan den spoorweg	500,000 »	

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre
<i>B. — Administration de la Marine.</i>			
81	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	50,000 .	1,860,307,000 .
82	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1892)	5,000 .	
<i>C. — Administration des Postes.</i>			
83	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	350,000,000 .	
84	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste ou convertis en virements internationaux	570,000,000 .	
85	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	5,000,000 .	
86	Encaissement et paiement de coupons	1,100,000 .	
87	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le service des chèques et vire- ments	600,000,000 .	
<i>D. — Administration des Télégraphes.</i>			
88	Provisions versées en garantie du paiement des taxes télégraphiques et téléphoniques	100,000 .	
Ministère de la Justice.			
89	Masse des détenus (Administration des Prisons)	500,000 .	
90	Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	5,000,000 .	
91	Colonies et asiles d'aliénés de l'État	1,800,000 .	
92	Institution royale de Messines	150,000 .	
Ministère de l'Agriculture			
93	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	70,000 .	
94	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État et de l'Institut agricole de l'État	75,000 .	

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten . . . en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
B. — Zeezaken.			
81	Uitkeering der loodsrechten aan het Nederlandsch Bestuur	50,000 .	1,880,307,000 . . .
82	Uitkeering aan de stad Oostende van de helft der sluisrechten (koninklijk besluit van 10 Juni 1822)	5,000 .	
C. — Bestuur der Posterijen.			
83	Inning en uitbetaling van kwitantien voor rekening van derden	550,000,000 .	
84	Gelden aan de Post toevertrouwd en betaalbaar gemaakt door postwissels en postbewijzen of omgezet in internationale omschrijvingen.	570,000,000 .	
85	Postabonnementen op de nieuwsbladen betaald aan de uitgevers	3,000,000 .	
86	Inning en uitbetaling van interestkoepons	1,100,000 .	
87	Ontvangst van het Bestuur van Posterijen voor den dienst der checks en omschrijvingen	600,000,000 .	
D. — Bestuur der Telegrafen.			
88	Voorraadsom gestort tot waarborg der betaling van de taksen van den telegraaf en van den telefoon.	100,000 .	
Ministerie van Justitie.			
89	Kleedingsfonds der gevangenen (Bestuur der Gevangenen)	500,000 .	
90	Landbouwkoloniën van weldadigheid, bedelaarsgestichten en toevluchthuizen van den Staat	3,000,000 .	
91	Koloniën en zinneloosgestichten van den Staat	1,800,000 .	
92	Koninklijk Instituut van Meessen	150,000 .	
Ministerie van Landbouw			
93	Kostgeld betaald door de leerlingen van Landbouwinstituut van den Staat	70,000 .	
94	Kostgeld betaald door de leerlingen van 's Rijks Veeartsenijschool en van het Landbouwinstituut van den Staat	75,000 .	

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses	TOTAL par chapitre
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, NOMMÉES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Subsides : Parts contributives de tiers dans la dépense de travaux publics.</i>			
95	Subsides offerts à l'État pour travaux d'utilité publique	20,000 »	1,554,100 »
96	— — construction de routes	300,000 »	
97	— — entretien et amélioration des routes	10,000 »	
98	— — — — bâtiments civils	10,000 »	
99	— — — — canaux et rivières	400,000 »	
100	Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage	100 »	
101	Entretien et amélioration des ports, côtes, phares, fanaux	100,000 »	
102	Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	500,000 »	
103	Frais de construction d'une nouvelle église et d'un presbytère pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon. Ameublement de l'église	50,000 »	
104	Intervention de la ville de Gand dans les dépenses relatives à l'amélioration du casernement	100,000 »	
105	Subsides offerts à l'État pour entretien et amélioration des prisons	14,000 »	
106	Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires	50,000 »	
CHAPITRE II			
<i>Fonds de emploi : Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
107	Produit du Tir national	20,000 »	
108	Produit des taxes d'expertise des viandes. Produit des examens pour l'obtention du certificat d'expert des viandes; prélèvements et analyse d'échantillons	45,000 »	
109	Produit de la vente du Bulletin de l'Administration du service de santé et de l'hygiène	1,000 »	
110	Service sanitaire des ports de mer et des frontières: produit des patentes de santé et des droits sanitaires	150,000 »	

TABEL XVIII — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
TITEL II. — UITGAVEN OP BIJZONDERE MIDDELEN AAN HET VOORAFGAAND VISA VAN HET REGERINGSBUREAU ONDERWORPEN.			
HOOFDSTUK I.			
<i>Toelagen : Bijdragen van derden in de uitgaven voor openbare werken.</i>			
95	Toelagen den Staat aangeboden voor werken van openbaar nut	20,000 »	
96	— — — — — het aanleggen van wegen	300,000 »	
97	— — — — — onderhoud en verbetering der wegen	10,000 »	
98	— — — — — burgerlijke gebouwen	10,000 »	
99	— — — — — vaarten en rivieren	400,000 »	
100	Werken voor het inrichten van nieuwe ponten en overzetbooten	100 »	
101	Onderhoud en verbetering der havens, kusten, vuurtorens en seinvuren	100,000 »	
102	Bijdragen van derden in de uitgaven van eersten aanleg, van uitbreiding of van voltrekking van spoorwegen	500,000 »	1,554,100 »
103	Bouwkosten eener nieuwe kerk en van eene pastorie voor de parochie van Sint-Marten, te Aarlen. Meubilering van de kerk	50,000 »	
104	Bijdrage der stad Gent tot de uitgaven betrekkelijk de verbetering der kazerneering	100,000 »	
105	Toelagen den Staat aangeboden voor onderhoud en verbetering der gevangenissen	14,000 »	
106	Aandeel der steden Luik en Gent in den bouw van universiteitsinrichtingen	30,000 »	
HOOFDSTUK II.			
<i>Weder te beleggen gelden : Verkoop of overlatting van oude materialen en buiten gebruik geraakte voorwerpen; verkoop van onderscheidene voorwerpen; terugbetaling van tot de begrooting behoorende voorschotten; taksen, oijns; en rechten van verschillenden aard.</i>			
Ministerie van Binnenlandsche Zaken.			
107	Opbrengst der Nationale Schietbaan	20,000 »	
108	Opbrengst der waardeertaksen van het vleesch. Opbrengst der examens voor het bekomen der getuigschriften van inspecteurs-deskundige van het vleesch; nemen en ontleden van stalen	45,000 »	
109	Opbrengst van den verkoop van het <i>Bulletin van het beheer van den gezondheidsdienst</i>	1,000 »	
101	Gezondheidsdienst der zeehavens en grenzen; opbrengst der gezondheidspatenten en der gezondheidsrechten	150,000 »	

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
Ministère de l'Agriculture.			
111	Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays. — Produit des droits de contrôle. Service de la surveillance sanitaire à la frontière.	200,000	•
112	École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Gand. Subside. Produit des ventes. Recettes diverses	1,200	•
113	École moyenne pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde. Subside. Produit des ventes. Recettes diverses	5,000	•
114	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. Subside. Produit des ventes. Recettes diverses	5,000	•
115	Administration de la voirie communale. Remboursements d'avances faites en vue de l'extension et de l'amélioration de la voirie communale, de l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux.	10,000	•
Ministère des Travaux publics.			
116	Remboursement d'avances faites par l'administration des Ponts et Chaussées pour le renflouement ou la destruction de bateaux sombres et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	20,000	•
117	Atelier de photographie des Ponts et Chaussées. Produit de la vente de plans, documents, publications, annales, etc., affecté au paiement de fournitures, de frais de surveillance, de clichés, d'autographies, de salaires d'ouvriers temporaires.	16,000	•
Ministère des Sciences et des Arts.			
118	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire)	1,000	•
119	Rente consacrée à conserver les collections léguées à l'État pour l'Université de Liège par le baron Wittert et à augmenter les livres et gravures anciens et les livres chinois (arrêté royal du 14 mai 1904)	1,500	•
120	Legs Weber	550,000	•
121	Expositions générales des beaux-arts	15,000	•
122	Produit de la vente de moulages provenant du Musée des échanges	15,000	•
123	Produit de la vente des photographies provenant des Musées des arts décoratifs et industriels	1,000	•
Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement.			
124	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidiées	500	•
125	Produit des biens des unions professionnelles dissoutes (art. 16 de la loi du 31 mars 1898)	500	•
126	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. Subside aux groupes et aux classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels (convention additionnelle du 12 juillet 1912, art. 4)	100,000	•
127	Montant des dons ou legs provenant de sociétés mutualistes dissoutes (art. 29 de la loi du 23 juin 1894)	500	•
			42,175,200 •

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
Ministerie van Landbouw.			
111	Gezondheidsinspectie der huisdieren bij den invoer in het land. — Opbrengst der controlrechten. Dienst voor het gezondheidstoezicht aan de grenzen	200,000	»
112	Staatsmiddellbare school van toegepaste tuinbouw, te Gent. Toelagen. Opbrengst der verkooping. Ontvangsten van verschillenden aard	1,200	»
113	Staatsmiddellbare school van toegepaste tuinbouw, te Vilvoorde. Toelagen. Opbrengst der verkooping. Ontvangsten van verschillenden aard	5,000	»
114	Staatsmiddellbare school van toegepaste landbouw, te Hoei. Toelagen. Opbrengst der verkooping. Ontvangsten van verschillenden aard	5,000	»
115	Beheer der gemeentewegen. Terugbetalingen van voorschotten gedaan voor de uitbreiding en de verbetering der gemeentewegen, de verbetering der niet bevaarbare noch vlotbare waterlopen en moddergronden	10,000	»
Ministerie van Openbare Werken.			
116	Terugbetaling van voorschotten gedaan door het bestuur van Bruggen en Wegen voor het vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen en voor de herstelling van beschadigingen veroorzaakt aan de havenwerken of aan die der bevaarbare waterwegen	20,000	»
117	Werkhuis van lichtbeeldkunst der Bruggen en Wegen. Opbrengst van den verkoop van plans, documenten, uitgaven jaarboeken, enz., bestemd tot het betalen van benodigdheden, van kosten van toezicht, van clichés, van autographies, van dagloon van tijdelijke werklieden	16,000	»
Ministerie van Wetenschappen en Kunsten.			
118	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die belast zijn met de uitreiking der getuigschriften van bekwaamheid voor het onderricht van de teekenkunst, de lichaamssoefenkunst, de handwerken (jongeusscholen), de huishoudkunde en den landbouw (lager onderwijs)	1,000	»
119	Rente bestemd tot behoud van de verzamelingen aan den Staat voor de Hoogeschool van Luik vermaakt door den baron Wittert, en tot vermeerdering der oude boeken en gegraveerde prenten en der chineesche boeken (koninklijk besluit van 14 ^{de} Mei 1903)	1,500	»
120	Legaat Weber	530,000	»
121	Algemeene tentoonstellingen voor schoone kunsten	15,000	»
122	Opbrengst van het verkoopen van vormgedaanten voortkomende van het Museum der verwisselingen	15,000	»
123	Opbrengst van het verkoopen van lichtbeelden voortkomende van de Museums voor versier- en nijverheidskunst	1,000	»
Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading.			
124	Inschrijvingsrechten bestemd tot het dekken der kosten van de jury's die gelast zijn met het afgeven der bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderricht der huishoudkunde en huishoudelijke werken in de ondersteunde huishoudscholen en klassen.	500	»
125	Opbrengst van de goederen der ontbonden beroepsverenigingen (art. 16 van de wet van 31 Maart 1898)	500	»
126	Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent in 1913. Toelagen aan de groepen en klassen, die zonder winstbejag tentoonstellen, en kosten van deelnameing der ministerieele Departementen (bijgevoegde overeenkomst van 12 Juli 1912, art. 4)	100,000	»
127	Bedrag der giften of schenkingen voortkomende van ontbonden maatschappijen van onderlingen bijstand (art. 29 der wet van 23 Juni 1894)	500	»
			42,173,200

TABLEAU XVIII. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

N° des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.			
A. — Administration centrale.			
128	Secrétariat général. — Prestations diverses	3,000 »	
B. — Chemin de fer.			
129	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 »	
130	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent. . .	500,000 »	
131	Service de la traction et du matériel.	3,000,000 »	
132	Service des transports	300,000 »	
133	Services en général	300,000 »	
134	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	65,000 »	
C. — Services de l'électricité.			
135	Service de l'éclairage et de transport de force par l'électricité	80,000 »	
D. — Marine.			
136	Service de la traction et du matériel	30,000 »	
E. — Postes et télégraphes.			
137	Services communs	3,000 »	
138	Service des postes	20,000 »	
139	Service des télégraphes et des téléphones	600,000 »	
Ministère de la Guerre.			
140	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	16,000,000 »	
141	Service de l'Institut cartographique militaire	100,000 »	
142	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	150,000 »	
143	Service de la remonte spéciale des officiers.	1,240,000 »	
144	École militaire. — Pension des élèves	150,000 »	
145	Service des combustibles et matières grasses.	1,000,000 »	
146	Service des magasins pour officiers et troupes	15,000,000 »	
147	Service des organismes du génie	1,500,000 »	

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN.	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
Ministerie van Spoorwegen, Zeezezen, Posterijen en Telegrafien.			
<i>A. — Middelenbestuur.</i>			
138	Algemeen Secretariaat. — Verschillende prestatien	5,000 »	
<i>B. — Spoorwegen.</i>			
129	Blokken, riggels en bijhoorigheden, vaststaande materieel der baan	1,000,000 »	
130	Dienst der wegen en werken, niet inbegrepen de voorwerpen vermeld in voorgaand artikel	500,000 »	
131	Trek- en materieeldienst	3,000,000 »	
132	Vervoerdienst	500,000 »	
133	Diensten in het algemeen	300,000 »	
134	Geldstortingen hebbende eene bijzondere bestemming of betreffende verscheidene diensten	85,000 »	
<i>C. — Dienst der electriciteit.</i>			
135	Dienst van verlichting en van de overbrenging van kracht door de electriciteit	50,000 »	
<i>D. — Zeezezen.</i>			
136	Trek- en materieeldienst	50,000 »	
<i>E. — Posterijen en telegrafien.</i>			
137	Gemeenschappelijke diensten	5,000 »	
138	Postdienst	20,000 »	
139	Telegraaf- en telefoondienst	600,000 »	
Ministerie van Oorlog.			
140	Dienst der werkgestichten voor de artillerie	16,000,000 »	
141	Dienst van het militair Landkaartinstituut	100,000 »	
142	Dienst der centrale apotheek van het leger	150,000 »	
143	Dienst der bijzondere paardenremonte van de officiers	1,240,000 »	
144	Militaire School. — Pensioen der leerlingen	150,000 »	
145	Dienst der brandstoffen en vette stoffen	1,000,000 »	
146	Dienst der magazijnen voor officieren en troepen	15,000,000 »	
147	Dienst der lichamen van de genie	1,800,000 »	

TABLEAU XVIII. -- RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE (SUITE).

Nos des articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des recettes et des dépenses.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
<i>Services divers.</i>			
148	Cautionnements des entrepreneurs défailants	10,000 »	35,000 »
149	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	25,000 »	
CHAPITRE IV.			
<i>Fonds spéciaux constitués au moyen de crédits inscrits au budget extraordinaire et du produit d'opérations immobilières.</i>			
150	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue entre l'État et la ville de Bruxelles en vue de la transformation du quartier de la Putterie et de ses abords	5,000,000 »	15,370,251 80
151	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera A	1,020,192 86	
152	Fonds spécial et temporaire institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906 pour les travaux de fortification du nouveau système défensif d'Anvers. Littera B	8,324,255 89	
153	Fonds spécial et temporaire pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers, institué par la loi du 5 juillet 1909	916,784 05	
TOTAL DU TABLEAU XVIII (RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE). fr.			2,975,304,751 80

TABEL XVIII. — ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER (VERVOLG).

N ^o der artikelen.	AANWIJZING DER DIENSTEN:	RAMINGEN der ontvangsten en der uitgaven.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
<i>Verscheidene diensten.</i>			
148	Borgtochten der in gebreke blijvende aannemers.	10,000 *	} 33,000 *
149	Terughetalingen der voorschotten gedaan voor rekening der provinciën en gemeenten, tot betaling der jaarwedden van wegeus ambtsafschaffing in beschikbaarheid gestelde gemeente onderwijzers.	25,000 *	
HOOFDSTUK IV.			
<i>Bijzondere fondsen gemaakt bij middel van kredieten ingeschreven op de buitengewone begroeting en van de opbrengst van verhandelingen van onroerende goederen.</i>			
150	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 26 ^{en} Augustus 1903 voor de uitwerking der conventie gesloten tusschen den Staat en de stad Brussel met het oog op de verandering van de wijk der Putterij en hare toegangen	5,000,000 *	} 15,270,231 80
151	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 30 ^{en} Maart 1906 voor de werken van versterking van het nieuw verdedigingsstelsel van Antwerpen. Littera A	1,029,192 36	
152	Bijzonder en tijdelijk fonds ingesteld door artikel 6 van de wet van 30 ^{en} Maart 1906 voor de werken van versterking van het nieuw verdedigingsstelsel van Antwerpen. Littera B	8,521,255 39	
153	Bijzonder en tijdelijk fonds ter bewapening der versterkte stelling Antwerpen ingesteld door de wet van 5 Juli 1909	916,784 03	
TOTAAL VAN TABEL XVIII (ONTVANGSTEN EN UITGAVEN VOOR ORDER). . . fr.			2,973,304,751 80

(240)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TITRE I^{er}

NOTES

à l'appui des dispositions fiscales et des dispositions diverses

(242)

NOTE PRÉLIMINAIRE

TITRE PREMIER.

§ 1^{er}. — DISPOSITIONS FISCALES

Contributions directes.

(Impôts nouveaux. — Délais de prescription fiscale. — Garantie pour le recouvrement.)

ARTICLE PREMIER.

La loi transitoire de finances pour 1919, en date du 28 décembre 1918, stipule en son article 2, paragraphe 3, que certaines impositions directes établies pendant l'occupation, continueront à être perçues jusqu'à ce qu'il soit définitivement pourvu par le Pouvoir législatif aux Voies et Moyens de l'exercice 1919.

Afin que des contribuables n'échappent pas à une charge fiscale à laquelle d'autres ont été assujettis, afin aussi d'éviter au Trésor une perte notable de ressources, il est nécessaire, en attendant que la Législature ait modifié le régime des impôts directs, de maintenir provisoirement la disposition transitoire, en la précisant de manière qu'elle sorte ses effets jusqu'au terme du présent exercice.

Parmi les impositions en cause figurent le supplément de contribution foncière à charge des grands propriétaires et la taxe supplémentaire à charge des administrateurs, commissaires et liquidateurs de sociétés par actions. Il doit être entendu, dans l'hypothèse de l'institution de l'impôt sur le revenu global, que ces cotisations supplémentaires seront déduites du nouvel impôt, s'il est dûment établi que celui-ci atteint des revenus ayant déjà subi une imposition spéciale.

D'autre part, pour que la taxe sur les spectacles et autres divertissements publics n'atteigne pas des établissements dignes d'encouragement, le para-

graphe 2 donne au Ministre le pouvoir d'en accorder remise ou modération si l'organisateur établit que le produit des recettes, sous la seule déduction des frais normaux, a été versé à des œuvres philanthropiques d'un caractère artistique, littéraire, scientifique ou d'utilité publique.

ART. 2 et 3.

Aux termes des dispositions légales sur le recouvrement en matière de contributions directes, les receveurs qui n'ont fait aucune poursuite contre un contribuable pendant trois années consécutives à compter du jour de la réception du rôle, perdent leur recours contre lui; la même déchéance s'applique relativement aux sommes dues et non payées après trois ans de cessation de poursuites.

En ce qui concerne les impositions des exercices 1915 et 1916, comprises dans des rôles rendus exécutoires postérieurement au 1^{er} janvier 1916, les comptables ne pourraient donc éviter la déchéance qu'en faisant à l'égard de tous les contribuables retardataires un acte interruptif de prescription, c'est-à-dire en leur signifiant au moins un commandement préalable à la saisie-exécution.

Cette mesure devrait atteindre des milliers de personnes ⁽¹⁾ momentanément dans la gêne mais que l'on peut espérer voir revenir à meilleure fortune, ainsi qu'un grand nombre de citoyens actuellement encore sous les drapeaux ou qui viennent à peine d'être démobilisés; elle ne manquerait pas de soulever de vives protestations, d'autant plus qu'elle devrait s'étendre aussi aux taxes provinciales et communales qui sont régies par les mêmes règles que les impôts directs. Tous ces actes de poursuites occasionneraient en outre un travail considérable qui, au point de vue des recouvrements, serait sans utilité immédiate.

Pour éviter ces difficultés, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor, l'article 2 du projet porte de trois à cinq ans les délais dont il s'agit.

La prescription en matière d'impôts directs sera ainsi la même que celle relative aux créances à charge de l'État (art. 34 de la loi du 15 mai 1846).

L'article 3 du projet concerne aussi le recouvrement des impôts; il stipule que les officiers ministériels chargés de procéder à une vente de meubles ou d'immeubles ne peuvent se dessaisir du produit de celle-ci que sous déduction des impositions directes non encore acquittées et dont les biens vendus sont la garantie.

Une mesure analogue a fait l'objet d'un décret du 5/18 août 1794; mais sa validité ayant été contestée, il paraît opportun de mettre la question hors de controverse. Le même texte figure à l'article 28 de la loi établissant un impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

(1) Plus de 4,000 rien qu'à Ostende.

§ 2 — DISPOSITIONS DIVERSES.

A. — Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

ART. 4.

L'article 4 est la reproduction de l'autorisation accordée par les budgets précédents. Son texte a été complété par les mots « et indemnités de toute nature ».

Cette ajoute a pour but d'effectuer le paiement sans délais des indemnités allouées notamment pour frais de funérailles et accidents du travail.

ART. 5.

Exploitation du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale.

Ainsi que l'a annoncé la note préliminaire du projet de budget de 1914, des négociations sont en cours avec la Société anonyme royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, en vue de la reprise de la concession ou de l'affermage du chemin de fer de Spa à la frontière grand-ducale, dont les arrangements relatifs à l'exploitation par l'État (traité de Berlin du 11 juillet 1872) sont expirés depuis le 31 décembre 1912.

Ces négociations n'étant pas terminées, il y a lieu de renouveler pour 1919, l'autorisation de continuer l'exploitation accordée au Gouvernement par l'article 3 de la loi du budget de 1914.

On prévoit que les pourparlers seront terminés dans le courant de l'année 1919.

ART. 6.

Les créances relevées de la prescription par l'article 6 du projet de loi sont dues aux avoués Damseaux, à Verviers, Coreman, à Termonde, Fortin, à Bruxelles et aux experts Van Ingelgem, Delgotal et Engels, à Malines, pour honoraires et dépens dans diverses instances en expropriation et s'élèvent respectivement à fr. 144.85 — 51.81 — 52.50 — 114.00 — 120.00 et 120.00.

B. — Ministère de la Guerre.

ART. 7 à 11.

Ces articles reproduisent simplement des dispositions qui figuraient antérieurement au Budget du Département de la Guerre.

(246)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

Tableaux, notes et annexes
à l'appui des prévisions de dépenses

(248)

OBSERVATION GÉNÉRALE

Les prévisions de dépenses ordinaires et extraordinaires propres à l'exercice 1919, portées au projet de Budget général soit comme charges normales, soit comme charges résultant de la guerre, sont décomposées dans des tableaux de développements chaque fois que l'objet du crédit s'y prête.

Ces développements tiennent généralement lieu de justifications des crédits proposés. Dans certains cas et selon l'opportunité, des renseignements supplémentaires sont donnés, en outre, dans la colonne aux observations, en regard du crédit, pour motiver plus amplement le montant proposé; quand les explications nécessaires sont trop étendues pour être insérées à cette place, elles font l'objet de notes annexées.

(250)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU I

DETTE PUBLIQUE

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			Total par dette.
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1918.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		
			Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1918.	Dotations de l'amortissement.	
PREMIÈRE SECTION. —					
DÉPENSES ORDINAIRES.					
—					
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1919 et au 1 ^{er} janvier 1920)	5,498,990 78	•	5,498,990 78
2	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de S. G. le prince de Waterloo en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et des conventions du 7 juin 1872, du 17 décembre 1896 et du 4 janvier 1902 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1919)	•	•	•
2^{re} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et des conventions internationales du 31 octobre 1879, du 29 juin 1895 et du 8 mars 1902, approuvées respectivement par les lois du 29 avril 1830, du 11 septembre 1895 et du 24 mai 1902.</i>					
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de la convention du 31 octobre 1879, article 12 de celle du 29 juin 1895 et article 1 ^{er} de celle du 8 mars 1902)	•	•	•
4	•	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•
		A REPORTER. fr.	5,498,990 78	•	5,498,990 78

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,498,990 78	24,715,458 51	ART. 1. — Ces sommes représentent la charge d'intérêt du capital en circulation, pour les échéances du 1 ^{er} janvier 1915 et suivantes.
80,037 50	362,868 75	ART. 2. — Idem.
226,000 »	1,010,000 »	ART. 3. — Crédits nécessaires pour les années 1915 à 1919.
24,000 »	110,000 »	ART. 4. — Idem.
5,829,028 28	26,938,527 26	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 déc. 1918.	FONDS D'AMORTISSEMENT,		Total par dette.
		Intérêts du capital amorti au 31 déc. 1918.	Dotation de l'amortissement		
		REPORT. . . fr.			
		REPORT. . . fr.	5,408,990 78	•	5,408,990 78
		3^{me} SECTION.			
		<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>			
		§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.			
		<i>Dette à 5 %, 1^{re} série :</i>			
5	a.	Intérêts à 5 %, sur le capital de 515.254,375 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} juillet 1919 et au 1 ^{er} janvier 1920)	15,487,031 24	•	•
	b.	Amortissement :			
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de 541,985,175 francs, déduction faite d'un capital de 5,644,600 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	1,625,935 89	17,883,840 76
		2 ^o Intérêts à 5 %, sur le capital amorti de 26,750,800 francs, déduction faite du capital de 5,644,600 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	802,524 •	•
		<i>Dette à 3 %, 2^e série :</i>			
6	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de fr. 2,856,808,982 22 en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1919).	88,704,269 46	•	•
	b.	Amortissement :			
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de fr. 2,998,962,082 22, déduction faite d'un capital de 724,500 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	8,996,886 24	98,963,748 70
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 142,877,600 francs, déduction faite du capital de 724,500 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	4,264,503 •	•
		<i>Dette à 3 %, 3^e série :</i>			
7	a.	Intérêts à 3 % sur le capital de 244,472,200 francs en circulation au 31 décembre 1918 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1919).	7,854,166 •	•	•
	b.	Amortissement :			
		1 ^o Dotation de 50 c ^t % sur le capital émis primitivement de 257,929,000 francs, déduction faite d'un capital de 2,576,200 francs éteint en exécution de la loi du 6 mars 1897	•	773,787 •	8,511,657 •
		2 ^o Intérêts à 3 % sur le capital amorti de 15,456,800 francs, déduction faite du capital de 2,576,200 francs mentionné ci-dessus (mêmes semestres)	•	403,704 •	•
		TOTAUX. . . fr.	413,994,437 48	5,470,821 •	11,396,628 76
				16,867,440 76	130,861,907 24
		A REPRÉSENTER. . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,820,628 28	26,238,597 26	
17,885,510 76	80,510,530 17	
98,965,748 70	459,875,552 10	ART. 5, 6 et 7. — Ces sommes représentent la charge d'intérêt et d'amortissement des capitaux en circulation, déduction faite des dépenses imputées sur 1914.
8,511,657 »	38,295,518 50	
131,192,544 74	584,917,527 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		* REPORT fr.
8	•	Intérêts à 5 % sur la somme de 27,025 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat des lignes de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale
9	•	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise et à émettre pendant les années 1914 à 1919 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor; intérêts des obligations de la Défense nationale délivrées en échange de bons du Trésor échus. (<i>Crédit non limitatif</i>).
10	•	Allocation spéciale destinée au remboursement des bons du Trésor émis en dessous du pair
§ 2. Annuités diverses.		
11	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1919 et au 1 ^{er} janvier 1920.) . . .
12	•	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15.600,000 francs), à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 5 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,591,169 *
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668 *
14	•	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manage. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	•	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney).
16	•	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . .
17	•	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	•	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	•	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eccloo à Gand
20	•	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
21	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
A REPORTER . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
131,192,544 74	584,917,527 83	
810 75	3,651 71	<p>ART. 9 — Ces chiffres s'établissent comme il suit :</p> <p>Des bons du Trésor échus ont été échangés, pendant la guerre, contre un capital nominal de 56,254,200 francs, en obligations de la Défense nationale, remboursables le 16 février 1925. Le Trésor belge assume la charge de ces obligations dont l'intérêt, payable semestriellement et par anticipation, s'élève à 1,406,335 francs par échéance, à partir du 16 février 1916.</p> <p>Paiements effectués pendant les années 1916 à 1918 et non imputés : 8,458,150 francs. Charge de l'année 1919 : 2,812,710 francs.</p> <p>Des bons du Trésor au capital total de 8,056,000 francs ont été créés pendant la guerre en représentation de créances exigibles à charge de l'Etat. Les intérêts de ces bons, à payer en 1919, sont évalués à 1,200,000 francs.</p> <p>Cette charge doit être considérée comme une conséquence de la guerre.</p> <p>Sont également comprises dans le crédit de l'article 9 les sommes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt à 5 %, 4^e série, pendant les années 1914 à 1919. Le paiement des intérêts et le rachat des titres pour l'amortissement ont été assurés pendant la guerre; les dépenses ci-après doivent être imputées à charge du budget, à savoir :</p> <p>Dépenses arriérées fr. 61,663,000 Dépenses de 1919 17,457,000</p> <p>La partie du crédit nécessaire au service de l'emprunt, qui était inscrite au budget de la Guerre, sera dorénavant rattachée au tableau de la Dette publique.</p> <p>Le solde des crédits de cet article, 13,750,290 francs et 67,597,570 francs, est destiné à couvrir les dépenses afférentes au service des bons du Trésor.</p>
57,200,000 *	157,500,000 *	
100,000 *	6,710,000 *	
300,000 *	300,000 *	<p>ART. 11. — La rente sans expression de capital inscrite sur le Grand-Livre au nom de la ville de Bruxelles a été payée jusqu'en 1917.</p>
612,000 *	2,448,000 *	
2,471,557 *	24,177,548 *	
672,550 *	3,025,485 *	
856,287 69	3,862,208 45	
190,900 *	850,050 *	
8,675 *	59,762 50	
160,980 *	765,367 50	
64,895 *	502,610 *	
795,955 *	3,467,535 *	
958,592 50	4,318,577 50	<p>ART. 12 à 30. — Ces sommes sont destinées au paiement des annuités échues et non encore liquidées, ainsi que des annuités à échoir en 1919.</p>
181,587,707 68	782,695,143 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . . fr.
23	•	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	
24	•	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	
25	•	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.	
26	•	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale	
27	•	Annuité à payer jusqu'en 1948 pour le service des actions de la Société anonyme des chemins de fer de la Flandre occidentale.	
28	•	Annuité à payer jusqu'en 1925 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	
29	•	Annuité à payer jusqu'en 1963 pour le service des actions privilégiées de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	
30	•	Annuité à payer jusqu'en 1965 pour le service des actions ordinaires de la Société anonyme du chemin de fer de Maeseyck	
31	•	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	
32	•	Annuité à payer par l'État jusqu'en 1986 à la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles	
§ 3. Autres charges.			
33	•	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de fr. 522,869 15 accordé à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	
34	•	Rente annuelle à 5 %, provenant du capital nominal de 1,566,380 francs accordé à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 10 août 1895)	
35	•	Minimum de produit garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Midwylkerke de la ligne vicinale Ostende-Nieuport-Furnes (<i>Crédit non limitatif</i>).	
36	•	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux et par la Société anonyme « Lloyd Royal belge ». Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}			. . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
181,587,707 68	782,605,113 40	
•	40,610 •	
979,280 •	4,892,830 •	
157,665 •	641,240 •	
107,057 50	456,495 •	
795,082 50	3,402,742 50	
1,328,250 •	6,181,115 50	
95,095 •	404,540 •	
52,180 •	147,110 •	
76,735 •	352,645 •	
5,500,000 •	•	
350,000 •	•	ART. 32. — Cette annuité a été payée jusqu'en 1918.
9,685 49	38,741 96	
40,991 40	204,957 •	
10,000 •	2,000 •	
1,500,000 •	500,000 •	
192,549,729 57	800,019,970 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																																
CHAPITRE II.																																																																																		
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.																																																																																		
37	»	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif</i>)																																																																																
Pensions diverses :																																																																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 20%;">Dépenses normales.</th> <th style="width: 10%;">Dépenses résultant de la guerre.</th> <th style="width: 10%;">TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Ordre de Léopold</td> <td style="text-align: right;">61,000 »</td> <td style="text-align: right;">283,000 »</td> <td style="text-align: right;">344,000 »</td> </tr> <tr> <td>b. Marine (Militaires de la)</td> <td style="text-align: right;">152 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">152 »</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><i>Pensions ecclésiastiques :</i></td> </tr> <tr> <td>c. Département de la Justice</td> <td style="text-align: right;">850,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">850,000 »</td> </tr> <tr> <td>d. — de la Guerre</td> <td style="text-align: right;">25,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">25,000 »</td> </tr> <tr> <td>e. <i>Pensions militaires</i></td> <td style="text-align: right;">9,779,000 »</td> <td style="text-align: right;">830,000 »</td> <td style="text-align: right;">10,609,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="4"><i>Pensions civiles :</i></td> </tr> <tr> <td>f. Département des Finances</td> <td style="text-align: right;">3,200,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">3,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>g. — des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes</td> <td style="text-align: right;">6,365,478 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">6,365,478 »</td> </tr> <tr> <td>h. — des Sciences et des Arts</td> <td style="text-align: right;">2,125,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">2,125,000 »</td> </tr> <tr> <td>i. — de l'Intérieur</td> <td style="text-align: right;">225,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">225,000 »</td> </tr> <tr> <td>j. — de l'Agriculture</td> <td style="text-align: right;">200,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">200,000 »</td> </tr> <tr> <td>k. — des Travaux publics</td> <td style="text-align: right;">584,191 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">584,191 »</td> </tr> <tr> <td>l. — de la Justice</td> <td style="text-align: right;">1,290,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">1,290,000 »</td> </tr> <tr> <td>m. — des Colonies</td> <td style="text-align: right;">10,836 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">10,836 »</td> </tr> <tr> <td>n. — des Affaires Étrangères</td> <td style="text-align: right;">170,074 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">170,074 »</td> </tr> <tr> <td>o. — de la Guerre</td> <td style="text-align: right;">220,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">220,000 »</td> </tr> <tr> <td>p. — de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement</td> <td style="text-align: right;">110,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">110,000 »</td> </tr> <tr> <td>q. Cour des Comptes</td> <td style="text-align: right;">51,000 »</td> <td style="text-align: right;">»</td> <td style="text-align: right;">51,000 »</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses normales.	Dépenses résultant de la guerre.	TOTAL.	a. Ordre de Léopold	61,000 »	283,000 »	344,000 »	b. Marine (Militaires de la)	152 »	»	152 »	<i>Pensions ecclésiastiques :</i>				c. Département de la Justice	850,000 »	»	850,000 »	d. — de la Guerre	25,000 »	»	25,000 »	e. <i>Pensions militaires</i>	9,779,000 »	830,000 »	10,609,000 »	<i>Pensions civiles :</i>				f. Département des Finances	3,200,000 »	»	3,200,000 »	g. — des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	6,365,478 »	»	6,365,478 »	h. — des Sciences et des Arts	2,125,000 »	»	2,125,000 »	i. — de l'Intérieur	225,000 »	»	225,000 »	j. — de l'Agriculture	200,000 »	»	200,000 »	k. — des Travaux publics	584,191 »	»	584,191 »	l. — de la Justice	1,290,000 »	»	1,290,000 »	m. — des Colonies	10,836 »	»	10,836 »	n. — des Affaires Étrangères	170,074 »	»	170,074 »	o. — de la Guerre	220,000 »	»	220,000 »	p. — de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	110,000 »	»	110,000 »	q. Cour des Comptes	51,000 »	»	51,000 »
	Dépenses normales.	Dépenses résultant de la guerre.	TOTAL.																																																																															
a. Ordre de Léopold	61,000 »	283,000 »	344,000 »																																																																															
b. Marine (Militaires de la)	152 »	»	152 »																																																																															
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>																																																																																		
c. Département de la Justice	850,000 »	»	850,000 »																																																																															
d. — de la Guerre	25,000 »	»	25,000 »																																																																															
e. <i>Pensions militaires</i>	9,779,000 »	830,000 »	10,609,000 »																																																																															
<i>Pensions civiles :</i>																																																																																		
f. Département des Finances	3,200,000 »	»	3,200,000 »																																																																															
g. — des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes	6,365,478 »	»	6,365,478 »																																																																															
h. — des Sciences et des Arts	2,125,000 »	»	2,125,000 »																																																																															
i. — de l'Intérieur	225,000 »	»	225,000 »																																																																															
j. — de l'Agriculture	200,000 »	»	200,000 »																																																																															
k. — des Travaux publics	584,191 »	»	584,191 »																																																																															
l. — de la Justice	1,290,000 »	»	1,290,000 »																																																																															
m. — des Colonies	10,836 »	»	10,836 »																																																																															
n. — des Affaires Étrangères	170,074 »	»	170,074 »																																																																															
o. — de la Guerre	220,000 »	»	220,000 »																																																																															
p. — de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement	110,000 »	»	110,000 »																																																																															
q. Cour des Comptes	51,000 »	»	51,000 »																																																																															
39	»	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren																																																																																
40	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux, des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des membres du personnel des écoles normales provinciales ou libres agréées et des écoles d'application y annexées. (<i>Credit non limitatif</i>)																																																																																
41	»	Pensions de l'ancienne Caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la Caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances																																																																																
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																																																																		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
180,000,000 »	410,000,000 »	<p>Art. 57 — Le Comité national de Secours et d'Alimentation a payé pendant la guerre, jusqu'au 31 décembre 1918, du chef de la rémunération de milice, une somme de fr. 390,000,000 » Il prévoit que les rappels de rémunération restant à liquider 20,000,000 » Total fr. 410,000,000 »</p> <p>Les paiements effectués par le Comité national pour les mois de janvier et de février 1919 montent à 12 millions environ pour chacun de ces deux mois. Sur cette base, le crédit nécessaire pour assurer les dépenses de l'exercice 1919 est évalué à 130 millions</p>
26,580,000 » (chiffre rond).	8,475,000 »	<p>Art. 38. — Le crédit ouvert en 1914 pour cet objet était de 10,550,000 francs. L'extinction de certaines pensions pendant les années 1914 à 1918 d'une part, et l'ouverture de pensions nouvelles — principalement de pensions militaires — d'autre part, se traduisent par une augmentation qui porte à 34,855,000 francs les crédits nécessaires pour assurer les besoins de l'exercice 1919 et le paiement des arriérés.</p>
4,200 10	»	
8,900,000 »	415,000 »	
564,000 »	2,258,000 »	
185,848,200 10	421,146,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
42	°	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.
43	°	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
44	°	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation . <i>(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)</i>
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
CHARGES EXTRAORDINAIRES RÉSULTANT DE LA GUERRE.		
45	°	Intérêts, commissions et frais des bons du Trésor émis, en vue de la restauration monétaire, conformément à l'arrêté-loi du 9 novembre 1918.
46	°	Frais divers résultant du retrait des monnaies allemandes circulant en Belgique
		TOTAL DU CHAPITRE IV.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,400,000 »	5,000,000 »	
3,050 »	15,250 »	
985,000 »	4,148,500 »	
2,388,050 »	9,163,750 »	
177,800,000 »	»	ART. 45. — Ce crédit doit supporter, entre autres, les frais généralement quelconques inhérents à l'émission, la confection, le contrôle, etc., des bons.
1,500,000 »	»	
179,300,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1> <hr/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
IV.	Charges extraordinaires résultant de la guerre
	TOTAL (Dette publique). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
192,549,729 57	800,019,970 45	
185,848,200 10	421,146,000 *	
2,588,050 »	9.165,750 »	
179,500,000 *	»	
559,885,979 67	1,950,529,720 45	

(266)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

DOTATIONS

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909) fr.
CHAPITRE II.		
2	•	Sénat. fr.
CHAPITRE III.		
3	•	Chambre des Représentants fr.
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
MEMBRES DE LA COUR.		
4	a.	Traitement du président
	b.	— des conseillers
	c.	— du greffier.
PERSONNEL DES BUREAUX.		
5	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :
		Directeur
		Chefs de division
		Chefs de bureau.
		Sous-chefs de bureau.
		Vérificateurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes.
		Commis-chefs, commis d'ordre et commis expéditionnaires
		Huissier-chef, huissiers, messagers, feutiers et concierge
		Traitements de disponibilité. — Travaux extraordinaires, emplois vacants et nouveaux, promotions et augmentations éventuelles. 10,000
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.		
6	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.
PENSIONS. — SECOURS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
7	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif</i>).
8	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
9	•	Subvention de vie chère (membres de la Cour, fonctionnaires, employés et agents salariés)
TOTAL DU CHAPITRE IV fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
3,300,000 °	°	
1,223,000 °	280,000 °	
1,820,000 °	3,370,000 °	
69,000 °	°	
640,000 °	330,000 °	<p>ART. 5. — Dans le calcul du crédit, il a été tenu compte, d'une part, de l'extension du personnel des bureaux et, d'autre part, des augmentations de traitement rétroactives pour le plus grand nombre des fonctionnaires et employés.</p>
115,000 °	°	<p>ART. 6. — Dans le crédit est comprise une somme de 40,000 francs destinée à payer les frais de réparation du mobilier et de désinfection des locaux à la suite de l'occupation de l'hôtel de la Cour des comptes et du bâtiment des bureaux par l'administration allemande.</p>
5,000 °	°	
3,000 °	°	
212,500 °	°	
1,044,500 °	330,000 °	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
I	Liste civile
II	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
	TOTAL (Dotations). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
3,300,000 •	•	
1,225,000 •	280,000 •	
1,820,000 •	3,370,000 •	
1,044,500 •	350,000 •	
7,587,500 •	3,980,000 •	

(212)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU III

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	a	Traitement du Ministre	fr.	21,000
	b	Frais de représentation		9,000
2	>	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :		
<i>Personnel.</i>			OMBRE	MONTANT
			d'agents.	de la dépense.
		Secrétaire général	1	12,000
		Chef de Cabinet	1	9,000
		Secrétaire particulier du Ministre	1	7,000
		Directeurs généraux	9	95,800
		Inspecteurs généraux et directeurs	13	114,600
		Inspecteurs et chefs de division	21	145,200
		Contrôleurs et chefs de bureau	28	150,745
		Sous-chefs de bureau	34	131,500
		Commis de 1 ^{re} classe	26	82,800
		— 2 ^e —	12	29,600
		— 3 ^e —	18	32,850
		Commis expéditeurs	2	5,500
		Commis expéditionnaires de 1 ^{re} classe	>	>
		— 2 ^e —	>	>
		— 3 ^e —	3	4,650
		Commis classeurs de 1 ^{re} classe	4	11,900
		— 2 ^e —	3	6,850
		— 3 ^e —	7	12,150
		Dactylographes	16	25,700
		Huissier audiencier	1	2,150
		Huissier de salle	1	2,860
		Messagers	16	24,250
		Concierges	4	4,600
		Boutefeux	8	10,200
		Nettoyeuses	15	16,750
		Agents comptables des prisons détachés à l'administration centrale	5	16,400
		Indemnités de cabinet et traitements d'agents employés temporairement	>	66,600
		Travaux extraordinaires. Secours, emplois nouveaux, indemnités de vie chère aux agents nommés à l'essai	>	38,545
			A REPORTER.	. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
24,000 »	»	
9,000 »	»	
1,033,000 »	1,400,000 »	<p>ART. 2. — Les événements ont rendu nécessaire le renforcement du personnel de l'administration centrale et spécialement celui du service de la Sûreté publique; l'accroissement de ce dernier ne sera que temporaire.</p>
1,063,000 »	1,400,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	fr. 100,000 »
	b.	Éclairage et chauffage	30,000 »
3	c.	Restauration et entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles, aménagement de nouveaux locaux pour les bureaux.	100,000 »
	d.	Frais d'automobiles	45,000 »
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.
		CHAPITRE II.	
		ORDRE JUDICIAIRE.	
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>	
		Premier président	1 19,200 19,200
		Président de chambre	1 15,900 15,900
		Conseillers	15 15,000 à 15,600 201,300
		Procureur général	1 18,900 18,900
		Premier avocat général.	1 15,900 15,900
		Avocats généraux.	2 14,000 à 14,500 28,300
		Greffier en chef	1 10,700 10,700
		Greffiers adjoints.	2 5,300 à 7,400 12,700
6	»	Employés du greffe { traitements fixes.	3 1,200 à 3,500 6,600
		{ salaires.	» » 400
		Secrétaire du parquet	1 5,000 5,000
		Commis —	1 3,600 3,600
		Messagers	3 2,000 à 2,400 6,800
		Huissiers audienciers	6 750 4,500
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales.	» » 200
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président.	» » 500
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe	» » 500
		Augmentations de traitements et travaux extraordinaires	» » 1,200
		<i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>	
7	»	La Cour.	» » »
	»	Le parquet	» » »
	»	Dépenses éventuelles.	» » »
	»	Indemnités pour le matériel de greffe	» » »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,065,000 »	1,400,000 »	
275,000 »	35,000 »	ART. 5. — Crédit influencé par la hausse considérable des prix du papier et des autres fournitures de bureau. Il comprend pour la première fois les dépenses occasionnées pour le service des automobiles à la disposition du Département de la Justice.
50,000 »	»	
25,000 »	1,000 »	
1,391,000 »	1,436,000 »	
352,000 »	242,000 »	ART. 6 à 17. — Les divers crédits destinés à la rémunération du personnel judiciaire ont été augmentés par suite de la mise en vigueur de la loi du 15 novembre 1918 qui a établi un nouveau barème de traitements pour les membres de l'ordre judiciaire. De plus, le grand nombre d'instructions ouvertes à charge de personnes mises en prévention du chef d'agissements suspects durant l'occupation du pays, a rendu nécessaire l'augmentation momentanée du nombre des commis des parquets et des employés des greffes.
9,000 »	5,000 »	
361,000 »	247,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMBRE des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
			NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.
		COURS D'APPEL. — Personnel.			
		Premiers présidents	3	16,000	48,000
		Présidents de chambre	13	12,700 à 13,000	150,100
		Conseillers	84	10,300 à 13,000	920,100
		Procureurs généraux.	3	15,100 à 16,000	46,800
		Premiers avocats généraux.	3	12,700 à 13,000	58,400
		Deuxièmes avocats généraux	13	10,200 à 11,100	136,000
		Substituts des procureurs généraux	7	8,000 à 9,200	59,000
		Greffiers en chef	3	9,500 à 11,500	31,500
		Greffiers adjoints	24	4,800 à 7,200	136,900
		Employés des greffes } traitements fixes	14	500 à 3,200	25,900
			} salaires	»	»
		Secrétaires des parquets		3	3,900 à 7,200
		Commis chefs des parquets	4	3,500 à 4,700	17,600
8	»	Commis des parquets } permanents	18	1,600 à 4,100	47,800
			} temporaires	6	1,500
		Messagers		13	1,200 à 2,400
		Concierges	2	1,500 à 1,700	3,200
		Huissiers audienciers	12	700	8,400
		Surveillant	1	1,900	1,900
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales	»	»	5,000
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier.	»	»	300
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe.	»	»	500
		Travaux supplémentaires divers, y compris les indemnités pour le service du cabinet des premiers présidents	»	»	4,000
		Augmentations de traitements.	»	»	750
					1,770,000
		A déduire pour vacances de places.			20,000
					1,750,000
		Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes.			
		Cour d'appel de Bruxelles.			16,000
		— de Gand			12,000
		— de Liège			12,000
		Dépenses éventuelles			6,000
9	»	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des Comptes.			
		Indemnités pour le matériel des greffes			4,000
					A RECUTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
361,000 »	247,000 »	
1,750,000 »	1,150,000 »	
50,000 »	10,000 »	
2,161,000 »	1,407,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel.</i>			
		Tribunaux de première instance.			
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège, Anvers et Charleroi.</i> <i>Personnel.</i>			
		Présidents	5	41800 à 42400	59,900
		Vice-présidents	25	8400 à 10200	222,600
		Juges des enfants	5	8200 à 9800	44,500
		Juges d'instruction	50	7200 à 9500	258,700
		Juges	65	6000 à 7800	418,500
		Procureurs du Roi	5	11200 à 13000	59,300
		Substituts	45	6000 à 7200	295,800
		Greffiers	5	9200 à 10700	50,500
a.		Greffiers adjoints.	79	5600 à 6600	567,400
		Employés permanents { traitements fixes	72	500 à 2900	122,600
		des greffes. { salaires	»	»	70,000
		Employés temporaires des greffes	27	1 00	52,400
		Secrétaires des parquets.	5	4500 à 6500	27,900
		Commis chefs des parquets	12	5500 à 5800	45,400
		Commis des parquets { permanents	44	1200 à 5000	86,000
		{ temporaires	42	1200 à 1500	62,700
		Huissiers audienciers	55	400	14,000
		2 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Arlon, Bruges, Courtrai,</i> <i>Dinant, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nivelles,</i> <i>Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>			
		Présidents	15	8900 à 10700	145,800
		Vice-présidents	14	7700 à 8600	112,800
		Juges des enfants	15	6700 à 8700	114,500
		Juges d'instruction	26	6900 à 8800	196,500
		Juges	45	5500 à 8200	265,500
		Procureurs du Roi	15	8900 à 10400	141,600
		Substituts	54	5300 à 7000	200,800
		Greffiers	15	7400 à 9500	151,400
b.		Greffiers adjoints.	69	5400 à 6700	504,800
		Employés permanents { traitements fixes	53	200 à 5000	92,400
		des greffes { salaires	»	»	10,000
		Employés temporaires des greffes	12	1 00	14,400
		Secrétaires des parquets.	15	4000 à 7000	77,700
		Commis chefs des parquets	4	4000 à 4600	17,400
		Commis des parquets { permanents	42	1200 à 3800	91,500
		{ temporaires	22	1200 à 1500	51,200
		Huissiers audienciers	55	300	15,900
		A REPORTER. fr.			
					4,498,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
2,161,000 »	1,407,000 »	
2,161,000 »	1,407,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
		3° CLASSE. — Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres. — Personnel.					
		REPORT. fr.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
						4,198,000	
10	c.	Présidents.	6	8200 à 9700	54,400		
		Juges des enfants.	6	5800 à 7200	58,900		
		Juges d'instruction	6	5800 à 8100	41,000		
		Juges	7	5000 à 6200	58,600		
		Procureurs du Roi	6	7600 à 9700	51,000		
		Substituts	6	5000 à 5900	55,000		
		Greffiers	6	5900 à 8000	40,500		
		Greffiers adjoints.	10	5200 à 5500	44,500		
		Employés permanents des greffes	10	1500 à 2750	18,200		
		Employé temporaire de greffe	1	1200	1,200		
		Secrétaires des parquets	6	5900 à 6000	50,000		
		Commis des parquets } permanents	9	1200 à 5200	21,200		
		} temporaires	2	1500	5,000		
Huissiers audienciers	12	200 à 400	5,200				
		Tribunaux de commerce. — Personnel.					
		Tribunaux de 1 ^{re} classe					
			Référéndaires.	2	12100	24,200	
			Référéndaires adjoints	15	6000 à 7800	104,700	
			Greffiers adjoints.	5	4800 à 6500	26,400	
		Employés	trait fixes.	53	100 à 5500	75,000	
			salaires	»	»	12,000	
			Référéndaires.	2	9500 à 9800	19,500	
		Tribunaux de 2 ^e classe.	Référéndaires adjoints.	5	5800 à 6400	50,200	
			Greffiers adjoints.	3	4000 à 4900	15,200	
		Employés	trait fixes.	6	950 à 2700	12,000	
			salaires	»	»	2,000	
			Référéndaires.	10	6000 à 8400	69,500	
			Référéndaires adjoints	»	»	»	
		Tribunaux de 3 ^e classe.	Greffiers adjoints.	5	3500 à 4700	22,500	
			Employés	trait fixes.	11	1200 à 5500	26,000
			salaires	»	»	4,000	
			Indemnité pour le service du cabinet du président du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles	»	»	600	
		e.	Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	»	»	500	
			Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	800	
			Créations de places	»	»	52,000	
						5,105,000	
			A déduire pour vacances de places				25,000
						5,080,000	
11		Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes					
A REPORTER. fr.							

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,161,000 »	1,407,000 »	
5,080,000 »	2,480,000 »	
55,000 »	10,000 »	
7,296,000 »	3,897,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA Des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		Juges de justices de paix de 1 ^{re} classe	27	8000 à 10700	256,600	} 1,692,700
		— — 2 ^e —	42	7000 à 10000	353,200	
		— — 3 ^e —	89	6000 à 9000	679,800	
		— — 4 ^e —	71	5000 à 7400	425,100	
		Greffiers de justices de paix de 1 ^{re} classe	27	5500 à 7100	175,200	} 1,103,200
		— — 2 ^e —	42	4200 à 6600	222,200	
12	»	— — 3 ^e —	89	3400 à 5500	592,200	
		— — 4 ^e —	71	2600 à 3600	255,000	
		Greffiers adjoints de justice de paix	19	2800 à 5100	58,600	} 209,000
		Employés des greffes	99	1200 à 2700	174,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe	»	»	58,000	500
		Augmentations de traitements et créations de places	»	»	»	4,800
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes				
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i> — <i>Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.	
		Président	1	13,200	13,200	
		Auditeur général	1	12,500	12,500	
		Substituts de l'auditeur général	2	10100 à 10400	20,500	
14	»	Greffier	1	6,200	6,200	
		Id. adjoint	1	3,700	3,700	
		Messagers	2	2,000 à 2,400	4,400	
		Augmentations de traitements	»	»	700	
		Indemnités pour le service de l'auditorat général	»	»	1,000	
15	»	Cour militaire. — Matériel				
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,296,000 »	5,897,000 »	
3,010,000 »	1,264,000 »	
75,000 »	15,000 »	
10,381,000 »	5,176,000 »	
62,000 »	10,000 »	
5,000 »	500 »	
67,000 »	10,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
		CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.		
			NUMÉRIQUE	APPOINTEMENTS
			(pages)	par an.
				MONTEMENT
				de la dépense.
16	»	Auditeurs de	1 ^{re} classe	2 9000 à 9300 18,500
			2 ^e id.	3 7100 à 7700 22,200
			3 ^e id.	2 5,800 11,600
		Substituts des auditeurs	7	5000 à 5300 33,900
		Auditeurs militaires suppléants, indemnités.	»	» 30,000
		Greffiers de 1 ^{re} classe	3	4200 à 5400 15,000
		Id. de 2 ^e id.	3	4100 à 4700 15,000
		Id. de 3 ^e id.	2	4000 à 4600 8,600
		Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	3	2600 à 3200 8,500
		Id. de 2 ^e id.	3	2400 à 3000 8,100
		Id. de 3 ^e id.	2	2200 à 2800 5,000
		Employés dans les auditorats.	2	2200 à 2800 5,000
		Messagers.	2	1500 à 1800 5,300
		Création de places et augmentations de traitements	»	» 1,500
17	»	Conseils de guerre. — Matériel		
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		
		CHAPITRE IV.		
		FRAIS DE JUSTICE.		
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (y compris 6,000 francs sur exercices antérieurs à 1910). (Crédit non limitatif):		
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires.		5,000,000 »
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique		600,000 »
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels		
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
67,000 »	40,500 »	
186,000 »	27,000 »	
12,000 »	1,000 »	
265,000 »	58,500 »	
5,600,000 »	900,000 »	
4,000 »	100 »	
16,000 »	17,900 »	
5,617,000 »	918,000 »	<p>Art. 18 — Le grand nombre d'instructions judiciaires, dont il est parlé à propos des articles 6 à 17, donne lieu à un accroissement considérable des frais de justice; de plus, la destruction des voies ferrées rend plus difficiles et plus onéreux les déplacements des témoins appelés à déposer en justice.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																					
CHAPITRE V.																							
PALAIS DE JUSTICE.																							
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre																					
CHAPITRE VI.																							
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																							
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 24,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable</td> <td style="text-align: right;">6,500 »</td> </tr> <tr> <td>2 Commis</td> <td style="text-align: right;">5,500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers</td> <td></td> <td style="text-align: right;">326,000 »</td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,000 »	} 24,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »	1 Secrétaire comptable	6,500 »	2 Commis	5,500 »	1 Concierge	1,200 »	1 Nettoyeuse	800 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,200 »	Personnel des ateliers		326,000 »
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																					
1 Directeur	8,000 »	} 24,000 »																					
1 Contrôleur de la comptabilité	1,000 »																						
1 Secrétaire comptable	6,500 »																						
2 Commis	5,500 »																						
1 Concierge	1,200 »																						
1 Nettoyeuse	800 »																						
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités	1,200 »																						
Personnel des ateliers		326,000 »																					
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																					
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs. — Indemnités, frais de route et autres des conseillers de gouvernement et des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel																					
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique																					
26	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois																					
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
200,000 »	10,000 »	<p>ART. 21. — En sus des dépenses normales, le crédit doit pourvoir aux dépenses à résulter de la réparation partielle des dégâts commis dans les palais de Justice par l'ennemi.</p>
350,000 »	98,000 »	
280,000 »	10,000 »	
70,000 »	7,000 »	<p>ART. 24. — Le crédit comprend la nouvelle dépense qu'entraîne l'institution des conseillers de gouvernement.</p>
12,000 »	1,000 »	
10,000 »	2,000 »	
692,000 »	118,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
CULTES.					
27	Clergé supérieur du culte catholique :				
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Archevêque	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques	3	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat	»	»	27,500 »
		Secrétaires d'archevêché	3	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux	4	4,500 »	18,000 »
		—	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines	37	2,400 »	88,800 »
		—	15	2,000 »	30,000 »
28	Clergé inférieur du culte catholique :				
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Curés de 1 ^{re} classe	151	2,100 »	317,100 »
		Curés de 2 ^e classe	41	1,800 »	73,800 »
		— —	35	1,600 »	56,000 »
		— —	24	1,400 »	33,600 »
		Desservants	953	1,400 »	1,334,200 »
		—	1,059	1,200 »	1,270,800 »
		—	1,101	1,000 »	1,101,000 »
		Chapelains	6	1,000 »	6,000 »
		—	66	900 »	59,400 »
		—	89	800 »	71,200 »
		Vicaires	17	1,000 »	17,000 »
		—	1,152	900 »	1,036,800 »
		—	1,051	800 »	840,800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres services reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1919	»	»	52,500 »
		Service de l'aumônerie des réfugiés belges en France, en Suisse, en Angleterre et dans les Pays-Bas	»	»	200,000 »
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises				

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
519,800 »	75,000 »	
6,470,000 »	1,350,000 »	
1,350,000 »	45,000 »	ART 29 — Beaucoup de travaux d'entretien, de réparation et de restauration des édifices du culte n'ont pu être exécutés pendant les années de guerre. De nombreuses demandes de subsides sont à prévoir.
8,139,800 »	1,448,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			REPORT. . . fr.
30	»	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents	Appointements par an	Montant de la dépense.
		Pasteurs	6	4,500 »	27,000 »
		—	1	4,400 »	4,400 »
		—	1	4,300 »	4,300 »
		—	1	3,800 »	3,800 »
		—	1	3,700 »	3,700 »
		—	1	3,300 »	3,300 »
		—	2	3,200 »	6,400 »
		—	1	2,900 »	2,900 »
		—	1	2,700 »	2,700 »
		—	4	2,600 »	10,400 »
		—	3	2,500 »	12,500 »
		—	2	2,200 »	4,400 »
		—	1	2,100 »	2,100 »
		—	1	2,000 »	2,000 »
		—	6	1,300 »	7,800 »
		Lecteur-chantre	1	1,025 »	1,025 »
		—	1	775 »	775 »
		—	5	500 »	4,500 »
		Sacristain	1	525 »	525 »
		Marguilliers	2	275 »	550 »
		—	9	275 »	2,475 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	5,450 »
51	»	Culte protestant et anglican — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
52	»	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Grand rabbin	1	5,900 »	5,900 »
		Rabbins	2	2,750 »	5,500 »
		Ministres officiants	5	2,300 »	6,900 »
		—	5	1,600 »	8,000 »
		—	2	1,500 »	3,000 »
		—	1	1,400 »	1,400 »
		—	1	1,300 »	1,300 »
		—	1	900 »	900 »
		Secrétaire du consistoire	1	»	900 »
		Augmentations de traitements	»	»	1,200 »
35	»	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite			
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
8,139,800 »	1,448,000 »	
108,000 »	100,000 »	
13,000 »		
35,000 »	68,000 »	
1,000 »		
40,000 »	»	
8,306,800 »	1,616,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VIII.					
BIENFAISANCE.					
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
55	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)			
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre			
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités des inspecteurs des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements.			
		PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		Directeurs	5	5,000 à 7,500	55,000
		Directrice	1	1,200	1,200
		Sous-directeur	5	3,000 à 4,500	15,000
		Chefs de bureau	4	3,100 à 4,200	15,000
		Chef de bureau à titre personnel	1	3,700	3,700
		Aumôniers catholiques	5	2,600 à 3,550	19,000
		— adjoints	2	1,800 à 2,200	4,000
		Médecins	8	2,400 à 2,800	16,200
		— adjoints	1	600	600
		Instituteurs	55	1,200 à 3,000	85,500
		Agents comptables des deniers	6	2,800 à 3,900	22,000
		— des matières	6	1,600 à 3,200	15,000
		Commis de 1 ^{re} classe	12	2,500 à 3,000	35,000
		— de 2 ^e classe	6	1,700 à 2,400	15,000
		— de 3 ^e classe	6	1,300 à 1,600	8,800
		Sœurs { supérieures	3	1,200	45,100
		institutrices	10	800	
		surveillantes	45	700	
		Surveillants en chef	6	2,200 à 2,800	15,000
		— principaux	10	1,850 à 2,500	19,000
		— de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	160	1,200 à 2,000	269,750
		Chefs de culture	4	1,700 à 3,000	16,000
		Contremaîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	13	1,250 à 3,000	28,000
		Maitres de musique	1	4,000	4,000
		Professeur de coupe	1	(abonnement au chemin de fer)	1,275
		Organistes, chantres, acolytes	1	5,000	5,000
		Aumôniers protestants et israélites	1	28,875	28,875
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). Indemnités de logement (Ruyselede et Namur)	1	600	600
		Frais de représentation	1	8,000	8,000
		Indemnités pour l'étude de questions spéciales dans les écoles de bienfaisance	1	82,400	82,400
		Salaires des ouvriers libres	1	20,000	20,000
		Augmentations éventuelles	1	6,000	6,000
		Frais de route et de séjour	1	60,000	60,000
		Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	1	11,000	11,000
		Salaires des surveillants et contremaîtres à l'essai	1	3,200	3,200
		Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite	1	fr.	fr.

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,000,000 »	2,000,000 »	Art 53 — La crise économique consécutive à la guerre accroit notablement les charges de l'État pour l'entretien des indigents.
502,000 »	17,000 »	
10,000 »	6,000 »	
900,000 »	440,000 »	
8,212,000 »	2,435,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
		REPORT. fr.
39	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . . fr. 400,000 »
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole 800,000 »
41	»	Entretien et éducation des enfants confiés par le Ministre de la Justice ou l'autorité judiciaire à des personnes ou à des sociétés ou institutions de charité ou d'enseignement publiques ou privées. (Crédit non limitatif)
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		PRISONS.
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consom- mation et de transformation. (Crédit non limitatif).
44	»	Salaires des détenus
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel .
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :
		<i>Personnel</i>
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.
		NOMBRE d'agents.
		Appointements par an.
		Montant de la dépense.
		Secrétaires des commissions administratives 3 2,000 à 3,000 (*) 9,600 »
		Secrétaire de la commission centrale d'examen 1 1,000 4,000 »
		Directeurs 29 3,250 à 7,000 180,000 »
		— adjoints 9 3,250 à 5,000 (*) 54,000 »
		Aumôniers catholiques 29 700 à 2,800 68,100 »
		— adjoints 7 1,800 à 2,200 (*) 18,400 »
		— protestants et israélites. 36 240 à 300 10,100 »
		Médecins 27 700 à 2,800 54,800 »
		— adjoints 8 1,000 à 2,200 17,600 »
		— aliénistes 2 2,000 à 3,000 6,000 »
		Pharmaciens 5 2,500 à 4,000 12,000 »
		Instituteurs 48 1,800 à 2,800 (*) 51,100 »
		— adjoints 5 1,800 à 2,200 (*) 13,200 »
		Commis-chefs 26 3,200 à 3,500 91,000 »
		A REPORTER. fr. 586,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
8,212,000 »	2,433,000 »	
3,000,000 »	500,000 »	ART. 59 — Le nombre des élèves mis à la disposition du Gouvernement s'est accru considérablement par l'effet de la crise économique consécutive à la guerre; d'autre part, les prix des choses nécessaires à l'entretien et à l'éducation des enfants ont augmenté dans de fortes proportions.
1,200,000 »	75,000 »	
3,000,000 »	1,750,000 »	
5,000 »	10,000 »	
15,417,000 »	4,768,000 »	
5,000,000 »	1,800,000 »	ART. 45. — Il a fallu tenir compte de l'augmentation du nombre des détenus et du coût plus élevé de la nourriture.
80,000 »	29,000 »	
60,000 »	11,000 »	
30,000 »	5,000 »	ART. 47. — Le personnel des prisons appelé sous les armes a dû être remplacé; de là, double charge pour le crédit.
5,170,000 »	1,843,000 »	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum, prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		<i>Personnel (suite).</i>			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		REPORT. fr.			586,900 »
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe	9	3,000 à 3,500	34,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	5	2,700 à 3,000	13,000 »
		— de 2 ^e —	24	1,700 à 2,000	48,000 »
		— de 2 ^e — (comptables)	24	2,000 à 2,500	60,000 »
		— de 3 ^e —	29	1,400 à 1,600	46,400 »
		Magasiniers	5	1,700 à 2,000	(*) 11,000 »
		Commis-surnuméraires	20	300 à 600	12,000 »
		Surveillantes religieuses (traitement et indemnités pour la contribution personnelle)	87	800	70,400 »
		Surveillantes laïques	5	1,000	(*) 6,000 »
		Surveillants de travaux	12	1,800 à 2,500	30,000 »
		Chefs-surveillants (y compris Audenarde et 5 en plus pour les prisons centrales)	22	2,000 à 2,600	54,600 »
		Surveillants principaux	48	1,850	88,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	440	1,500 à 1,700	722,200 »
		Aides-surveillants (école)	32	1,100 à 1,500	40,900 »
		Commissionnaires et barbiers	4	800 à 1,200	(*) 5,500 »
		Maîtres de musique et de gymnastique	2	600	1,200 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	68	60 à 400	10,800 »
		Chevrons aux surveillants (1,000)	»	50 à 500	50,000 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	35,000 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants	»	»	23,000 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	49,000 »
					2,000,000 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés			
49	»	Frais d'impression et de bureau			
50	»	Patronages préventifs de la criminalité et du vagabondage. Protection des mineurs. — Subsides aux magistrats pour l'exécution de la loi sur la protection de l'enfance. Publication, par les soins du Département, de la « Revue de la protection de l'enfance »			
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles			
		TOTAL DU CHAPITRE IX.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,170,000 »	1,843,000 »	
2,000,000 »	541,000 »	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum, prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
50,000 »	25,000 »	
40,000 »	16,000 »	
300,000 »	»	
525,000 »	90,000 »	
8,085,000 »	2,515,000 »	ART. 51. — Le mobilier des prisons a subi de graves dommages par le fait de l'occupation.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1919 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
		Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 15,000 »
57	b.	Aux employés de l'administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles 9,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 8,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 8,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
60,000 .	21,000 .	
105,000 »	15,000 »	
50,000 »	5,000 »	
50,000 »	5,000 »	
50,000 »	5,000 »	
40,000 »		
20,000 »	3,000 »	
275,000 »	29,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	.	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit ; achat de livres destinés aux tribunaux ; dépenses imprévues non libellées au Budget
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	.	Subventions pour cherté de vie (magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés) . . .
61	.	Commission d'enquête sur les violations des règles du droit des gens, des lois et des coutumes de la guerre
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
30,000 »	18,000 »	
5,750,000 »	1,250,000 »	
150,000 »	»	
5,900,000 »	1,250,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
TOTAL (Ministère de la Justice). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,591,000 »	1,436,000 »	
10,581,000 »	8,176,000 »	
265,000 »	58,500 »	
3,617,000 »	918,000 »	
200,000 »	10,000 »	
692,000 »	118,000 »	
8,306,800 »	1,616,000 »	
15,417,600 »	4,768,000 »	
8,085,000 »	2,515,000 »	
60,000 »	21,000 »	
275,000 »	29,000 »	
30,000 »	18,000 »	
48,719,800 »	16,663,500 »	
5,900,000 »	1,280,000 »	
54,619,800 »	17,915,500 »	

(107)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																			
CHAPITRE 1^{er}.																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																			
1	a.	Traitement du Ministre. fr. 21,000 »																	
	b.	Frais de représentation 9,000 »																	
<i>Personnel des bureaux ; traitements et indemnités tenant lieu de traitements ; indemnités pour travaux extraordinaires et secours :</i>																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%; text-align: center;">GRADES.</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">MONTANT de la DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">2</td> <td style="vertical-align: top;">»</td> <td>Personnel fixe et personnel temporaire. fr. 800,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Salaire des gens de peine temporaires 5,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Indemnités pour travaux extraordinaires et secours. 40,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonds destinés aux nécessités imprévues 50,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">TOTAL. . fr. 895,000 »</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	MONTANT de la DÉPENSE.	2	»	Personnel fixe et personnel temporaire. fr. 800,000 »			Salaire des gens de peine temporaires 5,000 »			Indemnités pour travaux extraordinaires et secours. 40,000 »			Fonds destinés aux nécessités imprévues 50,000 »			TOTAL. . fr. 895,000 »
GRADES.	MONTANT de la DÉPENSE.																		
2	»	Personnel fixe et personnel temporaire. fr. 800,000 »																	
		Salaire des gens de peine temporaires 5,000 »																	
		Indemnités pour travaux extraordinaires et secours. 40,000 »																	
		Fonds destinés aux nécessités imprévues 50,000 »																	
		TOTAL. . fr. 895,000 »																	
<i>Matériel :</i>																			
3	a.	Chauffage et éclairage fr. 78,500 »																	
	b.	Reconstitution du mobilier 250,000 »																	
	c.	Entretien des locaux, achat et entretien de meubles 59,000 »																	
	d.	Bibliothèque; journaux; collections du Bureau de législation étrangère 42,500 »																	
5	e.	Fournitures de bureau, impressions, imprimés, manuscrits, cartes et reliures non destinés à la Bibliothèque et au Bureau de législation étrangère; port et affranchissement de la correspondance avec l'intérieur; frais de courses entre l'Administration centrale et l'annexe du Bureau officiel des renseignements commerciaux et annexes à Laeken; menus frais, etc. 50,000 »																	
	f.	Service des automobiles 20,000 »																	
4	»	Fonds secrets.																	
5	»	Achat de décorations d'ordres de chevalerie																	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. . . fr.																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
895,000 »	1,560,000 »	<p>Art. 2 — Au cours de la guerre, l'activité du Département n'a cessé de s'accroître. Depuis sa réinstallation à Bruxelles, il a dû faire face à des besoins nouveaux; les négociations de paix, notamment, ont réclamé des concours supplémentaires. Certains de ceux-ci ne seront que temporaires; toutefois, le rôle qui sera dévolu dans l'avenir au Ministère des Affaires Étrangères, dont tous les services sont appelés à prendre une grande extension, exigera un renforcement considérable de son personnel; dans la période actuelle de transition et de réorganisation, il n'est pas possible de fixer avec précision l'effectif futur.</p>
500,000 »	95,000 »	<p>Art. 3 — La somme de 250,000 francs portée au littéra b trouve son explication dans les faits de guerre; elle est destinée à l'achat et à la réparation de mobilier pour l'Administration centrale.</p>
		<p>La somme de 20,000 francs demandée pour le service des automobiles est une dépense nouvelle rendue indispensable pour assurer les déplacements et transports à effectuer d'urgence.</p>
250,000 »	»	
275,000 »	»	
1,950,000 »	1,655,000 »	<p>Art. 5. — Cette dépense élevée ne sera que temporaire et pourra vraisemblablement déjà être réduite dès l'an prochain. Elle est motivée par le grand nombre de distinctions honorifiques à accorder tant à l'armée qu'à l'étranger pour services rendus pendant la guerre.</p>

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des agents diplomatiques, indemnités locales pour frais de représentation et de logement et indemnités à quelques agents non rétribués.</i>					
(Le Gouvernement est autorisé à disposer, en faveur d'agents diplomatiques rétribués ou non rétribués, des sommes restées sans emploi sur les diverses allocations du présent article.)					
			Traitement	Frais de représen- tation.	Frais de logement.
a.		ALLEMAGNE	»	»	»
b.		AUTRICHE-HONGRIE	»	»	»
c.		BRÉSIL 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 2 ^e classe.	26,000	45,000	20,000
d.		BULGARIE	»	»	»
e.		CHINE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 2 ^e classe.	26,000	55,000	»
f.		DANEMARK ET NORWÈGE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	50,000	20,000
g.		ESPAGNE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	40,000	20,000
h.		ÉTATS-UNIS 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	90,000	20,000
i.		FRANCE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	90,000	»
j.		GRANDE-BRETAGNE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	90,000	20,000
k.		GRÈCE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	30,000	20,000
l.		ITALIE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	45,000	20,000
m.		JAPON 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	55,000	»
n.		GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	25,000	20,000
o.		MEXIQUE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	35,000	20,000
p.		PAYS-BAS 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	40,000	20,000
q.		PERSE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	25,000	»
r.		PORTUGAL 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	50,000	20,000
s.		ROUMANIE 1 — — — — — 2 ^e classe.	26,000	30,000	20,000
t.		RUSSIE	»	»	»
u.		SAINT-SIÈGE 1 Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire 1 ^{re} classe.	50,000	45,000	20,000
v.		SERBIE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	50,000	20,000
w.		SUÈDE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	50,000	20,000
x.		SUISSE 1 — — — — — 1 ^{re} classe.	50,000	25,000	20,000
y.		TURQUIE	»	»	»
z.		Traitements d'un chef de mission occupant un poste consulaire au Caire	50,000	25,000	20,000
a'.		Traitements des conseillers et secrétaires	684,000	60,000	316,000
b'.		Augmentations éventuelles aux agents promus dans l'année. — Indemnités temporaires à des agents diplomatiques en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national ou imposées par une situation monétaire ou économique onéreuse dans le pays de leur résidence	100,000	»	»
c'.		Frais d'installation des agents diplomatiques			
TOTAL DU CHAPITRE II.			. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
»	»	
»	»	
94,000	»	
»	»	
61,000	»	
80,000	»	
90,000	»	
140,000	»	
120,000	»	
140,000	»	
76,000	»	
95,000	»	
61,000	»	
71,000	»	
81,000	»	
90,000	»	
51,000	»	
76,000	»	
76,000	»	
»	»	
95,000	»	
80,000	»	
80,000	»	
75,000	»	
»	»	
75,000	»	
1,060,000	»	
»	»	
100,000	»	
185,500	70,000	
5,149,500	70,000	

ART. 6. — Le présent Budget enregistre les mesures nouvelles prises afin de mettre nos agents diplomatiques en situation de représenter le pays avec tout le prestige voulu.

En premier lieu, les traitements ont été portés aux taux suivants :

Ministres de 1 ^{re} classe	fr. 50,000	»
Ministres de 2 ^e classe	26,000	»
Conseillers	18,000 à 22,000	»
Secrétaires de 1 ^{re} classe	12,000 à 15,000	»
Secrétaires de 2 ^e classe	10,000	»
Attachés	8,000	»

En second lieu, les frais de représentation et de logement de tous les agents diplomatiques sont mis à la charge de l'Etat. En conséquence, le Gouvernement aura dorénavant le contrôle sur la manière dont ses représentants seront installés.

En troisième lieu, il a été reconnu nécessaire de leur allouer une indemnité à chaque changement de résidence, ainsi que les Gouvernements étrangers le font depuis longtemps.

Enfin, les traitements des conseillers de légation ne sont pas toujours à la hauteur de leurs charges d'état. Appelés à gérer intérimairement les légations, ils sont astreints à des relations suivies avec les hautes personnalités de leur entourage, ce qui, dans certaines capitales, entraîne des frais considérables. Le crédit de 60.000 francs demandé a pour but d'allouer aux agents dont il s'agit les indemnités destinées à compenser ces charges; le Gouvernement en fera la répartition d'après les besoins.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
7	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'Administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
9	»	Traitements et indemnités des chanceliers, des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des légations
10	»	Traitements et indemnités des drogman, des interprètes et du personnel administratif et subalterne des consulats. Frais de drogmanat et d'interprétariat remboursés sur comptes; équipement et gratifications des khavass; imprévus
11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; fournitures de bureau faites par l'administration centrale; entretien et ameublement des hôtels appartenant à l'État servant d'habitation aux agents diplomatiques et consulaires; dépenses diverses concernant les dits hôtels; frais extraordinaires et accidentels.
12	»	Secours provisoires à des Belges se trouvant sans ressources à l'étranger; frais éventuels de rapatriement; subsides aux établissements hospitaliers belges fondés en pays étrangers.
13	»	Frais de chancellerie, loyers, mobilier, chauffage et éclairage, frais d'entretien, fournitures de bureau acquises par les agents
14	»	Allocations exceptionnelles et temporaires à des agents du service consulaire en compensation de charges exceptionnelles assumées dans l'intérêt du commerce national
<i>Garde militaire de la légation belge à Pékin :</i>		
15	a.	Traitement et solde fr. 45,163 70
	b.	Entretien et subsistance 78,600 »
	c.	Entretien de l'habillement, de l'équipement, frais d'administration et indemnités pour travaux extraordinaires 9,000 »
	d.	Frais de maladie, d'entretien du casernement, du couchage, etc. 3,512 50
	e.	Pertes de change sur traitements et solde 27,381 80
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,775,000 »	75,000 »	<p>(Voir tableau-annexe A, page 520.)</p> <p>ART 7. — Ce crédit est fixé d'après les charges effectives de 1918, mais des changements profonds seront certainement apportés, au cours de l'année, à l'organisation du corps consulaire et au fonctionnement du service de renseignements concernant le commerce extérieur.</p> <p>Une commission spéciale va être instituée à l'effet d'étudier ces réformes.</p> <p>Il est à prévoir que les décisions qui seront prises entraîneront de nouvelles dépenses assez importantes: le moment venu, les crédits supplémentaires nécessaires seront proposés.</p>
400,000 »	100,000 »	<p>ART 8. — La fin des hostilités marquera un mouvement très important dans le corps diplomatique et consulaire.</p>
440,400 »	50,000 »	<p>(Voir tableau-annexe B, page 521.)</p> <p>ART 9. — Les traitements pour 1919 ont été augmentés et il est prévu une indemnité locale pour subvenir aux frais de logement.</p>
300,000 »	210,000 »	<p>ART 10. — En raison des événements, le Département des Affaires Étrangères a été obligé de mettre à la disposition de certains de nos Consulats de carrière ou honoraires un personnel auxiliaire assez nombreux. Les dépenses diminueront vraisemblablement pendant l'année en cours par suite du licenciement d'un nombre assez important d'agents temporaires.</p>
300,000 »	280,000 »	
15,000 »	8,000 »	
220,000 »	140,000 »	<p>ART 15. — Il a été reconnu équitable pour le Gouvernement de prendre à sa charge les diverses catégories de dépenses indiquées dans le libellé completé, dépenses qui se rapportent aussi bien aux Légations qu'aux Consulats de carrière et à un certain nombre de Consulats honoraires. Une partie du crédit actuel était inscrite précédemment à l'article 11 pour achat de mobilier (meubles meublants, machines à écrire, etc.)</p>
240,000 »	»	
162,860 »	72,000 »	<p>ART 15. — Il entre dans les intentions du Gouvernement de rétablir la garde de la Légation à Pékin. Dans le crédit sollicité, il a été tenu compte du renchérissement considérable des frais de transports maritimes.</p>
1,678,260 »	750,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ, DÉPENSES DIVERSES.		
16	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale; indemnités à des agents autres que ceux de l'administration centrale, pour travaux extraordinaires ou situation malheureuse résultant de circonstances indépendantes de leur volonté; dépenses imprévues non libellées au Budget
17	»	Quote-part de la Belgique, pour la dernière des années écoulées, dans les frais du Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage.
18	»	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1913, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.
TOTAL DU CHAPITRE VI fr.		
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
19	»	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consulaire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
20	»	Bureau officiel de renseignements commerciaux et exposition permanente de Laeken: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque
21	»	Service de l'émigration
22	»	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers
23	»	Quote-part de la Belgique dans les frais du Bureau permanent et de la Commission internationale des sucres.
24	»	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
25	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
26	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.
27	»	Créances arriérées des exercices antérieurs dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
200,000 » 8,000 » 700 »	60,000 » » »	
208,700 »	60,000 »	
142,000 » 75,000 » 39,000 » 7,516 » 5,500 » 10,000 »	45,000 » 20,000 » 15,000 » » 14,000 » »	<p>ART. 19. — Une somme de 30,000 francs environ est à prévoir pour la publication du bulletin d'informations commerciales créé au Havre et dont le service fonctionne actuellement au Bureau officiel de renseignements commerciaux.</p> <p>ART. 20. — L'évaluation des charges actuelles a été établie en tenant compte de la nécessité de remplacer, au Bureau officiel de renseignements commerciaux, les nombreux volumes et publications disparus pendant la guerre, de compléter les collections de périodiques dont l'envoi à cet établissement a été interrompu pendant cette période, enfin, de l'augmentation du prix de toutes choses.</p>
277,016 »	94,000 »	
4,000 » 6,000 » »	» 2,500 » »	
10,000 »	2,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
28	»	Travaux d'aménagement de l'hôtel de la légation à Paris (<i>pour mémoire</i>)
29	»	Indemnités aux agents du service extérieur en raison de faits de guerre (pertes de change, etc.).
30	»	Dépenses en faveur de militaires belges (secours, rapatriements, renvoi dans leurs foyers à l'étranger)
31	»	Secours à des Belges à l'étranger en raison de faits de guerre.
52	»	Service de la propagande
52 ^{bis}	»	Bureau documentaire belge
55	»	Frais relatifs à la Conférence de la paix
34	»	Service temporaire des passeports :
		a) service de Bruxelles fr. 72,000 »
		b) services de province : 128,000 »
58	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés.
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
»	»	
620,000 »	175,000 »	
75,000 »	25,000 »	
60,000 »	55,000 »	
500,000 »	255 000 »	
150,622 »	42,000 »	
1,000,000 »	»	
200,000 »	»	Art. 54. — En vue d'assurer dans les meilleures conditions la délivrance des nombreux passeports actuellement demandés, il a été décidé de centraliser ce service temporaire dans un seul local et de mettre à charge du Trésor les dépenses relativement minimes qu'il entraîne eu égard au chiffre des taxes perçues.
375,000 »	»	
2,980,622 »	552,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses diverses.
VII.	Commerce. — Émigration
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
	TOTAL (Ministère des Affaires Étrangères). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,950,000 »	1,655,000 »	
5,149,500 »	70,000 »	
1,775,000 »	75,000 »	
400,000 »	100,000 »	
1,678,260 »	750,000 »	
208,700 »	60,000 »	
277,016 »	94,000 »	
10,000 »	2,500 »	
9,448,476 »	2,786,500 »	
2,980,622 »	552,000 »	
12,429,098 »	3,338,500 »	

TABLEAU-ANNEXE A (ART. 7).

PAYS.	RÉSIDENCES.	QUALITÉS.	TRAITEMENTS.
Argentine (République).	Buenos-Ayres.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	26,000 »
Bolivie	La Paz de Ayacucho.	Consul général chargé d'affaires.	8,000 » M
Brsil	Saint-Paul.	Consul général.	26,000 » F
Chili	Santiago.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	3,000 »
Chine	Hankow.	Consul général.	29,000 » L
—	Hong-Kong.	Consul général.	26,000 »
—	Shanghai.	Consul général.	8,000 »
—	Tientsin.	Consul général.	26,000 » G
Colombie	Bogota	Consul général chargé d'affaires.	26,000 » D
Cuba (République de)	La Havane.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	5,000 » N
Égypte	Alexandrie.	Consul général.	26,000 » I
Espagne	Barcelone.	Consul général.	51,000 » G
Espagne (Possessions)	Sainte-Croix de Ténériffe.	Consul général.	8,000 » B
États-Unis d'Amérique	Nouvelle-Orléans.	Consul.	22,000 »
—	Philadelphie.	Consul général.	25,000 »
—	San-Francisco.	Consul général.	18,000 » F
— (Iles Philippines)	Manille.	Consul.	28,000 »
France (Protectorats)	Tunis.	Consul général.	22,000 » F
Grande-Bretagne	Londres.	Consul général.	28,000 » E
— (Australie)	Melbourne.	Consul général.	25,000 » DP
— (—)	Sydney.	Consul.	25,000 »
— (Canada)	Ottawa.	Consul général.	18,000 » H
— (Indes britanniques)	Bombay.	Consul.	24,000 » L
—	Calcutta.	Consul général.	23,000 » G
— (Afrique australe)	Johannesburg.	Consul général.	26,000 » G
Guatemala	Guatemala.	Consul général chargé d'affaires.	27,000 » L
Italie	Milan.	Consul général.	26,000 » F
Japon	Kobe.	Consul.	3,000 »
—	Yokohama.	Consul général.	24,000 » D
— (Corée)	Seoul.	Consul général.	29,000 » N
Luxembourg	Luxembourg	Consul.	14,000 »
Maroc	Tanger.	Agent et Consul général.	22,000 » C
—	Casablanca.	Vice-Consul.	3,000 »
Norvège	Christiana.	Consul général.	20,000 » A
Pays-Bas	Rotterdam.	Consul général.	24,000 » P
— (Indes néerlandaises)	-Batavia.	Consul.	14,000 »
Pérou	Lima.	Consul général.	26,000 »
Russie	Kharkow.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	52,000 » G
—	Varsovie.	Consul général.	8,000 »
Siam	Bangkok.	Consul général.	21,000 » I
Suède	Stockholm.	Consul général.	22,000 » I
Suisse	Berne.	Consul général, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.	52,000 »
Uruguay	Montevideo.	Consul.	8,000 »
Venezuela	Caracas.	Consul général chargé d'affaires.	14,000 »
			18,000 » J
			25,000 »
			3,000 »
			26,000 »
			3,000 »

Traitements des vice-consuls : 10 au traitement de 10,000 francs ; 9 au traitement de 9,000 francs ; 6 au traitement de 8,000 francs ; 5 au traitement de 6,000 francs 359,000 »

Traitement des agents consulaires temporairement adjoints à l'Administration centrale 62,000 »

Explorations 50,000 »

Indemnités d'interim aux vice-consuls de carrière et indemnités à quelques agents non rétribués 50,000 »

Indemnité pour vie chère 268,000 »

1,775,000 »

A	En plus une indemnité de logement de	1,000 fr.	H	En plus une indemnité de logement de	5,000 fr.
B	Id. id. id.	1,200 fr.	I	Id. id. id.	6,000 fr.
C	Id. id. id.	1,800 fr.	J	Id. id. id.	9,000 fr.
D	Id. id. id.	2,000 fr.	L	Id. id. id.	10,000 fr.
E	Id. id. id.	2,500 fr.	M	Id. id. id.	37,000 fr.
F	Id. id. id.	3,000 fr.	N	Outre la jouissance d'un hôtel.	
G	Id. id. id.	4,000 fr.	P	Id. d'une chancellerie.	

TABLEAU-ANNEXE B (ART. 9).

LÉGATIONS.				Emplois subalternes.	
EMPLOIS ADMINISTRATIFS.				Traitement.	
Chancelliers.				Berlin :	
	Traitement.	Frais de logement.	TOTAL.		
1 Paris fr.	12,000	3,000	15,000	1 concierge fr.	2,350
1 Washington	12,000	3,000	15,000	1 garçon de chancellerie	2,250
1 Londres	12,000	3,000	15,000	Constantinople :	
1 La Haye	12,000	3,000	15,000	2 khavass	5,900
1 Rome	12,000	3,000	15,000	1 garçon de bureau	5,000
1 Madrid	12,000	3,000	15,000	1 concierge	2,925
1 Pékin	12,000	3,000	15,000	Le Caire :	
1 Tokio	12,000	3,000	15,000	2 khavass	5,000
1 Berne	12,000	3,000	15,000	Mexico :	
1 Rio de Janeiro	12,000	3,000	15,000	1 garde indigène	975
			Fr. 150,000	Téhéran :	
Commis de chancellerie.				4 ghoulans et garde militaire	16,500
2 Paris fr.	8,000	3,000	} 11,000	Sophia :	
				} 11,000	1 khavass
1 Londres	8,000	3,000	11,000		Frais de drogman et d'interprétariat rem-
1 Washington	8,000	3,000	11,000	boursés sur comptes	
1 La Haye	8,000	3,000	11,000	Équipement et gratifications des khavass.	
			Fr. 55,000	Fr. 41,400	
Drogmans et Interprètes.				TOTAL GÉNÉRAL. fr. 440,400	
Constantinople :				Gages des huissiers des Légations (21 à	
1 premier drogman . fr.	15,000	5,000	20,000	5,000 francs).	
1 —	15,000	4,000	19,000	65,000	
Pékin :					
1 élève interprète	8,000	2,000	10,000		
1 —	8,000	2,000	10,000		
Constantinople :					
1 drogman	9,000	5,000	12,000		
1 chancelier adjoint	7,000	5,000	10,000		
Athènes :					
1 drogman	10,000	5,000	15,000		
Belgrade :					
1 chancelier	10,000	5,000	15,000		
Sophia :					
1 drogman	10,000	5,000	15,000		
Téhéran :					
1 drogman	6,000	2,000	8,000		
			Fr. 128,000		

(322)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																				
CHAPITRE I^{er}.																																																																																																																				
1	a.	Traitement du Ministre fr. 21,000 »																																																																																																																		
	b.	Frais de représentation 9,000 »																																																																																																																		
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																				
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. 1,039,980 »																																																																																																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE actuel d'agents. (1^{er} jan 1919.)</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENTS annuels. (1^{er} janvier 1919.)</th> <th style="text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">14,400</td> <td style="text-align: right;">14,400 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">11,000 à 13,200</td> <td style="text-align: right;">57,400 »</td> </tr> <tr> <td>Chef du cabinet</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> <td style="text-align: right;">8,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. adjoint</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td style="text-align: right;">5,500 »</td> </tr> <tr> <td>Attachés</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td style="text-align: right;">11,000 »</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">8,000 à 10,800</td> <td style="text-align: right;">101,800 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">6,000 à 7,000</td> <td style="text-align: right;">57,000 »</td> </tr> <tr> <td>Economiste des bureaux</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">8,800</td> <td style="text-align: right;">8,800 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: right;">4,600 à 5,400</td> <td style="text-align: right;">35,400 »</td> </tr> <tr> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: right;">5,500 à 6,010</td> <td style="text-align: right;">45,410 »</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 5,200</td> <td style="text-align: right;">14,800 »</td> </tr> <tr> <td>Sténo-dactylographes</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">3,500 à 4,800</td> <td style="text-align: right;">8,500 »</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td style="text-align: right;">2,200 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,200 à 3,200</td> <td style="text-align: right;">15,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographes</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: right;">2,000 à 5,400</td> <td style="text-align: right;">14,400 »</td> </tr> <tr> <td>Expéditeurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,700 à 2,100</td> <td style="text-align: right;">5,800 »</td> </tr> <tr> <td>Huissiers de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 5,060</td> <td style="text-align: right;">21,480 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,000 et 2,100</td> <td style="text-align: right;">4,100 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e id.</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 2,100</td> <td style="text-align: right;">15,900 »</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">800 à 1,400</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> </tr> <tr> <td>Garçon de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Lingère</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">800 à 900</td> <td style="text-align: right;">8,700 »</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires</td> <td style="text-align: center;">65</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">161,500 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités diverses</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">59,500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitements. Nominations, promotions</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">400,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">1,039,980 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} jan 1919.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} janvier 1919.)	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	14,400	14,400 »	Directeurs généraux	5	11,000 à 13,200	57,400 »	Chef du cabinet	1	8,000	8,000 »	Id. adjoint	1	5,500	5,500 »	Attachés	2	5,500	11,000 »	Directeurs	11	8,000 à 10,800	101,800 »	Chefs de division	6	6,000 à 7,000	57,000 »	Economiste des bureaux	1	8,800	8,800 »	Chefs de bureau	7	4,600 à 5,400	35,400 »	Sous-chefs de bureau	11	5,500 à 6,010	45,410 »	Rédacteurs	5	2,400 à 5,200	14,800 »	Sténo-dactylographes	2	3,500 à 4,800	8,500 »	Commis de 1 ^{re} classe	1	2,200	2,200 »	Id. de 2 ^e id.	5	2,200 à 3,200	15,000 »	Id. de 3 ^e id.	1	1,800	1,800 »	Dactylographes	6	2,000 à 5,400	14,400 »	Expéditeurs	2	1,700 à 2,100	5,800 »	Huissiers de 1 ^{re} classe	8	2,400 à 5,060	21,480 »	Id. de 2 ^e id.	2	2,000 et 2,100	4,100 »	Id. de 3 ^e id.	9	1,500 à 2,100	15,900 »	Concierges	3	800 à 1,400	3,600 »	Garçon de bureau	1	1,500	1,500 »	Lingère	1	1,000	1,000 »	Nettoyeuses	10	800 à 900	8,700 »	Agents temporaires	65	»	161,500 »	Indemnités diverses	»	»	59,500 »	Augmentations de traitements. Nominations, promotions	»	»	400,000 »	1,039,980 »	
	NOMBRE actuel d'agents. (1 ^{er} jan 1919.)	TRAITEMENTS annuels. (1 ^{er} janvier 1919.)	DÉPENSES.																																																																																																																	
Secrétaire général	1	14,400	14,400 »																																																																																																																	
Directeurs généraux	5	11,000 à 13,200	57,400 »																																																																																																																	
Chef du cabinet	1	8,000	8,000 »																																																																																																																	
Id. adjoint	1	5,500	5,500 »																																																																																																																	
Attachés	2	5,500	11,000 »																																																																																																																	
Directeurs	11	8,000 à 10,800	101,800 »																																																																																																																	
Chefs de division	6	6,000 à 7,000	57,000 »																																																																																																																	
Economiste des bureaux	1	8,800	8,800 »																																																																																																																	
Chefs de bureau	7	4,600 à 5,400	35,400 »																																																																																																																	
Sous-chefs de bureau	11	5,500 à 6,010	45,410 »																																																																																																																	
Rédacteurs	5	2,400 à 5,200	14,800 »																																																																																																																	
Sténo-dactylographes	2	3,500 à 4,800	8,500 »																																																																																																																	
Commis de 1 ^{re} classe	1	2,200	2,200 »																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	5	2,200 à 3,200	15,000 »																																																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	1	1,800	1,800 »																																																																																																																	
Dactylographes	6	2,000 à 5,400	14,400 »																																																																																																																	
Expéditeurs	2	1,700 à 2,100	5,800 »																																																																																																																	
Huissiers de 1 ^{re} classe	8	2,400 à 5,060	21,480 »																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id.	2	2,000 et 2,100	4,100 »																																																																																																																	
Id. de 3 ^e id.	9	1,500 à 2,100	15,900 »																																																																																																																	
Concierges	3	800 à 1,400	3,600 »																																																																																																																	
Garçon de bureau	1	1,500	1,500 »																																																																																																																	
Lingère	1	1,000	1,000 »																																																																																																																	
Nettoyeuses	10	800 à 900	8,700 »																																																																																																																	
Agents temporaires	65	»	161,500 »																																																																																																																	
Indemnités diverses	»	»	59,500 »																																																																																																																	
Augmentations de traitements. Nominations, promotions	»	»	400,000 »																																																																																																																	
1,039,980 »																																																																																																																				
	b.	Conseillers de Gouvernement. Indemnité annuelle et frais relatifs au Conseil consultatif 53,000 »																																																																																																																		
	c.	Traitements de disponibilité 10,000 »																																																																																																																		
	d.	Frais résultant du Comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,500 »																																																																																																																		
<p>(Les magistrats qui font partie du Comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)</p>																																																																																																																				
A REPORTER . . . fr.																																																																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» »	
1,107,480 »	752,000 »	<p>ART. 2. — Le crédit a été fixé en tenant compte des nouveaux agents à recruter pour faire face au surcroît de travaux à exécuter dans tous les services par suite de la désorganisation amenée par quatre années d'occupation, et notamment pour remplacer des archives indispensables égarées ou détruites.</p> <p>Il a paru nécessaire de tenir compte, en outre, du relèvement prochain des traitements.</p> <p>La création du Conseil de Gouvernement intervient aussi dans l'accroissement du crédit.</p>
1,137,480 »	752,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Automobile du Ministre. 293,000	293,000
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000	5,000
4	»	Frais de route et de séjour; missions	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limité.</i>)	
6	»	Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^e , de la loi du 30 mars 1861).	
7	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
8	»	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres. Indemnité du membre-secrétaire et des autres membres rétribués, composant le personnel attaché à la Commission. Traitement du bibliothécaire-adjoint et des autres membres du personnel attaché spécialement à la bibliothèque de la Commission	
9	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions	
10	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale. Rémunération de travaux effectués par le personnel du service en vue de la reconstitution	
11	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque. Frais de reconstitution et de réinstallation de la bibliothèque dans les anciens locaux	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,137,480 »	752,000 »	
500,000 »	142,000 »	<p>Art. 5. — Les Allemands ont occupé les locaux de l'hôtel et des bureaux pendant la période 1914-1918. Le crédit sollicité est destiné à pourvoir aux dépenses d'aménagement des divers services, ainsi qu'à celles provenant de la réfection ou du remplacement, au cours du présent exercice, d'objets mobiliers de première nécessité.</p>
9,000 »	200 »	
1,446,480 »	874,200 »	
6,000 »	1,000 »	
65,000 »	105,000 »	
46,000 »	2,000 »	
87,000 »	108,000 »	
15,000 »	9,000 »	<p>Art. 8 — Le service de la bibliothèque de la Commission centrale de statistique, par l'importance prise, nécessite un accroissement de personnel.</p>
400 »	»	
27,000 »	16 000 »	<p>Art. 10. — L'augmentation du crédit se justifie par les termes mêmes du nouveau libellé et par le renchérissement du prix des matières premières et de la main-d'œuvre.</p>
25,000 »	5,700 »	<p>Art. 11. — Même justification que pour l'article 10. La bibliothèque, éparpillée en divers endroits par les Allemands, doit être réinstallée dans ses anciens locaux.</p>
67,400 »	28,700 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE IV.																				
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.																				
12	»	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																		
Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :																				
a.		Province d'Anvers. 247,500																		
b.	— de Brabant.	573,000																		
c.	— de la Flandre occidentale	285,000																		
d.	— de la Flandre orientale.	500,000																		
13	e.	— de Hainaut 500,000																		
	f.	— de Liège 367,500																		
	g.	— de Limbourg 195,000																		
	h.	— de Luxembourg 180,000																		
	i.	— de Namur. 225,000																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">6,600</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 6,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">3,600 à 4,400</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2,600 à 3,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,400</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Dactylographes</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 2,200</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	Directeurs	6,600	Chefs de division	5,000 à 6,000	Chefs de bureau	3,600 à 4,400	Commis de 1 ^{re} classe	2,600 à 3,200	Id. de 2 ^e classe	2,000 à 2,400	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,200 à 1,800	Dactylographes	1,200 à 2,200
GRADES.	TRAITEMENTS.																			
Directeurs	6,600																			
Chefs de division	5,000 à 6,000																			
Chefs de bureau	3,600 à 4,400																			
Commis de 1 ^{re} classe	2,600 à 3,200																			
Id. de 2 ^e classe	2,000 à 2,400																			
Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																			
Expéditionnaires.	1,200 à 1,800																			
Dactylographes	1,200 à 2,200																			
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
640,000 »	1,207,150 »	ART. 12. — On ne peut faire actuellement qu'une évaluation approximative de la somme que nécessitera le relèvement des traitements.
2,475,000 »	1,075,500 »	ART. 13. — Même observation que pour l'article 12.
3,115,000 »	2,280,450 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
14	a.	Province d'Anvers	110,000 »
	b.	— de Brabant	110,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	80,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	120,000 »
	e.	— de Hainaut	80,000 »
	f.	— de Liège	70,000 »
	g.	— de Limbourg	50,000 »
	h.	— de Luxembourg	60,000 »
	i.	— de Namur	120,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
15	a.	Province d'Anvers	82,500 »
	b.	— de Brabant	84,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	99,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	112,500 »
	e.	— de Hainaut	142,500 »
	f.	— de Liège	108,000 »
16	g.	— de Limbourg	50,500 »
	h.	— de Luxembourg	95,000 »
	i.	— de Namur	78,000 »
17	»	Frais de route et de tournées; frais résultant des missions ordonnées par l'Administration centrale en vue de l'exécution par celle-ci de la loi du 50 juillet 1905 sur la stabilité des emplois communaux; missions, fournitures et travaux relatifs au placement des bornes-frontières du Royaume. Frais de bureau du Commissaire royal chargé d'administrer la partie neutre du territoire de Moresnet. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales; prestations extraordinaires de ce service	
	»	Participation de l'État dans les dépenses de police de la Ville de Bruxelles	
TOTAL DU CHAPITRE IV.			
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
18	»	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement : a) pour la revision des listes électorales à mettre à exécution; b) pour les élections législatives (indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement)	
19	»	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
20	»	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections. Elaboration de statistiques électorales et reconstitution des archives. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des Affaires électorales	
A REPORTER.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations</i>
3,115,000 »	2,280,450 »	
800,000 »	250,000 »	ART. 14. — L'augmentation proposée correspond au renchérissement de tous les objets et fournitures nécessaires au fonctionnement des bureaux des administrations provinciales.
850,000 »	1,597,000 »	ART. 15. — Même justification que pour l'article 12.
150,000 »	17,000 »	ART. 16. — L'importance du crédit doit être mise en rapport avec les dépenses supplémentaires qu'entraînera l'application de l'arrêté royal du 8 février 1919, qui a majoré de 50 % les indemnités de frais de route et de séjour fixées par l'arrêté royal du 25 mars 1885. Le libellé du crédit est modifié en vue de la rémunération des prestations extraordinaires exigées du personnel de l'administration des Affaires provinciales et communales.
550,000 »	583,554 »	
3,265,000 »	4,527,784 »	
35,000 »	6,000 »	ART. 18 à 22 — Les augmentations de crédits résultent du renchérissement général des frais de transport, des papiers, des impressions et de la main-d'œuvre.
20,000 »	18,000 »	Un poste est ajouté à l'article 20 pour la reconstitution des archives disparues ou détruites par suite de l'occupation.
25,000 »	2,000 »	
80,000 »	26,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr																											
21	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	150,000 »																											
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (<i>Crédit non limitatif.</i>)	200,000 »																											
22	c.	Frais d'instances électorales mis à charge de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	25,000 »																											
		Remboursement au Département des Chemins de fer des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)																												
TOTAL DU CHAPITRE V.			fr.																											
CHAPITRE VI.																														
MILICE.																														
23		Juridictions contentieuses en matière de milice et de rémunération. Indemnités aux membres, aux médecins et au personnel subalterne. Traductions. Frais divers.																												
24		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses																												
TOTAL DU CHAPITRE VI.			fr.																											
CHAPITRE VII.																														
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																														
25		Commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline; secrétaire-archiviste de l'inspection générale : traitement de disponibilité																												
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs d'état-major</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">300 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,200 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de garde et officiers d'état-major</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">284,400 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et de séjour</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">5,000 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline.</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">321,100 »</td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Commandants supérieurs	4	16,000 »	Chefs d'état-major	4	6,000 »	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	300 »	Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	6,200 »	Chefs de garde et officiers d'état-major	»	284,400 »	Frais de route et de séjour	»	5,000 »	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.	»	3,200 »	Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline.	»	321,100 »
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																												
Commandants supérieurs	4	16,000 »																												
Chefs d'état-major	4	6,000 »																												
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	300 »																												
Secrétaires-archivistes des commandants supérieurs.	4	6,200 »																												
Chefs de garde et officiers d'état-major	»	284,400 »																												
Frais de route et de séjour	»	5,000 »																												
Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des commissions d'examen et des conseils d'enquête.	»	3,200 »																												
Indemnités de déplacement aux membres des conseils de discipline.	»	321,100 »																												
A REPORTER			fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
80,000 »	26,000 »	
375,000 »	15,000 »	
125,000 »	1,000 »	
580,000 »	42,000 »	
400,000 »	200,000 »	<p>Art. 23 et 24 — L'augmentation des crédits de la milice est justifiée par le fait qu'en cette année il y aura, outre les frais occasionnés par les opérations normales, les dépenses que nécessitera la levée spéciale de 1919.</p> <p>L'ancien libellé de l'article 23 a été condensé en une rubrique plus concise, répondant suffisamment à son objet.</p>
406,000 »	62,000 »	
506,000 »	262,000 »	<p>En ce qui concerne l'article 23, une partie du crédit inscrit à cet article sera affectée au paiement des travaux extraordinaires effectués par des agents du département pour la liquidation de la rémunération de milice. Ce genre de travail est intermittent et présente un caractère d'urgence tel qu'il doit être terminé en quelques jours, tous les mois. Il n'a donc pu être fait appel à un personnel permanent qui aurait dû chômer pendant la plus grande partie du temps. Aussi, est-ce dans un but d'économie que le travail en question a été réparti entre quelques agents, pour être effectué sans délai en dehors des heures de bureau et dès la réception des éléments nécessaires à son exécution.</p>
321,100 »	1,391,400 »	<p>Art. 25 à 37. — La garde civique est instituée obligatoirement par la Constitution (art. 122). Elle subsiste légalement, bien que, dans la perturbation profonde causée par une agression subite et une invasion rapide au delà de toute expression, elle n'ait pu être mise en état de coopérer efficacement à la défense du territoire. On sait d'ailleurs que l'ennemi, pour les besoins de sa cause criminelle, déniait à la garde civique le caractère de troupe régulière, afin de donner une apparence de justification au traitement barbare qu'il lui plaisait d'appliquer aux « francs-tireurs ».</p> <p>En tant qu'elle est « chargée de veiller à la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire » (art. 1^{er} de la loi du 9 septembre 1897), la garde civique fait partie de notre état militaire; or, celui-ci ne pourra être réglé à nouveau que d'après la situation qui sera faite au pays par le traité de paix. La question de la garde civique sera envisagée alors conjointement avec celles qui concernent l'armée et la gendarmerie.</p>
321,100 »	1,391,400 »	

- BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
		REPORT. . . . fr.																																										
26	»	Commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service. Frais de correspondance																																										
27	»	Conseils civiques de revision : indemnités, vacations, frais de route et de séjour aux présidents, membres, secrétaires-rapporteurs et médecins, ainsi qu'au délégué près de ces conseils . . .																																										
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																																										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délégué du Ministre de l'Intérieur</td> <td>1</td> <td>700 »</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur</td> <td>1</td> <td>5,800 »</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur en disponibilité</td> <td>1</td> <td>988 »</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td>1</td> <td>2,800 »</td> </tr> <tr> <td>Armuriers</td> <td>»</td> <td>4,200 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)</td> <td>»</td> <td>1,112 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations à accorder</td> <td>»</td> <td>950 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">14,550 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	Délégué du Ministre de l'Intérieur	1	700 »	Contrôleur	1	5,800 »	Contrôleur en disponibilité	1	988 »	Garde armurier	1	2,800 »	Armuriers	»	4,200 »	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	»	1,112 »	Augmentations à accorder	»	950 »			14,550 »															
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																																										
Délégué du Ministre de l'Intérieur	1	700 »																																										
Contrôleur	1	5,800 »																																										
Contrôleur en disponibilité	1	988 »																																										
Garde armurier	1	2,800 »																																										
Armuriers	»	4,200 »																																										
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions)	»	1,112 »																																										
Augmentations à accorder	»	950 »																																										
		14,550 »																																										
29	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures																																										
50	»	Tir national de Belgique : personnel permanent, frais de route et de séjour du greffier																																										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE D'AGENTS.</th> <th>TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>2,500 »</td> </tr> <tr> <td>Greffier-trésorier</td> <td>1</td> <td>2,200 »</td> </tr> <tr> <td>Gardien en chef</td> <td>1</td> <td>2,000 »</td> </tr> <tr> <td>Gardien adjoint</td> <td>1</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Chef-marqueur</td> <td>7</td> <td>1,700 »</td> </tr> <tr> <td>Marqueurs de 1^{re} classe</td> <td>10</td> <td>15,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 2^e —</td> <td>6</td> <td>7,300 »</td> </tr> <tr> <td>Chef-électricien</td> <td>1</td> <td>1,700 »</td> </tr> <tr> <td>Chef ajusteur-mécanicien</td> <td>1</td> <td>1,900 »</td> </tr> <tr> <td>Chef menuisier-charpentier</td> <td>1</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).</td> <td></td> <td>500 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations à accorder</td> <td></td> <td>3,700 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">41,500 »</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.	Directeur	1	2,500 »	Greffier-trésorier	1	2,200 »	Gardien en chef	1	2,000 »	Gardien adjoint	1	1,500 »	Chef-marqueur	7	1,700 »	Marqueurs de 1 ^{re} classe	10	15,000 »	— 2 ^e —	6	7,300 »	Chef-électricien	1	1,700 »	Chef ajusteur-mécanicien	1	1,900 »	Chef menuisier-charpentier	1	1,500 »	Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).		500 »	Augmentations à accorder		3,700 »			41,500 »
	NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENTS.																																										
Directeur	1	2,500 »																																										
Greffier-trésorier	1	2,200 »																																										
Gardien en chef	1	2,000 »																																										
Gardien adjoint	1	1,500 »																																										
Chef-marqueur	7	1,700 »																																										
Marqueurs de 1 ^{re} classe	10	15,000 »																																										
— 2 ^e —	6	7,300 »																																										
Chef-électricien	1	1,700 »																																										
Chef ajusteur-mécanicien	1	1,900 »																																										
Chef menuisier-charpentier	1	1,500 »																																										
Indemnités pour frais de route et de séjour du greffier (prévisions).		500 »																																										
Augmentations à accorder		3,700 »																																										
		41,500 »																																										
51	»	Tir national de Belgique : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses																																										
52	a.	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation 12,000 »																																										
	b.	Grands concours annuels de tir : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie 38,000 »																																										
53	»	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province : commission des stands de tir; indemnité au secrétaire; frais de route et de séjour; frais de bureau; impressions.																																										
54	»	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir																																										
		A REPORTER. . . . fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
321,100 »	1,391,400 »	
15,000 »	55,000 »	
77,500 »	155,000 »	
14,550 »	66,000 »	
50,000 »	50,000 »	
41,500 »	180,000 »	
7,540 »	16,000 »	
50,000 »	25,000 »	
150,000 »	150,000 »	
50,000 »	50,000 »	
756,790 »	2,058,400 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
35	»	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; indemnités aux officiers, sous-officiers, caporaux, brigadiers et gardes pour l'exécution d'un service en dehors de la commune de leur résidence. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
56	»	Frais de traitement des gardes civiques blessés en service. Secours aux gardes qui se trouvent dans le besoin par le fait d'infirmité résultant de blessures reçues en service, ou aux veuves et orphelins nécessiteux de gardes décédés par suite de pareilles blessures.	
37	»	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	
38	»	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers. Comité technique du service des incendies; frais de route. Indemnité au secrétaire; achat d'ouvrages et de publications intéressant les corps de sapeurs-pompiers; impressions et reliures; frais de bureau	
		TOTAL DU CHAPITRE VII	fr.
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE, MÉDAILLE DE LA REINE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
39	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	
40	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	
		TOTAL DU CHAPITRE VIII.	fr.
CHAPITRE IX.			
CROIX DE FER.			
	a.	Subsides de 400 francs aux veuves et orphelins des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864.	142,800 »
41	b.	Subsides de 300 francs aux veuves nécessiteuses de décorés de la Croix commémorative de 1830	10,200 »
	c.	Secours extraordinaires aux veuves de combattants de 1830 et aux orphelins de décorés de la Croix commémorative de 1830 et de combattants de 1850	47,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
756,790 »	2,058,400 »	
25,000 »	25,000 »	
25,000 »	»	
10,000 »	»	
50,000 »	55,000 »	
846,790 »	2,118,400 »	
100,000 »	207,500 »	ART. 59 — L'augmentation se justifie par les dépenses pour achat d'insignes, impressions de diplômes et frais de distribution qui résultent de l'octroi de la médaille de la Reine et des décorations civiques 1914-1918, nouvellement créées.
50,000 »	5,000 »	
130,000 »	212,500 »	
200,000 »	25,000 »	
200,000 »	25,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
SERVICE DE SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE.		
42	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité. Indemnités 200,000 »
	b.	Frais de route et de séjour ; travaux effectués par le personnel et relatifs à ces inspections 175,000 »
	c.	Office vaccino-gène de l'État : personnel, traitements, indemnités, frais de route et de séjour 20,000 »
43	a.	Inspection du service de santé et de l'hygiène. Inspection des pharmacies. Laboratoire de bactériologie : frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 175,000 »
	b.	Office vaccino-gène de l'État : frais de bureau et de matériel 20,000 »
44	a.	Conseil supérieur d'hygiène publique : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour ; impressions et dépenses diverses 55,000 »
	b.	Commissions médicales provinciales et autres commissions ressortissant à l'administration du service de santé et de l'hygiène : indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour, impressions et dépenses diverses 180,000 »
	a.	Service sanitaire des ports de mer et des frontières 40,000 »
45	b.	Prophylaxie des maladies contagieuses : subsides et dépenses diverses 1,000,000 »
	c.	Subsides pour l'encouragement de recherches expérimentales sur le cancer 55,000 »
	d.	Impressions et dépenses diverses 20,000 »
46	a.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir ; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Conférences 15,000 »
	b.	Publications relatives aux sciences médicales ; subsides, souscriptions et achat de livres 50,000 »
	a.	Subside à la Société royale de médecine publique 15,000 »
	b.	Subside à la Société d'hydrologie et de climatologie médicales de Belgique 4,000 »
47	c.	Mesures de propagande contre l'alcoolisme ; subsides et dépenses diverses 80,000 »
	d.	Mesures de propagande contre la tuberculose : dispensaires de prophylaxie anti-tuberculeuse ; subsides ; dépenses diverses 120,000 »
	e.	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Missions 10,000 »
48	.	Office international d'hygiène publique : part d'intervention de la Belgique
A REPORTER fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
395,000 »	225,000 »	Art. 42 et 43. — Ces crédits sont fixés en prévision de la réorganisation du service de l'inspection. Une somme de 25,000 francs est prévue pour le remplacement du matériel détruit ou enlevé par les Allemands.
195,000 »	123,000 »	
215,000 »	250,000 »	
1,095,000 »	520,000 »	Art. 45. — Le poste « délivrance gratuite du sérum antidiphthérique » disparaît, la mention « <i>Prophylaxie des maladies contagieuses</i> » comprenant tout ce qui est relatif à cet objet : déclaration des maladies contagieuses par les médecins, délivrance gratuite du sérum antidiphthérique, mesures de prophylaxie des maladies vénériennes, etc.
45,000 »	28,000 »	
229,000 »	50,000 »	
9,400 »	47,000 »	
2,183,400 »	1,043,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
49	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires et laboratoire central d'analyses : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités . 200,000 »
	b.	Service d'expertise des viandes de boucherie : personnel, traitements d'activité et de disponibilité ; indemnités 50,000 »
	c.	Frais de route et de séjour; travaux effectués par le personnel et relatifs à ces services 150,000 »
50	a.	Inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons 175,000 »
	b.	Service d'expertise des viandes de boucherie : frais de bureau et de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. 5,000 »
	c.	Laboratoires d'analyses : matériel 50,000 »
	d.	Frais de participation aux expositions et aux congrès 4,000 »
	e.	Impressions et dépenses diverses 15,000 »
51	a.	Inspection des travaux d'hygiène : personnel, traitements d'activité et de disponibilité Indemnités 45,000 »
	b.	Frais de route et de séjour; travaux exécutés par le personnel et relatifs à l'inspection 30,000 »
52	»	Inspection des travaux d'hygiène : frais de bureau et de matériel; frais d'études et d'expériences; frais de participation aux expositions et aux congrès; impressions et dépenses diverses
53	»	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique
54	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
55	»	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse
56	»	Subsides à la Fédération des ex-prisonniers politiques de la guerre. Subsides aux sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau. Subsides et encouragements en vue de la propagation de sentiments patriotiques
57	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
58	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES allouées.	<i>Observations</i>
2,183,400 »	1,043,000 »	
580,000 »	100,000 »	<p>Art. 49 et 50. — Même justification que pour les articles 42 et 45.</p> <p>Un nouveau littéra relatif au service de l'expertise des viandes de boucherie a été ajouté à chacun de ces articles, afin de suppléer, éventuellement, à l'insuffisance des ressources figurant au budget des recettes et dépenses pour ordre (art. 108).</p>
229,000 »	100,000 »	
75,000 »	48,000 »	<p>Art. 51 et 52. — Même justification que pour les articles 42 et 45.</p>
50,000 »	22,000 »	
1,450,000 »	1,000,000 »	
75,000 »	45,000 »	<p>Art. 54 — Une somme de 15,000 francs est prévue pour le renouvellement du mobilier enlevé ou détruit par les Allemands.</p>
4,422,400 »	2,528,000 »	
10,000 »	2,000 »	
25,000 »	»	
60,000 »	61,000 »	<p>Art. 56. — Le libellé des deux premiers postes en justifie suffisamment la destination; le second de ces postes a été détaché de l'article précédent, en égard à sa connexité; quant au troisième, le Gouvernement a décidé de subsidier les œuvres, publications, etc., destinées à propager dans la nation les sentiments patriotiques.</p>
1,000 »	200 »	
96,000 »	63,200 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII		
SERVICES DIVERS.		
59	»	Exposé de la situation du Royaume de 1876 à 1900 et complément de 1901 à 1910
60	•	Recensement général de la population
61	»	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel provincial d'Anvers
62	»	Part éventuelle d'intervention de l'État dans le capital d'études de la Société Nationale des distributions d'eau
65	»	Frais de la Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'électorat communal et provincial
64	»	Achat de toiles bleues, de cocardes, brassards, etc.; confection de blouses
65	»	Secours aux gardes civiques qui ont été déportés en Allemagne
66	»	Frais de rapatriement des réfugiés; frais de transport et de secours; frais de bureau, locaux et mobilier; rémunération du personnel; dépenses diverses et imprévues
67	»	Dépenses diverses et imprévues résultant des événements de guerre
68	»	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre.
69	»	Frais de la Commission de reconnaissance nationale. Indemnités des secrétaires
70	»	Subsides aux communes pour l'érection de monuments commémoratifs
71	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
10,000 »	2,500 »	
3,000 »	64,000 »	
»	7,014 »	
50,000 »	50,000 »	
»	20,000 »	
»	250,000 »	
200,000 »	»	
10,000,000 »	10,088 »	
1,000,000 »	100,000 »	ART. 67. — Ces dépenses comprennent, entre autres, celles relatives à l'achat et à l'entretien de voitures automobiles destinées au service de l'État et dont l'administration passera, dans la suite, dans les attributions de l'Office des régions dévastées.
15,000 »	610 »	ART. 68. — Ce crédit doit supporter, notamment, l'indemnité de séjour à des agents des administrations provinciales, etc., employés au service de la rémunération de milice.
40,000 »	»	
100,000 »	»	
1,587,500 »	493,500 »	
13,007,500 »	997,712 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Croix de fer
X.	Service de santé et de l'hygiène
XI.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers
TOTAL (Ministère de l'Intérieur). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,446,480 »	874,200 »	
87,000 »	108,000 »	
67,400 »	28,700 »	
5,265,000 »	4,527,784 »	
580,000 »	42,000 »	
506,000 «	262,000 »	
846,790 »	2,118,400 »	
150,000 »	212,500 »	
200,000 »	25,000 »	
4,422,400 »	2,528,000 »	
96,000 »	63,200 »	
15,647,070 »	10,589,784 »	
13,007,500 »	997,712 »	
26,654,570 »	11,587,496 »	

(346)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1	a.	Traitement du Ministre	fr. 21,000	»
	b.	Frais de représentation	9,000	»
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.)	802,510	»

2

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.
		Minimum.	Maximum.	
Secrétaire général	1	12,000	14,100	12,000
Directeurs généraux	4	10,500	15,200	62,100
Inspecteur général	1	8,000	»	8,000
Directeurs	11	8,000	10,800	97,000
Chefs de division	7	6,000	7,000	45,000
Chefs de bureau	8	4,600	5,400	40,800
Bibliothécaire	1	6,000	7,000	7,000
Économiste des bureaux	1	4,600	6,400	6,400
Sous-chefs de bureau	24	3,500	5,800	96,960
Rédacteurs	5	2,800	3,200	8,800
Commis de 1 ^{re} classe	16	2,800	4,500	53,200
Id. de 2 ^e id.	12	2,200	3,200	32,150
Id. de 3 ^e id.	8	1,800	2,400	16,600
Sténo-dactylographe	1	3,500	4,500	3,500
Dactylographes	4	2,200	3,000	9,800
Expéditionnaires	3	1,900	2,000	5,800
Expéditeurs	5	1,900	3,120	12,220
Huissier-audiencier	1	»	»	2,800
Huissiers de 1 ^{re} classe	3	2,600	3,320	8,780
Id. de 2 ^e —	3	2,000	2,500	6,500
Id. de 3 ^e —	5	1,700	1,900	9,200
Messagers	10	1,500	1,800	16,500
Concierges	2	1,100	1,400	2,500
Garçons de bureau	3	1,500	1,500	4,500
Nettoyeuses	12	800	1,080	10,510
Agents hors cadre	4	5,400	6,500	23,660
Agents temporaires	7	800	2,000	8,620
Personnel des bureaux du Havre	»	»	»	40,000
Indemnités diverses	»	»	»	106,510
Augmentations de traitement Nominations, promotions	»	»	»	45,000
				802,510

2	b.	Traitements de disponibilité	2,878	»
---	----	--	-------	---

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
805,588 »	1,454,182 »	<p>Aut. 2. — Le crédit ordinaire a été fixé en tenant compte des augmentations réglementaires de traitement accordées rétroactivement et en vue des mêmes augmentations à accorder pendant l'année 1919. Il comprend en outre :</p> <p>1° 40,000 francs pour le paiement des indemnités du personnel du Havre, maintenu provisoirement en fonctions;</p> <p>2° 67,500 francs pour la rémunération du travail extraordinaire exigé par la reconstitution des services administratifs, la confection de la matricule des instituteurs en vue des allocations de vie chère, etc.</p> <p>Les dépenses arriérées, 1,454,182 francs, représentent les traitements impayés au 31 décembre 1918, ainsi que les augmentations rétroactives de traitements accordées au 31 décembre 1918.</p>
835,588 »	1,454,182 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			₣
			Report. . . fr.
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. Travaux exceptionnels de restauration de l'hôtel ministériel et des bureaux. Acquisition et entretien d'une automobile à l'usage du Ministre fr. 479,921 »	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 6,000 »	
4	»	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	
3	»	Frais de route et de séjour; missions. Salaires de deux chauffeurs d'automobiles au service de l'administration centrale. (<i>Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876). 3,000 »	
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1919 125,000 »	
8	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues	
9	»	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'Instruction publique des parts de pensions payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867) . . .	
10	»	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension <i>minime</i>	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
855,588 »	1,454,182 »	
485,921 »	100,079 »	ART. 5. — Le crédit pour les dépenses de 1919 comprend les sommes nécessaires en vue de faire face au rajeunissement du papier, des impressions, de la main-d'œuvre, etc., et aux dépenses nouvelles de loyers, d'impositions et de frais locatifs. Il comprend, en outre fr 125,785 du chef du renouvellement du mobilier détruit de l'hôtel ministériel, de la restauration du mobilier endommagé des bureaux, de l'exécution de certains travaux immobiliers urgents et de l'acquisition d'une automobile, pendant l'année 1919.
30,000 »	1,000 »	
12,630 »	550 »	ART. 5. — La charge temporaire résulte de l'application d'une mesure transitoire relevant les indemnités de frais de déplacement.
1,365,959 »	1,555,811 »	
250,000 »	210,000 »	
128,000 »	280,000 »	
25,000 »	125,000 »	
»	1,794 »	
120,000 »	2,000 »	ART. 10. — Le crédit ordinaire est augmenté à raison de la cherté de la vie et de l'admissibilité d'un plus grand nombre d'intéressés, « qui se trouvent dans une position malheureuse », par le fait de la guerre.
505,000 »	618,794 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
SCIENCES ET LETTRES.			
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale	fr. 60,000 »
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	86,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1893; frais des jurys.	28,000 »
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires	60,000 »
11	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.	2,400 »
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical).	72,000 »
	h.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	12,200 »
	i.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	50,000 »
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise)	7,000 »
	k.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger.	10,750 »
	l.	Office central des Associations internationales.	20,000 »
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires; impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres	4,000 »
12	>	Institut historique belge de Rome.	
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité	57,000 »
	b.	Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn	29,400 »
	c.	Frais d'impression; prix des concours	74,000 »
13	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers	1,080,000 »
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	50,000 »
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	12,000 »
	g.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	2,500 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
595,850 »	188,400 »	<p>ART. 11. — L'augmentation provient : 1° de la nécessité où se trouve le Gouvernement de majorer le montant des subsides pour missions, pour travaux et fouilles dans l'intérêt de la science ainsi que des subsides attribués aux sociétés littéraires et scientifiques dont les publications, qui ne peuvent être interrompues, entraîneront des dépenses fort supérieures à celles de 1914 ; 2° des frais plus élevés des jurys quinquennaux et décennaux, des bibliothèques populaires et des impressions pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres.</p> <p>Il n'y a plus lieu de prévoir le crédit affecté à la part contributive de la Belgique dans les frais du bureau des recherches sismologiques à Strasbourg, non plus que la location de tables d'études à la station zoologique de Naples.</p> <p>Par contre un nouveau crédit est inscrit au profit de l'Office central des Associations internationales. A raison de la Société des Nations et de la politique à suivre par la Belgique à l'égard des associations internationales, il importe pour notre pays de s'assurer le centre international le plus développé du monde.</p>
35,000 »	40,500 »	
1,284,900 »	125,000 »	<p>ART. 15. — Les dépenses normales de 1919 sont majorées :</p> <p>1° de 24,500 francs du chef des augmentations de traitement allouées au personnel ;</p> <p>2° de 87,400 francs du chef de la majoration du prix des impressions, des frais de déplacement, de l'éclairage, du chauffage, et des frais d'entretien du Palais des Académies ; il comprend, en outre, une somme de 1,950,000 francs destinée à la réfection intérieure du Palais des Académies, au renouvellement du mobilier, de la bibliothèque, etc. Le Palais et toutes les collections académiques ont eu particulièrement à souffrir de l'occupation.</p>
1,715,750 »	553,900 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité	fr. 14,000 »
	b.	Jetons de présence	10,000 »
14	c.	Frais d'impression ; prix des concours	30,000 »
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers	4,000 »
	e.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande	5,000 »
15	»	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité	
16	»	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 72,000 francs en charge temporaire</i>)	
17	»	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité, etc.	
18	»	Institut royal météorologique : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 32,870 francs en charge temporaire</i>)	
19	»	Bibliothèque royale : personnel ; traitements de disponibilité ; rédaction du catalogue général.	
20	»	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (<i>Y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire.</i>)	
21	»	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité	
22	»	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> . (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	
23	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel ; traitements de disponibilité	
24	»	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique.	
25	»	Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité	
	a.	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives.	57,000 »
26	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc.	100 »
	c.	Inspection des archives communales.	2,000 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,713,750 »	333,900 »	
65,000 »	10,000 »	ART. 14 — La majoration comprend une somme de 5,500 francs du chef des augmentations réglementaires de traitement et une autre de 20,800 francs du chef du renchérissement des matières, des impressions, etc.
145,000 »	110,000 »	
148,000 »	»	ART. 16 — La charge temporaire est destinée à la remise en état du mobilier, des collections, de la bibliothèque, de la batterie d'accumulateurs, des instruments, etc.
60,000 »	40,000 »	
54,500 »	»	ART. 18. — La charge temporaire comprend :
224,700 »	180,000 »	1° une somme de 15,870 francs pour l'équipement de la station météorologique de Raversyde, le remplacement d'appareils scientifiques et l'aménagement d'un atelier de mécanique; 2° une somme de 17,000 francs destinée à couvrir les dépenses de renouvellement du matériel.
415,000 »	7,500 »	ART. 20 — La charge temporaire couvrira les frais de l'impression des catalogues des manuscrits et de numismatique et d'un catalogue des ouvrages de références de la salle de lecture, ainsi que de l'ameublement du service des cartes et plans et de la section de numismatique.
140,000 »	76,500 »	
149,700 »	80,500 »	ART. 22 — 40,000 francs en charge temporaire pour le matériel et les collections de la bibliothèque, le remplacement de microtomes hors d'usage et la continuation des travaux de recherches des ignaoudons à Bernis-art.
125,000 »	36,000 »	Le pouvoir occupant a mis le Musée dans l'obligation de reprendre, dès 1916, les fouilles interrompues depuis de longues années. Avec l'appui très intelligent de la direction du charbonnage de Bernissart, les travaux ont été entrepris et poursuivis méthodiquement. On est actuellement à proximité du gisement.
55,000 »	»	
150,000 »	56,000 »	
39,100 »	»	
3,440,750 »	930,400 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
27	a. b. c.	Échanges littéraires internationaux : Comité fr. 4,200 » Traitements du personnel 26,000 » Local et matériel, frais d'expédition et d'emballage, frais divers 18,000 »	
TOTAL DU CHAPITRE III fr.			
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
28	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire	
29	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	
50	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire; rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	
31	»	Enseignement supérieur organisé en Belgique non occupée, en pays alliés ou neutres, à l'intention des Belges réfugiés ou internés; subsides	
32	»	Enseignement supérieur à l'armée	
53	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager, dans les universités, le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants	
54	a. b.	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses 126,000 » Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires 12,000 »	
-55 -	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. (Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.)	
36	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	
A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
3,440,750 »	950,400 »	
42,200 »	9,000 »	
3,482,950 »	959,400 »	
1,500 »	»	
3,000 »	»	
2,800,000 »	5,000,000 »	ART. 50. — La majoration provient de l'augmentation des traitements du corps professoral décrétée par la nouvelle législation et d'autres augmentations de traitements réglementaires dues au personnel scientifique.
»	6,000 »	
20,000 »	»	
1,500,000 »	1,445,000 »	ART. 55. — Pour la fixation du crédit, il a fallu tenir compte de la majoration des prix de revient et des dépenses occasionnées par l'affluence des étudiants dans les deux Universités de l'Etat
158,000 »	90,000 »	
192,000 »	20,000 »	ART. 55 — Y compris le surcroît de dépenses que nécessitera l'organisation des jurys; la charge temporaire de 47,000 francs est destinée à l'organisation d'une 5 ^e session prévue par la loi du 14 février 1919.
20,000 »	2,000 »	ART. 56 — Comme pour l'article 55.
4,674,500 »	6,561,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
57	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, lettre f, de la loi du 12 avril 1894)
38	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>)
39	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
40	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint
41	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
42	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
45	»	Frais de publication du vingt et unième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur
45	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen. (<i>Y compris une somme de 16,510 francs en charge temporaire.</i>)
46	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités. (<i>Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire.</i>)
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
4,674,500 »	6,561,000 »	
27,200 »	5,000 »	
8,000 »	5,000 »	ART. 58. — La charge temporaire est destinée au renouvellement du matériel
7,500 »	»	
3,000 »	»	
30,000 »	20,000 »	
21,000 »	»	
»	500 »	
4,771,200 »	6,591,500 »	
2,500 »	2,959 »	
18,930 »	»	ART. 45. — La charge temporaire est nécessaire pour couvrir les frais de la commission de Reforme de l'enseignement moyen, dont les travaux ne sont pas terminés.
69,400 »	90,930 »	ART. 46. — Augmentation provisoire de 3,500 francs pour couvrir les dépenses de la commission d'enquête instituée pour juger la conduite de certains agents pendant l'occupation
90,630 »	93,909 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
47	,	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau. (Y compris une somme de 15,400 francs en charge temporaire.)	
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
48	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	fr. 78,457 50
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège	78,457 50
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur. (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire) :	
49	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	11,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	42,670 »
50	,	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; cours temporaire préparatoire : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)	
51	,	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel (Y compris une somme de 2,400 francs en charge temporaire)	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royales (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881)	2,416,666 67
	b.	Aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881)	2,837,624 33
52	c.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	10,000 »
	d.	Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'État pour filles.	5,250 »
	e.	Subsides aux écoles belges à l'étranger: Traitements ou indemnités aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. Traitements ou indemnités à des professeurs chargés de l'enseignement dans les écoles belges pour réfugiés	200,000 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
90,650 »	93,909 »	
35,400 »	»	Art. 47. — Y compris une somme de 15,400 francs destinée à payer les frais de déplacement des membres de la commission d'enquête.
156,875 »	192,837 »	
24,000 »	13,469 »	Art. 49. — La charge temporaire résulte de l'augmentation des fournitures de matériel.
150,000 »	28,624 »	Art. 50. — Y compris en charge temporaire les frais d'une session extraordinaire des jurys chargés de procéder aux examens de professeur agrégé et de régente et les frais d'une session d'examen pour l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles.
6,700 »	»	Art. 51. — Charge temporaire pour parer aux dépenses de matériel qu'entraînera la session extraordinaire du jury d'examen de professeur agrégé et de régente.
3,489,541 »	1,974,119 »	
5,953,146 »	2,299,938 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées. Bourses aux élèves belges à l'étranger. (Y compris une somme de 74.000 francs en charge temporaire).
54	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Traitements ou indemnités aux professeurs de ces établissements, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. fr. 188,548 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 560 »
55	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
56	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers. (Y compris une somme de 15,250 francs en charge temporaire).
57	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
58	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
59	a.	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions. 15,000 »
	b.	Acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen. Frais d'impressions intéressant exclusivement ce service. 10,000 »
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités; frais de voyage. 15,000 » (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire).
60	»	Frais de publication des 21 ^e et 22 ^e rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen.
61	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. Organisation des cours et conférences
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
62	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,955,146 »	2,299,958 »	
39,500 »	69,000 »	Art. 55. — La somme portée en charge temporaire est destinée à allouer des bourses aux élèves belges à l'étranger (réfugiés) et à payer des bourses d'études non liquidées.
188,908 »	57,537 »	
49,100 »	22,391 »	
48,750 »	»	Art. 56. — La charge temporaire est occasionnée par la majoration des frais de déplacement et par l'accroissement considérable des frais d'impression et de fournitures.
2,000 »	»	
93,000 »	8,280 »	
40,000 »	»	Art. 59 — Comme à l'article 58.
19,000 »	»	Art. 60 — Publication simultanée des rapports concernant deux périodes triennales. Ce crédit doit, en outre, être augmenté par suite de l'accroissement des frais d'impression.
10,000 »	»	Art. 61. — Le crédit a été calculé de manière à permettre d'organiser au musée pédagogique, en vue d'en mieux faire apprécier l'importance et d'étendre son influence dans l'enseignement, des cours et conférences destinés au personnel des établissements d'instruction.
6,442,404 »	2,456,966 »	
2,000 »	»	
2,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES																																																																						
		REPORT. . . . fr.																																																																						
63	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers																																																																						
64	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements des inspecteurs des classes ménagères. Traitements de disponibilité.																																																																						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="365 837 644 864">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th data-bbox="687 831 756 887">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="791 842 855 864">CLASSE.</th> <th data-bbox="908 826 1011 882">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1051 819 1139 893">MONTANT de la dépense.</th> <th data-bbox="1206 837 1331 860">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs des écoles normales . . .</td> <td>4</td> <td>•</td> <td>6,000 à 7,500</td> <td>30,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales . . .</td> <td>1</td> <td>•</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td>1</td> <td>•</td> <td>7,000</td> <td>7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td>18</td> <td>•</td> <td>5,500 à 7,500</td> <td>140,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td>92</td> <td>•</td> <td>3,500 à 5,500</td> <td>450,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agent contrôleur des projets de constructions scolaires</td> <td>1</td> <td>•</td> <td>4,600</td> <td>4,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur des classes ménagères . . .</td> <td>2</td> <td>•</td> <td>2,400</td> <td>4,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td>1</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitement</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>•</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">641,400</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteurs des écoles normales . . .	4	•	6,000 à 7,500	30,000		Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,500	2,500		Vérificateur des économats	1	•	7,000	7,000		Inspecteurs principaux	18	•	5,500 à 7,500	140,000		Inspecteurs cantonaux	92	•	3,500 à 5,500	450,000		Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	•	4,600	4,600		Inspecteur des classes ménagères . . .	2	•	2,400	4,800		Disponibilité	1	•	•	2,500		Augmentations de traitement	•	•	•	•						641,400	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																			
Inspecteurs des écoles normales . . .	4	•	6,000 à 7,500	30,000																																																																				
Inspectrice des écoles normales . . .	1	•	2,500	2,500																																																																				
Vérificateur des économats	1	•	7,000	7,000																																																																				
Inspecteurs principaux	18	•	5,500 à 7,500	140,000																																																																				
Inspecteurs cantonaux	92	•	3,500 à 5,500	450,000																																																																				
Agent contrôleur des projets de constructions scolaires	1	•	4,600	4,600																																																																				
Inspecteur des classes ménagères . . .	2	•	2,400	4,800																																																																				
Disponibilité	1	•	•	2,500																																																																				
Augmentations de traitement	•	•	•	•																																																																				
				641,400																																																																				
	a.	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales fr. 20,000 »																																																																						
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																																						
		1° Aux inspecteurs principaux 72,000 »																																																																						
		2° Aux inspecteurs cantonaux 198,000 »																																																																						
		3° Aux inspectrices déléguées 80,000 »																																																																						
65		4° Aux inspectrices des classes ménagères 4,500 »																																																																						
	c.	Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux 8,000 »																																																																						
	d.	Indemnités extraordinaires pour frais de bureau à des inspecteurs cantonaux 60,000 »																																																																						
	e.	Frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires 3,000 »																																																																						
	f.	Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire 12,000 »																																																																						
A REPORTER. . . . fr.																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,000 »	»	
9,500 »	2,000 »	
641,400 »	80,000 »	
457,500 »	76,500 »	
1,110,400 »	128,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
						REPORT. fr.			
66	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires fr.					160,000	»	
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.					800	»	
	c.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État					800,000	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (taux prévu par l'arrêté royal du 14 juin 1912).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours-tourées par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :							
		Directeurs	7	»	4,500 à 6,000	3,000	40,400		
		Économés	7	»	2,400 » 3,800	4,200	25,200		
		Professeurs	85	»	2,500 » 3,000	»	267,650		
		Surveillants	22	»	1,500 » 3,000	3,200	49,600		
		Gens de service	15	»	1,000 » 1,600	»	22,750		
		Écoles normales d'institutrices :							
		Directrices	6	»	3,800 à 5,000	1,260	29,500		
		Économés	6	»	2,000 » 3,400	2,000	19,980		
		Régentes et professeurs	74	»	2,500 » 4,500	»	246,250		
		Maitresses d'études	21	»	1,500 » 2,800	2,900	48,040		
		Gens de service	10	»	1,000 » 1,600	»	14,040		
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires						763,410	
								36,590	
							TOTAL	800,000	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État						33,000	»
	c.	Cours temporaires pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers						75,000	»
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire).						200,000	»
68	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire (1914). Frais des cours préparatoires à l'examen d'inspecteur. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.)							
							A REPORTER.	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,110,400 »	128,500 »	
160,800 »	5,000 »	
1,110,000 »	100,000 »	ART. 67. — La charge temporaire de 50,000 francs est nécessaire pour l'organisation de conférences spéciales (économie domestique, agriculture, etc.).
60,000 »	30,000 »	ART. 68 — La charge temporaire doit faire face à la majoration provisoire des frais de vacation.
2,441,200 »	263,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . fr.
69	»	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire
70	»	Achats de livres et fournitures classiques à l'intention des écoles pour réfugiés établies à l'étranger
71	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État
72	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles. Subsidés aux écoles normales agréées
73	»	Écoles normales belges à l'étranger
74	a.	Frais des conférences des instituteurs. fr. 172,000 »
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers 60,000 »
75	»	Indemnités aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi organique de l'enseignement primaire
76	»	Frais de l'inspection médicale scolaire
77	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
78	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire; subsides en faveur du service ordinaire de l'instruction primaire à répartir conformément aux dispositions de la loi organique de 1914, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. Part de l'État dans les indemnités de direction aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
79	»	Enseignement primaire à l'armée
80	»	Subsidés complémentaires et subsidés extraordinaires à accorder dans des cas tout-à-fait exceptionnels, par application de la loi organique de l'enseignement primaire. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
81	»	Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
82	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées aux instituteurs. Subsidés aux communes et aux directions des écoles adoptables à titre d'intervention de l'État dans les augmentations de traitement accordées par périodes biennales et triennales de services aux instituteurs diplômés ou dispensés non mariés et vivant en commun. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
A REPORTER		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
2,441,200 »	265,500 »	
55,000 »	8,000 »	
»	2,000 »	
500,000 »	20,000 »	
750,000 »	50,000 »	
»	25,000 »	
252,000 »	100,000 »	
50,000 »	50,000 »	
100,000 »	40,000 »	
250,000 »	50,000 »	
19,000,000 »	5,000,000 »	
»	75,000 »	
5,800,000 »	1,600,000 »	ART. 80. — Il a été tenu compte de ce que de nombreuses communes, ruinées par la guerre, ne pourront plus équilibrer leurs budgets scolaires sans l'aide exceptionnelle du trésor public.
50,000 »	15,000 »	
5,800,000 »	2,000,000 »	ART. 82. — Crédit mis en rapport avec l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.
32,788,200 »	9,278,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
83	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs communaux, adoptés et adoptables en congé pour maladie, rappelés sous les drapeaux, ayant contracté un engagement comme volontaires de guerre ou absents pour tout autre fait résultant de l'état de guerre
84	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1919 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.
85	»	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914
86	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
87	»	Part de l'État dans la délivrance, par les communes, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
88	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (<i>Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 88 à l'article 78 et vice versa.</i>)
89	»	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales adoptées et adoptables.
90	»	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire
91	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
92	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (<i>Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire.</i>)
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 50,000 »
95	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 60,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 10,000 »
94	»	Frais de publication du vingt-quatrième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
52,788,200 »	9,278,500 »	
130,000 »	100,000 »	
90,000 »	60,000 »	
435,000 »	175,000 »	
10,000 »	4,500 »	
300,000 »	300,000 »	
3,130,000 »	1,260,000 »	
460,000 »	115,000 »	
85,000 »	50,000 »	
6,000 »	»	
5,500 »	2,000 »	Ast. 92. — La charge temporaire est nécessaire pour la réinstallation d'objets enlevés.
100,000 »	10,000 »	
20,000 »	»	
37,579,700 »	11,353,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 233,000 »
95	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 20,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 70,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 30,000 »
96	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
97	»	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
98	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
99	»	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
100	»	Inspection des académies et des écoles de dessin: travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
101	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
A REPORTER.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
355,000 »	90,000 »	
100,000 »	40,000 »	
2,000 »	5,000 »	
183,405 »	110,000 »	
280,000 »	300,000 »	
12,000 »	14,000 »	
1,000 »	»	- Art. 99. — Les causes marquantes d'augmentation du crédit sont : le développement normal des académies des beaux-arts et des écoles de dessin, dont le nombre augmente incessamment ; la nécessité de procurer à ces institutions, dont certaines ont en leur bibliothèque pillée ou détruite, des ouvrages pour lesquels il faut prévoir que les demandes de souscriptions vont se faire très nombreuses ; l'augmentation considérable du prix des médailles en argent, que le Gouvernement accorde aux lauréats de ces institutions.
955,405 »	559,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
102	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	
103	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats	fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours	30,000 »
104	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	
		<i>Musées royaux; musée Wiertz</i>	
105	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : personnel et frais de surveillance	fr. 101,125 »
	b.	Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance	8,500 »
106	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus	fr. 440,000 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	6,500 »
107	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	
108	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	
		<i>Monuments publics.</i>	
109	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
110	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments	fr. 115,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	12,000 »
111	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
955,405 »	559,000 »	
17,000 »	10,000 »	
50,000 »	56,860 »	ART. 103. — Il est indispensable de prévoir une somme de 50,000 francs pour les frais relatifs au concours de cette année. Les concurrents aux épreuves éliminatoires seront fort nombreux, ces concours n'ayant plus eu lieu depuis 1914, et, d'autre part, les dépenses relatives au matériel et les frais de modèles seront beaucoup plus élevés.
20,000 »	18,000 »	
109,625 »	56,500 »	ART. 105. — La somme sollicitée doit, entre autres, mettre le Département en mesure d'accroître le personnel par la nomination d'attachés, chargés de services nouveaux, dont la nécessité se fait sentir depuis plusieurs années, et par la désignation d'un conservateur au musée Wiertz.
446,500 »	80,000 »	ART. 106. — Une augmentation de 500,000 francs est nécessaire pour que le Gouvernement puisse, en vue d'un accroissement raisonnable des collections nationales, participer encore aux ventes d'œuvres d'art dont les prix se sont considérablement élevés depuis une vingtaine d'années.
224,700 »	196,700 »	Le surplus de l'augmentation du crédit s'explique par le renchérissement du combustible, des livres, des photographies, des matières nécessaires pour l'entretien des locaux, etc.
254,000 »	60,000 »	
70,000 »	30,000 »	ART. 109. — Il faut prévoir que le Gouvernement sera sollicité d'intervenir dans les frais des nombreux monuments de l'espèce que les villes et les provinces vont ériger. Comme l'intervention de l'État pourra, pour la plupart de ces monuments, se répartir sur plusieurs exercices, la somme demandée pour 1919 suffira aux premiers besoins.
125,000 »	50,000 »	
200,000 »	50,000 »	
2,450,250 »	1,145,860 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
112	»	Commission royale des monuments et des sites. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité.	
	a	Commission royale des monuments et des sites : jetons de présence des membres. fr.	10,000 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	18,000 »
115	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication.	6,000 »
	d.	Frais de garde, de manutention, de remballage, de transport des objets d'art, se trouvant dans la région dévastée et qui furent évacués à l'intérieur du pays, à l'intervention de la Commission royale des monuments et des sites	55,000 »
114	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission	
115	»	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie : rédaction, publication; dépenses diverses	
<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
116	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	
117	»	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	
118	»	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
119	»	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses	fr. 155,000 »
120	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique	15,000 »
	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	152,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,450,250 »	1,145,560 »	
21,500 »	49,000 »	
89,000 »	20,000 »	
15,000 »	10,000 »	
5,000 »	4,000 »	
222,725 »	149,000 »	<p>ART. 116. — Le crédit servira entre autres à pourvoir à plusieurs nominations et promotions dans le personnel de l'institution. Ces nominations sont tout à fait indispensables. Elles sont nécessitées par l'élargissement du programme d'enseignement.</p>
120,055 »	89,000 »	<p>ART. 117. — Cette somme est destinée, avec les augmentations des subventions de la ville et de la province, à payer en plus les traitements d'un professeur d'histoire de la musique, d'un professeur de harpe et d'un surveillant.</p>
74,000 »	51,000 »	
72,190 »	150,000 »	
280,000 »	550,000 »	<p>ART. 120. — De nouvelles écoles de musique se sont fondées en 1915, 1914 et pendant l'occupation; d'autres se sont développées. Le Département devra intervenir dans le budget des premières et augmenter sa subvention en faveur des secondes. Le prix des médailles en argent à décerner aux lauréats des écoles de musique, le prix des livres, des publications musicales a augmenté dans de fortes proportions. Il faut prévoir, d'autre part, que beaucoup de jeunes musiciens, atteints par les événements, s'adresseront aux Beaux-Arts en vue d'obtenir des subsides, quand les comités de secours cesseront de fonctionner, ce qui ne tardera guère.</p> <p>La Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges demande une augmentation du subside annuel qui lui permet de poursuivre ses travaux. Enfin, les frais du concours de composition musicale seront fort élevés, par suite du grand nombre de participants.</p> <p>La charge temporaire est destinée aux frais d'organisation du concours de Rome de composition musicale.</p>
5,347,480 »	1,965,560 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
121	a.	Inspection des écoles de musique. fr. 40,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales 4,000 »
122	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre des Sciences et des Arts
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES		
123	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1914). Dépenses imprévues non libellées au budget
124	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
125	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arrêtées.	<i>Observations.</i>
3,547,480 »	1,965,560 »	
14,000 »	5,000 »	
1,000 »	4,000 »	
5,562,480 »	1,972,560 »	
11,000 »	3,300 »	
5,000 »	»	
16,000 »	5,500 »	
500,000 »		<p>Avr. 125 — Un subside de 25,000 francs avait été promis en 1914 à l'administration communale de Nieuport en vue de la reconstruction des bâtiments de l'école moyenne de l'Etat pour filles, détruits par un incendie.</p> <p>Les événements n'ont pas permis la liquidation de ce subside.</p> <p>Six écoles moyennes de l'Etat ayant été complètement ou partiellement détruites pendant la guerre, il y a lieu d'aider les communes à les reconstruire ou à établir des pavillons provisoires.</p> <p>Chaque pavillon, à raison de neuf classes, gymnase, logement du directeur, etc., reviendrait à environ 72,000 francs, soit pour six pavillons 432,000 francs.</p> <p>Dans le cas où les communes préféreraient reconstruire immédiatement, ces subsides seraient affectés à cet objet.</p> <p>D'autre part, une somme de 45,000 francs au moins sera nécessaire pour l'ameublement des établissements d'instruction moyenne de l'Etat.</p>
500,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
126	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales
127	»	Subventions de vie chère aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et privées subsidiées, ainsi qu'au personnel administratif enseignant des écoles normales agréées (<i>crédit non limitatif</i>)
128	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés de l'État
129	»	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2 ^e annuité)
130	»	Cathédrale de Tournai. Dégagement
131	»	Musée des beaux-arts de Huy. Acquisition et aménagement
132	»	Jubé de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Reconstitution (1 ^{re} annuité)
133	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Acquisition de vitrines
134	»	Théâtre royal de la Monnaie. Subside
135	»	Rapatriement des objets d'art évacués de la région dévastée et rassemblés en France. Manutention, emballage, transport, paiement du personnel; frais divers
136	»	Rapatriement des œuvres d'art moderne ayant figuré aux expositions étrangères, en 1914, et aux expositions organisées, pendant la guerre, dans les pays neutres ou alliés
137	»	Service des beaux-arts à l'étranger (Bureau de Londres). Frais divers
138	»	Subsides aux écoles pour enfants belges réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres
139	»	Subsides aux communes et aux directions des écoles adoptables ou privées subsidiées pour leur permettre de payer les traitements dus à leurs instituteurs pour les exercices 1914 à 1919 inclus (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
500,000 »	»	
2,775,000 »	1,000 »	ART. 126. — La moyenne annuelle de la dépense en subsides extraordinaires pendant la dernière période de quatorze années, a dépassé 1,900,000 francs; on prévoit donc, pour le présent exercice, une somme de 2,000,000 de francs pour les maisons d'école. D'autre part, l'école normale de Verviers exigera, en 1919, une dépense de 775,000 francs pour la construction, les mobiliers scolaires, l'ameublement de l'internat, l'outillage et les collections scientifiques, indépendamment d'une somme de 25,000 francs restant due pour des travaux antérieurs.
22,000,000 »	25,000,000 »	ART. 127. — Les crédits sont demandés pour le premier trimestre 1919 et pour la période antérieure du 1 ^{er} octobre 1916 au 31 décembre 1918.
8,024,000 »	1,948,081 »	
12,500 »	»	ART. 129. — La somme sollicitée représente le deuxième cinquième du subside promis à la ville de Tournai; le premier cinquième a figure au budget de 1914.
175,000 »	»	ART. 150. — Le Département des Sciences et des Arts intervient concurremment avec le Ministère de la Justice, dans les frais de l'exécution du projet de dégagement avec le complémentaire de la cathédrale de Tournai.
19,250 »	»	ART. 151. — Le Gouvernement a décidé d'aider la ville de Huy à installer des collections d'œuvres d'art, fort intéressantes, dans un local où elle puisse leur donner un cadre approprié à leur nature et à leur importance.
15,500 »	»	ART. 152. — On a décidé de reconstituer l'une des faces de l'ancien jubé de J. Dubroecq, de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Cette reconstitution remettrait en valeur un monument d'art précieux et remettrait en honneur un artiste qui occupe une place importante dans l'histoire artistique du pays. La somme de 15,500 francs représente le premier tiers du subside promis.
15,250 »	»	ART. 155. — Le transfert des collections nouvelles dans les locaux récemment aménagés aux Musées royaux du Cinquantenaire a obligé le Département à commander des meubles en vue de leur exposition. Afin de parer aux besoins les plus urgents, un lot de 22 vitrines était indispensable. Cette dépense s'est élevée à 15,250 francs.
212,598 »	»	ART. 154. — Le Gouvernement a décidé d'intervenir, à titre exceptionnel et à concurrence de la moitié, dans le déficit de 425,190 francs prévu pour la saison 1919. La ville de Bruxelles paiera l'autre moitié.
75,000 »	»	ART. 155. — De nombreux objets d'art, évacués de la région dévastée, par les soins de la mission du Ministère des Sciences et des Arts, sont actuellement conservés à Paris et dans divers dépôts. Ils devront être rapatriés.
60,000 »	»	ART. 156. — Les œuvres d'art ayant figuré aux expositions étrangères en 1914, doivent être rapatriées aux frais du Gouvernement, à qui il appartient de prendre toutes les mesures nécessaires à leur parfaite conservation. Ces œuvres d'art étant nombreuses, il y a lieu de prévoir de ce chef une première dépense de 50,000 francs. Une autre somme de 50,000 francs doit permettre le rapatriement des œuvres confiées au Gouvernement qui a pris l'initiative, pendant la guerre, d'organiser des expositions dans les pays alliés et neutres, dans un but de propagande artistique et pour permettre aux nombreux artistes belges, réfugiés dans ces pays, de s'y créer des ressources.
»	5,000 »	
1,000,000 »	150,000 »	
6,000,000 »	4,000,000 »	
40,885,875 »	29,102,081 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Sciences et lettres
IV.	Enseignement supérieur
V.	Enseignement moyen
VI.	Enseignement primaire
VII.	Beaux-arts.
VIII.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
TOTAL (Ministère des Sciences et des Arts.) fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,565,959 »	1,555,811 »	
505,000 »	618,794 »	
5,482,950 »	959,400 »	
4,771,200 »	6,591,500 »	
6,442,404 »	2,456,966 »	
57,579,700 »	11,555,000 »	
5,562,480 »	1,972,560 »	
16,000 »	5,500 »	
57,521,695 »	25,473,351 »	
40,885,875 »	29,102,081 »	
98,405,568 »	54,575,412 »	

384)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VII

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE 1^{er}					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	a.	Traitement du Ministre	fr. 21,000	»	
	b.	Frais de représentation	9,000	»	
Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements du personnel d'inspection détaché à l'administration centrale :					
2	a.	Secrétariat général	460,980	»	
			GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
				Dépenses.	
			Secrétaire général	1	15,200
			Directeurs généraux	4	10,000 à 11,000
			Inspecteurs généraux	4	9,000 à 10,000
			Directeurs et inspecteurs principaux	14	7,500 à 8,500
			Chefs de division et inspecteurs	8	6,000 à 7,000
			Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	10	4,600 à 5,400
			Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1 ^{re} classe	10	5,500 à 4,500
			Commis de 1 ^{re} classe et agents techniques de 2 ^e classe	5	2,800 à 3,200
			Commis de 2 ^e classe	7	2,200 à 2,600
			Commis de 3 ^e classe	1	1,000 à 2,000
			Sténo-dactylographe	1	1,600 à 3,200
			Expéditeurs	3	1,500 à 2,600
		Huissiers, messagers, garçons de bureau	16	1,500 à 2,800	
		Nettoyuses	3	800 à 900	
		Imprimeur-autographe	1	1,500 à 2,600	
		Agents temporaires	15		
b.	Indemnités pour travaux extraordinaires Salaires, secours, etc.			35,000 »	
A REPORTER. fr					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations</i>
21,000 »		
9,000 »		
495,980 »	400,000 »	(1) Application de l'article 5 du règlement organique.
525,980 »	400,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers	fr. 80,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles	50,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux	21,500 »
5	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	14,500 »
	e.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications télépho- niques, transports et autres menus frais	10,000 »
	f.	Automobiles	100,000 »
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	
5	»	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	
6	»	Quote-part du Département dans le traitement du conseiller artistique et dans les frais de fonctionnement du Comité supérieur de contrôle, des commissions d'enquêtes, etc.	
7	»	Indemnités aux conseillers de Gouvernement. Frais divers	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.	
		CHAPITRE II.	
		PENSIONS ET SECOURS.	
8	»	Pensions civiles. Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>)	
9	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours à allouer dans des circonstances exceptionnelles à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime.	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
525,980 »	400,000 »	
276,000 »		
60,000 »	»	
3,000 »	4,450 »	
10,000 »	»	
35,000 »	»	
909,980 »	404,450 »	
10,000 »	»	
6,000 »	»	
16,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
10	a.	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité . . . fr. 8,000 »
	b.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose 1,050,000 »
	c.	Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 75,000 »
	d.	Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, mal-léine, vaccins anti-charbonneux, vaccins et sérums contre le rouget du porc. — Recherche de nouveaux sérums, subsides — Mesures à prendre contre la propa-gation d'une maladie contagieuse du bétail; salaires. Frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes, matériel, etc. — Dépenses diverses. 250,000 »
	e.	Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables 70,000 »
	f.	Enlèvement et destruction des cadavres d'animaux impropres à la consom-mation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes; installations sanitaires à la frontière; frais de vacations des vétérinaires en exécution des règlements sur la tuberculose 210,000 »
	g.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture 18,000 »
	h.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et bestiaux 522,000 »
	i.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélio-ration des races bovine et chevaline : encouragements, achat de médailles . . 600,000 »
	j.	Primes nationales de conservation, frais de jury, médailles, diplômes, achat de collections, etc. 59,000 »
11	k.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races bovine, chevaline et porcine 580,000 »
	l.	Restauration et réoutillage des locaux à la frontière 200,000 »
11	a.	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétéri-naires suppléants, médecins vétérinaires agréés : indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin 296,000 »
	b.	Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire 4,000 »
12	»	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques . .
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,422,000 »	810,000 »	
300,000 »	»	
40,000 »	»	
3,762,000 »	810,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,762,000 »	810,000 »	
500,000 »	250,000 »	
165,000 »	110,500 »	
195,000 »	»	
45,000 »	»	
4,667,000 »	1,170,500 »	

(4) Application de l'article 52bis du règlement.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																	
CHAPITRE IV.																																																																			
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.																																																																			
<i>Sciences agricoles. — Industries rurales. — Génie rural.</i>																																																																			
Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture de l'État : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités :																																																																			
17	a.	Institut agricole	fr.	157,225 »																																																															
	b.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy		55,000 »																																																															
<i>Institut agricole.</i>																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 20%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Professeurs ordinaires</td> <td>6</td> <td>6,000 à 7,000</td> <td>42,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs extraordinaires</td> <td>4</td> <td>5,000 à 5,500</td> <td>22,000</td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td>5</td> <td>5,500 à 4,000</td> <td>20,000</td> </tr> <tr> <td>Assistant</td> <td>1</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chargé de cours</td> <td>1</td> <td>2,500</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Chef des travaux</td> <td>1</td> <td>5,500 à 5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateur</td> <td>1</td> <td>2,000 à 5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef du bureau d'administration</td> <td>1</td> <td>4,000 à 5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Directeur de la ferme</td> <td>1</td> <td>2,500 à 5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Comptable</td> <td>1</td> <td>2,100 à 5,000</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>Maîtres d'études</td> <td>5</td> <td>1,800 à 5,000</td> <td>8,700</td> </tr> <tr> <td>Jardiniers démonstrateurs</td> <td>2</td> <td>1,200 à 2,400</td> <td>4,800</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire, hommes de service et concierges.</td> <td>9</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>16,000</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires, indemnités, etc.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,525</td> </tr> </tbody> </table>					NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Professeurs ordinaires	6	6,000 à 7,000	42,000	Professeurs extraordinaires	4	5,000 à 5,500	22,000	Agrégés	5	5,500 à 4,000	20,000	Assistant	1	5,500	5,500	Chargé de cours	1	2,500	2,500	Chef des travaux	1	5,500 à 5,000	5,000	Préparateur	1	2,000 à 5,000	5,000	Chef du bureau d'administration	1	4,000 à 5,000	5,000	Directeur de la ferme	1	2,500 à 5,000	5,000	Comptable	1	2,100 à 5,000	5,600	Maîtres d'études	5	1,800 à 5,000	8,700	Jardiniers démonstrateurs	2	1,200 à 2,400	4,800	Garçons de laboratoire, hommes de service et concierges.	9	1,200 à 1,800	16,000	Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration	1	»	600	Agents temporaires, indemnités, etc.	»	»	13,525
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																																																	
Professeurs ordinaires	6	6,000 à 7,000	42,000																																																																
Professeurs extraordinaires	4	5,000 à 5,500	22,000																																																																
Agrégés	5	5,500 à 4,000	20,000																																																																
Assistant	1	5,500	5,500																																																																
Chargé de cours	1	2,500	2,500																																																																
Chef des travaux	1	5,500 à 5,000	5,000																																																																
Préparateur	1	2,000 à 5,000	5,000																																																																
Chef du bureau d'administration	1	4,000 à 5,000	5,000																																																																
Directeur de la ferme	1	2,500 à 5,000	5,000																																																																
Comptable	1	2,100 à 5,000	5,600																																																																
Maîtres d'études	5	1,800 à 5,000	8,700																																																																
Jardiniers démonstrateurs	2	1,200 à 2,400	4,800																																																																
Garçons de laboratoire, hommes de service et concierges.	9	1,200 à 1,800	16,000																																																																
Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration	1	»	600																																																																
Agents temporaires, indemnités, etc.	»	»	13,525																																																																
<i>École d'agriculture de Huy.</i>																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td>1</td> <td>4,000 à 6,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>4</td> <td>2,000 à 5,000</td> <td>(¹) 12,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>5</td> <td>1,200 à 1,800</td> <td>(¹) 5,000</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Cours de religion</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>750</td> </tr> <tr> <td>Agents temporaires, indemnités, etc.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,750</td> </tr> </tbody> </table>					Directeur-professeur	1	4,000 à 6,000	6,000	Professeurs	4	2,000 à 5,000	(¹) 12,000	Surveillants	5	1,200 à 1,800	(¹) 5,000	Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration	1	»	2,500	Cours de religion	1	»	750	Agents temporaires, indemnités, etc.	»	»	8,750																																							
Directeur-professeur	1	4,000 à 6,000	6,000																																																																
Professeurs	4	2,000 à 5,000	(¹) 12,000																																																																
Surveillants	5	1,200 à 1,800	(¹) 5,000																																																																
Secrétaire de la Commission de surveillance et d'ad- ministration	1	»	2,500																																																																
Cours de religion	1	»	750																																																																
Agents temporaires, indemnités, etc.	»	»	8,750																																																																
Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture de l'État; améliorations; frais d'exploitation; frais des commissions d'administration et de surveillance et des jurys :																																																																			
18	a.	Institut agricole		150,000 »																																																															
	b.	École moyenne pratique d'agriculture de Huy		45,000 »																																																															
19	»	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'État ou soumis à l'inspection																																																																	
			A REPORTER	fr.																																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
192,225 »	150,000 »	
175,000 »	»	
31,000 »	10,000 »	
398,225 »	160,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LETTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
20	•	Frais des conférences agricoles; traitements du personnel, indemnités, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire; subsides. Inspection. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole; bibliothèques agricoles, matériel. — Congrès; expositions; enquêtes. Encouragements aux publications agricoles. Rapports et communications. — Frais divers.	
21		Service des agronomes de l'État : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route — Matériel	
	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'agriculture; frais d'études. Traitements d'activité et de disponibilité fr. 54,000 »	
22	b.	Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail 22,500 »	
	c.	Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Commission pour l'étude des sols et des climats. Enquêtes. Statistiques. Impressions. Divers et imprévus 192,500 »	
25	•	Institut international d'agriculture : frais de participation de la Belgique; traitement du délégué au Comité permanent; indemnités de résidence; divers	
24	•	Station agronomique de l'État et laboratoires d'analyses de l'État : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités	
25	•	Station agronomique de l'État et laboratoires d'analyses de l'État : dépenses de matériel, ⁵ salaires, etc — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'État. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais	
26	•	Industries rurales. — Constructions rurales. — Main-d'œuvre agricole. — Études et vulgarisation	
			TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.
CHAPITRE V.			
OFFICE HORTICOLE.			
<i>Jardin botanique de l'État.</i>			
27	•	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel	
	a.	Dépenses de matériel et de culture. Salaires, secours à des ouvriers en activité de service 167,000 »	
28	b.	Musée forestier : dépenses diverses 5,000 »	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
398,225 »	160,000 »	
695,800 »	150,000 »	
522,000 »	40,000 »	
269,000 »	»	
25,000 »	5,000 »	
250,000 »	50,000 »	
475,000 »	50,000 »	ART. 25. — Une dépense de 475,000 francs sera nécessaire pour l'achat du matériel destiné au laboratoire de Louvain complètement détruit et pour le remplacement des creusets en platine volés dans les autres établissements similaires.
60,000 »	»	
2,495,025 »	455,000 »	
54,600 »	54,580 »	
172,000 »	5,000 »	ART. 28. — Renouvellement des outils de jardinage, du matériel d'entretien et de culture; remplacement des plantes de serres chaudes et froides et acquisition de revues périodiques et de livres.
226,600 »	59,580 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
226,600 »	39,580 »	
115,000 »	20,000 »	
82,050 »	15,000 »	
61,400 »	2,000 »	ART 51 — Crédit destiné à concurrence de 10,000 francs au remplacement du matériel scientifique et des ouvrages de la bibliothèque enlevés par l'occupant.
10,000 »	»	
495,050 »	76,580 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																														
		REPORT. . . . fr.																														
33	a.	Enseignement horticole, moyen et primaire : subsides. — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. . . . fr. 406,000 »																														
	b.	Cours colonial 4,000 »																														
54	a.	Conseil supérieur de l'horticulture; associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides 57,000 »																														
	b.	Jardins ouvriers et Ligue du Coin de terre : subsides 50,000 »																														
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																														
CHAPITRE VI.																																
EAUX ET FORÊTS.																																
	a.	Traitements du personnel. 1,482,200 »																														
		<table border="1" data-bbox="965 1120 1388 1512"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,200</td> <td>10,200</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>5,500 à 7,200</td> <td>88,000</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>4,000 à 5,000</td> <td>90,000</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>60,000</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>2,000</td> <td>24,000</td> </tr> <tr> <td>15</td> <td>1,400 à 2,600</td> <td>30,000</td> </tr> <tr> <td>Indéterminé</td> <td>1,300 à 1,700</td> <td>250,000</td> </tr> <tr> <td>Indéterminé</td> <td>100 à 1,500</td> <td>480,000</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>»</td> <td>450,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.	1	10,200	10,200	14	5,500 à 7,200	88,000	20	4,000 à 5,000	90,000	20	2,500 à 3,500	60,000	12	2,000	24,000	15	1,400 à 2,600	30,000	Indéterminé	1,300 à 1,700	250,000	Indéterminé	100 à 1,500	480,000	»	»	450,000
NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	CHARGES.																														
1	10,200	10,200																														
14	5,500 à 7,200	88,000																														
20	4,000 à 5,000	90,000																														
20	2,500 à 3,500	60,000																														
12	2,000	24,000																														
15	1,400 à 2,600	30,000																														
Indéterminé	1,300 à 1,700	250,000																														
Indéterminé	100 à 1,500	480,000																														
»	»	450,000																														
55	b.	Indemnités pour frais de bureau et de tournée des inspecteurs. 16,500 »																														
	c.	Id. de tournée des chefs de cantonnement 40,000 »																														
	d.	Indemnités de frais de route et de séjour alloués aux membres des commissions d'études et d'aménagement 25,000 »																														
	e.	Indemnités et frais de route pour travaux extraordinaires, maladies, intérim, etc. 100,000 »																														
	f.	Armement, équipement, matériel et imprimés 120,000 »																														
	g.	Contrôle des arpentages. Honoraires du contrôleur arpenteur 2,000 »																														
	h.	Dépenses diverses 14,500 »																														
		A REPORTER. . . fr																														

DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
498,050 »	76,580 »	
110,000 »	50,000 »	
107,000 »	25,000 »	
712,050 »	151,580 »	
1,800,000 »	500,000 »	
1,800,000 »	500,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,800,000 »	500,000 »	
80,000 »	12,000 »	ART. 36. — De nombreux champs d'expériences ont été dévastés; il y a nécessité d'intensifier et de contrôler la production des graines en vue des reboisements à effectuer et de soigner la production d'essences précieuses et autres.
450,000 »	110,000 »	ART. 37. — Les forêts domaniales ont été fortement dévastées. Des travaux très importants d'amélioration et d'entretien devront y être effectués d'urgence de même qu'aux routes et maisons forestières.
500,000 »	12,000 »	ART. 38. — De nombreux bois communaux mis à blanc, devenus presque des terrains incultes, sont à reconstituer.
140,000 »	4,000 »	ART. 39. — De nombreux cours d'eau doivent être repeuplés; il est nécessaire, en outre, de créer des brigades spéciales en vue de la répression du trafic illicite du gibier et du poisson en temps prohibé.
2,770,000 »	638,000 »	
9,600,000 »	»	ART. 40 — Les subsides devront être augmentés parallèlement à l'accroissement du prix des matières premières et de la main-d'œuvre.
9,600,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. fr.																				
41	»	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole																				
42	»	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés																				
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du service de l'hydraulique agricole fr. 72,060 »																				
		<i>Service de l'hydraulique agricole.</i>																				
43		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 5,500</td> <td style="text-align: right;">19,500</td> </tr> <tr> <td>Conducteurs et conducteurs adjoints.</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 5,760</td> <td style="text-align: right;">20,960</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,400</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers-surveillants</td> <td style="text-align: center;">12</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,700</td> <td style="text-align: right;">19,600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Ingénieurs	4	5,000 à 5,500	19,500	Conducteurs et conducteurs adjoints.	7	1,600 à 5,760	20,960	Commis	6	1,500 à 2,400	12,000	Brigadiers-surveillants	12	1,400 à 1,700	19,600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																			
Ingénieurs	4	5,000 à 5,500	19,500																			
Conducteurs et conducteurs adjoints.	7	1,600 à 5,760	20,960																			
Commis	6	1,500 à 2,400	12,000																			
Brigadiers-surveillants	12	1,400 à 1,700	19,600																			
	b.	Indemnités du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers 30,000 »																				
	c.	Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures. Jetons de présence aux membres du Comité des tramways. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. Dépenses diverses 20,000 »																				
44	»	Frais de route et de séjour du personnel du service de l'hydraulique agricole																				
45	»	Matériel de bureau, impressions. Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole.																				
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																				
		CHAPITRE VIII.																				
		DÉPENSES IMPRÉVUES.																				
46	»	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 9																				
47	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions ; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions																				
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
9,600,000 »	»	
200,000 »	»	
2,000,000 »	»	
122,060 »	37,000 »	ART. 45. — On prévoit une extension du service dans la Flandre occidentale, projet déjà envisagé avant la guerre.
15,000 »	25,000 »	
27,000 »	4,000 »	
11,964,060 »	64,000 »	
10,000 »	»	
4,500 »	»	
14,500 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture et horticulture.</i>		
48	•	Exploitation des fermes en France
49	•	Institut agricole de l'État. Aménagement des locaux
50	•	Station agronomique. Aménagement des locaux.
51	•	Jardin botanique de l'État. Aménagement des locaux
52	•	Écoles d'horticulture de l'État. Aménagement des locaux
53	•	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement. Création et réfection de chemins de vidange
54	•	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
500,000 »	»	ART. 48. — La dépense sera couverte par la liquidation des fermes encore en exploitation en France.
150,000 »	»	
225,000 »	»	
20,000 »	»	ART. 51. — Réparation des dégâts occasionnés au mobilier et aux herbiers par les intempéries, à la suite de l'enlèvement du dôme central du bâtiment principal.
50,000 »	»	ART. 52 — Travaux de réfection et d'aménagement exceptionnels à exécuter, en suite de la guerre, aux écoles horticoles de Gand et de Vilvorde. A l'école de Vilvorde, l'arboriculture fruitière a été fort négligée et il y a lieu d'achever l'aménagement des serres à vigne.
600,000 »	140,000 »	ART. 53. — Reboisement des forêts détruites par l'autorité allemande.
669,825 »	»	
2,014,825 »	140,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture.
IV.	Enseignement agricole.
V.	Office horticole
VI.	Eaux et forêts
VII.	Voirie communale
VIII.	Dépenses imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers.
	TOTAL (Ministère de l'Agriculture). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
909,980 »	404,450 »	
16,000 »	»	
4,667,000 »	1,170,500 »	
2,495,025 »	• 435,000 »	
712,050 »	131,580 »	
2,770,000 »	658,000 »	
11,964,060 »	64,000 »	
11,500 »	»	
23,545,615 »	2,885,530 »	
2,014,825 »	140,000 »	
25,560,440 »	3,025,530 »	

(410)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VIII

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE 1^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALÉ.		
	a.	Traitement du Ministre fr. 21,000 »
	b.	Frais de représentation 9,000 »
		Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale :
	a.	Secrétariat général 550,000 »
2	b.	Indemnités pour travaux extraordinaires, salaires, secours, etc. 60,000 »
	c.	Administration des Ponts et Chaussées 940,000 »
		Matériel :
	a.	Fournitures de bureau. — Impressions, papiers 80,000 »
	b.	Achat et entretien de meubles 34,000 »
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 107,000 »
5	d.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux 6,500 »
	e.	Affranchissement de correspondances; télégrammes; communications télépho- niques; transports et autres menus frais 21,500 »
	f.	Dépenses résultant de la guerre 317,500 »
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
5	»	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département
6	»	Délégués et conseillers de Gouvernement. — Conseiller artistique. — Comité supérieur de contrôle.
		TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES approuvées	<i>Observations.</i>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
1,550,000 »	2,000,000 »	ART. 2. — Crédit fixé en prévision des augmentations de traitement.
566,300 »	6,700 »	ART. 3. — Importance du crédit justifiée par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matières premières.
100,000 »	20,000 »	
73,000 »	60,000 »	
100,000 »	10,000 »	
2,221,300 »	2,096,700 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEBA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
<i>Affaires générales.</i>		
Études de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des Ponts et Chaussées. — Frais divers de transport. — Congrès. — Subsidés. — Téléphones. — Expositions diverses.		
7	a.	Affaires générales. — Fournitures diverses. — Missions. — Divers . . . fr. 50,000 »
	b.	Subsidés : Congrès de navigation (5,000 francs); de la route (3,000 francs). . . 8,000 »
	c.	Routes 50,000 »
	d.	Bâtiments civils 2,000 »
	e.	Casernement de la gendarmerie. 20,000 »
	f.	Voies hydrauliques 10,000 »
	g.	Personnel 15,000 »
	h.	Dépenses résultant de la guerre 252,000 »
Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service :		
8	a.	Achat, réparation et entretien; fourniture d'essence, huiles de graissage . . . 380,000 »
	b.	Outillage de l'atelier, achats, réparations, entretien, éclairage et chauffage des locaux du garage, frais de garage en province 175,000 »
	c.	Fournitures de bureau, matériel et divers 15,000 »
	d.	Personnel : traitements, salaires, frais de déplacements et de séjour, et indemnités diverses 235,000 »
	e.	Dépenses résultant de la guerre. 130,000 »
<i>Annales des Travaux publics.</i>		
	»	Publication du recueil. — Rémunérations d'auteurs. — Frais de bureau, matériel, clichés, déplacements, divers
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demande pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
407,000 »	55,000 »	
955,000 »	520,000 »	ART. 8. — L'extension du service des automobiles et le prix élevé des matières justifient l'importance du crédit
40,000 »	1,000 »	
1,582,000 »	576,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Routes</i>	
10	a.	Routes : entretien ordinaire	fr. 15,350,000 »
	b.	Id. redressements : subsides	500,000 »
	c.	Plantations et entretien des plantations : frais d'expertise, élagages par suite de l'établissement de lignes électriques et téléphoniques	750,000 »
	d.	Parcs publics et squares : établissement et entretien	600,000 »
	e.	Pistes cyclables : établissement et entretien	600,000 »
	f.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux alignements; ouvrages d'art; travaux d'amélioration, de reconstruction et divers	2,400,000 »
	g.	Dépenses résultant de la guerre.	500,000 »
		<i>Bâtiments civils.</i>	
11	a.	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats et réparations d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Divers.	3,800,000 »
	b.	Loyers divers et impositions	200,000 »
	c.	Dépenses résultant de la guerre.	2,000,000 »
		<i>Casernement des gendarmes.</i>	
12	a.	Casernement des gendarmeries et des bâtiments militaires, locaux du service Entretien, réparation, renouvellement, ameublement, etc. — Construction, extension, amélioration, frais de surveillance générale, plans, fournitures de bureau, indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires Eaux, chauffage, vidanges, divers — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spéciale des bâtiments civils de la capitale et des environs. — Divers.	711,000 »
	b.	Loyers divers, réquisitions, impositions	560,000 »
	c.	Téléphones	115,000 »
		<i>Travaux hydrauliques.</i>	
		Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien, reconstruction, amélioration, établissement, exploitation :	
13	a.	Bassin de la Meuse	4,500,000 »
	b.	Bassin de l'Escaut	6,000,000 »
	c.	Bassin de l'Yser	5,000,000 »
	d.	Divers	1,000,000 »
	e.	Passages d'eau et dépendances	500,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
1,582,000 »	376,000 »	
20,500,000 »	4,500,000 »	Art. 10 à 14. -- Les crédits demandés à ces articles ont été fixés en tenant compte de l'importance des travaux à effectuer par suite du manque d'entretien durant cinq années.
6,000,000 »	500,000 »	
1,586,000 »	2,698,000 »	
15,000,000 »	1,500,000 »	
44,268,000 »	9,574,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Ports, côte, phares, fanaux : entretien, reconstruction, amélioration, administration — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides :	
14	a.	Port d'Ostende	fr. 1,500,000 »
	b.	Port de Nieuport	1,500,000 »
	c.	Port de Blankenberghe.	1,000,000 »
	d.	Port de Zeebrugge	1,500,000 »
	e.	Côte — Boisement des dunes. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides	1,500,000 »
	f.	Phares et fanaux.	500,000 »
		<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des bâtiments civils et du casernement.</i>	
		Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et con- ducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacement. — Jurys d'examen : frais divers :	
15	a.	Traitements	2,006,000 »
	b.	Frais de bureau et de déplacement.	580,000 »
	c.	Jurys d'examens, etc	314,000 »
		Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement — Gardiens de monuments : frais d'habillement. — Frais de concours et d'examens :	
16	a.	Service administratif	2,700,000 »
	b.	Travaux de dessin	750,000 »
	c.	Surveillance des travaux	1,120,000 »
	d.	Divers et personnel subalterne	165,000 »
	e.	Personnel des voies navigables, etc.	3,050,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	
		CHAPITRE III.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
17	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité	
18	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
44,268,000 »	9,574,000 »	
7,500,000 »	600,000 »	
2,900,000 »	1,020,000 »	
7,763,000 »	1,789,000 »	
62,433,000 »	12,985,000 »	
60,000 »	80,000 »	
30,000 »	10,000 »	
90,000 »	90,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
19	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une position malheureuse — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents.
20	»	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 19
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES		
CHAPITRE IV.		
21	»	Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement de la banlieue d'Anvers.
22	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés
23	»	Indemnités de séjour allouées à raison de faits de guerre.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
90,000 »	90,000 »	
60,000 »	100,000 »	
25,000 »	»	
175,000 »	190,000 »	
50,000 »	50,000 »	
5,000,000 »	»	
50,000 »	»	
5,080,000 »	50,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces
III.	Traitements de disponibilité. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IV.	Services divers
TOTAL (Ministère des Travaux publics). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,221,500 »	2,096,700 »	
62,455,000 »	12,985,000 »	
175,000 »	190,000 »	
64,829,500 »	15,269,700 »	
5,080,000 »	50,000 »	
69,909,500 »	15,519,700 »	

(429)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																									
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																																											
CHAPITRE I^{er}.																																																																																																																											
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																																											
1	a.	Traitement du Ministre fr. 21,000 »																																																																																																																									
	b.	Frais de représentation 9,000 »																																																																																																																									
2	•	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités																																																																																																																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>12,000 à 14,400</td> <td rowspan="17" style="vertical-align: middle;">608,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>6</td> <td>10,000 à 13,200</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>6</td> <td>7,500 à 10,800</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>15</td> <td>6,000 à 8,400</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail</td> <td>1</td> <td>6,000 à 8,400</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>10</td> <td>4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td>Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail</td> <td>1</td> <td>4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td>55</td> <td>2,400 à 4,800</td> </tr> <tr> <td>Commis-chefs</td> <td>6</td> <td>5,200 à 4,560</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>50</td> <td>1,400 à 5,560</td> </tr> <tr> <td>Huissiers</td> <td>18</td> <td>1,700 à 5,120</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td>4</td> <td>550 à 1,550</td> </tr> <tr> <td>Messagers</td> <td>4</td> <td>1,400 à 2,280</td> </tr> <tr> <td>Chef-ouvrier</td> <td>1</td> <td>1,200 à 2,400</td> </tr> <tr> <td>Peutiers</td> <td>11</td> <td>1,000 à 1,640</td> </tr> <tr> <td>Nettoyages</td> <td>15</td> <td>750 à 1,020</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Personnel technique des Mines.</i></td> </tr> <tr> <td>Directeur général</td> <td>1</td> <td>12,000 à 14,400</td> <td rowspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>11,000 à 13,200</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td>2</td> <td>5,000 à 6,600</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Office central du Ravitaillement rattaché au Cabinet du Ministre.</i></td> </tr> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>7,500 à 10,800</td> <td rowspan="3"></td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>1</td> <td>6,000 à 8,400</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>2</td> <td>4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Salaires des gens de peine temporaires</td> <td>20,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours</td> <td>45,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents</td> <td>27,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="border-top: 1px solid black;">700,000</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>•</td> <td>Indemnités des conseillers de gouvernement</td> </tr> <tr> <td></td> <td>a.</td> <td>Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier 50,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>b.</td> <td>Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'auto- mobile, salaire du chauffeur, achat d'essence 25,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>c.</td> <td>Éclairage, chauffage, service des eaux 52,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>d.</td> <td>Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 5,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e.</td> <td>Menues dépenses, etc. 15,000 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>•</td> <td>Frais de route et de séjour</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.</td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire général	1	12,000 à 14,400	608,000	Directeurs généraux	6	10,000 à 13,200	Directeurs	6	7,500 à 10,800	Chefs de division	15	6,000 à 8,400	Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail	1	6,000 à 8,400	Chefs de bureau	10	4,500 à 6,600	Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	4,500 à 6,600	Rédacteurs	55	2,400 à 4,800	Commis-chefs	6	5,200 à 4,560	Commis	50	1,400 à 5,560	Huissiers	18	1,700 à 5,120	Concierges	4	550 à 1,550	Messagers	4	1,400 à 2,280	Chef-ouvrier	1	1,200 à 2,400	Peutiers	11	1,000 à 1,640	Nettoyages	15	750 à 1,020	<i>Personnel technique des Mines.</i>				Directeur général	1	12,000 à 14,400		Inspecteur général	1	11,000 à 13,200	Ingénieurs	2	5,000 à 6,600	<i>Office central du Ravitaillement rattaché au Cabinet du Ministre.</i>				Directeur	1	7,500 à 10,800		Chef de division	1	6,000 à 8,400	Chefs de bureau	2	4,500 à 6,600	Salaires des gens de peine temporaires			20,000	Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours			45,000	Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents			27,000				700,000	3	•	Indemnités des conseillers de gouvernement		a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier 50,000 »		b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'auto- mobile, salaire du chauffeur, achat d'essence 25,000 »	4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 52,000 »		d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 5,000 »		e.	Menues dépenses, etc. 15,000 »	5	•	Frais de route et de séjour	TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.		
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.																																																																																																																								
Secrétaire général	1	12,000 à 14,400	608,000																																																																																																																								
Directeurs généraux	6	10,000 à 13,200																																																																																																																									
Directeurs	6	7,500 à 10,800																																																																																																																									
Chefs de division	15	6,000 à 8,400																																																																																																																									
Inspecteur de l'assurance contre les accidents du travail	1	6,000 à 8,400																																																																																																																									
Chefs de bureau	10	4,500 à 6,600																																																																																																																									
Contrôleur de l'assurance contre les accidents du travail	1	4,500 à 6,600																																																																																																																									
Rédacteurs	55	2,400 à 4,800																																																																																																																									
Commis-chefs	6	5,200 à 4,560																																																																																																																									
Commis	50	1,400 à 5,560																																																																																																																									
Huissiers	18	1,700 à 5,120																																																																																																																									
Concierges	4	550 à 1,550																																																																																																																									
Messagers	4	1,400 à 2,280																																																																																																																									
Chef-ouvrier	1	1,200 à 2,400																																																																																																																									
Peutiers	11	1,000 à 1,640																																																																																																																									
Nettoyages	15	750 à 1,020																																																																																																																									
<i>Personnel technique des Mines.</i>																																																																																																																											
Directeur général	1	12,000 à 14,400																																																																																																																									
Inspecteur général	1	11,000 à 13,200																																																																																																																									
Ingénieurs	2	5,000 à 6,600																																																																																																																									
<i>Office central du Ravitaillement rattaché au Cabinet du Ministre.</i>																																																																																																																											
Directeur	1	7,500 à 10,800																																																																																																																									
Chef de division	1	6,000 à 8,400																																																																																																																									
Chefs de bureau	2	4,500 à 6,600																																																																																																																									
Salaires des gens de peine temporaires			20,000																																																																																																																								
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours			45,000																																																																																																																								
Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents			27,000																																																																																																																								
			700,000																																																																																																																								
3	•	Indemnités des conseillers de gouvernement																																																																																																																									
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier 50,000 »																																																																																																																									
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'auto- mobile, salaire du chauffeur, achat d'essence 25,000 »																																																																																																																									
4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 52,000 »																																																																																																																									
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 5,000 »																																																																																																																									
	e.	Menues dépenses, etc. 15,000 »																																																																																																																									
5	•	Frais de route et de séjour																																																																																																																									
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.																																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» »	
700,000 »	595,000 »	ART 2. — Le montant se justifie par la création de l'Office central du Ravitaillement. (Arrêté royal du 29 décembre 1918.)
36,000 »	»	
123,000 »	10,000 »	
30,000 »	10,000 »	
921,000 »	615,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif)
7	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse fr. 16,000 »
	b.	Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale 3,000 »
	c.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE.		
8	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses 4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles. 42,000 »
	c.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses. 130,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale 1,250 »
9	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 50,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 10,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. 9,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,000 >	1,000 >	
25,000 >	2,000 >	ART. 7. — Secours plus nombreux et plus importants résultant de la situation actuelle. On estime en outre qu'il y a lieu de prévoir, comme d'autres départements, des secours à allouer dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins qui ne jouissent que d'une pension minime.
32,000 >	3,000 >	
178,000 >	8,000 >	ART. 8. — On a ajouté une somme de 100,000 francs, en vue de permettre l'octroi de subsides pour les foires d'échantillons, assimilables aux expositions, qui se tiendront pendant l'année 1919.
52,000 >	2,000 >	ART. 9. — Il est tenu compte du nombre important des brevets d'invention déposés pendant la guerre et encore à délivrer, ainsi que du coût plus élevé de l'impression des recueils officiels.
250,000 >	10,000 >	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des Dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
			REPORT. . . . fr.																					
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 35,000	»																					
10		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,700 à 3,120</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">650 à 780</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	9,000 à 12,000	Inspecteur	1	5,500 à 6,500	Inspecteurs adjoints	5	5,200 à 5,000	Rédacteurs	1	2,400 à 4,000	Huissier	1	1,700 à 3,120	Nettoyeuse	1	650 à 780	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																						
Inspecteur général	1	9,000 à 12,000																						
Inspecteur	1	5,500 à 6,500																						
Inspecteurs adjoints	5	5,200 à 5,000																						
Rédacteurs	1	2,400 à 4,000																						
Huissier	1	1,700 à 3,120																						
Nettoyeuse	1	650 à 780																						
	b.	Frais de route et de séjour.	13,000 »																					
11	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																						
12	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires.	3,500 »																					
	b.	Frais divers	9,000 »																					
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.																					
		CHAPITRE IV.																						
		ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.																						
13	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses	110,000 »																					
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves	15,000 »																					
14	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen	2,616,000 »																					
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses	260,000 »																					
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel.	60,000 »																					
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'enseignement industriel et professionnel	6,000 »																					
	e.	Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Dépenses diverses	8,000 »																					
	f.	Dépenses résultant de la guerre	100,000 »																					
		A REPORTER.	fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
230,000 »	10,000 »	
50,000 »	54,000 »	
8,000 »	500 »	
12,500 »	6,000 »	
300,500 »	50,500 »	
125,000 »	5,000 »	<p>ART. 15. — La dotation de l'État doit être relevée en vue des augmentations de traitements échues depuis 1914 et de l'intervention de l'État dans les frais occasionnés par l'organisation et le développement de certains cours</p>
7,950,000 »	1,700,000 »	<p>ART. 14. — Le nombre de demandes d'intervention de l'État dans les frais d'organisation de nouvelles institutions d'enseignement technique sont en progression constante. De plus, il y a lieu de tenir compte de toutes les augmentations de traitement à accorder au personnel depuis 1914 et il reste à statuer sur un grand nombre de demandes de subsides extraordinaires en faveur de ces institutions.</p>
5,175,000 »	1,705,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. fr.																								
15	»	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1919 serait dépassée																								
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 89,000 »																								
16		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>OMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Inspectrices</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur des ateliers d'apprentissage</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 3,500</td> </tr> </tbody> </table>		OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	9,000 à 12,000	Inspecteur	1	5,500 à 6,500	Inspecteurs adjoints	2	5,000 à 5,000	Inspectrices	6	2,500 à 4,000	Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	5,200	Rédacteurs	2	2,400 à 4,000	Commis	2	1,400 à 3,500
	OMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Inspecteur général	1	9,000 à 12,000																								
Inspecteur	1	5,500 à 6,500																								
Inspecteurs adjoints	2	5,000 à 5,000																								
Inspectrices	6	2,500 à 4,000																								
Inspecteur des ateliers d'apprentissage	1	5,200																								
Rédacteurs	2	2,400 à 4,000																								
Commis	2	1,400 à 3,500																								
	b.	Frais de route et de séjour. 18,000 »																								
17	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses.																								
18	a.	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. 2,500 »																								
	b.	Frais divers. 7,500 »																								
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																								
		CHAPITRE V.																								
		MÉTIERS ET NÉGOCES.																								
19	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoes, dépenses diverses 13,500 »																								
	b.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. 500 »																								
	c.	Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes. 2,000 »																								
20	a.	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, bibliothèques, expositions et concours professionnels: subsides et dépenses diverses. 60,000 »																								
	b.	Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans. — Mesures de propagande. — Dépenses diverses 15,000 »																								
21	»	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans																								
22	a.	Conseil supérieur des métiers et négoes. — Rémunération des secrétaires 2,500 »																								
	b.	Frais divers 5,500 »																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,175,000 »	1,705,000 »	
10,000 »	»	
107,000 »	20,000 »	
1,000 »	500 »	
10,000 »	8,500 »	
3,305,000 »	1,754,000 »	
16,000 »	50,000 »	
75,000 »	67,000 »	
40,000 »	47,000 »	
8,000 »	18,000 »	
159,000 »	162,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
CHAPITRE VI.																																												
POIDS ET MESURES.																																												
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités . . . fr. 161,000 »																																										
		<i>Bureau central des Poids et Mesures.</i>																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 25%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 10,800</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td>Assistant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Fendeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,640</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 à 1,020</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Personnel de la vérification.</i></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,500</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aide-vérificateurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	7,000 à 10,800	Chef de bureau	1	4,500 à 6,600	Assistant	1	4,500	Mécanicien	1	1,500 à 2,500	Fendeur	1	1,000 à 1,640	Nettoyeuse	1	750 à 1,020	<i>Personnel de la vérification.</i>			Inspecteur principal	1	7,000 à 8,500	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000	— adjoints	7	2,000 à 3,000	Aide-vérificateurs	2	1,800 à 2,000
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																										
Directeur	1	7,000 à 10,800																																										
Chef de bureau	1	4,500 à 6,600																																										
Assistant	1	4,500																																										
Mécanicien	1	1,500 à 2,500																																										
Fendeur	1	1,000 à 1,640																																										
Nettoyeuse	1	750 à 1,020																																										
<i>Personnel de la vérification.</i>																																												
Inspecteur principal	1	7,000 à 8,500																																										
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6	6,000 à 7,000																																										
— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500																																										
— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000																																										
— adjoints	7	2,000 à 3,000																																										
Aide-vérificateurs	2	1,800 à 2,000																																										
23	b.	Frais de bureau et de tournée 80,000 »																																										
	c.	Frais d'inspection et d'intérim 11,000 »																																										
	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. 12,000 »																																										
24	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité 3,500 »																																										
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures 1,500 »																																										
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																												
CHAPITRE VII.																																												
TRAVAIL.																																												
	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses 63,000 »																																										
25	b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail 16,000 »																																										
	c.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . . . 3,000 »																																										
A REPORTER. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
252,000 »	160,000 »	
17,000 »	2,000 »	
269,000 »	162,000 »	
82,000 »	20,000 »	
82,000 »	20,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
26	a.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités des présidents et traitements des greffiers des conseils d'appel	fr. 88,000 »
	b.	Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement. frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs.	10,000 »
	c.	Frais d'interprète ou de traduction. — Frais de fonctionnement du jury flamand.	4,500 »
27	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités	310,000 »
		<i>Administration centrale.</i>	
		Premier inspecteur général	1 10 000 à 15,200
		Inspecteurs généraux	2 9,000 à 12,000
		Inspecteurs	2 5,000 à 6,500
		Inspectrice	1 5,000 à 4,000
		Déleguée à l'inspection	1 2,200 à 5,000
		Rédacteurs	4 2,400 à 4,800
		Commis-chef	1 5,200 à 4,500
		Commis	1 1,400 à 3,500
		Huissier	1 1,700 à 5,120
		Nettoyeuse	1 750 à 1,020
		<i>Service provincial.</i>	
		Inspecteurs principaux	5 7,500 à 8,500
	Inspecteurs médecins	2 6,500 à 7,500	
	Inspecteurs ingénieurs	5 4,500 à 6,500	
	Inspecteurs adjoints	12 2,400 à 4,000	
	Délégués à l'inspection	10 2,200 à 5,600	
	Commis	1 1,400 à 3,500	
28	b.	Frais fixes de bureau.	20,000 »
	c.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	100,000 »
28	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses	
29	a.	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres.	12,000 »
	b.	Frais divers	8,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VII.		 fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
82,000 »	20,000 »	
102,500 »	40,000 »	
430,000 »	150,000 »	
33,000 »	7,000 »	
20,000 »	15,000 »	
669,500 »	212,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
50	a.	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses fr. 7,500 »
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales. 2,500 »
31	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides
	a.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. 195,000 »
	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 245,000 »
32	c.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 40,000 »
	e.	Dépenses résultant de la guerre 25,000 »
33	»	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (<i>Crédit non limitatif</i>)
34	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents
55	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts 21,500 »
	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département 3,000 »
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses 7,500 »
36	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. 200,000 »
	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses 20,000 »
	c.	Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de chômage. 5,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
10,000 »	5,000 »	
60,000 »	40,000 »	
520,000 »	125,000 »	<p>Ann. 52. — Par suite de l'intervention du Comité national de Secours et d'Alimentation en faveur des membres des sociétés mutualistes, le nombre des affiliés à ces institutions s'est accru dans d'assez fortes proportions. Il en résultera une augmentation notable des subsides de l'Etat.</p> <p>D'autre part, il y aura lieu d'accorder des subventions extraordinaires aux sociétés qui ont eu leurs archives détruites au cours de la guerre.</p>
450,000 »	1,080,000 »	
10,000 »	9,000 »	
54,000 »	2,000 »	
225,000 »	1,000 »	<p>Ann. 56. — Le crédit a été établi en tenant compte de l'augmentation des dépenses qu'entraînera la nouvelle organisation du placement gratuit des travailleurs.</p>
1,309,000 »	1,260,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
37	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 3 juin 1911)
38	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État. — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 3 de la loi du 3 juin 1911). (<i>Crédit non limitatif</i>)
39	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi fr. 180,000 »
	b.	Enquêtes et frais divers 50,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
MINES.		
40	»	Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement
		GRADES.
		Président
		Conseillers
		Greffier
		Rédacteur
		Commis
		Huissier
		Concierge-nettoyeuse
41	»	Conseil des mines. — Matériel
		A REPORTER. fr.

NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.
1	8,000
4	6,000
1	5,000
1	2,000 à 4,800
1	1,400 à 3,560
1	1,700 à 5,120
1	750 à 1,020

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
50,000,000 »	28,000,000 »	<p>ART 57 — La modification de l'article 9 de la loi du 10 mai 1900 augmentera dans une proportion importante le nombre de bénéficiaires de l'allocation de 65 francs. Elle aura pour effet notamment d'attribuer à 60,000 de ces bénéficiaires le droit de toucher ladite allocation non seulement pour l'année en cours, mais aussi pour une ou plusieurs des années antérieures à partir de 1914.</p>
1,400,000 »	2,000,000 »	
210,000 »	350,000 »	
51,610,000 »	50,550,000 »	
48,000 »	68,000 »	
5,000 »	500 »	
53,000 »	68,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA re des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSIS ET SERVICES	
			REPORT. . . . fr.
	a.	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités fr. 475,000 »	
		GRADES.	
		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
			OBSERVATIONS.
		2	19,000 à 13,500
		1)	9,000 à 12,000
			7,000 à 9,600
			6,000 à 6,500
		49	5,000 à 5,500
			4,000 à 4,500
			3,000 à 3,500
		19	2,000 à 4,520
			1,400 à 2,400
	b.	Frais fixes de bureau 15,400 »	
	c.	Frais fixes de déplacement 15,600 »	
	d.	Frais de déplacement variables et extraordinaires 50,000 »	
	e.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines 6,000 »	
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. 111,000 »	
	b.	Frais de déplacement 4,000 »	
	c.	Dépenses diverses 5,000 »	
	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. 50,000 »	
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 20,000 »	
	a.	Inspection des produits explosifs : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités 22,000 »	
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
		1	6,000 à 6,500
		2	5,200 à 4,500
		1	2,000 à 2,500
	b.	Frais de route et de séjour 10,000 »	
	c.	Dépenses diverses 1,000 »	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
55,000 »	68,500 »	
562,000 »	250,000 »	
120,000 »	26,000 »	
50,000 »	5,000 »	
53,000 »	22,000 »	
818,000 »	571,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
46	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement . . . fr. 2,000 »																								
	b.	Frais divers de cette Commission 500 »																								
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. 500 »																								
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique 49,000 »																								
47		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingenieur</td> <td>1</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur.</td> <td>1</td> <td>2,400 à 4,800</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td>1</td> <td>3,200 à 4,560</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>2</td> <td>1,400 à 3,580</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td>1</td> <td>1,700 à 3,120</td> </tr> <tr> <td>Messager</td> <td>1</td> <td>1,400 à 2,280</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse.</td> <td>1</td> <td>750 à 1,020</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingenieur	1	4,500 à 5,500	Rédacteur.	1	2,400 à 4,800	Commis-chef	1	3,200 à 4,560	Commis	2	1,400 à 3,580	Huissier	1	1,700 à 3,120	Messager	1	1,400 à 2,280	Nettoyeuse.	1	750 à 1,020
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Ingenieur	1	4,500 à 5,500																								
Rédacteur.	1	2,400 à 4,800																								
Commis-chef	1	3,200 à 4,560																								
Commis	2	1,400 à 3,580																								
Huissier	1	1,700 à 3,120																								
Messager	1	1,400 à 2,280																								
Nettoyeuse.	1	750 à 1,020																								
	b.	Frais de route et de séjour 14,000 »																								
48	»	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs																								
49	»	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel																								
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc. 5,000 »																								
50	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon 17,000 »																								
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage 3,000 »																								
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.																								
CHAPITRE XI.																										
DÉPENSES IMPRÉVUES.																										
51	»	Dépenses imprévues non libellées au budget																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
818,000 »	571,500 »	
3,000 »	4,000 »	
65,000 »	10,000 »	
20,000 »	2,000 »	
1,500 »	100 »	
25,000 »	7,900 »	
950,500 »	395,500 »	
8,000 »	1,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
52	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
55	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses
54	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.
55	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Huitième versement)
56	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1915. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés aux groupes ou aux classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels. — Frais de fonctionnement du jury international des récompenses. — Dépenses diverses
57	»	Frais de liquidation des bureaux belges au Havre, à Paris et à Londres.
58	»	Subventions pour cherté de la vie aux fonctionnaires, employés et agents salariés
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
90,000 »	»	
6,000 »	1,000 »	
50,000 »	5,000 »	
750,000 »	5,000,000 »	
4,000 »	5,000 »	Art. 56. — Crédit nécessaire à l'effet de pouvoir reprendre l'expédition des diplômes, des récompenses aux participants de l'exposition de Gand. Ce travail a été interrompu en 1914 par suite de la guerre.
100,000 »	25,000 »	
875,000 »	1,000,000 »	
1,875,000 »	4,036,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie.
IV.	Enseignement industriel et professionnel
V.	Métiers et négoce
VI.	Poids et mesures
VII.	Travail
VIII.	Assurance et Prévoyance sociales.
IX.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
X.	Mines
XI.	Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers.
TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
921,000 »	615,000 »	
52,000 »	5,000 »	
500,500 »	50,500 »	
5,505,000 »	1,754,000 »	
139,000 »	162,000 »	
269,000 »	162,000 »	
669,500 »	212,000 »	
1,509,000 »	1,260,000 »	
51,610,000 »	30,550,000 »	
950,500 »	595,500 »	
8,000 »	1,000 »	
39,491,500 »	34,945,000 »	
1,875,000 »	4,056,000 »	
41,566,500 »	5 8,981,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a.	Traitement du Ministre fr. 21,000 »
	b.	Frais de représentation 9,000 »
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Service de la publicité et de la presse
		Les magistrats qui font partie du Comité mixte de législation et du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.
3	»	Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle
<i>Traitements, salaires et indemnités.</i>		
4	»	Huissiers, messagers, concierges, hommes de peine, ouvriers et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.
<i>Matériel, etc.</i>		
5	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, achat d'insignes et de diplômes pour décorations, etc. 100,000 »
	b.	Chauffage, éclairage et distribution d'eau. 30,000 »
	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le secrétariat général, achat et entretien des meubles; menues dépenses, loyers de locaux, etc. Entretien et réparation d'automobiles 50,000 »
6	»	Honoraires des avocats
7	»	Encouragements aux unions professionnelles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
8	a.	Haute surveillance. Service général. 657,645 »
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs 103,555 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire. Récompenses pour actes de vigilance, de courage, de probité, etc., allouées aux agents des services communs, aux agents d'autres administrations et aux personnes étrangères au service de l'État. 54,115 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 "	1,750 "	
9,000 "	750 "	
900,000 "	918,500 "	
60,000 "	"	
200,000 "	125,500 "	
200,000 "	50,000 "	
111,000 "	435,975 "	
25,000 "	"	
1,526,000 "	1,512,475 "	
815,311 "	3,388,644 "	
815,311 "	3,388,644 "	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.</i>	
9	a.	Huissiers, messagers, concierges et classeurs de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage.	fr. 115,955 »
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	42,685 »
	c.	Atelier de reproduction des plans	23,380 »
		<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.</i>	
10	a.	Imprimés et autographies	2,852,400 »
	b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	1,917,650 »
	c.	Instructions et publications diverses (indicateurs, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	1,409,120 »
		Subsides aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris :	
11	a.	du Grand Central belge	240,000 »
	b.	de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	23,500 »
12	»	Secours exceptionnels aux ouvriers.	
		<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer.</i>	
15	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	18,000 »
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 »
14	»	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.	
		DEUXIÈME SECTION.	
		VOIES ET TRAVAUX.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
15	a.	Direction centrale du service	403,285 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux	2,735,066 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire	575,500 »
16	»	Rémunérations des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)	
		À REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
815,311 »	3,388,644 »	
	»	
182,000 »	764,500 »	
6,179,170 »	80,000 »	
265,500 »	»	
165,000 »	160,000 »	
25,000 »	»	
125,000 »	70,000 »	
7,782,981 »	4,463,144 »	
3,715,851 »	13,509,492 »	
14,168,991 »	55,224,483 »	
17,884,842 »	68,733,975 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. fr.
		<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.</i>	
17	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux	fr. 227,800,000 »
	b.	— de rails et accessoires	265,900,000 »
	c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives.	25,500,000 »
		<i>Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.</i>	
18	a.	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des billes, la manutention et le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc. (chefs poseurs, poseurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.)	12,505,742 »
	b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc.	140,650,000 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.	1,550,000 »
	d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État	700,000 »
	e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles).	1,000,000 »
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TRACTION ET MATÉRIEL.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
19	a.	Direction centrale du service	922,720 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements	1,630,255 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.	660,885 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	178,081 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.	206,610 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
17,884,842 »	68,755,975 »	
519,200,000 »	2,699,000 »	
156,205,742 »	57,205,611 »	
695,288,584 »	128,658,586 »	
5,598,551 »	15,293,841 »	
5,598,551 »	15,293,841 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Rémunération des ouvriers.</i>	
20	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) fr.	95,198,557 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport	9,095,672 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel.	150,870 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manoeuvres, etc.)	12,147,819 »
		<i>Primes d'économie et de régularité.</i>	
21	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des matières de graissage et du gaz d'éclairage.	1,351,141 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois	2,325,598 »
	c.	Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage	84,608 »
	d.	Primes de parcours pour les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures	27,570 »
	e.	Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux	151,709 »
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.</i>	
22	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	115,120,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation	7,851,000 »
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>	
23	a.	Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, et bâches, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc.	158,875,531 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. Renouvellement des bâches, matériel fixe, mobilier, etc.	12,224,077 »
	c.	Fabrication des coupons.	54,010 »
	d.	Agents en service général (contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manoeuvres, etc.)	2,240,057 »
	e.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures, fourgons et wagons	5,000,000 »
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
3,508,551 •	15,293,841 •	
46,500,698 •	175,392,960 •	
3,818,626 •	14,171,678 •	
122,951,000 •	5,500,000 •	
178,375,455 •	71,058,000 •	
555,352,530 »	281,216,479 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
24	a.	Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. fr. 1,134,810 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 12,208,625 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 15,457,940 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchiers des gardes, etc. 2,347,460 »
<i>Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers; camionnage et manœuvres par chevaux.</i>		
25	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 10,594,351 »
	b.	Formation des convois; convoyage des voyageurs et des marchandises; nettoyage des bureaux, cours, etc; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 9,264,690 »
	c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 5,040,000 »
<i>Primes de régularité.</i>		
26	a.	Pour encourager la marche régulière des convois 1,460,408 »
	b.	Pour encourager la bonne et prompt utilisation du matériel pendant la période de recrudescence des transports 24,500 »
<i>Frais d'exploitation.</i>		
27	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. 12,255,855 »
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc. des stations 6,228,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc, appartenant à des compagnies 500,000 »
28	o.	Publicité commerciale »
<i>Portes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus:</i>		
29	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu 2,121,000 »
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 9,000 »
50	o.	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
31,148,844 •	110,058,088 •	
24,899,041 »	55,089,284 •	
1,484,908 •	6,529,355 •	
18,785,855 •	425,000 •	
514,000 •	50,000 »	
3,150,000 »		
10,000 •	50,000 •	
79,000,646 •	175,159,607 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
31	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 860,355 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations . 1,528,785 »
	c.	Dépôt du timbre 26,150 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 75,000 »
<i>Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers.</i>		
32	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écreuses 125,555 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. . . 29,657 »
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
1 ^{re}	—	Services communs
2 ^e	—	Voies et travaux
3 ^e	—	Traction et matériel
4 ^e	—	Transports
5 ^e	—	Perception et contrôle des recettes
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes pour l'exercice 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,200,270 »	9,275,228 °	
155,212 °	587,900 °	
2,452,482 °	9,861,128 °	
7,752,981 °	4,465,144 °	
695,288,584 °	128,658,586 °	
555,552,550 °	281,216,470 °	
79,000,646 °	173,159,607 °	
2,452,482 °	9,861,128 °	
1,157,827,025 °	597,358,044 °	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
35	a.	Traitements fr. 572,500 »
	b.	Indemnités, frais de déplacement, travail extraordinaire 68,000 »
<i>Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité.</i>		
34	a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu) 26,500 »
	b.	Service d'exécution 1,540,000 »
	c.	Primes d'économie et de régularité 237,500 »
<i>Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, mobilier, chauffage, éclairage, loyers, etc.</i>		
33	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc. 100,000 »
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc. 35,000 »
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc. 100,000 »
<i>Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc.</i>		
36	a.	Matières et consommation pour l'entretien et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc. 15,380,850 »
	b.	Matières et consommation pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers 2,714,500 »
	c.	Fabrication du gaz riche destiné à l'éclairage des convois 2,481,000 »
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais. 1,411,500 »
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu : matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement. 1,417,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
440,500 °	920,000 °	
1,804,000 °	4,607,000 »	
235,000 »	10,000 »	
23,404,650 »	657,700 »	
25,884,150 °	6,284,700 °	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine.</i>		
57	a.	Direction centrale du service fr. 250,055 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut 1,189,200 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque 1,025,000 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 175,000 »
	e.	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés; jetons de présence et frais de parcours aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques et du Conseil supérieur et indemnité au secrétaire 60,000 »
	f.	Part de l'Administration de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des paquebots de l'État 25,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.</i>		
58	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
59	•	Remises aux pilotes et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif.)
<i>Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.</i>		
40	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousses de la pêche maritime, etc. 1,056,000 »
	b.	Encouragements aux associations, publications et congrès maritimes. Récompenses à des marins pour actes d'humanité 50,000 »
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousses 158,095 »
<i>Traction et matériel.</i>		
41	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. 10,506,256 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 9,081,592 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel 62,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 157,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IV fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,600,253 »	4,256,000 »	
640,391 »	1,597,500 »	
2,515,000 »	4,592,000 »	
1,244,095 »	77,879 »	
19,807,538 »	980,520 »	
26,697,047 »	11,285,899 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOM DES ARTICLES	LÉGENDE	MONTANT
REGISTRATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
42	°	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts
<i>Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>		
45	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts fr. 161,719 °
	b.	Atelier d'autographie. 10,471 °
	c.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central 44,087 °
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
44	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures. 330,000 °
	b.	Éclairage et chauffage. 115,000 °
	c.	Entretien des locaux et du mobilier, loyers. 276,000 °
	d.	Entretien du matériel et de l'outillage 248,000 °
	e.	Approvisionnements divers, menues dépenses 5,000 °
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>		
45	a.	Direction centrale et services provinciaux 1,983,434 °
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 11,459,728 °
<i>Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.</i>		
46	a.	Surveillance du personnel, triage des correspondances, distribution à domicile (chefs-facteurs, trieurs, facteurs locaux et facteurs ruraux) 11,929,050 °
	b.	Indemnités: secours, travail extraordinaire, frais de déplacement, etc. 568,504 °
	c.	Primes d'encouragement et d'assiduité 421,875 °
	d.	Salaires des aides-facteurs (tournées supplémentaires) 1,932,750 °
	e.	Frais de remplacement des facteurs (congés, maladies, etc.) Indemnités mensuelles aux facteurs chargés d'un service intérieur ou spécial. 1,831,844 °
	f.	Transport des facteurs par tramways 54,680 °
	g.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (huissiers, messagers, boute-feu et écoureuses) 535,627 °
47	°	Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
114,410 »	840,816 »	
216,257 »	838,848 »	
824,000 »	126,000 »	
1,154,667 »	1,814,664 »	
15,445,162 »	25,258,427 »	
17,264,110 »	26,404,091 »	
1,475,660 »	»	
52,182,932 »	51,752,518 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report . . . fr.
			<i>Report</i> . . . fr.
		<i>Transport des dépêches.</i>	
48	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-poste, carrioles entre les bureaux et les stations	fr. 600,000 »
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs	6,000 »
	c.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,428 »
»	»	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>). (<i>Pour mémoire</i>)	
49	»	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>).	
		<i>Matériel, etc.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	8,190,680 »
	b.	Chauffage et éclairage	535,000 »
50	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles	5,154,810 »
	d.	Loyers et indemnités de régie	2,151,000 »
	e.	Entretien, aménagement, etc., des bureaux ambulants (voitures-poste)	871,250 »
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales)	1,755,000 »
51	»	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
52	»	Bonification d'un intérêt annuel de 3 % sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes chèques postaux. (<i>Credit non limitatif</i>)	
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.</i>	
53	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	1,401,558 »
	b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	5,447,670 »
	c.	Bureaux centraux téléphoniques	2,770,048 »
	d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	495,500 »
	e.	Primes téléphoniques.	166,800 »
	f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	556,910 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
52,182,952 »	51,752,518 »	
622,425 »	65,500 »	
»	»	
10,000 »	»	
18,617,740 »	5,428,780 »	
5,250 »	»	
12,000 »	41,194 »	
51,448,347 »	55,285,992 »	
10,655,580 »	38,409,773 »	
10,655,580 »	38,409,773 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			<i>Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.</i>
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.) fr.	121,212 »
	b.	Services d'exécution	4,095,519 »
54	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par tramways	1,743,215 »
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	65,505 »
			<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.</i>
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc.	886,500 »
	b.	Éclairage et chauffage	447,500 »
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	718,000 »
58	d.	Entretien des lignes et des appareils.	24,100,140 »
	e.	Objets de consommation; menues dépenses	570,500 »
	f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	1,550,500 »
56	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc)	
57	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
58	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 55 et 58 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION	fr.
		Récapitulation du chapitre V.	
		1 ^{re} SECTION. — Services communs	
		2 ^e — — Postes	
		3 ^e — — Télégraphes et téléphones	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		CHAPITRE VI.	
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.	
59	»	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	
		CHAPITRE VII.	
		PENSIONS.	
60	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif.</i>)	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
10,635,580 »	38,409,775 »	
6,025,541 »	17,978,775 »	
28,252,040 »	1,592,060 »	
14,000 »	55,900 »	
4,500 »	22,500 »	
100,000 »	40,000 »	
43,032,561 »	58,077,008 »	
1,154,667 »	1,814,664 »	
51,448,547 »	55,385,992 »	
45,032,561 »	58,077,008 »	
97,635,575 »	115,177,664 »	
190,000 »	660,900 »	
85,000 »	400,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
61	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
CHAPITRE IX.		
CAISSE DES OUVRIERS.		
62	a.	Pensions des ouvriers fr. 4,674,000 »
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 579,201 »
	c.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessiteuse 145,000 »
CHAPITRE X.		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Crédit non limitatif.</i>) :		
63	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) 500,000 »
	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 14,800 »
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents du travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 125,000 »
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 840,000 »
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
64	a.	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 61. 2,000 »
	b.	Commissions d'examen : indemnités à des personnes étrangères à l'Administration et autres frais divers. 21,000 »
	c.	Dépenses imprévues non libellées au budget 12,000 »
Les crédits portés aux articles 2, 3, 8, 15, 16, 19, 24, 31, 33, 37, 42, 43, et 53 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.		

DÉVELOPPEMENTS. --- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
150,000	.	
5,398,291 •	7,012,500 •	
1,279,800 •	2,515,840 •	
35,000 •	100,000 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA- des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES		
CHAPITRE XII.		
05	a.	Subvention de vie chère (fonctionnaires et employés)
	b.	Subvention de vie chère (ouvriers)
06	»	Subside pour le ravitaillement
07	»	Marine — Renouvellement du matériel flottant, etc
TOTAL DU CHAPITRE XII fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	Observations.
63,623,000 »	52,527,357 »	
48,520,000 »	113,998,671 »	
2,000,000 »	»	ART. 66. — Organisation de cantines. Difficultés de ravitaillement. Le personnel itinérant du chemin de fer étant très nombreux, on s'est vu forcé de prendre des mesures spéciales.
4,474,500 »	301,350 »	<p>ART. 67. — A) <i>Canots-moteurs, bateaux-vedettes, bateaux-garde-pêche, navire-école des mousses.</i> fr. 695,000 »</p> <p>Trois canots-moteurs pour l'échange des pilotes en rade de Flessingue sont encore en service, mais usés au point de rendre leur remplacement indispensable.</p> <p>L'une des deux vedettes pour le service des constructions maritimes, abandonnée à Ostende, a disparu pendant l'occupation; la seconde a été incendiée à Calais par un bombardement aérien.</p> <p>Deux vedettes sont nécessaires pour la police maritime à Anvers; elles sont destinées à la surveillance de l'Escaut en vue de la répression des vols. Un crédit relatif à cet objet avait été inscrit au budget extraordinaire de 1915. Les bateaux étaient à peu près achevés lors de la déclaration de guerre; ils ont été détruits par l'ennemi.</p> <p>Le remplacement des garde-pêche « Ville d'Anvers » et « Ville d'Ostende » était décidé avant la guerre. La « Ville d'Anvers » est encore en service; la « Ville d'Ostende », qui n'a pu être évacuée avant l'invasion, a disparu.</p> <p>Le navire pour école des mousses, qui se trouve encore dans un des bassins d'Ostende, doit également être remplacé; un crédit avait été sollicité à cette fin au budget ordinaire de 1914</p> <p>B) <i>Canots de bateaux-phares et autres</i> fr. 65,000 »</p> <p>Ce montant comprend la valeur, estimée à 48,000 francs, des canots qui n'ont pu être emmenés au moment de l'évacuation des ports et qui n'ont pu être retrouvés depuis l'armistice</p> <p>C) <i>Bateaux transbordeurs pour le service du passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre</i> fr. 150,000 »</p> <p>Le renouvellement de deux bateaux était admis depuis 1915; une somme de 150,000 francs est aujourd'hui demandée à cette fin</p> <p>D) <i>Bateaux-phares, balisage et éclairage de la côte et de l'Escaut, navire pour la surveillance de l'Escaut</i> fr. 1,950,000 »</p> <p>Remplacement de trois bateaux-phares, dont deux, abandonnés dans le port d'Ostende, ont été détruits pendant l'occupation; le troisième, qui était en construction, a dû être détruit par ordre de l'ennemi.</p> <p><i>Balisage :</i></p> <p>1^o des passes entre les bancs de Flandre : douze bouées lumineuses avec les accessoires, les pièces de réserve, les réservoirs à gaz, etc.</p> <p>2^o de l'Escaut : bouées, réservoirs à gaz, ponton-schuit, etc., disparus ou détruits pendant la guerre.</p> <p>Le steamer « Émeraude », affecté au service des commissaires permanents de l'Escaut, est dans un état de vétusté tel qu'il ne constitue plus qu'une épave. De plus, tout son inventaire a été enlevé par les Allemands. Bien que son remplacement dépende du nouveau statut de l'Escaut à régler à la Conférence de la paix, on croit devoir, à toute éventualité, porter au présent budget la somme nécessaire à cette fin</p> <p>E) <i>Un paquebot pour le service Ostende-Bruxelles</i> fr. 1,658,500. »</p> <p>À la fin de l'année 1914, le paquebot « Marie-Henriette » s'est perdu sur la côte de France en transportant des soldats belges blessés. Il importe de le remplacer immédiatement. Le navire à acquérir sera de type récent et pourvu du confort moderne. Le crédit de 1,658,500 francs, sollicité à l'ordinaire, représente le prix d'acquisition de l'ancienne malle; le surplus du prix sera imputé sur l'extraordinaire.</p>
118,617,500 »	166,827,378 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Electricité
IV.	Marine
V.	Postes
VI.	Télégraphes et téléphones
VII.	Traitements de disponibilité
VIII.	Pensions
IX.	Secours
X.	Caisse des ouvriers
XI.	Accidents du travail
	Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,526,000 »	1,512,475 »	
1,157,827,023 •	597,558,941 •	
25,884,150 »	6,284,700 »	
26,697,047 »	11,285,899 »	
97,635,575 »	115,177,664 »	
110,000 »	666,900 »	
85,000 »	400,000 »	
150,000 »	»	
5,598,291 »	7,012,500 »	
1,279,800 »	2,513,840 »	
55,000 »	100,000 »	
1,296,707,886 »	742,090,922 »	
118,617,500 »	166,827,578 •	
1,415,525,586 »	908,918,500 »	

(480)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XI

MINISTÈRE DES COLONIES

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.																																		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																				
CHAPITRE PREMIER.																																				
ADMINISTRATION CENTRALE.																																				
1	a.	Traitement du Ministre	fr.																																	
	b.	Frais de représentation																																		
2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :																																		
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000 à 14,400</td> <td rowspan="10" style="vertical-align: middle; text-align: center;">863,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>13,200</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>10,000 à 13,200</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>7,500 à 10,800</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>6,000 à 8,400</td> </tr> <tr> <td>34</td> <td>4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td>34</td> <td>3,500 à 5,160</td> </tr> <tr> <td>99</td> <td>1,500 à 3,960</td> </tr> <tr> <td>67</td> <td>600 à 3,360</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale</td> <td style="text-align: center;">47,204 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité</td> <td style="text-align: center;">58,400 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">969,304 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	12,000 à 14,400	863,700 »	1	13,200	6	10,000 à 13,200	3	7,500 à 10,800	21	6,000 à 8,400	34	4,500 à 6,600	34	3,500 à 5,160	99	1,500 à 3,960	67	600 à 3,360	4	3,000	Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale		47,204 »	Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité		58,400 »			969,304 »	
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																		
1	12,000 à 14,400	863,700 »																																		
1	13,200																																			
6	10,000 à 13,200																																			
3	7,500 à 10,800																																			
21	6,000 à 8,400																																			
34	4,500 à 6,600																																			
34	3,500 à 5,160																																			
99	1,500 à 3,960																																			
67	600 à 3,360																																			
4	3,000																																			
Indemnités fixes des fonctionnaires et employés détachés à l'administration centrale — Cabinet du Ministre. — Indemnités aux membres de commissions ressortissant à l'Administration centrale		47,204 »																																		
Augmentations de traitement. — Nominations et promotions. — Indemnités pour travaux extraordinaires, pour frais de maladie, etc. — Traitements d'attente des agents en disponibilité		58,400 »																																		
		969,304 »																																		
3	»	Frâis de route et de séjour et missions à l'étranger																																		
			A REPORTER. . . . fr.																																	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
969,304 »	594,000 »	
25,000 »	»	
1,024,304 »	594,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,024,304 »	594,000 »	
335,000 »	30,000 »	
40,000 »	»	
55,000 »	150,000 »	
2,000 »	»	
10,000 »	»	
12,000 »	»	
2,000 »	»	
1,480,304 »	774,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE II.		
11	,	Subvention rétroactive de vie chère aux agents civils de l'État (1915 à 1918). Subvention exceptionnelle au personnel de l'État pour l'année 1918 (13 ^e mois). Subvention de vie chère aux agents civils de l'État
12	,	Office de Londres : location de bureaux. Impositions. Matériel et fournitures de bureau. Frais de voyage et frais de séjour du personnel
13	,	Traitements du personnel mis en disponibilité par suite de décentralisation accomplie en exécution de l'arrêté royal du 28 juillet 1914. Subvention de vie chère à ce personnel . . .
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

Récapitulation.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

Chapitre I

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

Chapitre II

TOTAL (Ministère des Colonies Dépenses métropolitaines). . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
575,000 »	350,000 »	
55,000 »	1,243,495 »	
148,750 »	» :	
558,750 »	1,593,495 »	

1,480,504 »	774,000 »
558,750 »	1,593,495 »
2,039,054 »	2,367,495 »

(488)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a.	Traitement du Ministre. fr.
	b.	Frais de représentation
Traitements et indemnités du personnel civil (1) :		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. fr. 700,000 »
	b.	Indemnités du personnel du <i>Courrier de l'Armée</i> 52,000 »
	c.	Indemnités du personnel temporaire de l'administration centrale 312,000 »
2bis	»	Subvention de vie chère au personnel civil
3	»	Indemnités aux sous-officiers et soldats détachés au Ministère de la Guerre.
Matériel :		
4	a.	Fournitures de bureau, reliure des registres de l'administration centrale; impressions, papiers, enveloppes; machines à écrire; ports de lettres et autres menues dépenses 290,000 »
	b.	Éclairage et chauffage 50,000 »
	c.	Entretien des locaux; achat et entretien des meubles; loyer d'immeubles 50,000 »
Bibliothèque du Ministère de la Guerre; travaux d'impression des règlements et instructions militaires; service photographique; service topographique; institut cartographique militaire :		
5	a.	Bibliothèque du Ministère de la Guerre; <i>Courrier de l'Armée</i> ; journaux et publications diverses. 1,040,000 »
	b.	Travaux d'impression des règlements et instructions militaires. 150,000 »
	c.	Service photographique 30,000 »
	d.	Service topographique. 180,000 »
	e.	Institut cartographique militaire : Personnel (1) 245,000 » } Achat d'instruments 100,000 » } 545,000 »
TOTAL DU CHAPITRE I fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
		NOTE GÉNÉRALE.
		<p>L'accroissement de certains crédits du tableau des dépenses de la guerre est dû principalement aux causes ci-après :</p> <p>a) Pour les dépenses afférentes à l'exercice 1919 :</p> <p>Récupération d'officiers rapatriés; allocations d'indemnités pour charges de famille; augmentation de l'indemnité de séjour allouée aux hommes en congé ou empêchés de participer à l'ordinaire; augmentation des hautes-pates pour chevrons et décorations militaires; paiement du pécule de guerre; octroi d'une indemnité aux hommes licenciés; achat de vêtements civils pour licenciés ou attribution d'une indemnité en tenant lieu; secours aux veuves et ascendants de militaires décédés, etc.; et traitement de prisonniers de guerre; achat de nombreuses décorations; dépenses des commissions provinciales de récupération</p> <p>b) Pour les créances arriérées :</p> <p>Rappel d'allocations aux officiers et soldats rapatriés; liquidation du carnet de pécule; créances dues aux gouvernements alliés du chef de cessions de matériel de guerre, transports, etc.; réquisitions diverses et dégâts non payés au 1^{er} janvier dernier. Quelques postes sont en forte diminution, notamment l'artillerie (diminution de 540 millions de francs environ), les services techniques du génie (diminution de 39 millions de francs); l'achat de chevaux (diminution de 12,800,000 francs)</p> <p>(1) Voir aux annexes (pages 505 et suivantes) le tableau de la composition de ce personnel.</p>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
1,044,000 »	800,000 »	
515,000 »	120,000 »	
275,000 »	»	
390,000 »	110,000 »	
1,745,000 »	1,291,500 »	
3,999,000 »	2,521,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES OFFICIERS; SOLDE ET ACCESSOIRES DES TROUPES (1).		
Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes (2) :		
6	a.	Traitements et indemnités des officiers et assimilés. fr. 72,477,236 »
	b.	Solde, indemnités et haute-paye des sous-officiers et soldats 419,804,435 »
	c.	Aumônerie militaire 1,069,900 »
	d.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés civils du génie. 584,525 »
	e.	Logement avec ou sans nourriture 16,321,548 »
	f.	Service des écuries. Service de la traction des mitrailleuses dans les corps d'infanterie. 1,014,300 »
	g.	Frais de bureau Service de l'administration de l'instruction et de la Bibliothèque. Allocations aux masses de ménages 2,522,175 »
	h.	Service de la musique 825,285 »
	i.	Auditoriat (3) 160,000 »
	j.	Instituts des invalides et mutilés de la guerre 5,000,000 »
CHAPITRE III.		
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.		
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux; service pharmaceutique :		
7	a.	Frais de traitement des sous-officiers et soldats (y compris la solde d'hôpital); traitements et indemnités des infirmières; frais d'inhumation; entretien des hôpitaux. 25,500,000 »
	b.	Achat de matériel, d'objets de couchage et d'effets d'habillement 2,500,000 »
	c.	Service pharmaceutique 10,500,000 »
8	»	Frais d'internement, en pays neutres, des prisonniers de guerre belges
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>																				
519,777,404 »	70,207,426 »	<p>(1) Voir aux annexes (pages 505 et suivantes) les tableaux des effectifs, des traitements, solde, etc.</p> <p>(2) Le crédit nécessaire au paiement des traitements, solde et accessoires du personnel employé dans les établissements d'artillerie est porté à l'article 14.</p> <p>(3) Auditorat :</p> <table data-bbox="718 1254 1292 1377"> <tr> <td>Auditeurs</td> <td>fr.</td> <td>32,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Substituts</td> <td></td> <td>28,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Greffiers</td> <td></td> <td>29,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Greffiers adjoints</td> <td></td> <td>51,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">Total</td> <td>fr.</td> <td>140,000 »</td> </tr> </table>	Auditeurs	fr.	32,000	»	Substituts		28,000	»	Greffiers		29,000	»	Greffiers adjoints		51,000	»	Total		fr.	140,000 »
Auditeurs	fr.	32,000	»																			
Substituts		28,000	»																			
Greffiers		29,000	»																			
Greffiers adjoints		51,000	»																			
Total		fr.	140,000 »																			
38,500,000 »	1,500,000 »																					
515,000 »	2,685,000 »																					
38,815,000 »	4,185,000 »																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
ACADÉMIE MILITAIRE.		
9	»	Personnel de l'École militaire fr.
10	»	Personnel de l'École de Guerre
11	»	Dépenses d'administration de l'École militaire
12	»	Dépenses d'administration de l'École de Guerre
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL D'ARTILLERIE.		
13	»	Traitements et indemnités du personnel civil des établissements d'artillerie (<i>pour mémoire</i>).
ARMEMENT DE L'ARMÉE. — ÉTABLISSEMENTS D'ARTILLERIE — HARNACHEMENT DES TROUPES DE TOUTES ARMES.		
14	a.	Établissements d'artillerie et parcs (1) fr. 135,586,536 »
	b.	Salaires divers et indemnités de travail des ajusteurs de batteries, armuriers, forgerons, chauffeurs, mécaniciens d'autos et motocyclistes; ouvriers des batteries, selliers, ouvriers divers en fer ou en bois des ateliers divisionnaires 10,000,000 »
	c.	Frais généraux des commissions belges de ravitaillement. 480,000 »
CHAPITRE VI.		
MATÉRIEL DU GÉNIE ET SERVICES TECHNIQUES DU GÉNIE.		
Matériel du génie et services techniques du génie :		
15	a.	Services administratifs des bâtiments militaires. 9,000,000 »
	b.	Services techniques du génie (2) 20,396,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>																																	
216,340 » 50,900 » 100,000 » 32,500 »	40,000 » 10,000 » 5,000 » 1,000 »																																		
599,740 »	56,000 »																																		
»	»	Ces dépenses sont rattachées à l'article 14. (1) Voir détail aux annexes, pages 518 et 519.																																	
166,066,336 »	110,600,000 »																																		
29,596,000 »	42,298,000 »	<p>(2) Services techniques du génie :</p> <table> <tr><td>Service des eaux</td><td>fr.</td><td>100,000 »</td></tr> <tr><td>Projecteurs</td><td></td><td>720,000 »</td></tr> <tr><td>Parc du génie d'armée</td><td></td><td>500,000 »</td></tr> <tr><td>Télégraphie militaire</td><td></td><td>4,925,000 »</td></tr> <tr><td>Aérostation militaire</td><td></td><td>40,000 »</td></tr> <tr><td>Télégraphie sans fil</td><td></td><td>1,400,000 »</td></tr> <tr><td>Aviation militaire</td><td></td><td>12,000,000 »</td></tr> <tr><td>Exploitations forestières</td><td></td><td>200,000 »</td></tr> <tr><td>Camouflage</td><td></td><td>10,000 »</td></tr> <tr><td>Exploitations diverses : briqueteries, tuyauteries, tourbières, cimenteries, carrières</td><td></td><td>75,000 »</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td>fr.</td><td>20,506,000 »</td></tr> </table>	Service des eaux	fr.	100,000 »	Projecteurs		720,000 »	Parc du génie d'armée		500,000 »	Télégraphie militaire		4,925,000 »	Aérostation militaire		40,000 »	Télégraphie sans fil		1,400,000 »	Aviation militaire		12,000,000 »	Exploitations forestières		200,000 »	Camouflage		10,000 »	Exploitations diverses : briqueteries, tuyauteries, tourbières, cimenteries, carrières		75,000 »	TOTAL	fr.	20,506,000 »
Service des eaux	fr.	100,000 »																																	
Projecteurs		720,000 »																																	
Parc du génie d'armée		500,000 »																																	
Télégraphie militaire		4,925,000 »																																	
Aérostation militaire		40,000 »																																	
Télégraphie sans fil		1,400,000 »																																	
Aviation militaire		12,000,000 »																																	
Exploitations forestières		200,000 »																																	
Camouflage		10,000 »																																	
Exploitations diverses : briqueteries, tuyauteries, tourbières, cimenteries, carrières		75,000 »																																	
TOTAL	fr.	20,506,000 »																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
NOURRITURE DES TROUPES. — FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS (1).		
Nourriture des troupes Fourrages :		
16	a.	Pain ou biscuit fr. 37,501,890 »
	b.	Viande 76,796,580 »
	c.	Petits vivres (café, sucre, riz, graisse, tabac, etc.) 33,510,503 »
	d.	Fourrages 65,959,590 »
	e.	Indemnité de pain et viande 12,045,000 »
Service de couchage :		
17	a.	Achat et confection d'objets de couchage (y compris la paille de cantonnement, de tranchée et de bivouac), achat de matières de lavage et de dégraissage 11,215,450 »
	b.	Frais d'exploitation des magasins de couchage, des buanderies et du service des évacuations 5,926,580 »
Habillement des troupes :		
18	a.	Habillement et équipement; indemnité d'habillement et frais de réparations et confections (2) 173,554,300 »
	b.	Frais d'exploitation du magasin central et des magasins d'habillement 686,200 »
Transports, charbons, essences :		
19	a.	Transports généraux 43,500,000 »
	b.	Combustibles nécessaires à l'armée. 12,000,000 »
	c.	Matières éclairantes et essences 3,500,000 »
Achat de chevaux pour l'entretien des effectifs de l'armée :		
20	a.	Achat de 1,000 chevaux de selle et de 1,200 chevaux de trait au prix moyen de 2,200 francs 4,840,000 »
	b.	Reprise par l'État des chevaux du corps de gendarmerie 452,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
225,813,363 »	17,000,000 »	<p>(1) Nombre de rations.</p> <p><i>Pain</i> : 88,598,000 rations (de 700 grammes) à fr. 0.575 fr. 55,693,830 » <i>Biscuit</i> : 1,992,000 rations (de 500 grammes) à fr. 0.753 1,464,120 » <hr/> 55,157,970 »</p> <p>166,000 hommes : 60,590,000 rations. Rations de 50 grammes de pain allouées en deniers : 58,598,000 rations à fr. 0.04 2,545,020 » <hr/> Litt. a fr. 57,501,890 » <hr/></p> <p><i>Viande</i> : 26,062,000 rations (de 250 grammes) à fr. 0.74 19,285,880 » 26,062,000 rations (de 150 grammes de viande ou substi- tuant) à fr. 0.50 13,031,000 » 54,528,000 rations (de 200 grammes) à fr. 0.592 20,440,576 » 54,528,000 rations (de 150 grammes, porc salé) à fr. 0.453 14,980,624 » Rations de 50 grammes de viande, allouées en deniers : 60,590,000 rations à fr. 0.15 9,088,500 » <hr/> Litt. b fr. 76,796,580 » <hr/></p>
17,140,030 »	3,250,000 »	<p><i>Fourrages</i> (litt. d) : 44,000 chevaux × 365 journées = 16,060,000 journées fr. 65,959,390 »</p> <p><i>Indemnité de pain et viande</i> (litt. e) : 55,000 hommes × 365 jour- nées = 20,075,000 × 1 franc = fr. 20,075,000 »</p>
174,220,500 »	5,000,000 »	<p>(2) Y compris 40,000,000 de francs pour achat de vêtements civils aux militaires licenciés ou l'attribution d'une indemnité de 200 francs en tenant lieu.</p>
59,000,000 »	140,800,000 »	
5,292,000 »	»	
481,465,893 »	166,050,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE VIII.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
Traitements divers et honoraires :			
	a.	Traitements de non-activité (officiers) fr.	41,075 »
Traitements et indemnités de disponibilité :			
21	b.	Officiers 257,170 »	} 287,170 »
		Personnel civil 50,000 »	
	c.	Traitements divers	25,750 »
	d.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	80,000 »
Indemnités de déplacement et frais de représentation et de missions :			
22	a.	Indemnités de déplacement	400,000 »
	b.	Frais de représentation et de missions	250,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			
CHAPITRE IX.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Pensions et secours :			
	a.	Pensions provisoires et secours permanents	185,000 »
	b.	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux	12,000 »
	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles; à des employés et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. Mêmes secours à des gendarmes, à leurs veuves et à leurs familles. Secours en cas d'accidents. Secours immédiats et secours pour accouchement	6,007,000 »
25	d.	Secours unique de 150 francs aux veuves de militaires de rang subalterne décédés au cours de la guerre.	1,500,000 »
	e.	Subsides aux œuvres d'hébergement	500,000 »
	f.	Indemnités aux militaires en dessous du grade d'officier licenciés par réforme	5,452,000 »
	g.	Indemnités aux artistes admis à donner des représentations dans les cantonnements du front et de l'arrière	100,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
431,995 »	120,000 »	
650,000 »	1,000 »	
1,081,995 »	121,000 »	
11,736,000 »	6,796,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
24	»	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre fr.
24bis	»	Dépenses relatives à l'entretien des prisonniers de guerre russes libérés
		Dépenses diverses et dépenses imprévues :
25	a	Dépenses diverses : achat de décorations militaires, croix de l'ordre de Léopold II, médaille de l'Yser, etc, brevets de ces distinctions; achat de portraits du Roi et de la Reine; indemnités pour perte d'effets ou perte de chevaux; frais d'entretien des militaires détenus; dépenses pour communications téléphoniques et télégraphiques; services de la Sûreté militaire belge fr. 6,442,824 »
	b.	Dépenses imprévues non libellées au budget 500,000 »
26	»	Réquisitions de véhicules automobiles
27	»	Réquisitions diverses et dégâts
28	»	Dépenses des Commissions provinciales et récupération
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
25,453,000 »	20,000 »	
2,523,800 »	»	
6,942,824 »	970,000 »	
20,000 »	4,980,000 »	
1,000,000 »	23,000,000 »	
13,500,000 »	»	
51,241,624 »	30,970,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
I.	Administration centrale. fr
II.	Traitements et indemnités des officiers; solde et accessoires des troupes.
III	Hôpitaux et pharmacies militaires
IV.	Académie militaire
V.	Établissements et matériel d'artillerie
VI.	Matériel du génie et services techniques du génie
VII.	Nourriture des troupes. Fourrages et autres prestations
VIII	Traitements divers et honoraires
IX.	Pensions et secours.
X.	Dépenses diverses et dépenses imprévues.
	TOTAL (Ministère de la Guerre). fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,999,000 »	2,321,300 »	
519,777,401 »	70,207,426 »	
58,815,000 »	4,185,000 »	
399,740 »	56,000 »	
166,066,336 »	110,600,000 »	
29,596,000 »	42,298,000 »	
481,465,895 »	166,050,000 »	
1,081,995 »	121,000 »	
11,756,000 »	6,796,300 »	
51,241,624 »	30,970,000 »	
1,505,978,989 »	455,605,226 »	

(504)

ANNEXES

AUX

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XII

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Composition du personnel civil de l'Administration centrale. (Art. 2.)

Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
1	Secrétaire général	12,000 »	12,000 »	2 400 »	14 400 »
1	Inspecteur général	12,000 »	12,000 »	2,400 »	14,400 »
1	Directeur général	{ 11,000 » 10 000 » }	11,000 »	1,000 »	12,000 »
6	Directeurs	{ 9,000 » 8,000 » }	52,000 »	1 000 »	53,000 »
7	Chefs de division	{ 7,000 » 6,000 » }	46,000 »	»	46,000 »
20	Chefs de bureau	{ 5,400 » 4,600 » }	98,880 »	4,320 »	103 200 »
28	Sous-chefs de bureau	{ 4,200 » 3,600 » }	111,600 »	2,400 »	114 000 »
41	Commis	{ 3,400 » 1,800 » }	34,600 »	400 »	35,000 »
34	Archivistes	{ 3,000 » 1,800 » }	87,000 »	2,000 »	89,000 »
6	Traducteurs	{ 4,200 » 1,800 » }	19,000 »	»	19 000 »
70	Gens de service	»	147,800 »	2,200 »	150,000 »
			631,880 »	18,120 »	650,000 »
	A prévoir pour le recrutement d'employés en remplacement de ceux décédés, pensionnés ou démissionnés depuis la mobilisation				50,000 »
			TOTAL fr.		700,000 »
	Indemnité au personnel du <i>Courrier de l'Armée</i> :				
2	Agents à 9,000 francs		18,000 »		
1	Agent à 4,200 francs (11 mois)		3,850 »		
1	Agent à 6,000 francs (10 mois)		5,000 »		
1	Agent à fr. 10.50 par jour (10 mois)		3,155 »		
			30,005 »	soit	32 000 »
	Indemnités au personnel temporaire de l'Administration centrale :				
65	Employés temporaires à 9 francs par jour (salaire moyen)		214,175 »		
35	Employés temporaires à 9 francs par jour (10 mois)		96,390 »		
			310,565 »	soit	319,000 »
			TOTAL fr		1,044,000 »

Composition du personnel civil de l'Institut cartographique militaire.
(Art. 5, litt. e.)

Nombre d'agents.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTAUX.
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	
1	Directeur général	{ 11,000 » 10 000 » }	11,000 »	1,000 »	12,000 »
1	Secrétaire comptable	{ 5 400 » 4,600 » }	5 400 »	1,080 »	6,480 »
3	Maitres { dessinateur graveur. . . dessinateur lithographe }	{ 4,400 » 3,600 » }	13,200 »	2,640 »	15,840 »
38	Employés permanents et tempo- raires	{ 3,400 » 1,800 » }	123,930 »	11,750 »	135,680 »
36	Employés et gens de service re- crutés par application de la loi de milice	»	75 000 »	»	75,000 »
	TOTAL. . . fr.		228,530 »	16,470 »	245,000 »

(508)

TABLEAUX DES EFFECTIFS

Calculs des Traitements, Solde, etc.

ARMÉE.

Traitements et indemnités des officiers et assimilés. (Art. 6, litt. a).

GRADES.	Effectif.	Traitement moyen annuel.	Montant.
TRAITEMENTS.			
Officiers en activité de service.			
Lieutenants généraux	43	18,500 »	240,500 »
Généraux-majors	53	12,700 »	673,100 »
Colonels	100	9,500 »	950,000 »
Lieutenants-colonels	80	7,100 »	568 000 »
Majors	440	6,300 »	2,772,000 »
Capitaines commandants	4,075	4 900 »	5,267,500 »
Capitaines en second	900	3,700 »	3 330 000 »
Lieutenants et sous-lieutenants	5,739	2,800 »	16,069,200 »
	8 400		29,870,300 »
Officiers pensionnés en service.			
Lieutenants généraux	4	9,500 »	38 000 »
Généraux-majors	10	6,000 »	60,000 »
Colonels	30	3,700 »	111 000 »
Lieutenants-colonels	25	2,500 »	62 500 »
Majors	77	2 700 »	207,900 »
Capitaines commandants	188	2 400 »	451,200 »
Capitaines en second	26	2,400 »	62 400 »
Lieutenants et sous-lieutenants	21	2,000 »	42,000 »
	381		1,035,000 »
Officiers tués mariés.			
Colonels	1	9,500 »	9,500 »
Lieutenants-colonels	1	7,100 »	7,100 »
Majors	18	6 300 »	113,400 »
Capitaines commandants	41	4,900 »	200,900 »
Capitaines en second	15	3,700 »	55 500 »
Lieutenants et sous-lieutenants	59	2,800 »	165,200 »
	135		551,600 »
TOTAL des traitements. fr.			31,456,900 »

INDEMNITÉS DIVERSES (Art. 6, litt. a) (suite).

Indemnité de 600 francs, supplément de traitement d'officiers montés. fr.	980 400 »
Id. annuelle de 180 francs aux officiers montés	73,530 »
Id. de fourrages et d'entretien pour 1 cheval	17,820 »
Id. de fourrages et d'entretien pour 2 chevaux	1 200 »
Id. d'amortissement	237,900 »
Id. de marche.	33,023 740 »
Id. de 7 francs aux officiers en service en Angleterre	37,900 »
Id. d'études	581,100 »
Id. de cabinet de consultation	301,500 »
Id. aux officiers admis à la pension	245 500 »
Id. aux officiers attachés au cabinet	18 000 »
Id. d'habillement aux sous-officiers promus sous-lieutenants	227 500 »
Id. de logement	1,929 500 »
Supplément de traitement aux officiers commissionnés	100 000 »
Indemnité pour fonctions intérimaires	86 500 »
Id. aux officiers du génie pour 5 et 10 années de service effectif	14,600 »
Id. aux capitaines des compagnies de réhabilitation	9 000 »
Id. aux lieutenants et sous-lieutenants de réhabilitation	19,200 »
Id. aux officiers subalternes du génie, ingénieurs-électriciens	800 »
Id. pour charges de famille	1 975,973 »
Id. d'aviateur	208,150 »
Id. au chef d'état-major général	6 000 »
Id. à 2 sous-chefs d'état-major général	2 400 »
Id. aux directeurs du génie et de l'artillerie au G. Q. G.	6,000 »
Id. de monture des attachés militaires en France, Suisse, Italie et des chefs de mission en Angleterre et en Suisse.	15,000 »
	<hr/>
TOTAL des indemnités	40,119,213 »
TOTAL des traitements	31,456 900 »
	<hr/>
TOTAL (litt. a, Armée 1919) . . . fr.	71,576,113 »

GENDARMERIE.

Traitements et indemnités des officiers. (Art. 6, litt. a) (suite).

GRADES.	Effectifs.	Traitement annuel.	Montant.
---------	------------	--------------------	----------

TRAITEMENTS.

Officiers en activité de service.

Lieutenant général	1	48 500 »	48,500 »
Lieutenant-colonel	1	7 400 »	7 400 »
Majors	7	6,300 »	44,100 »
Capitaines commandants	30	4,865 »	145,950 »
Capitaine en premier quartier-maître	1	5,600 »	5,600 »
Capitaine en premier administrateur d'habillement	1	5,600 »	5,600 »
Capitaines en second	2	3,700 »	7,400 »
Lieutenants et sous-lieutenants	52	3 025 »	157,300 »
Médecin et vétérinaire	2	2,800 »	5,300 »
		2,500 »	
	97		396,850 »

Officiers pensionnés en service.

Capitaine commandant	1	2,828 »	2 828 »
TOTAL des traitements. . fr.			399 678 »

INDEMNITÉS DIVERSES.

Supplément de traitement d'officier monté.	40,800 »
Indemnité annuelle de 150 francs	4,680 »
Id. de fourrages et d'entretien pour un cheval	33,000 »
Id. d'amortissement	22,200 »
Id. d'études	800 »
Id. de logement	32,500 »
Id. de marche	316 310 »
Id. d'habillement aux sous-officiers promus sous-lieutenants	2 500 »
Id. aux officiers en service en Angleterre.	2 535 »
Id. aux officiers admis à la pension	3,600 »
Id. aux officiers instructeurs et à l'adjudant-major	2,400 »
Id. pour charges de famille.	35,100 »
Id. pour l'achat d'un premier cheval	5,000 »
TOTAL des indemnités.	501,445 »
TOTAL des traitements.	399,678 »
TOTAL (litt. a, Gendarmerie 1919).	901,123 »
TOTAL (litt. a, Armée 1919).	71,576,113 »
Litt. a 1919. . . fr.	72,477,236 »

ARMÉE.

Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.

(Art. 6, litt. b.)

SOLDE.

GRADES.	Effectifs.	Nombre de journées de présence.	Soldes journalières.	Montant.
Adjudants	2,438	889,870	3 25	2,892,077 50
1 ^{ers} sergents-majors ou 1 ^{ers} maréchaux des logis chefs	1,233	450,045	2 50	1,125,112 50
Sergents-majors ou maréchaux des logis chefs	4,629	594,535	2 35	1,397,274 75
1 ^{ers} sergents ou 1 ^{ers} maréchaux des logis	4,558	568,670	2 »	1,137,340 »
Sergents fourriers ou maréchaux des logis fourriers	1,231	449,315	1 90	853,698 50
Sergents ou maréchaux des logis	11,886	4,338,390	1 70	7,375,263 »
Caporaux ou brigadiers	17,144	6,257,560	0 52	3,253,931 20
Brigadiers trompettes	83	30,295	1 08	32,718 60
Maîtres ajusteurs avec rang de maréchal des logis	4	1,460	1 42	2,073 20
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis	5	1,825	0 90	1,642 50
Maîtres ajusteurs avec rang de brigadier	89	32,435	0 60	19,491 »
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier	393	143,445	0 53	78,894 75
Clairons-tambours-trompettes	1,956	713,940	0 50	356,970 »
Clairons et trompettes cyclistes	234	92,710	0 43	39,865 30
Maréchaux ferrants, ouvriers selliers, ouvriers forgerons	1,403	512,095	0 50	256,047 50
Soldats 1 ^{re} classe	14,310	5,223,150	0 36	1,880,334 »
Id. 2 ^e classe	139,198	50,807,270	0 33	16,766,399 10
TOTAL (solde)	194,814	71,107,110		37,469,133 40

SUPPLÉMENTS ET INDEMNITÉS. — TROUPES. (Art. 6, litt. b) (suite).

	Montant.
Indemnité journalière à l'étranger fr.	6,387,500 »
Indemnité journalière en Belgique	192,376,500 »
Indemnité aux militaires de service en Angleterre.	62,993 »
Id. aux adjudants secrétaires d'état-major et d'intendance	113,697 50
Id. aux adjudants chefs de peloton (section)	569,765 »
Haute-paie pour chevrons et décorations militaires.	24,213,645 »
Indemnités pour charges de famille aux militaires de rang subalterne.	58,000,000 »
Id. aux militaires admis à la pension	147,812 »
Id. de logement aux mariés	816,576 »
Id. de déplacement aux mariés	1,477,155 »
Id. aux vélocipédistes.	474,135 »
Traitement des secrétaires archivistes de quartiers-maitres.	395,575 80
Indemnités aux sous-officiers faisant fonctions d'officiers-payeurs ou d'administration.	34,212 »
Suppléments de solde	51,756,890 50
Indemnités aux militaires proposés pour la réforme	639,300 »
Traitements et indemnités aux sœurs hospitalières	291,294 »
Indemnités de logement aux faisant fonctions d'officiers-payeurs ou d'administration	17,364 60
Id. aux aspirants du service des secours	105,850 »
Id. aux sous-officiers interprètes.	198,012 50
Id. aux militaires de l'école d'aviation	161,512 70
Id. aux militaires des forces supplétives de la gendarmerie	306,016 »
Id. de travail	150,000 »
Id. aux militaires de la télégraphie sans fil	100,000 »
Id. aux militaires appartenant à la Garde royale	3,285 »
Id. aux militaires pilotes de l'école d'aviation.	517,400 »
Haute-paie de guerre (liquidation du pécule afférent à 1919).	12,000,000 »
Indemnités aux licenciés	18,000,000 »
<hr/>	
TOTAL (indemnité).	369,336,491 60
TOTAL (solde).	37,469,133 40
<hr/>	
TOTAL (litt. b, Armée 1919). fr.	406,805,625 »
<hr/>	

GENDARMERIE. (Art. 6, litt. b) (suite).

TRAITEMENTS.

GRADES.	Effectifs.	Traitement annuel.	Montant.
Adjudants sous-officiers de 1 ^{re} classe.	34	2,260 »	76 840 »
Id. de 2 ^e classe	98	2,110 »	206,780 »
1 ^{er} maréchaux des logis chefs.	157	2,030 »	318,710 »
Maréchaux des logis chefs.	529	1,890 »	999,810 »
1 ^{er} maréchaux des logis.	238	1,590 »	378 420 »
Maréchaux des logis fourriers.	20	1,560 »	31 200 »
Maréchaux de 1 ^{re} classe.	1,379	1,510 »	2,082 290 »
Id. de 2 ^e classe.	1,200	1,130 »	1,716,000 »
Brigadiers.	72	1,380 »	99,360 »
Gendarmes	33	1,360 »	44 880 »
	3,760		5,354,290 »

SUPPLÉMENTS ET INDEMNITÉS.

Indemnités aux maréchaux des logis fourriers	9,000 »
Id. de cavalier.	302,750 »
Suppléments aux maréchaux des logis chefs commandants de brigade	12,500 »
Id. de traitement pour ancienneté de service	890,000 »
Indemnité pour et-fant.	63,900 »
Haute-paie pour chevrons et décorations militaires	634,900 »
Indemnité pour service extraordinaire } à 2 francs 753,600 »	} 2,248,400 »
à fr. 1.60 1,494,800 »	
Indemnité de déplacement aux mariés } à fr. 1 50 1,239,000 »	} 1,243,100 »
à 1 franc 4,100 »	
Indemnité spéciale à l'étranger	606 820 »
Id. en Belgique	136,000 »
Id. d'administrateur	20,400 »
Id. aux instructeurs	3,150 »
Id. au personnel de la brigade de sûreté de S. M. le Roi	7,400 »
Id. de logement	292 000 »
Id. de bicyclette	137 000 »
Id. aux pensionnés	9 400 »
Id. aux militaires qui ont monté le même cheval pendant 8 ans	1,300 »
Id. pour chevrons de front	80,400 »
Id. pour l'entretien de la buffleterie	5,800 »
Id. aux sous-officiers et gendarmes en Angleterre	87,000 »
Id. de logement sans nourriture	234 000 »
TOTAL (indemnité)	7,044,520 »
TOTAL (traitement)	5,954,290 »
TOTAL (litt. b, Gendarmerie 1919)	12,998,810 »
TOTAL (litt. b, Armée 1919)	406,805,625 »
Litt. b 1919 fr.	419,804,435 »

AUMONERIE MILITAIRE

Traitement des aumôniers militaires. (Art. 6, litt. c.)

GRADES.	Effectifs.	Traitement annuel.	Montant.
Aumônier en chef	1	5,000 »	5,000 »
Aumôniers de division	24	4,600 »	110,400 »
Aumôniers adjoints de 1 ^{re} classe	39	3,000 »	117,000 »
Id. 2 ^e classe	335	2 500 »	837,500 »
TOTAL.	399		1,069,900 »

**Liste catégorique des fonctionnaires et employés civils du génie
émargeant au Budget de la Guerre (pour l'année 1919). (Art. 6, litt d.)**

Nombre d'agents.	CATÉGORIES.	Traitements.	Indemnités de logement.	Totaux.
20	Adjoins principaux de 1 ^{re} classe	4,800 »	800 »	33,200 »
		4,400 »		
	Id. 2 ^e classe	4,100 »	700 »	66,000 »
		3,700 »		
30	Adjoins de 1 ^{re} classe	3,400 »	600 »	18,750 »
		3,000 »		
	Id. 2 ^e classe.	2,800 »	500 »	70,850 »
		2,400 »		
5	Id. 3 ^e classe.	2,200 »	400 »	4,800 »
		2,000 »		
5	Stagiaires adjoints	2,200 »	400 »	11,500 »
		1,900 »		
1	Adjoint chargé du service des plantations	4,800 »	»	4,800 »
1	Stagiaire adjoint chargé du service des plantations.	2,200 »	»	2,200 »
		1,900 »		
22	Commis principaux de 1 ^{re} classe	4,000 »	»	35,950 »
		3,800 »		
	Id. 2 ^e classe	3,600 »	»	46,675 »
		3,200 »		
28	Commis	3,000 »	»	59,400 »
		1,800 »		
10	Dessinateurs principaux de 1 ^{re} classe	4,400 »	»	16,800 »
		4,200 »		
	Id. 2 ^e classe	4,000 »	»	21,600 »
		3,600 »		
14	Dessinateurs	3,400 »	»	26,300 »
		1,800 »		
21	Surveillants principaux de 1 ^{re} classe.	3,250 »	»	29,250 »
		3,050 »		
48	Id. 2 ^e classe.	2,850 »	»	36,600 »
		1,650 »		
2	Surveillants	2,100 »	»	84,800 »
		1,400 »		
2	Gardes particuliers du domaine de la Guerre	2,100 »	»	3,850 »
3	Gardes éclusiers	1,400 »	»	8,400 »
		2,800 »		
1	Agent de casernement	2,800 »	»	2,800 »
				584,525 »

N. B. — Il a été tenu compte, dans le relevé ci-dessus, de ce que les traitements et indemnités de plusieurs agents civils du génie sont payés à charge du Département des Travaux publics.

ÉTABLISSEMENTS

	Traitements et indemnités des ingénieurs et du personnel civil d'artillerie. 1	Traitements et indemnités des officiers et assimilés. 2	Salaires, indemnités, primes de travail, etc., du personnel salarié.
1° Direction des établissements d'artillerie	50,000 »	50,000 »	»
2° Fonderie de canons	77,900 »	75,000 »	1,145,000 »
3° Arsenal de construction	22,540 »	28,830 »	613,000 »
4° Manufacture d'armes	100,000 »	100,000 »	1,000,000 »
5° École de pyrotechnie	115,000 »	40,000 »	3,000,000 »
6° Atelier de construction du matériel d'artillerie	70,000 »	3,000 »	1,500,000 »
7° Atelier de fonderie	7,300 »	6,000 »	150,000 »
8° Magasin d'artillerie et du génie	»	6,000 »	50,000 »
9° Service électrique	»	2,000 »	100,000 »
10° Usines de Colbrook	117,000 »	10,400 »	60,425 »
11° Service de construction d'allèges à Dunkerque	»	2,000 »	150,000 »
12° Direction du charroi automobile	120,000 »	110,000 »	15,000,000 »
13° Corps de transports du Havre.	»	6,000 »	585,000 »
TOTAL. fr.	679,740 »	441,230 »	23,353,425 »

D'ARTILLERIE. (Art. 14, litt. a.)

TOTAL pour le personnel. (Col. 1, 2 et 3)	Appro- visionnement de toute nature.	Total général. (Col. 4 et 5.)	REMARQUES.
100,000 »	•	100 000 »	
1,297,900 »	899,000 »	2,196,900 »	Y compris les crédits nécessaires aux anciens ateliers de précision et de réparation du matériel.
664,370 »	8,165,000 »	8,829,370 »	Y compris les crédits nécessaires aux anciens ateliers de maréchalerie, de sellerie et de construction de charroi hippomobile.
1,200,000 »	7,089,366 »	8,289,366 »	Y compris les crédits utilisés par l'ancien atelier de fabrication d'armes portatives de Birmingham.
3,155,000 »	67,765,000 »	70,920,000 »	Y compris les crédits utilisés par l'ancien atelier de fabrication de munitions.
1,575,000 »	30,551,575 »	32,126,575 »	En liquidation.
163,300 »	»	163,300 »	Idem.
56,000 »	4,000,000 »	4,056,000 »	Idem.
102,000 »	625,000 »	727,000 »	Idem.
187,825 »	»	187,825 »	Idem.
152,000 »	»	152,000 »	Idem.
15,230,000 »	12,000,000 »	27,230,000 »	Y compris : 1° les besoins des corps de transport créés dans chacune des provinces belges ainsi que ceux des parcs de triage de réserve des véhicules automobiles; 2° les crédits nécessaires aux établissements ci-après en voie de liquidation : a) atelier de construction automobile; b) atelier de réparation du matériel automobile; c) le grand parc automobile de réserve.
591,000 »	17,000 »	608,000 »	
24,474,305 »	131,111,911 »	155,586,336 »	

(520)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIII

MINISTÈRE DES FINANCES

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE 1^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	a.	Traitement du Ministre fr.				
	b.	Frais de représentation				
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :				
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.	
		Secrétaire général	1	12 000 à 14 400		
		Administrateur-directeur général	2	12 000 à 14 400		
		Directeur général	4	10 000 à 12 000		
		Inspecteur général	7	9 000 à 10 000		
		Directeur	25	7 500 à 9 000		
		Sous-directeur	20			
		Inspecteur des agences du Trésor	»	6 000 à 7 500		
		Ch. f. du service des titres de la Dette publique	1			
		Chef de bureau et bibliothécaire	41	4 400 à 6 000	1,174,640	
		Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	58	3,500 à 4 400		
		Premier commis	49	2,800 à 3,500		
		Second commis	40	1 600 à 2 800		
		Commissaire des monnaies	1	9 000 à 14 400		
2		Inspecteur des essais et de la garantie	1	5 000 à 8 400		
		Contrôleur au change et au monnayage	1	4 500 à 8 400		
		Essayeur	3	4 000 à 6 600		
		Essayeur-adjoint	»	2 500 à 4 000		
		Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et net- toyés	89	700 à 3,120	170,500	
		b. Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)			150,000	
		c. Traitements d'attente des agents en disponibilité			20,000	
		d. Traitements des agents détachés du Ministère des Colonies			15,000	
			TOTAL	321	A REPORTER. fr.	1,530,140
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
		<p style="text-align: center;">OBSERVATION GÉNÉRALE.</p> <p>Les crédits ont été calculés de manière à s'approcher, autant qu'il est possible dans les circonstances actuelles, des dépenses à effectuer au cours de l'année.</p> <p>Les prévisions de dépenses de personnel sont basées sur les barèmes en vigueur à présent pour la rémunération des fonctionnaires et employés.</p> <p>Il a été tenu compte, en outre, d'un surcroît de dépenses à résulter du renfort de personnel nécessaire à raison de l'extension prévue des administrations centrales : il suffit de mentionner à cet égard l'accroissement considérable des opérations concernant la Dette publique et la mise en application des nouvelles lois d'impôt.</p> <p>Relativement aux crédits affectés aux dépenses de matériel, il va sans dire qu'on a dû hausser les prévisions en raison des prix énormément augmentés de toutes choses.</p>
21,000 »	» »	
9,000 »	»	
2,000,000 »	1,606,000 »	
2,030,000 »	1,606,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
			REPORT. . fr. 4,530,140
	<i>c.</i>	Indemnités pour travaux extraordinaires; Cabinet du Ministre; service spécial du Budget. salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, conseillers de Gouvernement, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics, etc.	312,000
	<i>f.</i>	Nominations, promotions et augmentations éventuelles	157,860
			TOTAL. . . fr. 2,000,000
			Dépenses.
			4,530,140
3	<i>a.</i>	Honoraires et émoluments des avocats et avoués	71,000
	<i>b.</i>	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	29,000
4	<i>a.</i>	Frais de tournées	43,000
	<i>b.</i>	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	7,000
		<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>	
	<i>a.</i>	Papiers à timbrer	500,000
	<i>b.</i>	Papier électoral.	»
	<i>c.</i>	Autres papiers de toute espèce	600,000
5	<i>d.</i>	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais	500,000
	<i>e.</i>	Bibliothèque	45,000
	<i>f.</i>	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	90,000
	<i>g.</i>	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles, automobile du Ministre	350,000
6	<i>»</i>	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires.	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,030,000 »	1,606,000 »	
100,000 »	75,000 »	
20,000 »	»	
2,055,000 »	»	
4,000 »	5,500 »	
4,209,000 »	1,684,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
<i>Service de la Monnaie.</i>			
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie	3,900
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impression, etc.	10,000
	c.	Eau et gaz	6,000
	d.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'État	200
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire	300
	f.	Commission chargée de l'étude des questions monétaires, fournitures de bureau, d'impression, travaux extraordinaires, etc.	2,000
<i>Documents statistiques.</i>			
8	•	Frais de publication	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	a.	Traitements des agents du Trésor	189,500
	b.	— des agents auxiliaires	5,100
	c.	— d'attente des agents en disponibilité	5,000
	TOTAUX.		45
10	•	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	
TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
4,209,000 »	1,684,300 »	
22,400 »	»	
10,000 »	»	
4,241,400 »	1,684,300 »	
199,600 »	42,230 »	
79,950 »	2,650 »	
279,550 »	44,900 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
11	a.	Traitements des directeurs	11	»	Max. 9,000 Min. 8,000	95,000	
	b.	— du directeur spécial des accises	1	»	9,000	9,000	
	c.	— du directeur spécial des douanes.	»	»	8,000	»	
	d.	— des inspecteurs provinciaux.	11	1 ^{re} 2 ^e	7,000 6,500	77,000	
	e.	— de l'inspecteur spécial des accises.	1	»	Max. 7,000 Min. 6,500	7,000	
	f.	— des contrôleurs spéciaux id.	5	»	Max. 6,000 Min. 3,200	16,000	
	g.	— des chefs de bureau de direction	10 1	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	Max. 6,000 Min. 5,000 4,200 3,600	59,000 4,200 »	
	h.	— des commis de direction.	72 11 5 »	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	Max. 3,700 Min. 3,200 2,700 2,200 1,800	256,400 29,700 11,000 »	
	i.	Indemnités des chefs de bureau de direction	»	»	»	4,400	
	j.	— des surnuméraires	»	»	»	145,200	
	TOTAUX.			126	695,900
	<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
	12	a.	Traitements des inspecteurs spéciaux.	2	»	6,500	13,000
		b.	— des contrôleurs	13 4 1	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	Max. 5,500 Min. 5,000 4,500 4,000	81,000 18,000 4,000
c.		— des géomètres	180 133 61 39	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	1 ^{re} Max 3,800 Max 3,400 Min. 3,100 Max 2,800 Min. 2,500 Max 2,200 Min. 2,000 Max 1,700 Min. 1,500	614,900 361,600 130,600 62,100	
d.		Indemnités des géomètres	»	»	»	123,600	
e.		— des surnuméraires	»	»	»	50,700	
TOTAUX.			455	1,459,500	
A REPORTER.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
695,900 »	660,000 »	
1,459,500 »	650,000 »	
2,155,400 »	1,290,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérés.	<i>Observations.</i>
2,155,400 »	1,290,000 »	
3,440,400 »	2,500,000 »	
2,780,000 »	770,000 »	
8,575,800 »	4,560,000 »	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
8,575,800 »	4,560,000 »	
10,858,400 »	19,000,000 »	
19,232,200 »	23,560,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
19,232,200 »	23,360,000 »	
32,500 »	600 »	
500,000 »	»	
19,764,700 »	23,360,600 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	Report. fr.	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
<i>Traitements de disponibilité.</i>				
18	°	Traitements d'attente des agents en disponibilité		
<i>Frais de bureau et de tournées.</i>				
19	a.	Frais de bureau fr.	70,000	
	b.	Frais de tournées	80,000	
<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>				
20	a.	Indemnités des commis des accises faisant partie des sections spéciales de recherches	2,800	
	b.	Indemnités des experts de la contribution personnelle	3,500	
	c.	— des répartiteurs du droit de patente	60,000	
	d.	— des porteurs de contraintes	70,000	
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	5,000	
	f.	— de déplacement des employés de province	25,000	
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	100,000	
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	6,000	
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions	100,000	
	j.	Frais d'escorte de la douane	100,000	
	k.	Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires	700,000	
	l.	Indemnités des agents chargés du recensement des plants de tabac :		
		1° Agents communaux fr.	28,000	} 43,000
		2° — de l'administration des Contributions directes, etc.	15,000	
	m.	Indemnités des agents chargés de la surveillance permanente des raffineries de sucre, des fabriques d'acide acétique, des distilleries	65,000	
	n.	Indemnités des agents chargés de la mise au courant des documents cadastraux se rapportant à la nouvelle évaluation des propriétés foncières	24,500	
	o.	Indemnités des agents attachés aux sections des accises d'une étendue extraordinaire	4,000	
p.	Indemnités des fonctionnaires et employés chargés des cours donnés aux aspirants vérificateurs des douanes à Anvers et à Bruxelles	2,200		
q.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude	200,000		
r.	Indemnités des agents chargés de la statistique des patentés	25,000		
A REPORTER.			fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
19,764,700 »	23,360,600 »	
120,000 »	»	
150,000 »	»	
1,536,000 »	»	
21,570,700 »	23,360,600 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).
		<i>Police en matière de douane et d'accise.</i>
21	>	Mesures de police en matière de douane et d'accise
		<i>Matériel.</i>
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc. fr. 300,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et d'embarcations . . . 500,000
	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations 100,000
22	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc. 3,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement 1,000
	f.	Frais d'acquisition des plaques et du matériel imprimé nécessaires à l'application du règlement sur la police du roulage* 20,000
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,570,700 »	23,360,600 »	
25,000 »	»	
926,900 »	»	
22,522,600 »	25,360,600 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	10.	8,000 à 9,000	85,000
b.	Inspecteurs	9 de 1 ^{re} classe	7,000	63,000
		5 de 2 ^e classe	6,500	32,500
c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de route et de séjour	14	500	7,000
d.	Vérificateurs	20 de 1 ^{re} classe	5,400 à 6,000	114,000
		15 de 2 ^e classe	4,800	72,000
		10 de 3 ^e classe	4,200	42,000
e.	Chefs de bureau de direction	9	3,500 à 6,000	42,750
f.	Commis de direction	22	1,500 à 2,600	43,100
g.	Conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général)	1	5,000 à 6,500	5,750
		1	2,000 à 2,800	
		1	2,000 à 2,700	
h.	Employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre	28 58	1,700 à 2,500	101,800
		25	1,200 à 1,900	
		3	1,100	
i.	Rétributions des receveurs chargés de remplir tempori- rement les fonctions de vérificateur	variable.	Indéterminé.	5,000
j.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	56	Id.	112,000
k.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies et travaux extraordinaires	5	5	50,000
A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES anticipées.	<i>Observations</i>
777,900 »	785,000 »	
777,900 »	785,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Traitements du personnel du domaine.</i>				
24	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires	fr.	120,000
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires		262,000
	c.	Service spécial des terrains et serres de Laeken : traitements, indemnités et salaires.		108,000
	d.	Service du parc Duden, à Forest : salaires		10,000
25	»	Remises des receveurs. — Frais de perception. (<i>Credit non limitatif.</i>)		
26	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité		
<i>Frais de bureau et dépenses diverses.</i>				
27	a.	Frais de bureau et de loyer des directions.	9	34,100
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	2,100
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration	»	1,000
	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau	1	1,200
TOTAUX. . . .			14	38,400
<i>Matériel.</i>				
28	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.		20,000
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc.		6,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux.		20,000
A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
777,900 »	785,000 »	
500,000 »	175,000 »	
2,000,000 »	565,000 »	
35,000 »	4,400 »	
58,400 »	14,000 »	
46,000 »	13,000 »	
3,397,300 »	4,556,400 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).	
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
29	a.	Travaux d'entretien, amélioration, construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et de formalités diverses	fr. 300,000
	b.	Charges et contributions	150,000
	c.	Service spécial des terrains et serres de Lacken : travaux et frais d'entretien et de culture, fournitures diverses	200,000
30	•	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Credit non limitatif</i>).	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
31	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>).	
32	•	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	
33	•	Dépenses imprévues non libellées au budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE VI.	
		SERVICES DIVERS.	
54	•	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau, dépenses diverses.	
35	•	Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc	
36	•	Subvention de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,597,500 »	1,556,400 »	
650,000 »	400,000 »	
1,500 »	800 »	
4,048,800 »	1,957,200 »	
60,000 »	»	
57,500 »	»	
5,000 »	5,000 »	
102,500 »	5,000 »	
3,000 »	»	
40,000 »	»	
20,980,000 »	3,725,000 »	
21,025,000 »	3,725,000 »	

ART. 55. — Le jury d'honneur a été institué pour émettre son avis sur l'attitude des fonctionnaires et agents de l'État pendant l'occupation ennemie et sur les sanctions disciplinaires qu'il y aurait lieu de prendre à l'égard de ceux qui auraient manqué à leur devoir.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours — Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VI.	Services divers
TOTAL (Ministère des Finances). fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
4,241,400 »	1,684,500 »	
279,350 »	44,900 »	
22,522,600 »	25,560,600 »	
4,048,800 »	1,957,200 »	
102,500 »	8,000 »	
51,194,850 »	27,052,000 »	
21,025,000 »	5,725,000 »	
52,219,850 »	50,775,000 »	

(548)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE					
1	a.	Traitement du Ministre			fr.
	b.	Frais de représentation			
		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service, ainsi que des membres du Conseil de Gouvernement Études et missions :			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.	
	a.	<i>Personnel définitif.</i>			
		Secrétaire général	1	12 000 »	
		Directeur général	1	10 000 »	
		Chef de cabinet	1	8 000 »	
		Directeurs	6	50 200 »	
		Chefs de division	7	42 200 »	
		Chefs de bureau	11	57 000 »	
		Sous-chefs de bureau	13	47 400 »	
		Commis	8	24 400 »	259,900 »
		Archivistes	»	»	
		Sténo-dactylographes	»	»	
		Dactylographes	»	»	
		Huissier surveillant	1	2 800 »	
		Huissiers	2	4 600 »	
		Messagers	»	»	
		Garçon de bureau	1	1 300 »	
	b.	<i>Personnel temporaire.</i>			
		Secrétaire du Conseil de Gouvernement	1	2 000 »	
		Chefs de bureau	3	13 000 »	
		Sous-chefs de bureau	2	7 300 »	
		Commis	19	63 200 »	
		Archivistes	7	16 350 »	
		Sténo-dactylographes	6	19 895 »	227,635 »
		Dactylographes	18	45 990 »	
		Garçons de bureau	18	45 375 »	
		Boute-feux	2	5 475 »	
		Concierges	2	1 430 »	
		Nettoyeuses	5	6 000 »	
		Chauffeur	1	1 740 »	
	c.	Indemnités diverses : cabinet du ministre, travaux extraordinaires, etc.			fr. 26,600 »
	d.	Augmentations de traitements, nominations de nouveaux agents			81,045 »
	e.	Personnel à recruter à l'administration centrale, en vue de la mise en vigueur et de l'application de la loi sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre			120,000 »
	f.	Personnel à recruter pour la direction générale de l'hygiène sociale de l'enfance			54,800 »
	g.	Traitements et indemnités des membres du Conseil de Gouvernement			60,000 »
	h.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au département. Commission d'amnistie de Spa, missions en Allemagne, etc.			470,000 »
A REPORTER. . . . fr.					

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES antérieures	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» 750 »	
1,500,000 »	10,000 »	
1,350,000 »	10,750 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,330,000 »	10,750 »	
100,000 »	.	
1,294,100 »	40,000 »	
125,000 »	2,000 »	
2,849,100 »	52,750 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
OEUVRES DE L'HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE (4).		
Subsides aux œuvres de l'hygiène sociale de l'enfance :		
6	a.	Subventions à accorder conformément à la loi projetée, relative à l'OEuvre nationale de l'enfance (consultations de nourrissons, alimentation des enfants en bas-âge, repas scolaires, colonies d'enfants débiles, etc.) fr. 21,000,000 »
	b.	Subventions à accorder conformément à la loi projetée, relative à l'OEuvre nationale des orphelins de la guerre 4,000,000 »
CHAPITRE III.		
COMITÉS D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET AUTRES ORGANISMES DE L'ESPÈCE QUI SERAIENT CRÉÉS À L'ÉTRANGER. — LIQUIDATION DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CONSEIL ÉCONOMIQUE SUPPRIMÉ ET AUX ORGANISMES QUI S'Y RATTACHAIENT.		
Personnel. Traitements et indemnités du personnel et des membres des Comités d'études économiques, des organismes de l'espèce qui seraient créés à l'étranger et du Conseil économique. — Frais de mission, de représentation, d'études confiées à des spécialistes étrangers à l'administration :		
7	a.	Comités d'études économiques { Bureau de Berne . . . fr. 28,000 » } 59,800 »
		Id. de Rome { 11,800 » }
	b.	Autres organismes qui seraient créés à l'étranger 55,140 »
	c.	Conseil économique { Secrétariat 8,550 » } 18,060 »
Id. de La Haye { 6,185 » } { 5,325 » }		
Frais de route, de séjour et de déplacement des membres et du personnel :		
8	a.	Comités d'études économiques 8,500 »
	b.	Autres organismes de l'espèce qui seraient créés à l'étranger 14,000 »
	c.	Conseil économique 7,500 »
Matériel		
a.	Comités d'études économiques :	
	Fournitures de bureau, imprimés, journaux, achat et entretien du mobilier, nettoyage des locaux, etc.	Bureau de Berne 6,500 »
		Id. de Rome 5,500 »
	Chauffage et éclairage	Bureau de Berne 4,000 »
		Id. de Rome 4,000 »
Location d'immeubles. Assurances	Bureau de Berne 3,500 »	
Id. de Rome 3,500 »		
b.	Autres organismes de l'espèce qui seraient créés à l'étranger 16,455 »	
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
22,000,000 »	»	(4) Voir note-annexe page 560.
115,000 »	5,000 »	ART. 7 à 9. — Les Comités d'Études économiques de Berne et de Rome ont pour mission l'étude des relations économiques actuelles de notre pays avec la Suisse et l'Italie, et des moyens propres à en favoriser le développement. Le Conseil économique constituait un organisme consultatif appelé à examiner toutes les questions et les projets relatifs à la restauration du pays en général, qui lui étaient soumis par le Ministre et au sujet desquels il émettait ses avis. (A. R. du 13 octobre 1917)
50,000 »	4,000 »	
145,000 »	6,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT . . . fr.												
	c.	Conseil économique :														
9		Fournitures de bureau, imprimés, jour- naux. Achat et entretien du mobilier. Nettoyage des locaux, etc	<table border="0"> <tr> <td>Secrétariat fr.</td> <td>5 000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bureau de Londres</td> <td>825</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Id. de La Haye</td> <td>750</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Secrétariat</td> <td>1,000</td> <td>»</td> </tr> </table>	Secrétariat fr.	5 000	»	Bureau de Londres	825	»	Id. de La Haye	750	»	Secrétariat	1,000	»	} 16,865 »
Secrétariat fr.	5 000	»														
Bureau de Londres	825	»														
Id. de La Haye	750	»														
Secrétariat	1,000	»														
	Chauffage et éclairage	<table border="0"> <tr> <td>Bureau de Londres</td> <td>750</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Id. de La Haye</td> <td>300</td> <td>»</td> </tr> </table>	Bureau de Londres	750	»	Id. de La Haye	300	»								
Bureau de Londres	750	»														
Id. de La Haye	300	»														
	Location d'immeubles. Assurances	<table border="0"> <tr> <td>Bureau de Londres</td> <td>2,890</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Id. de La Haye</td> <td>1,875</td> <td>»</td> </tr> </table>	Bureau de Londres	2,890	»	Id. de La Haye	1,875	»								
Bureau de Londres	2,890	»														
Id. de La Haye	1,875	»														
	Location d'une automobile pour le secrétariat (Paris)	5,475	»													
TOTAL DU CHAPITRE III . . . fr.																
CHAPITRE IV.																
PENSIONS — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.																
10	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service														
11	»	Secours à accorder à défaut de pension ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime														
12	»	Dépenses imprévues, secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et employés décédés en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes, autres que celles désignées à l'article 11, qui n'ont pas droit à une pension														
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . fr.																
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.																
CHAPITRE V.																
VIE CHÈRE.																
13	»	Subvention de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés														

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1949	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
143,000 »	6,000 »	
60,000 »	15,500 »	
203,000 »	21,500 »	
10,000 »	»	
10,000 »	»	
192,500 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation.</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Ouvres de l'hygiène sociale de l'enfance
III.	Comités d'études économiques et autres organismes de l'espèce qui seraient créés à l'étranger. — Liquidation des dépenses afférentes au conseil économique supprimé et aux organismes qui s'y rattachaient
IV.	Pensions. — Secours — Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
V.	Vie chère
TOTAL (Ministère des Affaires économiques). fr.	

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
2,849,100 »	52,750 »	
22,000,000 »	»	
205,000 »	21,500 »	
10,000 »	»	
25,062,100 »	74,250 »	
192,500 »	»	
23,254,600 »	74,250 »	

CHAPITRE II.

NOTE.

SUBSIDES AUX ŒUVRES DE L'HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.

Littéra a. La somme de 21,000,000 de francs résulte de l'exposé ci-après :

1° *Consultations de nourrissons.* — La dépense envisagée pour l'établissement d'une consultation de nourrissons est de 1,200,000 francs. Comme il faudra, après le vote du projet de loi, un certain temps avant d'en arriver à une exécution complète du programme, un crédit de 500,000 francs suffira pour les besoins de l'année courante.

2° *Gouttes de lait.* — Si l'on se réfère aux résultats récents, on ne constate pas de modifications importantes dans la situation des Gouttes de lait. Seul, jusqu'ici, le Comité provincial de Liège a fait part de la suppression de deux œuvres de l'espèce, en indiquant comme motifs : désertion des femmes, reprise des locaux, fatigue du personnel volontaire. Il est à présumer que des mesures seront prises pour rétablir l'ancien état de choses; mais il n'en est pas moins vrai que le dernier motif : « fatigue du personnel volontaire », pourrait se généraliser; c'est pourquoi un accroissement des subventions est à envisager. D'autre part, si quelques œuvres ont été supprimées, cette suppression est compensée par la création d'autres œuvres de l'espèce; à Bruxelles, la fréquentation des Gouttes de lait s'accroît au lieu de diminuer.

Les besoins d'une période semestrielle sont évalués à 4,000,000 de francs

3° *Cantines d'enfants débiles.* — D'après les derniers renseignements, le mouvement des cantines d'enfants débiles paraît être légèrement supérieur à la moitié de celui observé il y a six mois.

En 1918, les dépenses pour ces cantines se sont élevées à fr. 6,065,219.20; le Comité National n'y intervenait que pour un tiers, tandis que le projet de loi met la moitié à charge de l'Etat.

On peut escompter une diminution prochaine du prix des vivres; mais, d'autre part, il est à prévoir que, pour le fonctionnement des cantines, on ne continuera pas à disposer d'un personnel volontaire en nombre suffisant. Tout considéré, une somme de 4,500,000 francs est présumée nécessaire pour les besoins d'un semestre.

4° *Cantines maternelles.* — Il y a un certain fléchissement dans le mouvement de ces cantines. Le nombre de protégées, de 1,902 qu'il était à Bruxelles fin août 1918, est tombé à 1,115 fin février 1919. L'amélioration progressive des conditions de l'existence fait prévoir la disparition de certaines œuvres d'importance secondaire; mais pour les autres, il faut envisager une augmentation des frais d'administration. Les dépenses sont évaluées à 800,000 francs pour un semestre.

5° *Repas scolaires.* — En 1918, l'œuvre des repas scolaires a réclamé une dépense de 28,777,000 francs, déduction faite des sommes payées pour repas fournis aux étrangers et aux évacués.

Deux mille œuvres de l'espèce fonctionnaient pendant les derniers mois de l'occupation; on peut estimer à 500, soit 25 %, celles qui ont fermé leurs portes, mais ce sont des œuvres rurales pour lesquelles les allocations étaient plutôt minimes. Des calculs approximatifs permettent de conclure à une diminution de dépenses de 4,200,000 francs pour l'ensemble du pays, en sorte que le chiffre total des prévisions pour une année se réduit à 24,577,000 francs.

Tout compte fait, la dépense peut être évaluée à 8,500,000 francs pour un semestre.

6° *Colonies d'enfants débiles.* — Le Gouvernement projette en ce moment l'acquisition de quatre propriétés, dont les prix s'élèveraient en tout à 1 million.

L'entretien des enfants en colonies est évalué à 1,500,000 francs pour un semestre.

7° *Subside aux œuvres.* — L'évaluation est de 500,000 francs pour six mois.

8° *Subside à l'Œuvre Nationale de l'Enfance.* — Si l'Œuvre Nationale de l'Enfance ne peut disposer, dès le début de son activité, des ressources qui lui seront nécessaires, elle devrait être subsidiée à concurrence d'une somme qui peut être évaluée à 100,000 francs.

RÉCAPITULATION.

Consultations de nourrissons	fr.	500,000	»
Gouttes de lait		4,000,000	»
Cantines d'enfants débiles		4,500,000	»
Cantines maternelles		800,000	»
Repas scolaires		8,500,000	»
Colonies (achat de propriétés)		1,000,000	»
Id. (entretien des enfants)		1,500,000	»
Subsides aux œuvres		500,000	»
Subside à l'Œuvre Nationale de l'Enfance		100,000	»
		<hr/>	
	fr.	21,000,000	»

Littéra b. La somme de 1,000,000 de francs est déterminée par les considérations suivantes :

Les subsides alloués à l'Œuvre Nationale des Orphelins de la guerre par le Comité National en 1918 se sont élevés à 1,750,000 francs et ont été utilisés exclusivement à la distribution de secours mensuels aux orphelins

« définitifs ». L'octroi par l'État de pensions à ces enfants, en exécution de la loi sur les dommages de guerre aux personnes, aura pour conséquence de mettre fin à ces secours ou tout au moins de les réduire considérablement.

Par contre, si l'Œuvre Nationale des Orphelins de la guerre a pu, au cours de l'année 1918, imputer sur ses ressources propres la totalité des autres secours accordés à ses protégés, soit fr. 570,502.24, non compris les allocations prélevées sur les produits de la souscription nationale, il n'est pas certain qu'il en soit encore de même dans l'avenir.

Le service de l'instruction professionnelle des orphelins défunts entraînera notamment des dépenses plus élevées à mesure que l'activité de l'Œuvre s'étendra en cette matière et, aussi, à mesure que les enfants avanceront en âge.

Le Comité National de Secours et d'Alimentation étant appelé à disparaître dans un avenir prochain, l'Œuvre Nationale aura également sans doute à assumer la charge très onéreuse de la fourniture de vêtements et de chaussures à ses protégés.

Enfin, il semble que l'on doive assurer à cette Œuvre la possibilité de réaliser, dès qu'elle en constatera l'opportunité, les mesures nouvelles qui seront reconnues utiles pour le bien des enfants.

Dans un autre ordre d'idées, on n'est pas fixé sur le point de savoir si les subsides de l'État seront réservés exclusivement à l'Œuvre Nationale ou s'ils pourront être accordés, dans une certaine mesure, à des œuvres privées qui poursuivraient une action à peu près identique.

De ces divers chefs et tenant compte de ce que le Comité National pourra sans doute poursuivre ses interventions au profit de l'Œuvre Nationale jusqu'au 1^{er} juin 1919, il y a lieu de prévoir au budget un crédit de 1,000,000 de francs, affecté à des subsides à l'Œuvre Nationale et, éventuellement, à d'autres œuvres, à mesure des besoins dûment établis.

(562)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TABLEAU XV

NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.

En fixant les crédits proposés pour les non-valeurs des contributions foncière et personnelle, il a été tenu compte de la grande quantité de dégrèvements qui devront être accordés du chef de destruction totale ou de détérioration grave, de perte du revenu foncier, de non-habitation de maisons, d'inactivité d'usines, dans de nombreuses localités et dans des régions entières, notamment dans les deux Flandres et une partie du Hainaut.

Il y a lieu, en outre, de prévoir une dépense exceptionnelle de 4,000,000 de francs environ au crédit de l'article 8 : *Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent tableau. — Remboursements divers.*

Pendant toute la durée de l'occupation, la Banque Nationale n'a pas cessé d'effectuer les paiements de l'État autorisés par l'occupant, même lorsque les fonds disponibles du Trésor ne suffisaient pas à y pourvoir. Elle a fait ainsi, dans l'intérêt du pays, des avances importantes, sur lesquelles les intérêts à 3 % environ s'élèveraient, au 31 décembre 1918, à plus de 23,000,000 de francs. La Banque Nationale renonçant à demander le paiement de ces intérêts, il est équitable de lui faire remise de la bonification de $\frac{1}{4}$ % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne des billets au delà de 275,000,000 de francs, en tant que cette bonification s'applique à la circulation des billets correspondant aux avances.

Calculée sur la moyenne par semestre des avances consenties depuis le deuxième semestre 1914 jusqu'à la fin de 1918, cette remise s'élève exactement à fr. 3,926,452.12.

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

TABLEAU XVI

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.

La destination des crédits extraordinaires proposés pour l'exercice 1919 est indiquée clairement par les libellés des articles.

En général, ils sont demandés en vue des reconstructions et réparations rendues nécessaires ensuite des dévastations commises sur le domaine public et privé de l'État par l'ennemi, ou bien en vue de la reprise de travaux qui étaient entamés et que la guerre a interrompus.

Les observations particulières suivantes se rapportent à quelques crédits affectés à d'autres fins.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

ART. 6. — *Camp d'internement* : 280,000 francs.
(Y compris 80,000 francs pour dépenses arriérées.)

Il s'agit du camp d'internement d'Adinkerke, où sont envoyés les individus que la Sûreté de l'État ne permet pas de laisser en liberté.

ART. 12. — *Office central belge pour les prisonniers de guerre* :
7,600,000 francs.
(Y compris 5,600,000 francs pour dépenses arriérées.)

Cet Office n'est pas une création nouvelle; il fonctionnait déjà au Havre.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ART. 16. — *Service et organisation sanitaire résultant des événements de guerre* : 6,090,000 francs.
(Y compris 90,000 francs pour dépenses arriérées.)

Ce crédit supportera les dépenses afférentes aux services et institutions sanitaires créés par le Gouvernement dans la zone non occupée du pays, ainsi qu'à l'étranger, dans l'intérêt des populations belges chassées des zones dévastées par l'ennemi ou éloignées de leurs foyers pour d'autres causes.

ART. 18. — *Dépenses des provinces et des communes nécessitées par les événements de guerre dont la charge serait reprise par l'État : 1,000,000,000 de francs.*

Crédit proposé en vue de l'application de l'article 1^{er}, litt. c, de la loi du 16 mars 1919 autorisant le Gouvernement à émettre des emprunts en Belgique et à l'étranger.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

ART. 19. — *Reconstitution de l'agriculture. — Achat de bétail, engrais, semences, etc., pour les besoins immédiats de l'agriculture.*

Crédit demandé :

Bétail	fr.	100,000,000	»
Engrais		40,000,000	»
Semences et plants		40,000,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	180,000,000	»
		<hr/>	

Il s'agit ici d'animaux, d'engrais et de semences dont on craint que les cultivateurs ne puissent pas se pourvoir en quantité suffisante, par suite de l'interruption des relations commerciales, des difficultés de transport et d'autres circonstances résultant de la guerre. En attendant que cette crise soit passée, l'État, disposant de moyens d'action qui manquent aux particuliers, achète des animaux, des engrais et des semences qu'il revend ensuite, dans le plus court délai possible. De si courte durée que soit cette opération, elle ne peut se faire sans que l'État dispose de fonds considérables.

Il se peut évidemment que la récupération ne soit pas intégrale, car les grandes quantités jetées sur le marché pour la reconstitution rapide de l'agriculture peuvent provoquer la baisse sur certaines de ces marchandises. Mais il semble que l'État doive courir ce risque et que même les pertes, éventuellement, devraient être considérées comme de l'argent bien placé dans l'intérêt du prompt rétablissement d'une production agricole proportionnée aux besoins du pays.

Dans l'hypothèse de l'emploi total des 180 millions, la contre-partie prévue en recette au tableau des Voies et Moyens est évaluée très modérément à 130 millions (art. 72).

ART. 20. — *Subsides aux communes et aux wateringues dévastées par la guerre pour études et frais de projet, etc.* : 40,050,000 francs.

Les dégâts causés à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux wateringues ont été évalués grosso-modo à 60,000,000 de francs. Les dégâts par démolitions et explosions sont estimés à fr. 35,000,000 »

L'usure extraordinaire par suite de charroi de guerre et défaut d'entretien 25,000,000 »

TOTAL. fr. 60,000,000 »

On compte que le tiers de ces travaux pourra être exécuté cette année et, comme d'autre part, le coût des travaux est au moins doublé, le chiffre du crédit à prévoir monte à 40 millions de francs.

Le coût des travaux pourra éventuellement être récupéré sur les indemnités pour dommages de guerre à allouer aux communes et aux wateringues.

ART. 22. — *Restauration du cheptel vivant et du matériel agricole. — Travaux de nivellement et de reconstitution du sol. — Cultures dans les régions dévastées* : 15,000,000 de francs.

Les animaux, engrais, semences et machines dont l'achat est prévu à cet article sont destinés à être employés dans les exploitations agricoles des régions dévastées, qui seront reconstituées, soit directement par l'État, soit par des organismes ou des particuliers subsidiés par lui. Un avenir prochain nous apprendra lequel de ces deux modes de reconstitution devra être appliqué de préférence; la solution dépendra principalement de l'empressement que les intéressés mettront à agir par eux-mêmes.

Si l'État est amené à reconstituer directement une partie de la zone dévastée, il rentrera dans ses frais, soit par la vente des produits s'il conserve les exploitations jusqu'à ce qu'elles deviennent productives, soit par la cession des propriétés remises en valeur.

D'autre part, les subsides accordés à des collectivités ou à des particuliers qui se chargeront de la mise en valeur, auront en réalité le caractère d'avances, à récupérer lorsque les intéressés auront touché leurs indemnités de guerre, puisque celles-ci ont précisément pour but de procurer aux sinistrés les moyens de se relever.

Le crédit ne doit donc pas être considéré comme destiné à des subventions à fonds perdus, loin de là. Il faut cependant prévoir le cas où une certaine portion des capitaux engagés ne pourrait être récupérée, vu le caractère nécessairement aléatoire des entreprises dont il s'agit. C'est pourquoi la contre-partie prévue en recette au tableau des Voies et Moyens est évaluée à 12 millions (art. 72).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ART. 37. — *Augmentation du capital de la Compagnie des installations maritimes de Bruges : 3,900,000 francs.*

Le crédit est destiné à permettre à la Compagnie des installations maritimes de Bruges d'entreprendre les travaux indispensables pour la remise en état de ses installations.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DU RAVITAILLEMENT.

ART. 42. — a) *Ravitaillement de la population civile de la Belgique ;*
b) *Subsides aux œuvres de secours.*

a) Un crédit de 644,000,000 de francs est nécessaire pour le ravitaillement de la population civile du pays pendant l'année 1919.

Il est destiné :

1° A concurrence de 200.000.000 de francs à des achats à faire directement par l'Etat pour approvisionner le pays en beurre, sucre, café, viande congelée, etc. Ces achats trouveront leur contre-partie dans le produit de la revente par l'intermédiaire des organismes de répartition ;

2° A la reprise par le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, dans un délai qu'on espère rapproché, des opérations de la « Commission for relief in Belgium ». Elles absorberont mensuellement :

Pour les achats de froment, environ.	fr.	50,000,000	»
Pour les achats de graisse et lard, environ.		24,000,000	»
ENSEMBLE.	fr.	<u>74,000,000</u>	»

En tablant sur les besoins de *six mois*, on estime à **444** millions de francs le crédit nécessaire.

b) Actuellement, la plus grande partie du produit des ventes du Comité National de Secours et d'Alimentation sert à assurer les divers services de secours établis en faveur des chômeurs, des familles des militaires, des enfants en bas-âge, des enfants des écoles, des réfugiés, des tuberculeux, des malades, etc. Une bonne part des crédits du Comité National est en outre absorbée par les stocks existant à Anvers ou en province, et par le fonds de roulement des organismes.

Il n'est pas possible de déterminer dès maintenant dans quelle mesure les secours resteront nécessaires. Il en est qui seront peu à peu reportés à d'autres départements, tels la rémunération militaire, les allocations aux familles d'officiers, les subsides aux œuvres de l'enfance, à la lutte contre la tuberculose, etc.

Il faut en tout cas prévoir les fonds nécessaires au maintien des secours en général pour les familles des sans-travail, pendant un temps difficile à fixer. Pour les six mois à venir, à dater du 1^{er} avril, afin de n'être pas pris au dépourvu, il est prudent de prévoir en tout une dépense de 200,000,000 de francs.

Les règles de la comptabilité s'opposent à ce que le paiement des indemnités allouées aux chômeurs ait lieu sur le produit des ventes à effectuer par le service du ravitaillement. Il faut dès lors prévoir spécialement au crédit de l'article 42 la somme ci-dessus de 200,000,000 de francs. Par contre, la recette sera portée au tableau des Voies et Moyens pour son entièreté, soit 644,000,000 de francs.

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.**

CHEMINS DE FER.

**ART. 43 — Voies et Travaux (y compris les
dommages-intérêts pour inexécution de travaux) : 49,590,600 francs.**

(Y compris 10,000,000 de francs pour dépenses arriérées.)

Ce crédit est affecté aux dépenses suivantes :

a) *Travaux* :

Bruxelles. — Aménagement des gares de l'agglomération.

Bruxelles-Midi. — Modifications aux lignes y aboutissant.

Remboursement des avances faites par la Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles pour la construction d'un pont-rails à Cappelle-au-Bois et à Willebroeck.

Règlement de compte avec les entrepreneurs des travaux en cours en 1914.

Acquisition de terrains pour l'exécution de travaux divers.

15,000,000 »

A REPORTER. . . . fr. 15,000,000 »

REPORT. . . . fr. 18,000,000 »

b) *Travaux généraux :*

Travaux divers. — Appareils de sécurité. Matériel de voie (rails et accessoires). Ballast. Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance des travaux neufs (dessinateurs temporaires et surveillants). } 45,000,000 »

c) *Construction de lignes nouvelles :*

Continuation des travaux en cours :

Bruxelles-Midi à Gand-Saint-Pierre (section de Denderleeuw à Gand-Saint-Pierre). Schaerbeek à Hal, y compris le tunnel du Cinquantenaire de la ligne de Watermael vers Schaerbeek par Etterbeek. Fexhe-le-haut-Clocher à Kiukempois et embranchements s'y raccordant. } 40,000,000 »

d) *Établissement de doubles voies :*

Continuation des travaux de la ligne d'Athus à la Meuse.

Sections de :

Houyet à Gedinne ;
Bertrix à Gedinne, Bertrix à Bellefontaine ;
Virton St. Mard à Lamorteau ;
Virton à Bellefontaine. } 5,000,000 »

Courbe de raccordement à Ottignies de la ligne du Luxembourg à celle de Wavre à Louvain.

e) *Domages-intérêts pour inexécution de travaux* 500,000 »

f) *Travaux décidés par le Gouvernement au Havre, et exécutés :*

Oissel :

1° Construction de 23 baraquements pour servir de logement aux ouvriers ;
2° Construction d'un bureau pour le service de la traction et du matériel ;
3° Construction d'un atelier central avec chaudronnerie ;
4° Construction d'un bâtiment à usage de tournerie ;
5° Fourniture par l'armée belge en campagne de 50 tonnes de ciment. } 4,200,000 »

Il comprend en outre une somme de 2,890,600 »
nécessaire au remboursement de mandats d'avances du Trésor délivrés en 1914.

TOTAL DE L'ARTICLE . . . fr. 49,590,600 »

ART. 44. — *Aménagement du quartier de la Putterie :*
1,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné à continuer les avances à faire au fonds spécial institué par l'article 6 de la loi du 26 août 1903 pour l'exécution de la convention conclue le 7 avril de la même année entre l'État et la Ville de Bruxelles.

ART. 45. — *Jonction directe, à Bruxelles, des parties Nord et Sud du réseau des chemins de fer belges :* 11,850,700 francs.

Ce crédit comprend une somme de 5,000,000 de francs nécessaire pour faire face aux dépenses prévues pour 1919. Le surplus, 6,850,700 francs, est destiné au remboursement de mandats d'avances du Trésor délivrés en 1914.

ART. 46. — *Traction et matériel :* 3,000,000 de francs.

Outillage, appareillage au chauffage de voitures, etc.

ART. 47. — *Services de l'électricité :* 3,224,000 francs.

(Y compris 650,000 francs de dépenses arriérées.)

a) Installations d'éclairage électrique et de force motrice jusqu'aux moteurs inclusivement, dans les stations, ateliers, etc.	fr.	2,000,000	»
b) Moteurs et accessoires.		350,000	»
c) Aménagement d'un atelier de peinture et d'une salle d'attente à Quaregnon-Central — ligne de Mons à Boussu — prolongement de la ligne vicinale jusqu'à la place Léopold à Mons, etc. Modification de voitures motrices en vue de la fermeture des plates-formes, etc.		224,000	»
d) Dépenses arriérées des exercices antérieurs		650,000	»
TOTAL DE L'ARTICLE		fr.	<u>3,224,000</u> »

ART. 48. — *Services de la Marine :* 3,601,000 francs.

(Y compris 77,500 francs pour dépenses arriérées.)

1° Construction d'un bateau à vapeur type « Police de la rade » pour le pilotage à Anvers.	fr.	270,000	»
--	-----	---------	---

L'acquisition de cette unité est jugée nécessaire pour pouvoir exercer d'une façon complète, de jour et nuit, la

A REPORTER.	fr.	<u>270,000</u>	»
-------------	-----	----------------	---

REPORT. . . . fr. 270,000 »

police de la navigation dans les passes navigables de l'Escaut et des rades d'Anvers et d'Austruweel et ce afin d'assurer toute liberté d'évolution aux grands vapeurs qui fréquentent le port d'Anvers.

2° *Un canot-moteur* fr. 100,000 »

pour permettre au commissariat maritime d'Anvers d'exercer une surveillance étroite sur l'Escaut en vue de la répression des vols qui se commettent à bord des navires.

Un crédit à affecter à cette construction a été voté en 1913.

D'autre part, un crédit est sollicité au Budget de 1919, section des dépenses exceptionnelles, pour la construction de deux vedettes destinées au même service.

3° *Bateaux garde-pêche et navire-école des mousSES.* 332,000 »

Au Budget extraordinaire de 1913 était également prévue la partie de crédit destinée à l'acquisition de bateaux garde-pêche devant remplacer la « Ville-d'Anvers » et la « Ville d'Ostende ». Quant au navire-école des mousSES, également à remplacer, une somme de 90,000 francs figurait au même Budget.

Le prix d'acquisition des trois navires, plus perfectionnés que les anciennes unités, est évalué à 1,200,000 francs.

Aux dépenses exceptionnelles figure le coût des bateaux à commander. Le crédit ci-dessus de 332,000 francs représente la plus-value des nouveaux bateaux sur les anciens.

4° *Bateaux transbordeurs pour le service de passage d'eau entre Anvers et la Tête de Flandre.* 440,000 »

Le Budget extraordinaire de 1913 prévoyait un crédit destiné à la construction de bateaux de ce type.

5° *Vapeur pour le service des commissaires permanents de l'Escaut.* 300,000 »

Le bateau affecté actuellement à ce service est hors d'usage pour cause de vétusté.

La plus-value du nouveau vapeur sur celui à remplacer est de 300,000 francs.

A REPORTER. . . . fr. 1,412,000 »

REPORT. . . . fr. 1,412,000 »

Comme on l'a fait remarquer, bien que le remplacement de ce vapeur dépende du nouveau statut de l'Escaut à régler par la Conférence de la paix, on croit devoir, pour parer à toute éventualité, solliciter les crédits nécessaires à ce remplacement.

6° Paquebots pour la ligne Ostende-Douvres :

Remplacement du paquebot « Marie-Henriette » qui s'est perdu sur les côtes françaises en transportant des soldats belges blessés. Un crédit de 1,638,500 francs est inscrit au tableau de 1919 (Dépenses exceptionnelles).

Le coût de cette unité, qui sera du type moderne, étant évalué à 4,250,000 francs, une partie du complément, soit 2,411,500 francs, est sollicitée actuellement. fr. 2,411,500 »

Dépenses arriérées. 77,500 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . fr. 3,601,000 »

POSTES.

ART. 49. — *Administration des Postes* : 3,300,000 francs.

(Y compris 300,000 francs pour dépenses arriérées.)

Crédit nécessaire à l'acquisition d'immeubles, la construction et le parachèvement de nouveaux locaux, ainsi qu'au paiement des traitements et salaires des agents temporaires du service des bâtiments des postes, et à la confection de meubles spéciaux.

TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ART. 50. — *Administration des Télégraphes et des Téléphones* :

7,881,000 francs.

(Y compris 3,700,000 francs pour dépenses arriérées.)

a) Locaux. Télégraphes et téléphones fr. 746,000 »

b) Réseaux téléphoniques. Ouverture de nouveaux réseaux, création de bureaux, reliement des abonnés, etc. 6,960,000 »

c) Transformation des réseaux téléphoniques. Établissement de réseaux souterrains 475,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . fr. 7,881,000 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

ART. 54. — *Exécution des conventions conclues entre l'État belge et S. M. l'Impératrice du Mexique, etc. : fr. 676,730.77.*

ART. 56. — *Augmentation de la part d'intervention de l'État dans le capital de la Société du Canal et des Installations Maritimes de Bruxelles : 2,200,000 francs.*

Ces articles représentent des reliquats de crédits votés avant la guerre et dont le délai de validité est expiré. Ils sont encore nécessaires pour satisfaire aux engagements contractés.

(576)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TABLEAU XVII

VOIES ET MOYENS

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes

NOTE**-A L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES.**

Les ressources de l'État pour l'exercice 1919 sont évaluées :

1° Pour les recettes ordinaires (y compris 69,420,340 francs à titre de recettes arriérées) à	fr.	598,343,429	»
2° Pour les recettes exceptionnelles à		300,000,000	»
3° Pour les recettes extraordinaires	} normales à	1,600,000	»
		de guerre à	1,686,000,000

Les notes particulières qui vont suivre renferment les explications qui paraissent nécessaires au sujet des postes les plus importants.

PREMIÈRE SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.**CHAPITRE PREMIER.****IMPÔTS.****ART. 1^{er} DU TABLEAU. — Contribution foncière.**

Évaluation pour 1919 : 39,000,000 de francs.

Au budget de 1914, le produit de la contribution foncière était évalué à 30,362,000 francs.

Le montant des rôles pour 1919 (y compris 9 millions environ du chef de la contribution supplémentaire qui subsiste temporairement à charge des grands propriétaires) restera sensiblement le même qu'en 1918 (39 millions); les documents cadastraux, en effet, n'ont pas encore enregistré les diminutions du revenu imposable survenues au cours de la dernière période de guerre; il en sera tenu compte dans le tableau des Non-valeurs.

ART. 2 DU TABLEAU. — Contribution personnelle.

Évaluation pour 1919 : 23,000,000 de francs.

L'évaluation de 1914 était de 27,257,000 francs. La contribution personnelle verra sans doute son dernier rendement (22,500,000) se relever dans une certaine mesure, car si, dans les Flandres, un assez grand nombre de maisons sont inhabitables, cette cause de diminution sera largement compensée par les cotisations nouvelles ou plus fortes résultant des nombreux rapatriements et de la renaissance nationale.

ART. 3 DU TABLEAU. — *Droit de patente.*

Évaluation pour 1919 : 24,000,000 de francs.

Par suite de la transformation importante réalisée par la loi du 1^{er} septembre 1913 (taxe sur les revenus et profits réels), l'évaluation du produit de l'ancien droit de patente fut abaissée à 9,500,000 francs en 1914. Mais il faut encore tenir compte dans le budget actuel des causes d'augmentation consacrées temporairement par l'article 2 de la loi transitoire du 28 décembre 1918, notamment l'application de la patente aux cultivateurs et l'institution du taux progressif.

Sous l'influence de ces dispositions, le produit du droit de patente était évalué à 20,400,000 francs en 1918. Or, il y a lieu d'espérer que la reprise des affaires influencera favorablement le rendement; celui-ci ne sera vraisemblablement pas inférieur en 1919 à 24,000,000 de francs, montant des rôles pour 1917.

ART. 4 DU TABLEAU. — *Taxe sur les revenus ou bénéfices réalisés dans les sociétés par actions, etc.*

Évaluation pour 1919 : 13,000,000 de francs.

On peut prévoir approximativement 13,000,000 de francs en 1919.

L'évaluation de 1914 était de 18,000,000 de francs.

ART. 5 DU TABLEAU. — *Taxe sur les automobiles et autres véhicules à moteur.*

Évaluation pour 1919 : 700,000 francs.

L'évaluation de 1914 était de 1,500,000 francs.

L'industrie des véhicules à moteur a pris un essor considérable durant la guerre dans tous les pays étrangers. En présence des difficultés actuelles de transport par chemin de fer, de la pénurie de bêtes de trait et de la nécessité des déplacements rapides, il est à présumer que l'automobilisme prendra prochainement de l'extension dans notre pays.

Il ne paraît pas exagéré de prévoir dès la présente année une recette correspondant à peu près à la moitié de celle qu'on avait escomptée au lendemain de l'institution de la taxe, soit 700,000 francs.

ART. 8 DU TABLEAU. — *Douanes.*

Évaluation pour 1919 : 41,525,700 francs.

Voici quelles ont été les recettes totales brutes des droits d'entrée pendant les trois dernières années de paix : en 1914, 65,425,120 francs; en 1912, 74,460,572 francs; en 1913, 74,419,656 francs.

Actuellement, des difficultés de toute sorte, issues de la guerre, entravent encore les importations. Mais il est permis d'augurer que le mouvement commercial reprendra son essor à mesure de l'amélioration des moyens et conditions de transport et de la levée des défenses d'exportation qui sont encore appliquées à l'étranger pour nombre de marchandises. On peut ainsi, avec modération, porter l'évaluation totale pour 1919 à 50,000,000 de francs.

La recette présumée se répartit de la manière suivante :

Part du Fonds communal.	fr.	968,800	»
Part du Fonds spécial (loi du 18 août 1889).		7,505,500	»
Part de l'État		41,525,700	»
TOTAL.		fr.	50,000,000

Les parts du Fonds communal et du Fonds spécial sont formées des recettes suivantes :

Fonds communal.

35 % des droits d'entrée sur les bières (1 million de francs)	fr.	350,000	»
35 % des droits d'entrée sur les eaux-de-vie (1 million 500,000 francs)		525,000	»
35 % des droits d'entrée sur les sucres (200 mille francs)		70,000	»
35 % des droits d'entrée sur les vinaigres et acides acétiques (60,000 francs).		21,000	»
35 % des droits d'entrée sur les sirops et mélasses (8,000 francs)		2,800	»
TOTAL.		fr.	968,800

Fonds spécial.

Produit des droits d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches.	fr.	4,100,000	»
Produit de la taxe additionnelle sur les eaux-de-vie étrangères		57,000	» ⁽¹⁾
Produit de la taxe sur les eaux-de-vie indigènes		47,500	» ⁽¹⁾
Produit de la taxe d'ouverture des débits de boissons.		190,000	» ⁽¹⁾
Prélèvement sur les recettes de douane pour parfaire le minimum établi à raison de 1 franc par habitant		6,405,500	»
TOTAL.		fr.	7,800,000

(1) Après déduction de 5 % pour frais d'administration (art. 3 de la loi du 12 décembre 1912).

ARTICLE 9 DU TABLEAU. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, en regard du montant des recettes de 1913, les évaluations proposées pour l'exercice 1919 et la répartition des recettes entre l'État et le Fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	Montant des recettes de 1913.	Évaluations proposées pour 1919.	PART		
			de l'État.	du Fonds communal.	
1	2	3	4	5	
Vins étrangers	9,341,798	4,500,000	2,925,000	35	1,575,000
Vins de fruits secs	»	»	»	»	»
Vins mousseux	33,730	20,000	20,000	»	»
Eaux-de-vie	77 619 609	2 000,000	1,300,000	35	700,000
Bières.	20 423 322	10 000,000	6,500,000	35	3 500,000
Vinaigres de bière	41,095	5,000	3,250	35	1,750
Vinaigres autres que de bière	26,329	10,000	6,500	35	3,500
Acide acétique	106,021	5,000	3,250	35	1,750
Sucres et sirops de raffinage	22,837,893	16,000,000	10,400,000	35	5,600,000
Glucoses	1,018,300	500,000	500,000	»	»
Margarine	559,347	100,000	100,000	»	»
Tabacs { étrangers.	1,456,985	1,000,000	1,000,000	»	»
{ indigènes	1,291,867	1,000,000	1,000,000	»	»
Produits divers.	»	3,600,000	3,600,000	»	»
TOTAUX. . . fr.	134,728,296	38,740,000	27,358,000		11,382,000

Les évaluations portées dans la colonne 3 sont basées sur la consommation présumée telle que la situation économique présente permet de la supputer approximativement.

En ce qui concerne les *eaux-de-vie*, la vente et le débit de l'alcool étant interdits, sauf les exceptions prévues pour certaines destinations spéciales (arrêté-loi du 13 novembre 1918), l'évaluation est basée sur les quantités destinées à des usages industriels ne donnant pas droit à la décharge de l'accise et sur les quantités pour lesquelles la décharge, après dénaturation, n'est que partielle.

Ainsi que l'indique le tableau ci-dessus, une part de 35 % du produit des droits d'accise sur un certain nombre de marchandises est attribuée au Fonds communal. En ce qui concerne les droits sur les *eaux-de-vie*, cette

quote-part dans le produit annuel des droits d'entrée et d'accise ne peut dépasser 13,750,000 francs. Il s'en faut de beaucoup que cette limitation doive être appliquée en 1919, sans parler de ce qui adviendra prochainement du régime. Le produit des droits d'entrée, en effet, n'est évalué pour 1919 qu'à 1,500,000 francs et celui des droits d'accise à 2 millions de francs; la part du Fonds communal dans ces droits tombe ainsi à 1,225,000 francs (35 % de 3,500,000 francs).

ART. 11 DU TABLEAU. — *Enregistrement et transcription.*

Évaluation pour 1919 : 60,000,000 de francs.

Avant la guerre, le produit mensuel atteignait en moyenne près de 4 millions de francs et dès 1914, on pouvait prévoir un rendement annuel dépassant 50 millions, grâce à l'accroissement continu de la valeur des immeubles et au développement rapide du bloc bâti.

La guerre a eu pour conséquence d'élever la valeur des biens ruraux à des hauteurs prodigieuses, et, d'autre part, la cherté de la main-d'œuvre et des matériaux assure une forte plus-value aux bâtiments urbains. Sans nul doute, la valeur vénale se stabilisera pour les uns et les autres, après la conclusion de la paix, à des prix notablement supérieurs à ceux de jadis.

Ainsi apparaît un accroissement considérable des bases de perception des droits de mutation entre vifs.

Les transactions donnant ouverture aux droits d'enregistrement et de transcription seront nécessairement nombreuses au cours de la reconstitution économique du pays, et il faut tenir compte aussi de l'arriéré important qui existe dans les études des notaires et devant les tribunaux, dû principalement à l'absence des militaires et, plus accessoirement, au chômage des magistrats pendant une grande partie de l'année 1918; la liquidation de cet arriéré amènera en 1919 un notable surcroît de recettes.

Déjà le mois de janvier est marqué par un chiffre total de 4 millions de francs, y compris un droit extraordinaire d'un million perçu sur un seul acte (prorogation de société). Dans ces conditions, on croit pouvoir évaluer le rendement de ce produit pour 1919 à 60 millions de francs.

ART. 14 DU TABLEAU. — *Successions.*

Évaluation pour 1919 : 40,000,000 de francs.

Tenant compte des droits arriérés, dont on évalue le montant à 10 millions de francs et de la mortalité exceptionnellement élevée de l'hiver dernier, on peut estimer la recette totale du présent exercice à 40 millions de francs, tout en tenant compte de ce que l'augmentation générale de la valeur vénale des immeubles est compensée par la dévastation de certaines zones du pays et aussi par le fléchissement des titres au porteur.

ART. 15. DU TABLEAU. — *Timbre.*

Évaluation pour 1919 : 10,000,000 de francs.

A en juger par les recettes de janvier, on ne pourrait pas escompter plus de 8 millions de francs; mais il faut avoir égard au relèvement en quelque sorte automatique d'un produit qui est intimement lié au mouvement des affaires, de même que le produit des droits dont il est question à l'article 14.

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19 DU TABLEAU. — *Rivières et canaux.*

Évaluation pour 1919 : 2,000,000 de francs.

Avant la guerre, les péages sur les rivières et canaux étaient en progression constante. En 1913, le rendement avait atteint 2,856,312 francs.

Eu égard à l'état de détérioration de certaines voies navigables, il est prudent de limiter les prévisions pour 1919 à 2 millions de francs.

ART. 20 DU TABLEAU. — *Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.*

Évaluation pour 1919 : 500,000 francs.

On estime que la liquidation des arriérés antérieurs à la guerre et les produits nouveaux procureront en 1919 une recette de 500,000 francs.

ART. 23 DU TABLEAU. — *Chemin de fer.*

Évaluation pour 1919 : 167,000,000 de francs.

A défaut d'éléments concrets d'évaluation du trafic de 1919, il a paru prudent de fixer la recette probable de cet exercice à la moitié seulement de la recette effective de 1913 (334,714,000 francs) soit, en nombre rond, à 167,000,000 de francs.

ART. 24 DU TABLEAU. — *Télégraphes et téléphones.*

Évaluation pour 1919 : 7,300,000 francs.

Les recettes pour 1914 avaient été évaluées à 23,535,000 francs; les faits constatés à ce jour permettent d'escompter, pour 1919, un produit de 7,300,000 francs.

ART. 25 DU TABLEAU. — *Postes.*

On peut évaluer à 41,950,000 francs environ, la recette totale des Postes en 1919.

Dans cette somme sont compris les articles suivants :

- a) Produit du service des chèques et virements : 400,000 francs;
- b) Taxe sur les abonnements aux journaux : 70,000 francs;
- c) Taxe sur les effets de commerce à l'acceptation et à l'encaissement : 300,000 francs;
- d) Taxe sur la vente des permis de pêche : 9,000 francs;
- e) Frais d'encaissement des impôts par quittances postales : 1,000 francs.

Déduction faite de ces produits qui ne donnent pas lieu à prélèvement au profit du Fonds communal, il reste une somme de 41,170,000 francs, dont 41 % pour le Fonds communal, soit : 16,879,700 francs à déduire de l'évaluation totale; reste pour l'État : 25,070,300 francs.

CHAPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 28 DU TABLEAU. — *Domaines* (valeurs capitales).

Évaluation pour 1919 : 3,500,000 francs.

La moyenne des recettes normales d'avant la guerre (660,000 francs) ne sera pas atteinte en 1919, lors même que les créances arriérées seraient recouvrées entièrement. La prudence commande de limiter les prévisions à fr. 500,000 »

Mais il y a lieu d'ajouter le produit de la réalisation de nombreuses installations provisoires établies par le Gouvernement belge à l'étranger pendant la guerre, soit approximativement 3,000,000 »

TOTAL. fr. **3,500,000** »

ART. 29 DU TABLEAU. — *Forêts*.

Évaluation pour 1919 : 300,000 francs.

Aux budgets de 1913 et de 1914, le produit annuel des forêts domaniales était évalué à 750,000 francs.

Les dévastations commises par l'occupant auront pour conséquence inévitable de réduire ce revenu dans une très forte proportion.

On propose de s'en tenir à une évaluation de 300,000 francs.

ART. 37 DU TABLEAU. — *Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.*

Évaluation pour 1919 : 12,500,000 francs.

Le produit moyen des cinq dernières années antérieures à la guerre était de 3 millions de francs.

Il y a lieu de prévoir la recette, en 1919, des produits arriérés de 1914 à 1918 à concurrence d'une somme qu'on estime à 10,450,000 francs et du produit propre à l'exercice évalué à 2,350,000 francs.

ART. 45 DU TABLEAU. — *Part réservée à l'Etat par la loi du 26 mars 1900 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale de Belgique.*

Evaluation pour 1919 : 16,000,000 de francs.

Dans le cours de la période de 1910 à 1913, l'émolument de l'Etat avait progressé de 6 millions à 11 millions.

Aucune précision ne pourrait être formulée en ce moment, ni en ce qui concerne la part de l'Etat dans les bénéfices afférents à la période de guerre et restant à distribuer, et moins encore en ce qui concerne l'année 1919.

On ne peut que poser ici un chiffre qui, sans être justifié positivement, paraît raisonnable et modéré. Il se décompose ainsi qu'il suit :

Pour la période de guerre	fr.	10,450,000 »
Pour l'année 1919		5,550,000 »

ART. 46 DU TABLEAU. — *Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale de Belgique. (Loi du 26 mars 1900, art. 2, 3^e alinéa.)*

Évaluation pour 1919 : 11,000,000 de francs.

Le montant de cette bonification, en progression continue avant la guerre, dépassait en dernier lieu 3 millions.

La somme de 11 millions à porter au tableau des Voies et Moyens pour l'exercice 1919 du chef de la redevance sur la circulation fiduciaire, a été calculée en prenant pour base la circulation des billets de la Banque Nationale et de la Société Générale à fin novembre 1918, savoir :

Billets de la Banque Nationale :	
1,275,000,000 — 275,000,000 =	1,000,000,000 × 0.50 = 5,000,000 »
Billets de la Société Générale :	
1,490,525,000 — 290,525,000 ⁽¹⁾ =	1,200,000,000 × 0.50 = 6,000,000 »
TOTAL. . . fr. <u>11,000,000 »</u>	

(1) Partie de la contribution de guerre de 480,000,000 de francs payée en billets de la Société Générale de Belgique.

Billets en circulation au 31 décembre 1918 :

Banque Nationale	fr. 1,501,206,947 »
Société Générale	1,709,266,530 »
	<hr/>
	fr. 3,210,473,477 »
	<hr/>

Il convient de faire remarquer que l'augmentation de la circulation des billets à la fin de l'année 1918 s'explique par les opérations relatives au retrait des monnaies allemandes.

ART. 47 DU TABLEAU. — *Produit du placement des fonds disponibles du Trésor.*

A maintenir *pour mémoire* au budget de 1919. Aucune recette ne peut être prévue de ce chef dans les circonstances actuelles.

ART. 48 DU TABLEAU. — *Dividendes des actions de la Compagnie du Chemin de fer du Congo.*

Article à maintenir aussi *pour mémoire*.

Aucune recette n'est à prévoir de ce chef pour l'année 1919, pas plus que pour les années 1915 à 1918.

ART. 49 DU TABLEAU. — *Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux.*

Évaluation pour 1919 : 3,920,000 francs.

Chiffre arrondi de la recette effective de 1918 qui s'est élevée à fr. 3,920,117 37. .

ART. 51 DU TABLEAU. — *Intérêts d'obligations de sociétés d'armement maritime.*

Somme à encaisser en 1919 : 1,963,205 francs.

Du chef d'intérêts arriérés de 1914 à 1918	fr. 773,640 »
Id. à échoir en 1919	137,565 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 911,205 »

Du chef d'obligations remboursables :

Années 1914 à 1918	fr. 826,000 »
Année 1919	226,000 »
	<hr/>
	1,052,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 1,963,205 »
	<hr/>

ART. 58 DU TABLEAU. — *Recettes diverses et accidentelles.*

Évaluation pour 1919 : 19,820,700 francs.

Le rendement de ce produit peut être évalué pour 1919 à 2 millions de francs; mais il y a lieu d'y ajouter les remboursements au Trésor public d'avances faites aux caisses des veuves et orphelins, soit 17,820,700 francs.

Les caisses des pensions au profit des veuves et des orphelins des magistrats, des fonctionnaires et employés de l'État, des professeurs et instituteurs communaux, etc., possèdent ensemble un avoir très important en titres de la dette publique (art. 32 de la loi du 21 juillet 1844). Le revenu de cet avoir sert, conjointement avec les retenues courantes opérées sur les traitements des agents en activité de service et sur les pensions des anciens agents, à payer les pensions en cours à charge de ces caisses.

Le paiement des arrérages de la rente belge a été suspendu durant l'occupation; d'autre part, les caisses ont été privées d'une grande partie de leurs autres ressources ordinaires par le fait qu'un très grand nombre de traitements n'étaient plus payés et que, par conséquent, les retenues n'étaient plus opérées. Pour combler le déficit résultant de ces causes et pourvoir ainsi au paiement des pensions des veuves et des orphelins, il fallut recourir à une intervention du Trésor public en inscrivant au budget de l'État un crédit correspondant à l'insuffisance des revenus des caisses spéciales en question.

Il s'agit aujourd'hui de récupérer les avances ainsi faites, les caisses ne pouvant pas être subsidiées par le Trésor (art. 30 de la loi de 1844). Le remboursement aura lieu sur les revenus arriérés des avoirs en rente, revenus évalués à une vingtaine de millions pour la période de guerre.

ART. 64 DU TABLEAU. — *Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876).*

Évaluation pour 1919 : 20,071,800 francs.

Des crédits s'élevant ensemble à 8,953,000 francs sont proposés pour 1919 pour le service des pensions des instituteurs communaux.

En voici le détail :

1° Budget de la Dette publique (art. 40) . . . fr.	8,900,000 »
2° Budget du Ministère des Sciences et des Arts (art. 6 en partie et art. 7, litt. a)	53,000 »
TOTAL. fr.	<u>8,953,000 »</u>

Les trois cinquièmes de ce total, soit 5,371,800 francs, formant la quote-part des provinces et des communes, doivent être remboursés à l'État.

Il reste en outre un arriéré de 14,700,000 francs, chiffre rond, à percevoir à charge des communes pour les années 1914 à 1918.

ART. 67 DU TABLEAU. — *Versement à effectuer par la Chine en amortissement de la quote-part d'indemnité attribuée aux sociétés et particuliers belges à la suite des troubles de 1900.*

Le crédit de 3,400,000 francs représente une somme de 1,700,000 francs pour chacune des années 1918 et 1919.

DEUXIÈME SECTION. — RECETTES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE V.

ART. 68 DU TABLEAU. — *Impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre.*

Cet impôt spécial, à percevoir une fois, ne se prête point à une évaluation précise : trop de facteurs défiant le calcul sont susceptibles d'influencer diversement le produit. On présume, par aperçu, que la part revenant à l'État atteindra au minimum 100,000,000 de francs.

ART. 69 DU TABLEAU. — *Produit du butin de guerre.*

La Commission de récupération évalue de 300 à 400 millions de francs le produit de la partie revenant à l'État belge du butin de guerre abandonné dans notre pays par les troupes allemandes en retraite. On peut compter que les recettes à faire de ce chef au cours de l'exercice 1919 atteindront 200 millions de francs.

TROISIÈME SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

CHAPITRE VI.

§ B. — *Recettes extraordinaires de guerre.*

ART. 72 DU TABLEAU. — *Reconstitution agricole et industrielle. Vente d'objets et d'animaux de toute nature achetés par l'État ou récupérés en Allemagne, de produits de l'exploitation de terrains, d'engrais, de semences, de biens-fonds remis en valeur, etc.*

Le Gouvernement s'est chargé d'acheter, à l'étranger, du bétail, des engrais, des semences, etc., nécessaires à l'agriculture. Il a entrepris également la reconstitution agricole dans certaines régions du pays.

On prévoit que les sommes qu'il dépensera à cette fin et montant à 195,400,000 francs (voir tableau des crédits extraordinaires, art. 19, 21 et 22), pourront être récupérées en 1919 à concurrence de 142,000,000 de francs.

ART. 73 DU TABLEAU. — *Remboursement par l'ennemi des frais des troupes belges d'occupation en Allemagne.*

Les frais d'entretien, de séjour et de service de nos troupes d'occupation en Allemagne sont estimés à 20,000,000 de francs par mois.

Le budget de la Guerre, dressé pour toute l'année, comprenant les frais en question, la somme à récupérer à charge de l'ennemi est calculée pour une période de douze mois, soit 240,000,000 de francs.

Si les événements permettaient le rappel de nos troupes dans un temps plus court, la dépense et la recette se trouveraient parallèlement diminuées.

ART. 74 DU TABLEAU. — *Produit de la vente d'articles de ravitaillement.*

La dépense à faire par le Gouvernement pour le ravitaillement de la population civile ne constitue qu'une avance à récupérer sur le produit de la vente. La recette prévue de ce chef est fixée, en conséquence, au montant du crédit inscrit pour cet objet au tableau des dépenses extraordinaires sous l'article 42, lit. a, soit 644,000,000 de francs.

ART. 75 DU TABLEAU. — *Remboursements à faire par le Comité National de Secours et d'Alimentation et par la Société coopérative d'Avances et de Prêts.*

Il est inscrit au tableau de la Dette publique, sous l'article 37, un crédit de 410,000,000 de francs destiné à rembourser au Comité National de Secours et d'Alimentation les sommes qu'il a payées du chef de la rémunération en matière de milice.

En outre, d'autres tableaux des dépenses comprennent un ensemble de crédits devant servir à l'ordonnancement des avances faites par la Société coopérative d'Avances et de Prêts sur des traitements et autres créances dues par l'État.

Ces avances sont estimées approximativement à 250,000,000 de francs.

Les deux organismes en question ayant fait leurs opérations avec des fonds fournis indirectement par la Belgique, les sommes ci-dessus, s'élevant ensemble à 660,000,000 de francs, à mandater à leur profit, seront encaissées par le Trésor à titre de remboursement.

(590)

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

TABLEAU XVIII

RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE

NOTE

**à l'appui des évaluations de recettes
et des prévisions de dépenses**

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses.

Le tableau des Recettes et des Dépenses pour ordre, dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la Comptabilité de l'État, comprend : d'une part, les fonds de tiers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement; d'autre part, les subsides, fonds de emploi et fonds spéciaux constituant des ressources spéciales.

Les chiffres inscrits à ce tableau ne sont donnés qu'à titre d'indication et ne peuvent exercer aucune influence sur les opérations, ni en limiter le nombre et l'importance; toutefois, on vise à rapprocher leur montant, autant que possible, du mouvement probable en recettes et en dépenses des divers services qu'ils concernent.

Fonds communal (art. 11 et 12 du tableau).

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations du tableau des Voies et Moyens, les revenus du Fonds communal pour l'exercice 1919 :

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Eaux-de-vie	1,500,000 °	55	525,000 °
Bières.	1,000,000 °		350,000 °
Vinaigres et acides acétiques.	60,000 °		21,000 °
Sucres.	200,000 °		70,000 °
Sirops et mélasses.	8,000 °		2,800 °
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins étrangers	4,500,000 °	55	1,575,000 °
Eaux-de-vie	2,000,000 °		700,000 °
Bières.	10,000,000 °		5,500,000 °
Vinaigres de bières.	5,000 °		1,750 °
Vinaigres autres que de bières	10,000 °		5,500 °
Acides acétiques.	5,000 °		1,750 °
Sucres et sirops de raffinage.	16,000,000 °		8,800,000 °
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit du chef de l'encaissement des effets de commerce, etc.	41,170,000 °	41	16,870,700 °
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			29,250,500 °

Aux termes de l'article 2, § 1^{er}, de la loi du 29 septembre 1906, modifiée par l'article 11 de celle du 30 décembre 1913, la partie des revenus du Fonds communal à distribuer aux communes en 1919 ne pourra être inférieure à la somme répartie en 1905 augmentée suivant une progression annuelle calculée à raison de 10 centimes par habitant sur la base d'un chiffre de population déterminé conformément aux règles de l'article 1^{er}, § 2, de la même loi.

En vertu de cette disposition, le minimum à répartir entre les communes pour l'exercice 1919 s'établit, *en termes de prévision*, ainsi qu'il suit :

		Sommes réparties en 1905 fr. 42,364,094 91	
Augmentation à raison de 10 centimes par habitant pour :	1906	6,927,624 habitants.	692,762 40
	1907	6,943,405 —	694,310 50
	1908	7,007,780 —	700,778 »
	1909	7,067,135 —	706,713 50
	1910	7,117,431 —	711,743 10
	1911	7,168,344 —	716,834 40
	1912	7,224,042 —	722,404 20
	1913	7,285,998 —	728,599 80
	1914	7,343,021 —	734,302 10
	1915	7,400,000 —	740,000 »
	1916	7,460,000 —	746,000 »
	1917	7,520,000 —	752,000 »
1918	7,580,000 —	758,000 »	
1919	7,640,000 —	764,000 »	
TOTAL fr. 52,665,042 91			

La différence entre ce minimum de fr. 52,665,042.91 et le montant des revenus présumés du Fonds communal, 29,230,500 francs, s'élève à fr. 23,434,542.91. Cette somme devra, le cas échéant, être prélevée, dans une certaine proportion, sur la réserve du Fonds communal et pour le restant, sur les ressources générales du Trésor (art. 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 et art. 2, § 2, de celle du 29 septembre 1906, modifiés).

Fonds spécial (art. 13 du tableau).

D'après les évaluations du tableau des Voies et Moyens pour 1919, les revenus du Fonds spécial s'établissent comme suit :

Taxe sur les eaux-de-vie indigènes déclarées en consommation ⁽¹⁾ fr.	47,500	»
Taxe additionnelle au montant des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères ⁽¹⁾	57,000	»
Taxe d'ouverture des débits de boissons ⁽¹⁾	190,000	»
Droit d'entrée sur les bestiaux et les viandes fraîches	4,100,000	»
Somme à prélever sur le produit des autres droits d'entrée pour former le montant à répartir entre les communes sur la base d'un chiffre de population déterminé conformément aux règles de l'article 1 ^{er} , § 2, de la loi du 29 septembre 1906	6,405,500	»
	<hr/>	
Soit un total de fr.	7,800,000	»
	<hr/>	

Compte rendu de la situation du Fonds communal.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860 portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte aux Chambres, chaque année, de la situation du Fonds communal.

Par suite des événements de la guerre, il n'a plus été effectué de répartition définitive du Fonds communal depuis 1914. Pendant l'occupation, on n'a pu, en présence de la diminution considérable des recettes de l'État, répartir entre les communes : *du chef du Fonds communal*, que la part qui leur revenait dans les recettes de douane et d'accise réellement effectuées, et, *du chef du Fonds spécial*, que le montant effectivement perçu au profit de ce fonds.

Il sera satisfait ultérieurement aux prescriptions de l'article 17 précité de la loi du 18 juillet 1860.

(1) Après déduction de 5 % pour frais d'administration (art. 3 de la loi du 12 décembre 1912).

Compte rendu de la situation, au 31 décembre 1918, du Fonds spécial de 63,000,000 de francs, institué par l'article 6 de la loi du 30 mars 1906, relative au système défensif d'Anvers et à l'extension de ses installations maritimes, augmenté de 1,673,000 francs par la loi du 18 août 1907.

Les opérations de ce compte se soldent au 31 décembre 1918 comme il est indiqué ci-après :

1^o *Compte faisant l'objet de l'article 151 (loi du 30 mars 1906, art. 6, litt. A).*

Recettes :

a) Prélèvements sur le crédit extraordinaire de 48,000,000 de francs augmenté de 1,673,000 francs (lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907)	fr.	31,640,000	»
b) Versements sur le produit de l'aliénation de terrains militaires qui deviendront disponibles à Anvers et à Termonde		12,772	»
c) Prélèvements sur la somme de 15,000,000 de francs pouvant être avancée par la Caisse de remplacement du Département de la Guerre.		»	
d) Prélèvement sur le crédit de 10,000,000 de francs (art. 56 du Budget extraordinaire de 1914)		5,000,000	»
TOTAL DES RECETTES.	fr.	36,652,772	»

Dépenses :

Dépenses relatives à l'objet prévu à l'article 6, litt. A. :

En 1906.	fr.	24,628	»
— 1907.		421,826	12
— 1908.		1,267,733	26
— 1909.		1,444,475	63
— 1910.		4,562,004	43
— 1911.		6,621,773	38
— 1912.		8,700,849	71
— 1913.		8,606,327	64
— 1914.		3,973,961	47
		<u>35,623,579</u>	<u>64</u>
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1919	fr.	1,029,192	36

2° *Compte faisant l'objet de l'article 152* (loi du 30 mars 1906, art. 6, litt. B).

Recettes :

a) Prélèvements sur le crédit extraordinaire de 48,000,000 de francs augmenté de 1,673,000 francs (lois des 30 mars 1906 et 18 août 1907).	fr.	18,033,000	»
b) Versements sur le produit de l'aliénation de terrains militaires qui deviendront disponibles à Auvers et à Termonde			»
c) Prélèvements sur la somme de 15,000,000 de francs pouvant être avancée par la Caisse de remplacement du Département de la Guerre			»
TOTAL DES RECETTES.		fr.	18,033,000 »

Dépenses :

Dépenses relatives à l'objet prévu à l'article 6, litt. B :

En 1906.	fr.	»	
— 1907.		1,607	50
— 1908.		190,072	60
— 1909.		720,145	68
— 1910.		2,664,530	37
— 1911.		2,911,657	95
— 1912.		1,584,588	87
— 1913.		1,377,519	20
— 1914.		258,622	44
			9,708,744 61
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1919	fr.	8,324,255	39

Les soldes des comptes ci-dessus doivent être tenus à la disposition du Ministre de la Guerre à l'effet de lui permettre de payer les créances arriérées non encore liquidées.

Compte rendu de l'emploi, jusqu'au 31 décembre 1918, du Fonds spécial de 9,000,000 de francs institué par la loi du 5 juillet 1909 pour l'armement de la position fortifiée d'Anvers.

Recettes :

Prélèvement sur les ressources ordinaires du Trésor	fr.	9,000,000	»
			9,000,000
A REPORTER	fr.	9,000,000	»

REPORT. . . . fr. 9,000,000 »

Dépenses :

En 1909. fr.	»	
— 1910.	»	
— 1911.	4,766,269	88
— 1912.	2,474,428	06
— 1913.	159,493	40
— 1914.	340,371	11
— 1915.	342,653	50
	<hr/>	8,083,215 95
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1919 fr.		<hr/> <u>916,784 05</u>

(598)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
EXPOSÉ GÉNÉRAL	1
Projet de loi contenant le Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1919 ainsi que des dispositions fiscales et des dispositions diverses.	ix
Notes à l'appui des dispositions fiscales et des dispositions diverses	241
DETTE PUBLIQUE	Tableau I 1
Id.	Développements. 281
DOTATIONS	Tableau II. 15
Id.	Développements . 267
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Tableau III 17
Id.	Développements 273
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	Tableau IV 35
Id.	Développements. 307
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Tableau V. 47
Id.	Développements. 323
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS	Tableau VI 67
Id.	Développements. 347
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	Tableau VII 99
Id.	Développements. 388
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Tableau VIII. 115
Id.	Développements. 411
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT	Tableau IX 125
Id.	id. Développements 425
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES	Tableau X. 141
Id.	id. Développements. 451
MINISTÈRE DES COLONIES (Dépenses métropolitaines)	Tableau XI 157
Id.	id. Développements. 481
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Tableau XII 165
Id.	Développements. 489
MINISTÈRE DES FINANCES.	Tableau XIII 173
Id.	Développements. 521
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.	Tableau XIV 183
Id.	id. Développements . 549
NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS	Tableau XV 189
Id.	id. Note à l'appui des prévisions de dépenses. 363
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES	Tableau XVI 193
Id.	Note à l'appui des prévisions de dépenses. 365
VOIES ET MOYENS.	Tableau XVII. 207
Id.	Note à l'appui des évaluations de recettes. 577
RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE	Tableau XVIII 221
Id.	id. Note à l'appui des évaluations de recettes et des prévisions de dépenses 591

